



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 16 - FEVRIER 2013

SOMMAIRE

Délégation Territoriale de l'ARS

POLE SANTE

Arrêté N °2013052-0004 - Arrêté préfectoral portant autorisation de traitement par adsorption de l'arsenic sur support de filtration recouvert d'hydroxyde de fer - Bayoxyde E33 - et désinfection par injection d'hypochlorite de sodium et par générateurs à rayonnement ultra- violet des eaux destinées à la consommation humaine pour le hameau d'AYTUA - commune d'ESCARO	1
Arrêté N °2013052-0005 - Arrêté préfectoral portant autorisation de traiter aux rayonnements ultraviolets les eaux de consommation humaine sur la commune de PLANEZES	7
Arrêté N °2013052-0006 - Arrêté préfectoral portant autorisation d'utiliser de l'eau issue du forage du "Mouly Benc" afin d'alimenter l'activité fromagère "Le Mouly Benc" sur la commune de SERRALONGUE	11
Arrêté N °2013056-0001 - Arrêté préfectoral portant déclaration d'insalubrité du logement sis 14 route des Basses Terres 66370 Pézilla la Rivière (parcelle AH 659) appartenant à Monsieur Louis Ausseil résidant 8 rue Louis Esparre 66000 PERPIGNAN	21
Arrêté N °2013056-0003 - Arrêté préfectoral portant déclaration de mainlevée d'insalubrité du logement du 1er étage de l'immeuble sis 13 bis rue Grande La Real à 66000 PERPIGNAN appartenant à M. MOHAMMED SBA MUSTAPHA et Mme BELOUKA MAMA demeurant 3 rue du Carignan à 66430 BOMPAS	33
Arrêté N °2013056-0005 - Arrêté préfectoral portant déclaration d'insalubrité de mainlevée d'insalubrité d'un logement au RDC de l'immeuble sis 102 ave Torcatis à 66000 Perpignan appartenant à M et Mme Civale Jacques 2 ave des Goelettes 66420 Le Barcarès	43

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Direction

Arrêté N °2013053-0001 - Pose de deux portiques monitoring trafic sur l'autoroute A9, commune de Perpignan	53
--	----

Service eau et risques - SER

Arrêté N °2013030-0003 - Arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Environnement pour l'exploitation du forage AEP F1 bis à Fourques par la Communauté de Communes des Aspres	56
Arrêté N °2013051-0006 - Arrêté relatif à la campagne de démoustication pour l'année 2013	64

Service environnement forêt sécurité routière

Arrêté N °2013050-0001 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne sur la commune de Villelongue- de- la- Salanque (Monsieur Jean- Louis ARTES)	70
---	----

Arrêté N °2013050-0002 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne sur la commune de Villelongue- de- la- Salanque (Monsieur Marc LANDRI)	72
Arrêté N °2013050-0003 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne sur la commune de Villelongue- de- la- Salanque (Monsieur Claude BALAGUE)	74
Arrêté N °2013050-0004 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne sur la commune de Villelongue- de- la- Salanque (Monsieur Claude DELPUECH)	76
Arrêté N °2013050-0005 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne sur la commune de Villelongue- de- la- Salanque (Monsieur Serge FERRE)	78
Arrêté N °2013050-0006 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne sur la commune de Villelongue- de- la- Salanque (Monsieur Philippe HOLINS)	80
Arrêté N °2013050-0007 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne sur la commune de Villelongue- de- la- Salanque (Monsieur Fernando LOPEZ)	82
Arrêté N °2013050-0008 - arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n °2012275-0010 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées- Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement.	84
Arrêté N °2013051-0001 - AP portant à la connaissance du public le projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destiné à assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie sur la piste reliant les communes de CAMPOUSSY et SOURNIA de « Roc Cornut à Courbous »	91
Arrêté N °2013052-0014 - arrêté préfectoral portant agrément de l'association intercommunale de chasse de Poujmentí.	94
Arrêté N °2013053-0005 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne sur la commune de Villongue- de- la- Salanque	96
Arrêté N °2013053-0006 - ap portant autorisation de destruction à tir de lapins de garenne et de pies bavardes sur les communes de Canet- en- Roussillon et Perpignan (M. Jean- Charles RABAT)	98
Arrêté N °2013053-0007 - ap portant autorisation de prélèvement de lapins de garenne sur la commune de Clairá	100
Arrêté N °2013053-0008 - arrêté préfectoral portant autorisation d'une battue administrative sur sangliers sur la commune de Canet- en- Roussillon.	102
Arrêté N °2013057-0002 - ap portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement dans un cadre géographique départemental de la Fédération Départemental des Chasseurs des Pyrénées- Orientales	104
Arrêté N °2013057-0003 - ap portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement dans un cadre géographique départemental de l'Association Charles Flahault	106
Arrêté N °2013057-0004 - ap portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement dans un cadre géographique départemental du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées- Orientales	108

Partenaires

Arrêté N °2013056-0002 - Arrêté autorisant la réalisation de travaux sur les ouvrages de la concession hydroélectrique du réservoir de Matemale, sur l'Aude, dans les Pyrénées Orientales, par EDF, unité de productoin sud ouest, groupe d exploitation hydraulique Aude Ariège	110
--	-----

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Cabinet

Arrêté N °2013052-0002 - arrêté de mise en demeure de quitter les lieux suite à un stationnement illicite à LE BARCARES	114
Arrêté N °2013052-0003 - arrêté de mise en demeure de quitter les lieux suite à l'occupation illicite de l'aire d'accueil des gens du voyage à SAINT CYPRIEN	116
Arrêté N °2013052-0007 - arrêté relatif à la liste des établissements recevant du public ERP du département des Pyrénées- Orientales	118
Autre - liste ERP en annexe à l'arrêté n °2013052-0007 du 21 février 2013	119

Direction de la Règlementation et des Libertés Publiques

Arrêté N °2013053-0002 - arrete portant repartition du nombre des jures pour la formation de la liste du jury criminel pour l annee 2014	204
Arrêté N °2013056-0004 - abrogeant l'arrêté 2011104-0002 du 14 avril 2011 et portant autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes destinées à la police municipale par la commune de Perpignan	207
Autre - annexe a l arrete prefectoral 2013053-0002 du 22 fevrier 2013 portant repartition du nombre de jures	209

Direction des Collectivités Locales

Arrêté N °2013049-0005 - arrêté constatant la dissolution du syndicat mixte de préfiguration pour l'aménagement et la gestion des stations et fixant les conditions de liquidation	217
Arrêté N °2013050-0009 - AP déclarant d'utilité publique et urgents les travaux relatifs au projet d'aménagement du secteur de la ZAC de la Granja à Bompas	220
Arrêté N °2013052-0011 - nommant Monsieur Hervé HAMON en qualité de comptable de l'établissement public industriel et commercial dénommé "régie forestière de Les Angles"	224
Arrêté N °2013052-0013 - arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes Sud Roussillon	226

Mission de Pilotage Interministériel

Arrêté N °2013053-0034 - Suppléance du 10 mars 2013	228
---	-----

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Groupements fonctionnels GSO

Arrêté N °2013052-0001 - Arrêté préfectoral portant composition de l'équipe de secours en milieux périlleux	229
---	-----

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Autre - récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne Dossier : ESTABEN Bernard	231
Autre - récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne Dossier : Les paysagistes de la Têt responsable BEAUREGARD Gildas	233

Autre - récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne
Dossier : VENDRELL Richard

..... 235



PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES



Délégation Territoriale
des Pyrénées Orientales 

ARRETE PREFECTORAL N°

portant

AUTORISATION DE TRAITEMENT par adsorption de l'arsenic sur support de filtration recouvert d'hydroxyde de fer – BAYOXYDE E33 et désinfection par injection d'hypochlorite de sodium et par générateurs à rayonnement ultra-violet des eaux destinées à la consommation humaine pour le hameau d'AYTUA – commune d'ESCARO

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles et notamment les articles L. 1321-1 à L. 1321-10, R.1321-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté ministériel du 29 mai 1997 modifié relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 20 juin 2007, notamment l'article 6 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique,

12, Boulevard Mercader - B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

Tél : 04 68 81 78 00 - Fax : 04 68 81 78 01

VU la circulaire du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux de consommation humaine,

VU la circulaire DGS/SD7A n°633 du 30 décembre 2003 relative à l'application des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

VU la circulaire DGS/SD7A/2007/57 du 2 février 2007 relative aux modifications apportées aux dispositions réglementaires du code de la santé publique par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,

VU l'arrêté préfectoral n° 5114/2008 du 30 décembre 2008 portant déclaration d'utilité publique de la source de « La Cantine » destiné à l'alimentation en eau du hameau d'Aytua situé sur la commune d'Escaro,

VU l'arrêté préfectoral n° 3051/2008 autorisant la commune à distribuer et à traiter l'eau de consommation sur le hameau d'Aytua à partir de la source de « La Cantine »,

VU la délibération du Conseil Municipal d'Escaro en date du 2 juillet 2012, sollicitant l'autorisation requise au titre du code de la santé publique,

VU le dépôt du dossier de demande d'autorisation de traiter l'eau de la source de « La Cantine » au titre du code de la santé publique en Préfecture le 11 septembre 2012,

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 20 décembre 2012,

CONSIDERANT que la baisse de débit de la source Al Bernardy ne permettant plus de diluer suffisamment le taux d'arsenic présent dans l'eau de la source de La Cantine, a contraint la commune d'Escaro à rechercher une solution alternative pour rétablir la qualité de l'eau du hameau d'Aytua,

CONSIDERANT que les dispositifs de traitement de l'arsenic par adsorption sur support de filtration recouvert d'hydroxyde de fer – BAYOXYDE E33 sont des procédés agréés par le Ministère chargé de la Santé pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

CONSIDERANT que les dispositifs de désinfection à l'hypochlorite de sodium et aux ultra-violets sont des procédés agréés par le Ministère chargé de la Santé pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales,

ARRETE

TRAITEMENT DE L'EAU

ARTICLE 1 :

Autorisation de traiter l'eau :

Monsieur le Maire d'Escaro est autorisé à utiliser un système de traitement d'adsorption de l'arsenic par filtration sur lit de granulés d'hydroxyde de fer (Bayoxyde E33) et de désinfection par injection d'hypochlorite de sodium et par générateurs à rayonnement ultra-violet pour la correction de la qualité de l'eau en provenance du captage de la source de « La Cantine » destinée à la consommation humaine du hameau d'Aytua.

ARTICLE 2 :

Filière de traitement

Descriptif de l'installation

La filière de traitement sera située d'une part dans le périmètre de protection immédiate du captage de la source de « la Cantine » et d'autre part en aval du réservoir de stockage d'Aytua pour ce qui concerne la désinfection des eaux par rayonnement ultra-violet avant desserte du hameau.

La filière de traitement, dimensionnée pour un débit de pointe de 1 m³/h sur 12 heures de fonctionnement maximum, comprend :

- La construction d'un local technique d'environ 4mx3mx3m (dont 1m enterré et 2m au dessus du sol) qui accueillera :
 - o 1 cuve en béton de 1m³ (1mx1mx1m) pour le stockage de l'eau brute et l'alimentation du filtre de traitement de l'arsenic,
 - o 1 cuve en béton de 3m³ (2m x 1,5m x 1m de profondeur) pour le stockage de l'eau traitée et pour l'injection de chlore liquide. Cette cuve permettra d'alimenter d'une part les habitats isolés et d'autre part le réservoir d'Aytua,
 - o 1 filtre contenant le média de type oxy-hydroxyde de fer (Bayoxyde E33) en granulés pour le traitement de l'arsenic,
 - o 2 pompes pour alimenter le filtre de traitement de l'arsenic (dont une en secours) d'un débit de 1m³/h et de 3 bars minimum de pression,
 - o 2 pompes avec ballon surpresseur, pour le lavage du filtre de traitement de l'arsenic (dont une en secours) et pour la desserte des habitats isolés d'un débit de 3 m³/h et de 4,5 bars de pression à vitesse variable,
 - o 1 unité de traitement au chlore liquide (à récupérer au niveau du local technique du hameau) de façon à injecter le désinfectant dans la cuve de stockage de 3m³,
 - o 1 générateur à rayonnement à ultra-violet en sortie de cuve 3m³ pour la désinfection de l'eau des habitats isolés.
- La mise en place d'un régulateur de niveau du réservoir du hameau par robinet flotteur ;
- Le maintien du générateur à rayonnement à ultra-violet dans le local technique situé dans le hameau d'Aytua.

Équipement de sécurité

Les installations seront sécurisées par un système de télégestion avec renvoi des informations sur un ordinateur en mairie en cas de dysfonctionnement de la filière de traitement ou de coupure de l'alimentation électrique,

Les équipements seront dans un local fermé situé dans l'enceinte du périmètre de protection immédiate de la source de la Cantine qui est clôturé.

Surveillance

D'une façon générale il sera procédé à :

- un examen régulier des installations,
- un programme de test ou d'analyses effectués sur des points déterminés en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations. Ces mesures de terrain devront être réalisées au moyen d'un photomètre.
- la vérification de l'efficacité des traitements.

Gestion des déchets

Le média filtrant (Bayoxyde E33), une fois saturé, sera traité dans des filières agréées.

Un suivi du paramètre arsenic sera réalisé une fois par an sur les eaux de contre lavage du filtre.

DISTRIBUTION DE L'EAU

ARTICLE 3 :

Autorisation de distribuer l'eau :

La commune d'Escaro est autorisée à distribuer l'eau traitée conformément à l'article 2 du présent arrêté.

Une analyse de vérification de l'efficacité du traitement et de la qualité de l'eau produite devra être réalisée à la mise en service de l'installation de traitement. Pour ce faire, le bénéficiaire de la présente autorisation informera la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé de la date de cette mise en service.

ARTICLE 4 :

Qualité des eaux :

Les eaux distribuées doivent répondre aux conditions exigées par le code de la santé publique et ses textes d'application.

ARTICLE 5 :

Surveillance :

Le bénéficiaire de la présente autorisation devra mettre en place un programme de surveillance conforme à l'article R.1321-23 du code de la santé publique.

D'une façon générale il sera procédé à :

- un examen régulier des installations,
- un programme de test ou d'analyses effectués sur des points déterminés du réseau en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations,
- la vérification de l'efficacité du traitement.
- la tenue d'un fichier sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées au titre de la surveillance permanente de la qualité des eaux distribuées.

ARTICLE 6 :

Contrôle sanitaire de la qualité des eaux :

Le programme de contrôle sanitaire est établi conformément aux prescriptions du code de la santé publique.

Il sera renforcé la première année par un suivi du paramètre arsenic sur les analyses réalisées en production et en distribution. Les années suivantes le programme sera adapté en fonction des résultats d'analyses obtenus la première année. Dans tous les cas, le suivi sera maintenu à minima une fois par

an en production pour suivre l'efficacité du traitement.

ARTICLE 7 :

Dispositions permettant le contrôle des installations :

Les agents des services de l'Etat chargés de l'application du Code de la Santé Publique ont constamment accès aux installations. L'exploitant responsable des installations est tenu de leur laisser à disposition le registre d'exploitation et le fichier sanitaire.

Afin de permettre le contrôle de la qualité de l'eau brute et de l'eau traitée, des robinets de prise d'échantillons seront installés en amont et en aval de chaque étape du traitement.

ARTICLE 8 :

Modalité de la distribution :

Les réseaux de distribution et les réservoirs doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 9 :

L'arrêté préfectoral N°3051/2008 relatif à l'autorisation de distribuer et de traiter les eaux issues de la source de la Cantine sur le hameau d'Aytua est abrogé.

ARTICLE 10 :

Respect de l'application du présent arrêté :

Le bénéficiaire de la présente autorisation veillera au respect de l'application de cet arrêté.

ARTICLE 11 :

Notifications et publicité de l'arrêté :

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Maire d'Escaro en vue :

- de la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté,
- de la mise à disposition du public,
- de l'affichage en mairie d'Escaro pendant une durée minimale d'un mois.

En outre :

- l'arrêté sera mentionné au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 12 :

Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- EA 4, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot 34000 Montpellier), également dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 13 :

M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,
Mme le Sous-préfet de l'arrondissement de Prades,
M. le Maire d'Escaro,
Mme le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

PERPIGNAN, le
LE PREFET



PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES



Délégation territoriale des
Pyrénées-Orientales

ARRETE PREFECTORAL N°

portant

AUTORISATION DE TRAITER AUX RAYONNEMENTS ULTRAVIOLETS les eaux de consommation humaine sur la commune de PLANEZES

TRAITEMENT DE DESINFECTION

COMMUNE DE PLANEZES

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles et notamment les articles R.1321-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté ministériel du 29 mai 1997 modifié relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique,

VU l'arrêté du 20 juin 2007 notamment l'article 6 relatif à la constitution du dossier de la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du code de la santé publique,

VU la circulaire du 7 mai 1990 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

VU la circulaire du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux de consommation humaine,

VU la circulaire DGS/SD7A n°633 du 30 décembre 2003 relative à l'application des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

VU la circulaire DGS/SD7A/2007/57 du 2 février 2007 relative aux modifications apportées aux dispositions réglementaires du code de la santé publique par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,

ARS du Languedoc-Roussillon – Délégation territoriale des Pyrénées-Orientales
12, boulevard Mercader – BP 928 – 66020 Perpignan Cedex
Tél. : 04.68.81.78.00 – Fax : 04.68.81.78.00 – www.ars.languedocroussillon.sante.fr

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 1949 portant déclaration d'utilité publique des travaux communaux d'alimentation en eau potable - commune de Planèzes Puits « Agly »,

VU l'arrêté préfectoral n°3680/2007 du 9 octobre 2007 modifié par l'arrêté n°4641 du 25 novembre 2008 portant déclaration d'utilité publique des travaux effectués en vue de l'alimentation en eau de la commune de Planèzes et valant autorisation de distribution – Forage dit « Agly » ou « Tamarin » - Commune de Planèzes,

VU l'arrêté préfectoral n°2323/2003 du 13 juillet 2003 autorisant la désinfection des eaux destinées à la consommation humaine par hypochlorite de sodium - Commune de Planèzes,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Planèzes du 1^{er} juin 2012 sollicitant l'autorisation de mettre en place un traitement complémentaire par rayonnements ultraviolets sur les eaux distribuées sur la commune de Planèzes,

VU le dossier de traitement établi par l'entreprise HRS adressé à l'ARS le 19 juin 2012,

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 20 décembre 2012,

CONSIDERANT que le traitement par rayonnements ultraviolets est un procédé agréé par le Ministère chargé de la Santé pour la désinfection des eaux destinées à la consommation humaine,

CONSIDERANT que le dossier présenté apporte les solutions permettant d'obtenir des résultats bactériologiques conformes aux exigences fixées pour les eaux destinées à la consommation humaine,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées Orientales,

ARRETE

TRAITEMENT DE L'EAU

ARTICLE 1 :

Autorisation de traiter l'eau :

La commune de Planèzes est autorisée à installer un dispositif de traitement par rayonnements ultraviolets au niveau du réservoir du village.

ARTICLE 2 :

Traitement de désinfection :

Le traitement existant par chloration sera complété par la filière suivante située dans la chambre des vannes du réservoir du village et comprenant :

- une lampe à rayonnement ultraviolet d'une capacité de potabilisation de 10 m³/h placée sur la conduite de distribution en sortie de réservoir. Elle sera équipée d'une alarme de contrôle du rayonnement ultraviolet et d'un compteur de jours de fonctionnement,
- une filtration mise en place en amont du traitement ultraviolet. La taille des mailles du filtre devra permettre d'obtenir une bonne qualité de l'eau. Si l'eau brute colmate trop souvent ce filtre, un autre filtre à mailles plus grosses devra être rajouté en amont. L'installation devra donc prévoir la possibilité de ce rajout éventuel.

ARTICLE 3 :

Mesures de sécurité et de surveillance

Le maître d'ouvrage doit assurer la sécurité et la surveillance des installations.

DISTRIBUTION DE L'EAU

ARTICLE 4 :

Autorisation de distribuer l'eau :

La Commune de Planèzes est autorisée à distribuer aux habitants du village de l'eau traitée conformément à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Qualité des eaux :

Les eaux distribuées doivent répondre aux conditions exigées par le code de la Santé Publique et ses textes d'application.

ARTICLE 6 :

Surveillance :

Le bénéficiaire de la présente autorisation devra mettre en place un programme de surveillance conforme à l'article R.1321-23 du code de la santé publique, qui inclura le nettoyage des filtres et le changement de la lampe à rayonnements ultraviolets selon les préconisations du constructeur.

Le bénéficiaire de la présente autorisation s'assurera de la tenue d'un fichier sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées au titre de la surveillance permanente de la qualité des eaux distribuées.

ARTICLE 7 :

Contrôle sanitaire de la qualité des eaux :

Le programme de contrôle sanitaire est établi conformément aux prescriptions du Code de la Santé Publique.

ARTICLE 8 :

Dispositions permettant le contrôle des installations :

Les agents de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon chargés de l'application du Code de la Santé Publique ont constamment accès aux installations. L'exploitant responsable des installations est tenu de leur laisser à disposition le registre d'exploitation et le fichier sanitaire.

Afin de permettre le contrôle de la qualité de l'eau, un robinet de prise d'échantillons sera installé sur l'eau traitée en sortie de la cuve de stockage.

ARTICLE 9 :

Modalité de la distribution :

Les réseaux de distribution et le stockage doivent être conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 10 :

Respect de l'application du présent arrêté :

Le bénéficiaire de la présente autorisation veillera au respect de l'application de cet arrêté.

ARTICLE 11 :

Notifications et publicité de l'arrêté :

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Maire de la commune de Planèzes en vue :

- de la mise en œuvre des dispositions de cet arrêté,
- de la mise à disposition du public,
- de l'affichage en mairie de Planèzes pendant une durée minimale d'un mois.

En outre :

- l'arrêté sera mentionné au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 12 :

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- EA 4, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot 34000 Montpellier), également dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 13 :

M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

Mme le Sous Préfet de Prades,

M. le Maire de la commune de Planèzes,

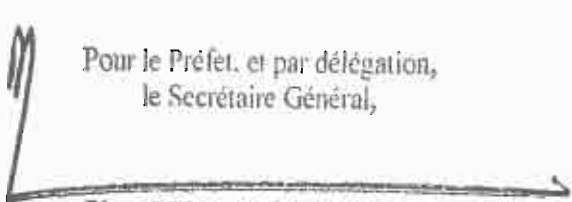
Mme le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PERPIGNAN, le

LE PREFET

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,


Pierre REGNAULT de la MOTHE

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES



Délégation Territoriale
des Pyrénées-Orientales

ARRETE PREFECTORAL N°

Portant

**AUTORISATION
d'utiliser de l'eau issue du forage du
« Mouly Benc » afin d'alimenter l'activité fromagère
« Le Mouly Benc » sur la
commune de SERRALONGUE**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1321.1 à L.1321.10 et R.1321-1 à R.1321-68,

VU le Code de l'Environnement modifié, notamment les articles L.210-1 à L.215-24, L. 332-6 à 332-9, R. 214-1 à 60 et R.332-23 à 25,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment, les articles L. 126-1, R. 126-1 et R. 126-2,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le SDAGE adopté par le Comité de Bassin et approuvé par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 20 novembre 2009,

VU l'arrêté ministériel du 29 mai 1997 modifié relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine,

VU l'arrêté du 20 juin 2007, relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R. 1321-6 à R. 1321-12 et R. 1321-42 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique,

VU la circulaire du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux de consommation humaine,

VU la circulaire DGS/SD7A n°633 du 30 décembre 2003 relative à l'application des articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

**12, boulevard Mercader - B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex
Tél : 04 68 81.78.00 - Fax : 04 68 81.78.01**

VU la circulaire DGS/SD7A/2007/57 du 2 février 2007 relative aux modifications apportées aux dispositions réglementaires du Code de la Santé Publique par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,

VU les résultats de l'analyse de première adduction réalisée le 28/03/2012 et de l'analyse complémentaire du 19/06/2012, sur l'eau du forage du «Mouly Benc»,

VU l'avis favorable du 31 mai 2012 de M. Christian SOLA, hydrogéologue agréé, sur l'exploitation du forage du «Mouly Benc»,

VU le dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter le forage du « Mouly Benc » au titre du code de la santé publique le 17 juillet 2012,

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 20 décembre 2012,

VU le rapport du Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé,

CONSIDERANT que l'autorisation administrative du forage du « Mouly Benc » est juridiquement indispensable au GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc » pour desservir en eau son activité fromagère sur la commune de Serralongue ;

CONSIDERANT que le dispositif de traitement aux ultra-violets est un procédé agréé par le Ministère chargé de la Santé pour la désinfection des eaux destinées à la consommation humaine,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

A R R E T E

DISTRIBUTION D'EAU

ARTICLE 1 :

Le GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc » est autorisé à utiliser l'eau issue du forage du « Mouly Benc » pour alimenter après traitement l'activité fromagère du Mouly Benc situé comme suit :

Situation cadastrale :	Section C – Parcelle 4
Coordonnées Lambert III :	X = 617 353 ; Y = 3 011 015
Coordonnées Lambert II étendu :	X = 617 395 ; Y = 1 710 533
Altitude :	Z ≈ 555 m NGF
Code Sise-Eaux :	005240
Code BRGM :	11001X0054

Le forage, le terrain nécessaire à l'instauration de la zone de protection immédiate, la conduite d'adduction sont situés sur des terrains appartenant à Monsieur ASTROU Jean Claude et à son épouse. Un bail à ferme a été établi le 16 avril 2012, entre les propriétaires et le GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc » représenté par Monsieur ASTROU Jonathan et Monsieur ASTROU Kevin pour une durée de 9 années. L'autorisation pourra être reconduite à la demande écrite des représentants du GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc ».

ARTICLE 2 :

ZONES DE PROTECTION

- Zone de protection immédiate : Figure « Délimitation de la zone de protection immédiate »

Elle est constituée par un carré de 4 m de côté minimum, centré sur le forage conformément au plan joint au projet d'arrêté préfectoral, sur la parcelle 4, section C, Feuille 1 du Cadastres de Serralongue.

Cette zone est ceinturée par une clôture grillagée de 2 m de haut (1,6 m côté talus), avec portail cadénassé, interdisant l'intrusion de tout animal ou personne non autorisée.

Toute activité autre que celle nécessaire à l'exploitation du forage y sera interdite.

Cette zone de protection appartient en pleine propriété à M. Astrou Jean Claude et son épouse (Bailleurs).

- Zone de protection rapprochée :

Les limites de cette zone figurent sur le plan annexé à 1/1 250 – figure « **Délimitation de la zone de protection rapprochée** ».

Elle sera constituée par une zone de forme semi-circulaire de 35m de rayon centrée sur le forage et limitée à berge rive gauche de la rivière, sur les parcelles 4 et 6, conformément au plan joint au projet d'arrêté préfectoral.

Cette zone ne sera pas nécessairement clôturée.

A l'intérieur de cette zone de protection rapprochée seront interdits :

1. Les dépôts d'ordures ménagères, immondices, détritiques, et de tous produits ou matériaux susceptibles de polluer les eaux superficielles et souterraines,
2. Les nouvelles constructions à usage d'habitation ou agricole,
3. Les assainissements autonomes et leurs rejets,
4. Les points de concentration du bétail (enclos, « parcours », abreuvoirs, aires de nourrissage, abris),
5. Les cuves de stockage et canalisations d'hydrocarbures liquides ou gazeux,
6. La réalisation de nouveaux forages autres que ceux utilisés pour l'alimentation en eau potable de l'exploitation.

Le pacage du bétail sera toléré sur cette zone, mais ne devra pas être intensif ni permanent.

ARTICLE 3 :

- Caractéristiques de l'ouvrage

Le forage a été réalisé en mars 2012 par l'entreprise ROUSSILLON-FORAGE située sur la commune du Soler.

Il a une profondeur de **82 mètres**, un pré-tubage en acier et un tubage en PVC alimentaire.

Les parties crépinées sont positionnées entre les tubages pleins en face des venues d'eau, en fentes horizontales et de 1 mm d'ouverture. Elles sont situées de 36 à 48 m, de 52 à 56 m, de 60 à 64 m, de 68 à 72 m et de 76 à 80 m.

Il est à noter la présence d'une cimentation de 0 à 10 m, sur bouchon d'argile.

La tête de forage est fermée et étanche, notamment au niveau des orifices de passage du câble électrique, drisse et tube de refoulement. Elle comporte un évent d'aération vissé, muni d'une crépine et servant également d'orifice de mesure pour une sonde de niveau. L'espace annulaire entre les deux tubages a été comblé au ciment.

Le forage est équipé d'une pompe électrique immergée d'un débit horaire de 1,5 m³/h, installée à 73 m de profondeur.

Un compteur volumétrique est installé sur la conduite de refoulement, au niveau du mas, avant toute utilisation.

Un robinet de prélèvement est installé au niveau de la tête de forage.

La tête de forage est protégée par un regard en béton préfabriqué de 0,61 m de côté et 0,61 m de hauteur. Cet abri est provisoirement fermé par une plaque en béton.

Ce regard est posé sur un socle en béton de 0,8 x 0,8 et de 0,2 m de haut.

- Aménagement de l'ouvrage :

Les aménagements de l'ouvrage suivants devront être réalisés :

- La plaque en béton fermant l'abri de protection de la tête de forage, sera remplacée par un capot en aluminium à bords recouvrant et cadencé.
- Les parois latérales du regard comporteront 2 aérations avec grille anti-insecte (une haute et une basse).
- un tube d'évacuation des eaux sera mis en place à la base du regard. Il sera équipé d'une grille moustiquaire côté intérieur.
- Une bordure de 0,50 m de large et de 0,2 m de haut, pentée vers l'extérieur sera mise en place autour du regard.

TRAITEMENT DE L'EAU

ARTICLE 4 :

Autorisation de traiter l'eau :

Le GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc » est autorisé à utiliser un système de traitement par rayons ultra-violet pour la désinfection des eaux destinées à l'activité fromagère.

ARTICLE 5 :

Filière de traitement

L'installation de traitement sera située, à l'arrivée de l'eau dans le mas.

La filière se compose notamment :

- d'un filtre à cartouche,
- d'un stérilisateur UV basse pression, ayant les caractéristiques suivantes :
 - débit maximum : 2 m³/h,
 - compteur horaire de fonctionnement de la lampe intégré,
 - durée de fonctionnement du générateur : 8 000 heures
 - témoin visuel de fonctionnement de la lampe.

Ces installations seront maintenues en parfait état.

ARTICLE 6 :

Surveillance :

Le responsable de la distribution d'eau est tenu de surveiller en permanence les installations d'eau potable.

Cette surveillance comprend notamment :

- une vérification du bon fonctionnement du générateur à rayonnements ultra-violet,
- un examen régulier des installations,

ARTICLE 7 :

Prélèvements d'eau :

Le volume d'eau prélevé à partir du forage du « Mouly Benc » est de 1 m³/h, 2,5 m³/j, et 900 m³/an avec un pompage journalier de 2,5 heures.

La pompe sera placée à 73 m de profondeur.

Le forage doit être muni d'un compteur volumétrique dont les relevés seront consignés à une fréquence minimale semestrielle.

ARTICLE 8

Qualité des eaux :

Les eaux distribuées doivent répondre aux conditions exigées par le Code de la Santé Publique et ses textes d'application.

Après réalisation des travaux d'aménagements sur la tête de forage prescrits à l'article 3 du présent arrêté et avant démarrage de l'activité fromagère, le GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc » devra faire réaliser l'analyse réglementaire de type P1 ainsi qu'une recherche des pseudomonas aërogenosa.

ARTICLE 9 :

Contrôle sanitaire de la qualité des eaux :

Le programme de contrôle sanitaire est établi conformément aux prescriptions exigées par le Code de la Santé Publique.

ARTICLE 10 :

Dispositions permettant le contrôle des installations :

Les agents de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon chargés de l'application du Code de la Santé Publique ont constamment accès aux installations. L'exploitant responsable des installations est tenu de leur laisser à disposition le registre d'exploitation et le fichier sanitaire.

Un robinet de prélèvement devra être placé sur l'exhaure du forage ainsi qu'après le générateur UV.

ARTICLE 11:

Dispositions permettant le prélèvement et le contrôle des installations :

Les agents de l'Agence Régionale de Santé chargés de l'application du Code de la Santé Publique ainsi que les agents des services de l'Etat chargés de l'application du Code de l'Environnement ont constamment accès aux installations. L'exploitant responsable des installations est tenu de leur laisser à disposition le fichier sanitaire.

ARTICLE 12 :

Durée de validité:

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage reste en exploitation dans les conditions fixées par celui-ci et que le bail à ferme court.

De plus, tout changement ou modification significative concernant l'exploitation des ouvrages et du réseau d'eau potable devra être déclaré et faire l'objet d'une autorisation préfectorale si nécessaire.

ARTICLE 13 :

Respect de l'application du présent arrêté :

Le bénéficiaire de la présente autorisation veillera au respect de l'application de cet arrêté.

ARTICLE 14 :

Notifications et publicité de l'arrêté :

Le présent arrêté est transmis à Messieurs ASTROU Jonathan et Kevin représentants le GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc » en vue de la mise en œuvre des dispositions de cet acte.

Le présent arrêté est également transmis à Monsieur et Madame ASTROU Jean-Claude en qualité de « bailleurs ».

En outre :

- l'arrêté sera mentionné au recueil des actes administratifs de la Préfecture,
- une ampliation de cet arrêté sera envoyée à la commune de Serralongue, pour affichage en mairie pendant une durée de 1 mois.

ARTICLE 15 :

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- EA 4, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot 34000 Montpellier), également dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 16 :

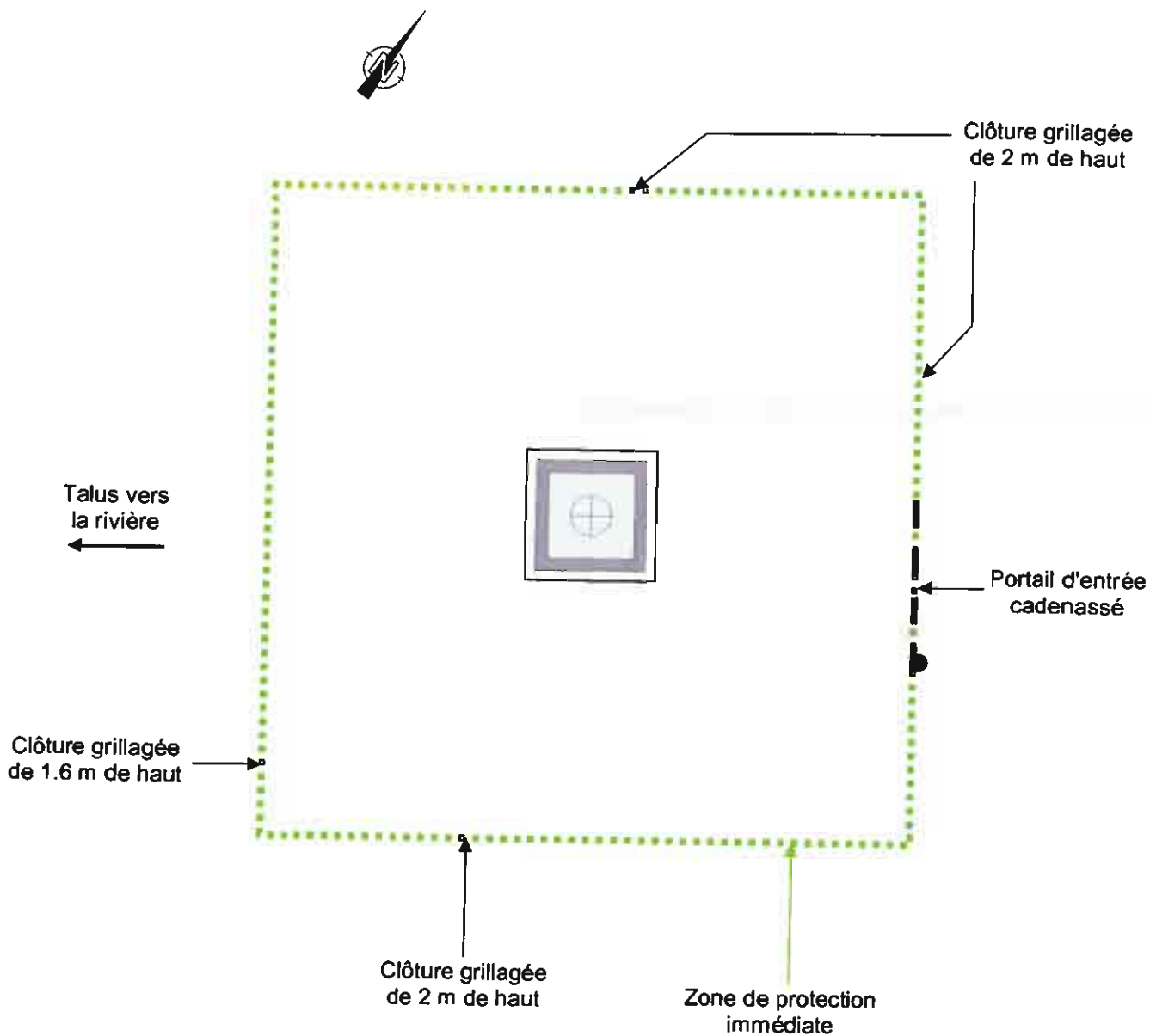
M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales,
M. le Sous Préfet de Céret,
M. Jonathan ASTROU représentant le GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc »,
M. Kevin ASTROU représentant le GAEC « Fromagerie Le Mouly Benc »,
M et Mme Jean-Claude ASTROU,
M. le Maire de la commune de Serralongue,
Mme le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,
M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
M. le Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PERPIGNAN, le

LE PREFET

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

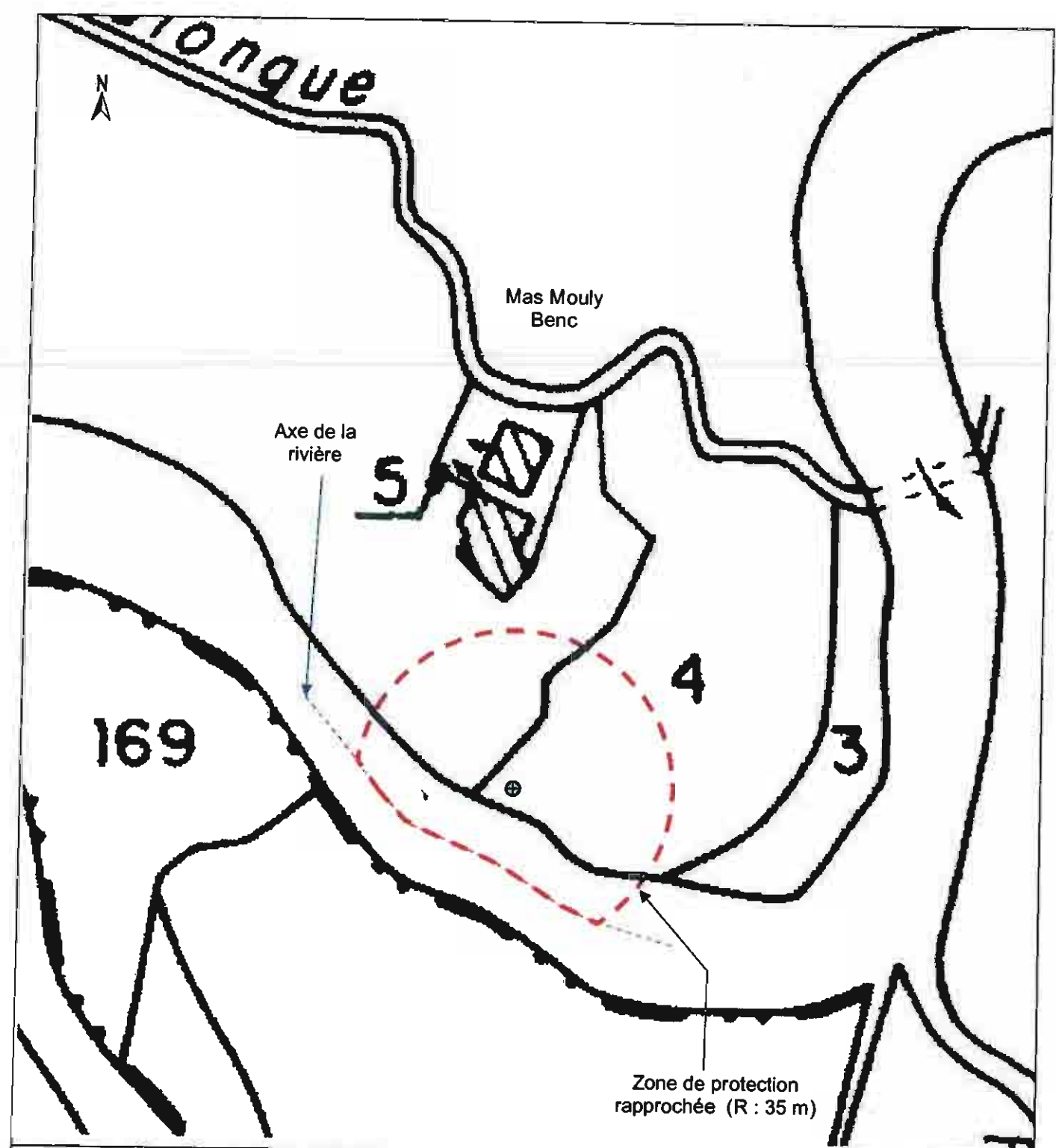
Pierre REGNAULT de la MOTHE



**A.E.P. DU GAEC "FROMAGERIE LE MOULY BENC"
 COMMUNE DE SERRALONGUE – FORAGE DU MOULY BENC
 DELIMITATION DE LA ZONE DE PROTECTION IMMEDIATE**

Echelle : 1/40

SOLA Hydrogéologue Agréé



A.E.P. DU GAEC "FROMAGERIE LE MOULY BENC"
COMMUNE DE SERRALONGUE – FORAGE DU MOULY BENC

DELIMITATION DE LA ZONE DE PROTECTION RAPPROCHEE

(Agrandissement de la Section C, Feuille 1, du Cadastre de Serralongue – Cadastre.gouv.fr)

Echelle : 1/1 250

SOLA Hydrogéologue Agréé



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES



Délégation des Pyrénées-Orientales
Service santé-environnement
Mission habitat

ARRETE PREFECTORAL N°2013056-001

**PORTANT DECLARATION D'INSALUBRITE
DU LOGEMENT SIS 14 ROUTE DES BASSES TERRES
66370 PEZILLA LA RIVIERE
(PARCELLE AH 659)
APPARTENANT A MONSIEUR LOUIS AUSSEIL
RESIDANT
8 RUE LOUIS ESPARRE 66000 PERPIGNAN**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1331-26 à L. 1331-30, L. 1337-4, R. 331-4 à R. 1331-11, R. 1416-16 et R. 1416-21 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L. 521-1 à L. 521-4 annexés au présent arrêté, ainsi que l'article L. 541-2 ;

VU le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-1214-0007 du 2 août 2011 instituant et fixant la composition du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, ainsi que de sa Formation spécialisée consultée sur les déclarations d'insalubrité ;

VU le règlement sanitaire départemental des Pyrénées-Orientales de mai 1980 modifié ;

VU le rapport motivé du 16 octobre 2012 établi par l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon - délégation territoriale des Pyrénées Orientales, proposant l'insalubrité rémédiabale du logement 14 route des Basses Terres- PEZILLA LA RIVIERE appartenant à Monsieur AUSSEIL Louis ;

VU les lettres 25 octobre 2012 en recommandé avec accusé de réception transmise au propriétaire, l'avisant de la tenue de la réunion du CODERST et de la faculté qu'il a de produire ses observations ;

12, bd Mercader - B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

Tél : 04 68 81.78.00- Fax : 04 68 .81. 78.78

VU l'avis de la Formation spécialisée du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 4 décembre 2012 consultée sur les déclarations d'insalubrité sur la réalité et les causes de l'insalubrité de l'immeuble susvisé et sur les mesures propres à y remédier ;

VU l'avis réputé favorable de l'architecte des bâtiments de France ;

CONSIDERANT que ce logement 14 route des Basses Terres sis à PEZILLA LA RIVIERE constitue un danger pour la santé et la sécurité des occupants, notamment :

- Communication directe entre les sanitaires et la cuisine,
- Menuiseries non étanches à l'air et à l'eau (dont la porte d'entrée),
- Installation électrique n'assurant pas la sécurité des personnes,
- Traces d'infiltration sur les plafonds (étanchéité de la toiture à revoir),
- Toiture en plaques amiante en mauvais état,
- Revêtement des sols, murs et plafonds abîmés en plusieurs points,
- Absence d'isolation thermique des parois froides,
- Installation de chauffage hors service et inadaptée au logement,
- Présence de moisissures en plusieurs points du logement,
- Absence de ventilation permanente dans la cuisine et la salle de bain,
- Façade non étanche, dégradée (fissures, écailles...).

CONSIDERANT que la Formation spécialisée du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) consultée sur les déclarations d'insalubrité est d'avis qu'il est possible de remédier à l'insalubrité de ce logement ;

CONSIDERANT dès lors qu'il y a lieu de prescrire les mesures appropriées et leurs délais d'exécution indiqués par le CODERST ;

CONSIDERANT que les moyens techniques nécessaires à la résorption de l'insalubrité existent et que la réalisation de ces travaux serait moins coûteuse que la reconstruction ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

A R R E T E

ARTICLE 1

Le logement situé au 14 route des Basses Terres 66370 PEZILLA LARIVIERE est déclaré insalubre remédiable avec interdiction d'habiter et interdiction d'utilisation des lieux le temps des travaux et interdiction de relouer en l'état à compter de la notification du présent arrêté.

Cet immeuble de référence cadastrale AH 659, appartient à Monsieur AUSSEIL Louis résidant 8 rue Louis Esparre à PERPIGNAN.

ARTICLE 2

Dans un délai maximum de 6 mois à compter de la notification du présent arrêté les mesures ci-après concernant le logement seront réalisées :

Ces délais courent à compter de la notification du présent arrêté.

- ↳ Réorganisation des pièces afin de supprimer la communication directe entre les sanitaires et la cuisine et la pièce en alcôve sans ouvrant.
- ↳ Changement ou réfection des menuiseries non étanches à l'air et à l'eau.
- ↳ Mise en sécurité de l'installation électrique selon la norme NFX-16600.
- ↳ Revoir l'étanchéité de la toiture en prenant toutes les précautions réglementaires quant à la gestion du risque amiante en cas de dépose ou manipulation des plaques amiantées.
- ↳ Réfection des murs sols et plafonds dont le revêtement est abimé.
- ↳ Isolation thermique des parois froides.
- ↳ Réfection de l'installation de chauffage, qui doit être adaptée au logement.
- ↳ Installation de dispositif de ventilation permanente les WC et la cuisine.
- ↳ Création d'entrées d'air neuf adaptées au système de ventilation.
- ↳ Revoir l'étanchéité de la façade.

Faute de réalisation des mesures prescrites dans les conditions précisées, l'autorité administrative pourra les exécuter d'office aux frais du propriétaire mentionné à l'article 1, après mise en demeure, dans les conditions précisées à l'article L. 1331-29 du code de la santé publique.

ARTICLE 3

La mainlevée du présent arrêté d'insalubrité ne pourra être prononcée qu'après la constatation de la conformité de la réalisation des travaux aux mesures prescrites pour la sortie d'insalubrité, par les agents compétents.

Le propriétaire mentionné à l'article 1 tient à disposition de l'administration tout justificatif attestant de la réalisation des travaux, dans les règles de l'art.

ARTICLE 4

Le logement visé ci-dessus ne peut être ni loué ni mis à la disposition à quelque usage que ce soit, en application de l'article L. 1331-28-2 du code de la santé publique.

ARTICLE 5

Le propriétaire mentionné à l'article 1 est tenu de respecter les droits des occupants dans les conditions précisées aux articles L 521-1 à L 521-3 -2 du Code de la Construction et de l'Habitation, reproduits en annexe 1 du présent arrêté. Dans ce cas celui-ci devra avoir informé le préfet des Pyrénées Orientales des offres d'hébergement et de relogement qu'il aura faites pour se conformer à ses obligations

prévues par le code de la construction et de l'habitation avant les 30 jours suivant la notification de l'arrêté préfectoral.

Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L 1337-4 du Code de la Santé Publique ainsi que par les articles L 521-4 et L.111-6-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, reproduits respectivement en annexes 2 et 3.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera notifié aux personnes mentionnées à l'article 1 ci-dessus et aux occupants.

Il sera également affiché à la mairie de PEZILLA LA RIVIERE, ainsi que sur la façade de l'immeuble.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques - bureau 2 - dont dépend la maison aux frais du propriétaire mentionné à l'article 1.

ARTICLE 8

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- EA 2- 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse dans un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot 34000 Montpellier), également dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 9

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Président de la Chambre des Notaires,
- M. le Maire de PEZILLA LA RIVIERE,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales,
- M. le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées Orientales,
- Mme La Présidente du Conseil Général, Directeur de la Cellule Logement des Aides Financières Individuelles,
- M. Le Délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat
- M. le Directeur du Comité Interprofessionnel du Logement
- M. le Président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération

ARTICLE 10

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- Monsieur le Maire de PEZILLA LA RIVIERE;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Monsieur le Colonel de Gendarmerie des Pyrénées Orientales ;
- Madame le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 25 FÉV. 2013

LE PREFET,

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTHE

Article L521-1

Pour l'application du présent chapitre, l'occupant est le titulaire d'un droit réel conférant l'usage, le locataire, le sous-locataire ou l'occupant de bonne foi des locaux à usage d'habitation et de locaux d'hébergement constituant son habitation principale.

Le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants ou de contribuer au coût correspondant dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-1 dans les cas suivants :

- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité, d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique, si elle est assortie d'une interdiction d'habiter temporaire ou définitive ou si les travaux nécessaires pour remédier à l'insalubrité rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'un arrêté de péril en application de l'article L. 511-1 du présent code, si l'arrêté ordonne l'évacuation du bâtiment ou s'il est assorti d'une interdiction d'habiter ou encore si les travaux nécessaires pour mettre fin au péril rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un établissement recevant du public utilisé aux fins d'hébergement fait l'objet de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité en application de l'article L. 123-3.

Cette obligation est faite sans préjudice des actions dont dispose le propriétaire ou l'exploitant à l'encontre des personnes auxquelles l'état d'insalubrité ou de péril serait en tout ou partie imputable.

Article L521-2

I. - Le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cesse d'être dû pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure prise en application de l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à compter de l'envoi de la notification de cette mise en demeure.

Le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cessent d'être dus pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-23 et L. 1331-24 du code de la santé publique ou de mesures décidées en application de l'article L. 123-3. Les loyers ou redevances sont à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suit le constat de la réalisation des mesures prescrites.

Pour les locaux visés par une déclaration d'insalubrité prise en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28 du code de la santé publique ou par un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1, le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de l'arrêté ou de son affichage à la mairie et sur la façade de l'immeuble, jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée.

.../...

Dans le cas où des locaux ont fait l'objet d'une mise en demeure prononcée en application de l'article L. 1331-26-1 du code de la santé publique suivie d'une déclaration d'insalubrité prise en application de l'article L. 1331-28 du même code, le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de la mise en demeure ou son affichage jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée de l'insalubrité.

Les loyers ou toutes autres sommes versées en contrepartie de l'occupation du logement indûment perçus par le propriétaire, l'exploitant ou la personne ayant mis à disposition les locaux sont restitués à l'occupant ou déduits des loyers dont il devient à nouveau redevable.

II. - Dans les locaux visés au I, la durée résiduelle du bail à la date du premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de la mainlevée de l'arrêté d'insalubrité ou de péril ou du constat de la réalisation des mesures prescrites, ou leur affichage, est celle qui restait à courir au premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de l'arrêté d'insalubrité ou de péril, de l'injonction, de la mise en demeure ou des prescriptions, ou leur affichage.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des dispositions du dernier alinéa de l'article 1724 du code civil.

III. - Lorsque les locaux sont frappés d'une interdiction définitive d'habiter et d'utiliser, les baux et contrats d'occupation ou d'hébergement poursuivent de plein droit leurs effets, exception faite de l'obligation de paiement du loyer ou de toute somme versée en contrepartie de l'occupation, jusqu'à leur terme ou jusqu'au départ des occupants et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par la déclaration d'insalubrité ou l'arrêté de péril.

Une déclaration d'insalubrité, un arrêté de péril ou la prescription de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité ne peut entraîner la résiliation de plein droit des baux et contrats d'occupation ou d'hébergement, sous réserve des dispositions du VII de l'article L. 521-3-2.

Les occupants qui sont demeurés dans les lieux faute d'avoir reçu une offre de relogement conforme aux dispositions du II de l'article L. 521-3-1 sont des occupants de bonne foi qui ne peuvent être expulsés de ce fait.

Article L521-3-1

I. - Lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une interdiction temporaire d'habiter ou d'utiliser ou que son évacuation est ordonnée en application de l'article L. 511-3, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer aux occupants un hébergement décent correspondant à leurs besoins.

A défaut, l'hébergement est assuré dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2. Son coût est mis à la charge du propriétaire ou de l'exploitant.

Si un logement qui a fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité au titre du II de l'article L. 1331-28 du code de la santé publique est manifestement suroccupé, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer l'hébergement des occupants jusqu'au terme des travaux prescrits pour remédier à l'insalubrité. A l'issue, leur relogement incombe au préfet ou au maire dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2. En cas de défaillance du propriétaire ou de l'exploitant, le coût de l'hébergement est mis à sa charge.

II. - Lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une interdiction définitive d'habiter, ainsi qu'en cas d'évacuation à caractère définitif, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le relogement des occupants. Cette obligation est satisfaite par la présentation à l'occupant de l'offre d'un logement correspondant à ses besoins et à ses possibilités. Le propriétaire ou l'exploitant est tenu de verser à l'occupant évincé une indemnité d'un montant égal à trois mois de son nouveau loyer et destinée à couvrir ses frais de réinstallation.

En cas de défaillance du propriétaire ou de l'exploitant, le relogement des occupants est assuré dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-2.

Le propriétaire est tenu au respect de ces obligations si le bail est résilié par le locataire en application des dispositions du dernier alinéa de l'article 1724 du code civil ou s'il expire entre la date de la notification des arrêtés portant interdiction définitive d'habiter et la date d'effet de cette interdiction.

Article L521-3-2

I. - Lorsqu'un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1 ou des prescriptions édictées en application de l'article L. 123-3 sont accompagnés d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le maire prend les dispositions nécessaires pour les héberger ou les reloger.

II. - Lorsqu'une déclaration d'insalubrité, une mise en demeure ou une injonction prise sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique est assortie d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le préfet, ou le maire s'il est délégataire de tout ou partie des réservations de logements en application de l'article L. 441-1, prend les dispositions nécessaires pour héberger ou reloger les occupants, sous réserve des dispositions du III.

III. - Lorsque la déclaration d'insalubrité vise un immeuble situé dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat prévue par l'article L. 303-1 ou dans une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, la personne publique qui a pris l'initiative de l'opération prend les dispositions nécessaires à l'hébergement ou au relogement des occupants.

IV. - Lorsqu'une personne publique, un organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte ou un organisme à but non lucratif a assuré le relogement, le propriétaire ou l'exploitant lui verse une indemnité représentative des frais engagés pour le relogement, égale à un an du loyer prévisionnel.

V. - Si la commune assure, de façon occasionnelle ou en application d'une convention passée avec l'Etat, les obligations d'hébergement ou de relogement qui sont faites à celui-ci en cas de défaillance du propriétaire, elle est subrogée dans les droits de l'Etat pour le recouvrement de sa créance.

VI. - La créance résultant de la substitution de la collectivité publique aux propriétaires ou exploitants qui ne se conforment pas aux obligations d'hébergement et de relogement qui leur sont faites par le présent article est recouvrée soit comme en matière de contributions directes par la personne publique créancière, soit par l'émission par le maire ou le préfet d'un titre exécutoire au profit de l'organisme ayant assuré l'hébergement ou le relogement.

.../...

VII. - Si l'occupant a refusé trois offres de relogement qui lui ont été faites au titre des I, II ou III, le juge peut être saisi d'une demande tendant à la résiliation du bail ou du droit d'occupation et à l'autorisation d'expulser l'occupant.

Article L521-3-3

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants, en application du II de l'article L. 521-3-2, le représentant de l'Etat dans le département peut user des prérogatives qu'il tient de l'article L. 441-2-3.

Les attributions de logements, en application de l'alinéa précédent, sont prononcées en tenant compte des engagements de l'accord intercommunal ou départemental prévu respectivement aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2.

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants, en application du I ou, le cas échéant, des III ou V de l'article L. 521-3-2, le maire peut désigner ces personnes à un organisme bailleur aux fins qu'il les loge et, en cas de refus du bailleur, procéder à l'attribution d'un logement. Les attributions s'imputent sur les droits à réservation dont il dispose sur le territoire de la commune.

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants en application du III de l'article L. 521-3-2, le président de l'établissement public de coopération intercommunale concerné peut procéder dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Les attributions s'imputent sur les droits à réservation dont il dispose sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le représentant de l'Etat dans le département ou le maire sont réputés avoir satisfait à l'obligation de relogement s'ils ont proposé aux personnes concernées qui, faute d'offre de relogement, occupent des locaux au-delà de la date de prise d'effet de l'interdiction définitive d'habiter, un accueil dans une structure d'hébergement, un établissement ou un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale, à titre temporaire dans l'attente d'un relogement définitif.

Article L521-3-4

Dans les cas prévus à l'article L. 521-1 et aux fins de faciliter l'hébergement des occupants par les propriétaires ou exploitants qui y sont tenus ou, en cas de défaillance de ceux-ci, par les autorités publiques compétentes, tout bailleur ou toute structure d'hébergement, nonobstant toute stipulation contraire, peut conclure avec toute personne, publique ou privée, la convention nécessaire à la mise à disposition de locaux ou logements, à titre d'occupation précaire.

La durée de cette convention d'occupation précaire est limitée et prend fin au plus tard au terme du mois suivant celui de la notification de l'arrêté de mainlevée de la mesure de police qui a justifié l'hébergement ou du constat par l'autorité compétente de la réalisation des mesures prescrites.

Les occupants ayant bénéficié de l'hébergement dans les conditions ci-dessus ne peuvent se prévaloir d'aucun droit au maintien dans les lieux ou à la reconduction de la convention.

En cas de refus de l'occupant hébergé de quitter les lieux à l'échéance de la convention d'occupation précaire et faute pour la personne débitrice de l'obligation d'hébergement d'avoir engagé une action aux fins d'expulsion, le représentant de l'Etat dans le département ou le maire, selon le cas, peut exercer cette action aux frais du propriétaire ou de l'exploitant tenu à l'obligation d'hébergement.

Art. L. 1337-4

- I. - Est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 50 000 Euros :
- le fait de ne pas déférer à une injonction prise sur le fondement du premier alinéa de l'article L. 1331-24 ;
 - le fait de refuser, sans motif légitime et après une mise en demeure, d'exécuter les mesures prescrites en application du II de l'article L. 1331-28.
- II. - Est puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 75 000 Euros :
- le fait de ne pas déférer à une mise en demeure du préfet prise sur le fondement de l'article L. 1331-23.
- III. - Est puni d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 100 000 Euros :
- le fait de ne pas déférer, dans le délai fixé, à une mise en demeure du préfet prise sur le fondement de l'article L. 1331-22 ;
 - le fait, à compter de la notification de la réunion de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques prévue par l'article L. 1331-27 ou à compter de la notification de la mise en demeure lorsque ces locaux sont visés par des mesures prises sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-26-1, de dégrader, détériorer, détruire des locaux ou de les rendre impropres à l'habitation de quelque façon que ce soit dans le but d'en faire partir les occupants ;
 - le fait, de mauvaise foi, de ne pas respecter une interdiction d'habiter et le cas échéant d'utiliser des locaux prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-28 ;
 - le fait de remettre à disposition des locaux vacants ayant fait l'objet de mesures prises en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23 et L. 1331-24 ou déclarés insalubres en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28.
- IV. - Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes :
- 1° La confiscation du fonds de commerce ou de l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction ;
 - 2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.
- V. - Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues à l'article 131-2 du code pénal, des infractions définies au présent article.
- Les peines encourues par les personnes morales sont :
- l'amende suivant les modalités prévues à l'article 131-38 du code pénal ;
 - les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8°, 9° de l'article 131-39 du code pénal. La confiscation mentionnée au 8° de l'article 131-39 du code pénal porte sur le fonds de commerce ou l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.
- VI. - Lorsque les poursuites sont engagées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du code de la construction et de l'habitation.

.../...

Article L521-4

I. - Est puni de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 euros le fait :
- en vue de contraindre un occupant à renoncer aux droits qu'il détient en application des articles L. 521-1 à L. 521-3-1, de le menacer, de commettre à son égard tout acte d'intimidation ou de rendre impropres à l'habitation les lieux qu'il occupe ;
- de percevoir un loyer ou toute autre somme en contrepartie de l'occupation du logement, y compris rétroactivement, en méconnaissance du I de l'article L. 521-2 ;
- de refuser de procéder à l'hébergement ou au relogement de l'occupant, bien qu'étant en mesure de le faire.

II. - Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes :

1° La confiscation du fonds de commerce ou des locaux mis à bail ;

2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

III. - Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

- l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal ;

- les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du code pénal.

La confiscation mentionnée au 8° de cet article porte sur le fonds de commerce ou les locaux mis à bail.

Lorsque les poursuites sont effectuées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du présent code.

Article L111-6-1

Sont interdites :

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division par appartements d'immeubles qui sont frappés d'une interdiction d'habiter, ou d'un arrêté de péril, ou sont déclarés insalubres, ou comportent pour le quart au moins de leur superficie totale des logements loués ou occupés classés dans la catégorie IV visée par la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 précitée. La division d'un immeuble bâti ou d'un groupe d'immeubles bâtis, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes est néanmoins autorisée lorsqu'il s'agit d'y réaliser des travaux de restauration immobilière déclarés d'utilité publique en application de l'article L. 313-4 du code de l'urbanisme ;

...

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division d'immeuble en vue de mettre à disposition des locaux à usage d'habitation d'une superficie et d'un volume habitables inférieurs respectivement à 14 m² et à 33 m³ ou qui ne sont pas pourvus d'une installation d'alimentation en eau potable, d'une installation d'évacuation des eaux usées ou d'un accès à la fourniture de courant électrique, ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics amiante en application de l'article L. 1311-1 du code de la santé publique et risque de saturnisme lorsque l'immeuble est soumis aux dispositions de l'article L. 1334-5 du même code ;

-toute division par appartements d'immeuble de grande hauteur à usage d'habitation ou à usage professionnel ou commercial et d'habitation dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné lieu à un avis défavorable de l'autorité compétente ou à des prescriptions qui n'ont pas été exécutées.

Sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 75 000 euros les personnes qui mettent en vente, en location ou à la disposition d'autrui des locaux destinés à l'habitation et provenant d'une division réalisée en méconnaissance des interdictions définies au présent article.

Les personnes physiques encourent également la peine complémentaire suivante : l'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

-l'amende, selon les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal;

-les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du même code. Pour l'application du 8°, la confiscation porte sur le fonds de commerce ou sur l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES



Délégation territoriale
des Pyrénées-Orientales
Service santé-
environnement
Mission habitat

ARRETE PREFECTORAL N°2013056-0003
PORTANT DECLARATION DE MAIN LEVEE
D'INSALUBRITE DU LOGEMENT DU 1^{er} ETAGE DE
L'IMMEUBLE SIS
13 BIS RUE GRANDE LA REAL A 66000 PERPIGNAN
APPARTENANT A
MONSIEUR MOHAMMED SBA MUSTAPHA ET MADAME
BELOUKA MAMA DEMEURANT
3, RUE DU CARIGNAN 66430 BOMPAS

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1331-26 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.521-1 à L.521-3-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°4157/2004 du 2 novembre 2004 déclarant insalubre réparable avec interdiction d'occuper et de louer en l'état au départ des occupants le logement du 1^{er} étage de l'immeuble sis 13 bis rue Grande la Réal à 66000 PERPIGNAN, propriété de Monsieur MOHAMMED SBA et Madame BELOUKA;

Vu le rapport établi par le Directeur du Service Communal d'Hygiène et Santé de la Ville de Perpignan constatant l'achèvement des travaux de sortie d'insalubrité à la date du 20 décembre 2012 et exécutés en application de l'arrêté d'insalubrité réparable susvisé ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés dans le respect des règles de l'art ont permis de résorber les causes d'insalubrité mentionnées dans l'arrêté préfectoral n°4157/2004 du 2 novembre 2004 et que le logement du 1^{er} étage ne présente plus de risque pour la santé des occupants ou des voisins ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

12, boulevard Mercader - B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex
Tél : 04 68 81.78.00

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté préfectoral n°4157/2004 du 2 novembre 2004 déclarant insalubre remédiable le logement du 1^{er} étage de l'immeuble sis 13 bis, rue Grande la Réal à 66000 PERPIGNAN et portant interdiction d'occuper et de relouer en l'état au départ des occupants est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur MOHAMMED SBA et Madame BELOUKA.

Il sera affiché à la mairie de PERPIGNAN.

ARTICLE 3

A compter de la notification du présent arrêté, le logement du 1^{er} étage peut à nouveau être utilisé aux fins d'habitation.

Les loyers ou indemnités d'occupation seront à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suivra la notification ou l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Président de la Chambre des Notaires,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales,
- M. le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées Orientales,
- M. Le Président du Conseil Général, Directeur de la Cellule Logement des Aides Financières Individuelles,
- M. Le Délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- M. le Directeur du Comité Interprofessionnel du Logement,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques à la diligence et aux frais des propriétaires.

ARTICLE 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet des Pyrénées Orientales soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA 2 - 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot 34000 Montpellier) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 7

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- Monsieur le Maire de Perpignan ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Madame le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon ;
- Madame le Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Perpignan ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 25 FEV. 2013

LE PREFET,

Pour le Préfet, et par délévation,
le Secrétaire Général,
Pierre REGNAULT de la MOTHE

ANNEXE 1 : Code de la Construction et de l'Habitation

Article L521-1

Pour l'application du présent chapitre, l'occupant est le titulaire d'un droit réel conférant l'usage, le locataire, le sous-locataire ou l'occupant de bonne foi des locaux à usage d'habitation et de locaux d'hébergement constituant son habitation principale.

Le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants ou de contribuer au coût correspondant dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-1 dans les cas suivants :

- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité, d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique, si elle est assortie d'une interdiction d'habiter temporaire ou définitive ou si les travaux nécessaires pour remédier à l'insalubrité rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'un arrêté de péril en application de l'article L. 511-1 du présent code, si l'arrêté ordonne l'évacuation du bâtiment ou s'il est assorti d'une interdiction d'habiter ou encore si les travaux nécessaires pour mettre fin au péril rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un établissement recevant du public utilisé aux fins d'hébergement fait l'objet de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité en application de l'article L. 123-3.

Cette obligation est faite sans préjudice des actions dont dispose le propriétaire ou l'exploitant à l'encontre des personnes auxquelles l'état d'insalubrité ou de péril serait en tout ou partie imputable.

Article L521-2

I. - Le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cesse d'être dû pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure prise en application de l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à compter de l'envoi de la notification de cette mise en demeure.

Le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cessent d'être dus pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-23 et L. 1331-24 du code de la santé publique ou de mesures décidées en application de l'article L. 123-3. Les loyers ou redevances sont à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suit le constat de la réalisation des mesures prescrites.

Pour les locaux visés par une déclaration d'insalubrité prise en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28 du code de la santé publique ou par un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1, le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de l'arrêté ou de son affichage à la mairie et sur la façade de l'immeuble, jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée.

Dans le cas où des locaux ont fait l'objet d'une mise en demeure prononcée en application de l'article L. 1331-26-1 du code de la santé publique suivie d'une déclaration d'insalubrité prise en application de l'article L. 1331-28 du même code, le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de la mise en demeure ou son affichage jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée de l'insalubrité.

.../...

Les loyers ou toutes autres sommes versées en contrepartie de l'occupation du logement indûment perçus par le propriétaire, l'exploitant ou la personne ayant mis à disposition les locaux sont restitués à l'occupant ou déduits des loyers dont il devient à nouveau redevable.

II. - Dans les locaux visés au I, la durée résiduelle du bail à la date du premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de la mainlevée de l'arrêté d'insalubrité ou de péril ou du constat de la réalisation des mesures prescrites, ou leur affichage, est celle qui restait à courir au premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de l'arrêté d'insalubrité ou de péril, de l'injonction, de la mise en demeure ou des prescriptions, ou leur affichage.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des dispositions du dernier alinéa de l'article 1724 du code civil.

III. - Lorsque les locaux sont frappés d'une interdiction définitive d'habiter et d'utiliser, les baux et contrats d'occupation ou d'hébergement poursuivent de plein droit leurs effets, exception faite de l'obligation de paiement du loyer ou de toute somme versée en contrepartie de l'occupation, jusqu'à leur terme ou jusqu'au départ des occupants et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par la déclaration d'insalubrité ou l'arrêté de péril.

Une déclaration d'insalubrité, un arrêté de péril ou la prescription de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité ne peut entraîner la résiliation de plein droit des baux et contrats d'occupation ou d'hébergement, sous réserve des dispositions du VII de l'article L. 521-3-2.

Les occupants qui sont demeurés dans les lieux faute d'avoir reçu une offre de relogement conforme aux dispositions du II de l'article L. 521-3-1 sont des occupants de bonne foi qui ne peuvent être expulsés de ce fait.

Article L521-3-1

I. - Lorsqu'un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1 ou des prescriptions édictées en application de l'article L. 123-3 sont accompagnés d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le maire prend les dispositions nécessaires pour les héberger ou les reloger.

II. - Lorsqu'une déclaration d'insalubrité, une mise en demeure ou une injonction prise sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique est assortie d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le préfet, ou le maire s'il est délégataire de tout ou partie des réservations de logements en application de l'article L. 441-1, prend les dispositions nécessaires pour héberger ou reloger les occupants, sous réserve des dispositions du III.

III. - Lorsque la déclaration d'insalubrité vise un immeuble situé dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat prévue par l'article L. 303-1 ou dans une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, la personne publique qui a pris l'initiative de l'opération prend les dispositions nécessaires à l'hébergement ou au relogement des occupants.

IV. - Lorsqu'une personne publique, un organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte ou un organisme à but non lucratif a assuré le relogement, le propriétaire ou l'exploitant lui verse une indemnité représentative des frais engagés pour le relogement, égale à un an du loyer prévisionnel.

.../...

V. - Si la commune assure, de façon occasionnelle ou en application d'une convention passée avec l'Etat, les obligations d'hébergement ou de relogement qui sont faites à celui-ci en cas de défaillance du propriétaire, elle est subrogée dans les droits de l'Etat pour le recouvrement de sa créance.

VI. - La créance résultant de la substitution de la collectivité publique aux propriétaires ou exploitants qui ne se conforment pas aux obligations d'hébergement et de relogement qui leur sont faites par le présent article est recouvrée soit comme en matière de contributions directes par la personne publique créancière, soit par l'émission par le maire ou le préfet d'un titre exécutoire au profit de l'organisme ayant assuré l'hébergement ou le relogement.

VII. - Si l'occupant a refusé trois offres de relogement qui lui ont été faites au titre des I, II ou III, le juge peut être saisi d'une demande tendant à la résiliation du bail ou du droit d'occupation et à l'autorisation d'expulser l'occupant.

Article L521-3-2

I. - Lorsqu'un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1 ou des prescriptions édictées en application de l'article L. 123-3 sont accompagnés d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le maire prend les dispositions nécessaires pour les héberger ou les reloger.

II. - Lorsqu'une déclaration d'insalubrité, une mise en demeure ou une injonction prise sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique est assortie d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le préfet, ou le maire s'il est délégataire de tout ou partie des réservations de logements en application de l'article L. 441-1, prend les dispositions nécessaires pour héberger ou reloger les occupants, sous réserve des dispositions du III.

III. - Lorsque la déclaration d'insalubrité vise un immeuble situé dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat prévue par l'article L. 303-1 ou dans une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, la personne publique qui a pris l'initiative de l'opération prend les dispositions nécessaires à l'hébergement ou au relogement des occupants.

IV. - Lorsqu'une personne publique, un organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte ou un organisme à but non lucratif a assuré le relogement, le propriétaire ou l'exploitant lui verse une indemnité représentative des frais engagés pour le relogement, égale à un an du loyer prévisionnel.

V. - Si la commune assure, de façon occasionnelle ou en application d'une convention passée avec l'Etat, les obligations d'hébergement ou de relogement qui sont faites à celui-ci en cas de défaillance du propriétaire, elle est subrogée dans les droits de l'Etat pour le recouvrement de sa créance.

VI. - La créance résultant de la substitution de la collectivité publique aux propriétaires ou exploitants qui ne se conforment pas aux obligations d'hébergement et de relogement qui leur sont faites par le présent article est recouvrée soit comme en matière de contributions directes par la personne publique créancière, soit par l'émission par le maire ou le préfet d'un titre exécutoire au profit de l'organisme ayant assuré l'hébergement ou le relogement.

VII. - Si l'occupant a refusé trois offres de relogement qui lui ont été faites au titre des I, II ou III, le juge peut être saisi d'une demande tendant à la résiliation du bail ou du droit d'occupation et à l'autorisation d'expulser l'occupant.

Article L521-3-3

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants, en application du II de l'article L. 521-3-2, le représentant de l'Etat dans le département peut user des prérogatives qu'il tient de l'article L. 441-2-3.

Les attributions de logements, en application de l'alinéa précédent, sont prononcées en tenant compte des engagements de l'accord intercommunal ou départemental prévu respectivement aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2.

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants, en application du I ou, le cas échéant, des III ou V de l'article L. 521-3-2, le maire peut désigner ces personnes à un organisme bailleur aux fins qu'il les loge et, en cas de refus du bailleur, procéder à l'attribution d'un logement. Les attributions s'imputent sur les droits à réservation dont il dispose sur le territoire de la commune.

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants en application du III de l'article L. 521-3-2, le président de l'établissement public de coopération intercommunale concerné peut procéder dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Les attributions s'imputent sur les droits à réservation dont il dispose sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le représentant de l'Etat dans le département ou le maire sont réputés avoir satisfait à l'obligation de relogement s'ils ont proposé aux personnes concernées qui, faute d'offre de relogement, occupent des locaux au-delà de la date de prise d'effet de l'interdiction définitive d'habiter, un accueil dans une structure d'hébergement, un établissement ou un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale, à titre temporaire dans l'attente d'un relogement définitif.

Article L521-3-4

Dans les cas prévus à l'article L. 521-1 et aux fins de faciliter l'hébergement des occupants par les propriétaires ou exploitants qui y sont tenus ou, en cas de défaillance de ceux-ci, par les autorités publiques compétentes, tout bailleur ou toute structure d'hébergement, nonobstant toute stipulation contraire, peut conclure avec toute personne, publique ou privée, la convention nécessaire à la mise à disposition de locaux ou logements, à titre d'occupation précaire.

La durée de cette convention d'occupation précaire est limitée et prend fin au plus tard au terme du mois suivant celui de la notification de l'arrêté de mainlevée de la mesure de police qui a justifié l'hébergement ou du constat par l'autorité compétente de la réalisation des mesures prescrites.

Les occupants ayant bénéficié de l'hébergement dans les conditions ci-dessus ne peuvent se prévaloir d'aucun droit au maintien dans les lieux ou à la reconduction de la convention.

En cas de refus de l'occupant hébergé de quitter les lieux à l'échéance de la convention d'occupation précaire et faute pour la personne débitrice de l'obligation d'hébergement d'avoir engagé une action aux fins d'expulsion, le représentant de l'Etat dans le département ou le maire, selon le cas, peut exercer cette action aux frais du propriétaire ou de l'exploitant tenu à l'obligation d'hébergement.

.....

ANNEXE 2 : Code de la Santé Publique

Art. L. 1337-4

- I. - Est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 50 000 Euros :
- le fait de ne pas déférer à une injonction prise sur le fondement du premier alinéa de l'article L. 1331-24 ;
 - le fait de refuser, sans motif légitime et après une mise en demeure, d'exécuter les mesures prescrites en application du II de l'article L. 1331-28.
- II. - Est puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 75 000 Euros :
- le fait de ne pas déférer à une mise en demeure du préfet prise sur le fondement de l'article L. 1331-23.
- III. - Est puni d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 100 000 Euros:
- le fait de ne pas déférer, dans le délai fixé, à une mise en demeure du préfet prise sur le fondement de l'article L. 1331-22 ;
 - le fait, à compter de la notification de la réunion de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques prévue par l'article L. 1331-27 ou à compter de la notification de la mise en demeure lorsque ces locaux sont visés par des mesures prises sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-26-1, de dégrader, détériorer, détruire des locaux ou de les rendre impropres à l'habitation de quelque façon que ce soit dans le but d'en faire partir les occupants ;
 - le fait, de mauvaise foi, de ne pas respecter une interdiction d'habiter et le cas échéant d'utiliser des locaux prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-28 ;
 - le fait de remettre à disposition des locaux vacants ayant fait l'objet de mesures prises en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23 et L. 1331-24 ou déclarés insalubres en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28.
- IV. - Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes :
- 1° La confiscation du fonds de commerce ou de l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction ;
 - 2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.
- V. - Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues à l'article 131-2 du code pénal, des infractions définies au présent article.
- Les peines encourues par les personnes morales sont :
- l'amende suivant les modalités prévues à l'article 131-38 du code pénal ;
 - les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8°, 9° de l'article 131-39 du code pénal. La confiscation mentionnée au 8° de l'article 131-39 du code pénal porte sur le fonds de commerce ou l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.
- VI. - Lorsque les poursuites sont engagées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du code de la construction et de l'habitation.

.....

ANNEXE 3 : Code de la Construction et de l'Habitation

Article L521-4

I. - Est puni de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 euros le fait :

- en vue de contraindre un occupant à renoncer aux droits qu'il détient en application des articles L. 521-1 à L. 521-3-1, de le menacer, de commettre à son égard tout acte d'intimidation ou de rendre impropres à l'habitation les lieux qu'il occupe ;
- de percevoir un loyer ou toute autre somme en contrepartie de l'occupation du logement, y compris rétroactivement, en méconnaissance du I de l'article L. 521-2 ;
- de refuser de procéder à l'hébergement ou au relogement de l'occupant, bien qu'étant en mesure de le faire.

II. - Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes:

- 1° La confiscation du fonds de commerce ou des locaux mis à bail ;
- 2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

III. - Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

- l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal ;
- les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du code pénal.

La confiscation mentionnée au 8° de cet article porte sur le fonds de commerce ou les locaux mis à bail.

Lorsque les poursuites sont effectuées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du présent code.

Article L111-6-1

Sont interdites :

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division par appartements d'immeubles qui sont frappés d'une interdiction d'habiter, ou d'un arrêté de péril, ou sont déclarés insalubres, ou comportent pour le quart au moins de leur superficie totale des logements loués ou occupés classés dans la catégorie IV visée par la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 précitée. La division d'un immeuble bâti ou d'un groupe d'immeubles bâtis, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes est néanmoins autorisée lorsqu'il s'agit d'y réaliser des travaux de restauration immobilière déclarés d'utilité publique en application de l'article L. 313-4 du code de l'urbanisme ;

.../...

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division d'immeuble en vue de mettre à disposition des locaux à usage d'habitation d'une superficie et d'un volume habitables inférieurs respectivement à 14 m² et à 33 m³ ou qui ne sont pas pourvus d'une installation d'alimentation en eau potable, d'une installation d'évacuation des eaux usées ou d'un accès à la fourniture de courant électrique, ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics amiante en application de l'article L. 1311-1 du code de la santé publique et risque de saturnisme lorsque l'immeuble est soumis aux dispositions de l'article L. 1334-5 du même code ;

-toute division par appartements d'immeuble de grande hauteur à usage d'habitation ou à usage professionnel ou commercial et d'habitation dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné lieu à un avis défavorable de l'autorité compétente ou à des prescriptions qui n'ont pas été exécutées.

Sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 75 000 euros les personnes qui mettent en vente, en location ou à la disposition d'autrui des locaux destinés à l'habitation et provenant d'une division réalisée en méconnaissance des interdictions définies au présent article.

Les personnes physiques encourent également la peine complémentaire suivante : l'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

-l'amende, selon les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal;

-les peines complémentaires prévues aux 2^o, 4^o, 8^o et 9^o de l'article 131-39 du même code. Pour l'application du 8^o, la confiscation porte sur le fonds de commerce ou sur l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES



● Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon
Délégation territoriale
des Pyrénées-Orientales
Service santé-
environnement
Mission habitat

ARRETE PREFECTORAL N° 2013056-0005
PORTANT DECLARATION DE MAIN LEVEE
D'INSALUBRITE D'UN LOGEMENT
AU RDC DE L'IMMEUBLE SIS
102 AVENUE TORCATIS A 66000 PERPIGNAN
APPARTENANT A
MONSIEUR ET MADAME CIVALE JACQUES
2, AVENUE DES GOELETTES 66420 LE BARCARES

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1331-26 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.521-1 à L.521-3-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2977/2004 du 27 juillet 2004 déclarant insalubre remédiable avec interdiction d'occuper et de louer en l'état au départ des occupants le logement du RDC de l'immeuble sis 102 avenue Torcatis à 66000 PERPIGNAN, propriété de Monsieur et Madame CIVALE;

Vu le rapport établi par le Directeur du Service Communal d'Hygiène et Santé de la Ville de Perpignan constatant la réalisation des travaux de remise en état à destination de garage du local du RDC à la date du 4 octobre 2012 et exécutés en application de l'arrêté d'insalubrité remédiable susvisé ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés dans le respect des règles de l'art ont permis de résorber les causes d'insalubrité mentionnées dans l'arrêté préfectoral n°2977/2004 du 27 juillet 2004 et que le garage en RDC ne présente plus de risque pour la santé des occupants ou des voisins ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

(Signature)

12, boulevard Mercader - B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex
Tél : 04 68 81.78.00

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté préfectoral n°2977/2004 du 27 juillet 2004 déclarant insalubre irremédiable le logement du RDC de l'immeuble sis 102, avenue Torcatis à 66000 PERPIGNAN et portant interdiction définitive d'occuper et de louer au départ des occupants est abrogé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur et Madame CIVALE.

Il sera affiché à la mairie de PERPIGNAN.

ARTICLE 3

A compter de la notification du présent arrêté, le local du RDC peut à nouveau être utilisé à destination de garage.

Les loyers ou indemnités de location du garage seront à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suivra la notification ou l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Président de la Chambre des Notaires,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales,
- M. le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole des Pyrénées Orientales,
- M. Le Président du Conseil Général, Directeur de la Cellule Logement des Aides Financières Individuelles,
- M. Le Délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat,
- M. le Directeur du Comité Interprofessionnel du Logement,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié à la conservation des hypothèques à la diligence et aux frais des propriétaires.

ARTICLE 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet des Pyrénées Orientales soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé – EA 2 - 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP). L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot 34000 Montpellier) dans le délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

ARTICLE 7

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- Monsieur le Maire de Perpignan ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Madame le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon ;
- Madame le Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Perpignan ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 25 FEV. 2013

LE PREFET,

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTTE

ANNEXE 1 : Code de la Construction et de l'Habitation

Article L521-1

Pour l'application du présent chapitre, l'occupant est le titulaire d'un droit réel conférant l'usage, le locataire, le sous-locataire ou l'occupant de bonne foi des locaux à usage d'habitation et de locaux d'hébergement constituant son habitation principale.

Le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le relogement ou l'hébergement des occupants ou de contribuer au coût correspondant dans les conditions prévues à l'article L. 521-3-1 dans les cas suivants :

- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité, d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique, si elle est assortie d'une interdiction d'habiter temporaire ou définitive ou si les travaux nécessaires pour remédier à l'insalubrité rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un immeuble fait l'objet d'un arrêté de péril en application de l'article L. 511-1 du présent code, si l'arrêté ordonne l'évacuation du bâtiment ou s'il est assorti d'une interdiction d'habiter ou encore si les travaux nécessaires pour mettre fin au péril rendent temporairement le logement inhabitable ;
- lorsqu'un établissement recevant du public utilisé aux fins d'hébergement fait l'objet de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité en application de l'article L. 123-3.

Cette obligation est faite sans préjudice des actions dont dispose le propriétaire ou l'exploitant à l'encontre des personnes auxquelles l'état d'insalubrité ou de péril serait en tout ou partie imputable.

Article L521-2

I. - Le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cesse d'être dû pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure prise en application de l'article L. 1331-22 du code de la santé publique à compter de l'envoi de la notification de cette mise en demeure.

Le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cessent d'être dus pour les locaux qui font l'objet d'une mise en demeure ou d'une injonction prise en application des articles L. 1331-23 et L. 1331-24 du code de la santé publique ou de mesures décidées en application de l'article L. 123-3. Les loyers ou redevances sont à nouveau dus à compter du premier jour du mois qui suit le constat de la réalisation des mesures prescrites.

Pour les locaux visés par une déclaration d'insalubrité prise en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28 du code de la santé publique ou par un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1, le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de l'arrêté ou de son affichage à la mairie et sur la façade de l'immeuble, jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée.

Dans le cas où des locaux ont fait l'objet d'une mise en demeure prononcée en application de l'article L. 1331-26-1 du code de la santé publique suivie d'une déclaration d'insalubrité prise en application de l'article L. 1331-28 du même code, le loyer ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation du logement cesse d'être dû à compter du premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification de la mise en demeure ou son affichage jusqu'au premier jour du mois qui suit l'envoi de la notification ou l'affichage de l'arrêté de mainlevée de l'insalubrité.

.../...

Les loyers ou toutes autres sommes versées en contrepartie de l'occupation du logement indûment perçus par le propriétaire, l'exploitant ou la personne ayant mis à disposition les locaux sont restitués à l'occupant ou déduits des loyers dont il devient à nouveau redevable.

II. - Dans les locaux visés au I, la durée résiduelle du bail à la date du premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de la mainlevée de l'arrêté d'insalubrité ou de péril ou du constat de la réalisation des mesures prescrites, ou leur affichage, est celle qui restait à courir au premier jour du mois suivant l'envoi de la notification de l'arrêté d'insalubrité ou de péril, de l'injonction, de la mise en demeure ou des prescriptions, ou leur affichage.

Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des dispositions du dernier alinéa de l'article 1724 du code civil.

III. - Lorsque les locaux sont frappés d'une interdiction définitive d'habiter et d'utiliser, les baux et contrats d'occupation ou d'hébergement poursuivent de plein droit leurs effets, exception faite de l'obligation de paiement du loyer ou de toute somme versée en contrepartie de l'occupation, jusqu'à leur terme ou jusqu'au départ des occupants et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par la déclaration d'insalubrité ou l'arrêté de péril.

Une déclaration d'insalubrité, un arrêté de péril ou la prescription de mesures destinées à faire cesser une situation d'insécurité ne peut entraîner la résiliation de plein droit des baux et contrats d'occupation ou d'hébergement, sous réserve des dispositions du VII de l'article L. 521-3-2.

Les occupants qui sont demeurés dans les lieux faute d'avoir reçu une offre de relogement conforme aux dispositions du II de l'article L. 521-3-1 sont des occupants de bonne foi qui ne peuvent être expulsés de ce fait.

Article L521-3-1

I. - Lorsqu'un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1 ou des prescriptions édictées en application de l'article L. 123-3 sont accompagnés d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le maire prend les dispositions nécessaires pour les héberger ou les reloger.

II. - Lorsqu'une déclaration d'insalubrité, une mise en demeure ou une injonction prise sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique est assortie d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le préfet, ou le maire s'il est délégataire de tout ou partie des réservations de logements en application de l'article L. 441-1, prend les dispositions nécessaires pour héberger ou reloger les occupants, sous réserve des dispositions du III.

III. - Lorsque la déclaration d'insalubrité vise un immeuble situé dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat prévue par l'article L. 303-1 ou dans une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, la personne publique qui a pris l'initiative de l'opération prend les dispositions nécessaires à l'hébergement ou au relogement des occupants.

IV. - Lorsqu'une personne publique, un organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte ou un organisme à but non lucratif a assuré le relogement, le propriétaire ou l'exploitant lui verse une indemnité représentative des frais engagés pour le relogement, égale à un an du loyer prévisionnel.

.../...

V. - Si la commune assure, de façon occasionnelle ou en application d'une convention passée avec l'Etat, les obligations d'hébergement ou de relogement qui sont faites à celui-ci en cas de défaillance du propriétaire, elle est subrogée dans les droits de l'Etat pour le recouvrement de sa créance.

VI. - La créance résultant de la substitution de la collectivité publique aux propriétaires ou exploitants qui ne se conforment pas aux obligations d'hébergement et de relogement qui leur sont faites par le présent article est recouvrée soit comme en matière de contributions directes par la personne publique créancière, soit par l'émission par le maire ou le préfet d'un titre exécutoire au profit de l'organisme ayant assuré l'hébergement ou le relogement.

VII. - Si l'occupant a refusé trois offres de relogement qui lui ont été faites au titre des I, II ou III, le juge peut être saisi d'une demande tendant à la résiliation du bail ou du droit d'occupation et à l'autorisation d'expulser l'occupant.

Article L521-3-2

I. - Lorsqu'un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511-1 ou des prescriptions édictées en application de l'article L. 123-3 sont accompagnés d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le maire prend les dispositions nécessaires pour les héberger ou les reloger.

II. - Lorsqu'une déclaration d'insalubrité, une mise en demeure ou une injonction prise sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25, L. 1331-26-1 et L. 1331-28 du code de la santé publique est assortie d'une interdiction temporaire ou définitive d'habiter et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, le préfet, ou le maire s'il est délégué de tout ou partie des réservations de logements en application de l'article L. 441-1, prend les dispositions nécessaires pour héberger ou reloger les occupants, sous réserve des dispositions du III.

III. - Lorsque la déclaration d'insalubrité vise un immeuble situé dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat prévue par l'article L. 303-1 ou dans une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme et que le propriétaire ou l'exploitant n'a pas assuré l'hébergement ou le relogement des occupants, la personne publique qui a pris l'initiative de l'opération prend les dispositions nécessaires à l'hébergement ou au relogement des occupants.

IV. - Lorsqu'une personne publique, un organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte ou un organisme à but non lucratif a assuré le relogement, le propriétaire ou l'exploitant lui verse une indemnité représentative des frais engagés pour le relogement, égale à un an du loyer prévisionnel.

V. - Si la commune assure, de façon occasionnelle ou en application d'une convention passée avec l'Etat, les obligations d'hébergement ou de relogement qui sont faites à celui-ci en cas de défaillance du propriétaire, elle est subrogée dans les droits de l'Etat pour le recouvrement de sa créance.

VI. - La créance résultant de la substitution de la collectivité publique aux propriétaires ou exploitants qui ne se conforment pas aux obligations d'hébergement et de relogement qui leur sont faites par le présent article est recouvrée soit comme en matière de contributions directes par la personne publique créancière, soit par l'émission par le maire ou le préfet d'un titre exécutoire au profit de l'organisme ayant assuré l'hébergement ou le relogement.

VII. - Si l'occupant a refusé trois offres de relogement qui lui ont été faites au titre des I, II ou III, le juge peut être saisi d'une demande tendant à la résiliation du bail ou du droit d'occupation et à l'autorisation d'expulser l'occupant.

Article L521-3-3

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants, en application du II de l'article L. 521-3-2, le représentant de l'Etat dans le département peut user des prérogatives qu'il tient de l'article L. 441-2-3.

Les attributions de logements, en application de l'alinéa précédent, sont prononcées en tenant compte des engagements de l'accord intercommunal ou départemental prévu respectivement aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2.

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants, en application du I ou, le cas échéant, des III ou V de l'article L. 521-3-2, le maire peut désigner ces personnes à un organisme bailleur aux fins qu'il les loge et, en cas de refus du bailleur, procéder à l'attribution d'un logement. Les attributions s'imputent sur les droits à réservation dont il dispose sur le territoire de la commune.

Pour assurer le relogement à titre temporaire ou définitif des occupants en application du III de l'article L. 521-3-2, le président de l'établissement public de coopération intercommunale concerné peut procéder dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Les attributions s'imputent sur les droits à réservation dont il dispose sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le représentant de l'Etat dans le département ou le maire sont réputés avoir satisfait à l'obligation de relogement s'ils ont proposé aux personnes concernées qui, faute d'offre de relogement, occupent des locaux au-delà de la date de prise d'effet de l'interdiction définitive d'habiter, un accueil dans une structure d'hébergement, un établissement ou un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale, à titre temporaire dans l'attente d'un relogement définitif.

Article L521-3-4

Dans les cas prévus à l'article L. 521-1 et aux fins de faciliter l'hébergement des occupants par les propriétaires ou exploitants qui y sont tenus ou, en cas de défaillance de ceux-ci, par les autorités publiques compétentes, tout bailleur ou toute structure d'hébergement, nonobstant toute stipulation contraire, peut conclure avec toute personne, publique ou privée, la convention nécessaire à la mise à disposition de locaux ou logements, à titre d'occupation précaire.

La durée de cette convention d'occupation précaire est limitée et prend fin au plus tard au terme du mois suivant celui de la notification de l'arrêté de mainlevée de la mesure de police qui a justifié l'hébergement ou du constat par l'autorité compétente de la réalisation des mesures prescrites.

Les occupants ayant bénéficié de l'hébergement dans les conditions ci-dessus ne peuvent se prévaloir d'aucun droit au maintien dans les lieux ou à la reconduction de la convention.

En cas de refus de l'occupant hébergé de quitter les lieux à l'échéance de la convention d'occupation précaire et faute pour la personne débitrice de l'obligation d'hébergement d'avoir engagé une action aux fins d'expulsion, le représentant de l'Etat dans le département ou le maire, selon le cas, peut exercer cette action aux frais du propriétaire ou de l'exploitant tenu à l'obligation d'hébergement.

.....

ANNEXE 2 : Code de la Santé Publique

Art. L. 1337-4

- I. - Est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 50 000 Euros :
- le fait de ne pas déférer à une injonction prise sur le fondement du premier alinéa de l'article L. 1331-24 ;
 - le fait de refuser, sans motif légitime et après une mise en demeure, d'exécuter les mesures prescrites en application du II de l'article L. 1331-28.
- II. - Est puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 75 000 Euros :
- le fait de ne pas déférer à une mise en demeure du préfet prise sur le fondement de l'article L. 1331-23.
- III. - Est puni d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 100 000 Euros :
- le fait de ne pas déférer, dans le délai fixé, à une mise en demeure du préfet prise sur le fondement de l'article L. 1331-22 ;
 - le fait, à compter de la notification de la réunion de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques prévue par l'article L. 1331-27 ou à compter de la notification de la mise en demeure lorsque ces locaux sont visés par des mesures prises sur le fondement des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-26-1, de dégrader, détériorer, détruire des locaux ou de les rendre impropres à l'habitation de quelque façon que ce soit dans le but d'en faire partir les occupants ;
 - le fait, de mauvaise foi, de ne pas respecter une interdiction d'habiter et le cas échéant d'utiliser des locaux prise en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23, L. 1331-24, L. 1331-25 et L. 1331-28 ;
 - le fait de remettre à disposition des locaux vacants ayant fait l'objet de mesures prises en application des articles L. 1331-22, L. 1331-23 et L. 1331-24 ou déclarés insalubres en application des articles L. 1331-25 et L. 1331-28.
- IV. - Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes :
- 1° La confiscation du fonds de commerce ou de l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction ;
 - 2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.
- V. - Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues à l'article 131-2 du code pénal, des infractions définies au présent article.
- Les peines encourues par les personnes morales sont :
- l'amende suivant les modalités prévues à l'article 131-38 du code pénal ;
 - les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8°, 9° de l'article 131-39 du code pénal. La confiscation mentionnée au 8° de l'article 131-39 du code pénal porte sur le fonds de commerce ou l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.
- VI. - Lorsque les poursuites sont engagées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du code de la construction et de l'habitation.

ANNEXE 3 : Code de la Construction et de l'Habitation

Article L521-4

I. - Est puni de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 euros le fait :

- en vue de contraindre un occupant à renoncer aux droits qu'il détient en application des articles L. 521-1 à L. 521-3-1, de le menacer, de commettre à son égard tout acte d'intimidation ou de rendre impropres à l'habitation les lieux qu'il occupe ;
- de percevoir un loyer ou toute autre somme en contrepartie de l'occupation du logement, y compris rétroactivement, en méconnaissance du I de l'article L. 521-2 ;
- de refuser de procéder à l'hébergement ou au relogement de l'occupant, bien qu'étant en mesure de le faire.

II. - Les personnes physiques encourent également les peines complémentaires suivantes:

- 1° La confiscation du fonds de commerce ou des locaux mis à bail ;
- 2° L'interdiction pour une durée de cinq ans au plus d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

III. - Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

- l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal ;
- les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du code pénal.

La confiscation mentionnée au 8° de cet article porte sur le fonds de commerce ou les locaux mis à bail.

Lorsque les poursuites sont effectuées à l'encontre d'exploitants de fonds de commerce aux fins d'hébergement, il est fait application des dispositions de l'article L. 651-10 du présent code.

Article L111-6-1

Sont interdites :

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division par appartements d'immeubles qui sont frappés d'une interdiction d'habiter, ou d'un arrêté de péril, ou sont déclarés insalubres, ou comportent pour le quart au moins de leur superficie totale des logements loués ou occupés classés dans la catégorie IV visée par la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 précitée. La division d'un immeuble bâti ou d'un groupe d'immeubles bâtis, entre plusieurs personnes, par lots comprenant chacun une partie privative et une quote-part de parties communes est néanmoins autorisée lorsqu'il s'agit d'y réaliser des travaux de restauration immobilière déclarés d'utilité publique en application de l'article L. 313-4 du code de l'urbanisme ;

...

-qu'elle soit en propriété ou en jouissance, qu'elle résulte de mutations à titre gratuit ou onéreux, de partage ou de locations, toute division d'immeuble en vue de mettre à disposition des locaux à usage d'habitation d'une superficie et d'un volume habitables inférieurs respectivement à 14 m² et à 33 m³ ou qui ne sont pas pourvus d'une installation d'alimentation en eau potable, d'une installation d'évacuation des eaux usées ou d'un accès à la fourniture de courant électrique, ou qui n'ont pas fait l'objet de diagnostics amiante en application de l'article L. 1311-1 du code de la santé publique et risque de saturnisme lorsque l'immeuble est soumis aux dispositions de l'article L. 1334-5 du même code ;

-toute division par appartements d'immeuble de grande hauteur à usage d'habitation ou à usage professionnel ou commercial et d'habitation dont le contrôle exercé par la commission de sécurité a donné lieu à un avis défavorable de l'autorité compétente ou à des prescriptions qui n'ont pas été exécutées.

Sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 75 000 euros les personnes qui mettent en vente, en location ou à la disposition d'autrui des locaux destinés à l'habitation et provenant d'une division réalisée en méconnaissance des interdictions définies au présent article.

Les personnes physiques encourent également la peine complémentaire suivante : l'interdiction, pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer une activité professionnelle ou sociale dès lors que les facilités que procure cette activité ont été sciemment utilisées pour préparer ou commettre l'infraction. Cette interdiction n'est toutefois pas applicable à l'exercice d'un mandat électif ou de responsabilités syndicales.

Les peines encourues par les personnes morales sont :

-l'amende, selon les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal;
-les peines complémentaires prévues aux 2°, 4°, 8° et 9° de l'article 131-39 du même code. Pour l'application du 8°, la confiscation porte sur le fonds de commerce ou sur l'immeuble destiné à l'hébergement des personnes et ayant servi à commettre l'infraction.



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Cellule de Veille
Opérationnelle et de
Coordination des Exploitants
Routiers

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-9

Vu le décret, n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'État et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes,

Vu la circulaire n°96-14 du 6 février 1996, relative à l'exploitation sous chantier,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 2e partie, signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 31 juillet 2002,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 août 1999 portant réglementation provisoire de police sur l'autoroute "La Languedocienne" (A.9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2011 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute "La Languedocienne" (A9) dans la traversée du département des Pyrénées Orientales,

Vu la lettre de la Direction Régionale d'Exploitation de la Société Autoroutes du Sud de la France en date du 17 novembre 2011,

Vu l'avis favorable du CRICR Méditerranée en date du 20 février 2013,

Vu l'avis favorable du Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales en date du 11 février 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents de la Société Autoroutes du Sud de la France et des entreprises chargées de l'exécution des travaux,

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇨ COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Arrêté N°2013053-0001 - 26/02/2013

Page 53

ARRETE

ARTICLE 1

Dans le cadre du paquet vert autoroutier, les autoroutes du Sud de la France effectuent la pose, sur l'autoroute A9, de deux portiques monitoring trafic au point kilométrique 254.7 dans la nuit du 27 au 28 février 2013 et au point kilométrique 245.8 dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars 2013.

ARTICLE 2

Les travaux se situent sur la commune de Perpignan.

Pour le panneau du pk 254.7, les travaux consistent à :

- Isoler la voie de gauche dans les sens Narbonne / Espagne pour préparer l'opération de lavage et isoler la voie de droite et la voie médiane dans le sens opposé. Ces neutralisations sont effectives de 21h à 5h du matin.
- Effectuer deux micro-coupures de 5 minutes, à 22h et à 22h30 dans le sens Espagne / Narbonne.

Pour le panneau du pk 245.8, les travaux consistent à :

- Isoler la voie de droite et la voie médiane dans les 2 sens de circulation de 21h à 5h
- Effectuer une micro-coupure de 5min à 22h dans les 2 sens de circulation.

Ces opérations s'effectueront en présence des forces de l'ordre. En cas d'absence de ces derniers, elles seront assurées par deux véhicules ASF.

Au niveau des zones de chantiers, la vitesse est réduite à 110 km/h lorsqu'il reste 2 voies sur 3 ouvertes à la circulation et à 90 km/h lorsqu'il reste une voie ouverte à la circulation.

En cas de problèmes techniques ou météorologiques, ces travaux sont reportés de 24h, 48h ou à la première nuit permettant hors week-end et jours hors chantiers.

ARTICLE 3

En dérogation à l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier, l'interdistance entre les chantiers objet du présent arrêté et tout autre chantier nécessaire à l'entretien de l'autoroute est ramenée à 3 Km.

En cas de travaux d'urgence, l'interdistance peut être ramenée à 0 km.

ARTICLE 4

La signalisation de chantier nécessaire à ces restrictions de circulation (panneaux, cônes de signalisation de type k5a, ...) est mise en place par la société Autoroutes du Sud de la France conformément à la réglementation en vigueur relative à la signalisation temporaire sur autoroute.

En plus de toute signalisation définie ci-dessus, l'entreprise chargée de l'exécution des travaux prend les mesures de protection et de signalisation utiles, sous le contrôle des services de la Société Autoroutes du Sud de la France.

ARTICLE 5

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales;
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales;
Le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Pyrénées Orientales;
Le Directeur Régional des Services de l'Exploitation de Narbonne de la Société Autoroutes du Sud de la France;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture. Une copie sera adressée au CRICR Méditerranée.

À Perpignan, le 22 FEV. 2013

Le Préfet,
p/ le Préfet et par délégation,
p/Le Directeur départemental
des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

**Le Chef de la Cellule
de Veille Opérationnelle**

Claude MARCEROU



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale

Perpignan, le 30 janvier 2013

des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Police de l'Eau et des Milieux
Aquatiques

☎ 04.68.51.95.84

☎ : 04.68.51.9529

ARRETE PREFECTORAL N° 2013030-0003
portant autorisation au titre de l'article L. 214-1
du Code de l'Environnement concernant
l'exploitation du forage F1 bis à Fourques

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté modifié du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.2.1.0 et 1.3.1.0 de la nomenclature définie au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°3471/2003 du 03 novembre 2003 relatif à la zone de répartition des eaux « aquifère pliocène du Roussillon » modifié par l'arrêté préfectoral n°2010172-015 du 21 juin 2010 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée et Corse, approuvé le 20 novembre 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3074/98 du 25 septembre 1998 portant déclaration d'utilité publique des travaux effectués en vue de l'alimentation du syndicat intercommunal à vocation multiple des Aspres et valant autorisation au titre de la loi sur l'eau ;

VU le récépissé de déclaration n°40/2007, au titre de l'article L.214-3 et rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement, délivré le 18 mai 2007 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de Communes des Aspres, en date du 04 décembre 2008 ;

VU la demande d'autorisation déposée au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement le 08 novembre 2011, déclarée complète et régulière le 04 mai 2012, présentée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Aspres, enregistrée sous le n° 66-2011-000131 ;

VU le courrier du Président de la Communauté de Communes des Aspres du 18 avril 2012 demandant de réinitier la procédure ;

Adresse Postale : 2 rue Jean Richopin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements :

⇒ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇒ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

VU la décision n° E12000158/34 du 31 mai 2012 du Tribunal Administratif désignant Mr Pierre Cabarbaye, en qualité de commissaire enquêteur et Mr Pierre FOURRE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant;

VU l'arrêté préfectoral n°2012177-0005 du 25 juin 2012 prescrivant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et d'instauration des périmètres de protection et à l'autorisation au titre du Code de l'Environnement « loi sur l'eau » pour l'exploitation du forage F1 bis à Fourques, pour l'alimentation en eau potable de l'UDI la Clave ;

VU l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du lundi 16 juillet au vendredi 17 août 2012 sur la commune de Fourques ;

VU les avis des services consultés ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur déposés le 3 septembre 2012;

VU l'avis de la commune de Fourques ;

VU le rapport rédigé par le service de police de l'eau en date du 12 novembre 2012;

VU l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 20 décembre 2012 ;

VU le projet d'arrêté adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Aspres, en date du 13 décembre 2012 ;

VU la réponse formulée par le pétitionnaire le 18 janvier 2013 ;

CONSIDERANT que les autorisations sont juridiquement indispensables à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Aspres pour exploiter le forage F1 bis à Fourques pour l'alimentation en eau potable de l'UDI la Clave ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés sont en mesure de garantir le bon fonctionnement du prélèvement sans incidence sur le milieu et les usagers ;

CONSIDERANT que la nature et l'implantation des installations pour lesquelles une autorisation est sollicitée, nécessitent la mise en œuvre d'un certain nombre de précautions permettant de garantir la préservation des intérêts visés à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT que les engagements du pétitionnaire doivent être complétés et précisés par des prescriptions d'installation et d'exploitation indispensables à la protection des intérêts visés à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT que le site est placé en zone inondable d'aléa fort, dans le périmètre de l'article R 111.3 du risque inondation, qui vaut Plan de Prévention des Risques ;

CONSIDERANT que les hauteurs d'eaux ainsi que les vitesses d'écoulements, en cas de crues, ne sont pas connues ;

CONSIDERANT que des arbres ou autres objets flottants importants, à l'arrivée d'une crue, pourrait endommager l'abri amovible préfabriqué avec les équipements qu'il abrite ;

CONSIDERANT que la tête de forage et pièces de raccordement, au fil des interventions et de l'usure des joints, finissent par présenter des défauts d'étanchéité ;

CONSIDERANT que les prélèvements des captages destinés à l'alimentation en eau potable sont en compatibilité avec les objectifs du SDAGE ;

CONSIDERANT que l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°3074/98 autorise un volume annuel de prélèvement, sur l'ensemble des ressources, limité à 2 800 000 m³ ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

Titre I : OBJET DE L'AUTORISATION

Article 1 : Objet de l'autorisation

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Aspres est autorisé en application de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à exploiter le forage F1 bis à Fourques, pour l'alimentation en eau potable de l'UDI la Clave, qui remplace le forage F1 La Clave à Fourques .

Les rubriques définies au tableau de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubriques	Paramètres et seuils	Régime
I.1.2.0.	« Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé », le volume total prélevé par le maître d'ouvrage sur l'ensemble des forages AEP étant supérieur à 200 000 m ³ /an, il est soumis à autorisation au titre du Code de l'Environnement.	Autorisation
I.3.10.	« A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9 du Code de l'Environnement, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituée notamment au titre de l'article L.211-2 du Code de l'Environnement, ont prévu l'abaissement des seuils », la commune de Fourques sur laquelle se situe le forage étant incluse dans la zone de répartition des eaux « aquifère Pliocène du Roussillon », constatée par l'arrêté préfectoral n° 2010172-0015 du 21 juin 2010 modifiant l'arrêté n°3471/2003 du 3 novembre 2003, les prélèvements d'eau se faisant à une profondeur supérieure à 30 m et la capacité de prélèvement étant supérieure à 8m ³ /h, les ouvrages sont soumis à autorisation au titre du Code de l'Environnement	Autorisation

Article 2 : Caractéristiques de l'ouvrage

2-1 Situation et description de l'ouvrage

Forage F1Bis Fourques

Coordonnées Lambert III	X = 635 922 Y = 3 031 462
Coordonnées Lambert II étendu	X = 636 004 Y = 1 731 031
Altitude	Z \cong 127 m N.G.F.
Commune	Fourques
N° de parcelle	727 Section B2
Lieu-dit	Ribéra
Code BSS du BRGM	10963X0087/F1Bis
Code de la masse d'eau	6221 (multicouche pliocène et alluvions quaternaires du Roussillon)
Profondeur	154 m

2-2 Volumes et débits d'exploitation autorisés :

Les débits d'exploitation maximum demandés pour le forage F1bis Fourques sont de 110m³/h et 1650 m³/j sur 15h de pompage par jour.

Article 3 : Mesures correctives et compensatoires

Les mesures préventives, compensatoires ou correctives sont les suivantes :

- Maintenir un rendement de réseau d'alimentation en eau potable minimum de 80%.
- Les volumes produits par le forage AEP F1bis seront comptabilisés par un compteur de production. Une sonde piézométrique enregistreuse permettra de suivre en continu le niveau dynamique du forage.
- Les comptages seront relevés régulièrement par l'exploitant et enregistrés par un système de télésurveillance.
- Le respect des prescriptions prévues par l'hydrogéologue agréée.

La Communauté de Communes des Aspres prend l'engagement de mettre en œuvre des mesures compensatoires pour les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux, pour tous les dommages qu'ils auraient pu rencontrer à condition de prouver qu'ils ont été causés par la dérivation des eaux.

Titre II : PRESCRIPTIONS

Article 4 : Moyens d'analyses, de surveillance et de contrôle (y compris autocontrôle)

L'ouvrage doit être équipé d'un compteur volumétrique homologué (article R214-57 du Code de l'Environnement) mesurant la totalité des débits pompés.

Le bénéficiaire de l'autorisation consigne sur un registre ou cahier, les éléments du suivi de l'exploitation des ouvrages ou des installations de prélèvement ci-après :

- les volumes prélevés hebdomadairement et annuellement et le relevé de l'index des compteurs volumétriques (production et distribution) à la fin de chaque année civile ou de chaque campagne de prélèvement dans le cas de prélèvement saisonnier ;
- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et, selon le cas, au niveau de la mesure des volumes prélevés ou du suivi des grandeurs caractéristiques ;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Ce registre est tenu à la disposition des agents du contrôle ; les données qu'il contient doivent être conservées trois ans par le pétitionnaire.

Le bénéficiaire, le cas échéant par l'intermédiaire de son mandataire, communique au préfet dans les deux mois suivant la fin de chaque année civile, un extrait ou une synthèse du registre ou cahier visé supra, indiquant :

- les volumes produits (mesures annuelles et mensuelles) ;
- les volumes annuels consommés mesurés au compteur individuel (et normalement facturés) ;
- la mesure et l'identification des volumes dédiés aux arrosages publics, au stade, aux potences agricoles, aux arrosages de voirie, aux ateliers municipaux ;
- les interventions principales pratiquées sur le réseau (fuites ponctuelles, grosses réparations, remplacement de réseau, installations de contrôle).

Article 5 : Rendement du réseau

La Communauté de Communes des Aspres s'engage à maintenir un rendement du réseau d'alimentation en eau potable de 80%.

Le permissionnaire devra engager toutes mesures de réparation ou réhabilitation de réseau ou toute mesure de gestion de l'eau pour relever et maintenir le rendement des réseaux conformément à son engagement au paragraphe précédent.

Article 6 : Documents à transmettre à l'administration

Chaque année, au cours du premier trimestre, le permissionnaire transmettra au Service de la Police de l'Eau (SPE) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le compte rendu annuel d'exploitation en précisant le rendement de l'année précédente, les volumes consommés et distribués, les incidents survenus et en décrivant les interventions réalisées sur les ouvrages.

Au-delà de l'année 2020, le permissionnaire doit continuer à disposer de ces informations et ne les présentera qu'à la demande du Service de Police de l'Eau. Ces informations doivent être conservées 3 ans au minimum.

Article 7 : Prescriptions générales relatives aux prélèvements

Le pétitionnaire doit respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté modifié du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du Code de l'Environnement et relevant de la rubrique 1.2.1.0 de la nomenclature définie au tableau de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement et joint à la présente autorisation.

Article 8 : Zone d'aléa fort du plan de Prévention des Risques

La parcelle concernée par le forage étant située, d'après le plan d'exposition aux risques, de la commune de Fourques, en zone de risque d'inondation d'aléa fort, mais étant indispensable à l'alimentation de la commune, sa mise en conformité devra respecter les prescriptions suivantes :

- une perméabilité de 80% minimum des clôtures.
- suppression et évacuation des merlons de terres situés sur les parcelles du Maître d'Ouvrage.
- Remplacement de l'abri type capot préfabriqué amovible existant par une construction maçonnée étanche, uniquement pourvue d'une trappe d'accès sommitale étanche.
- Démolitions et évacuations des anciennes installations.
- L'ancien forage F1 devra être rebouché suivant les règles de l'art dans un délai d'un an, le Maître d'Ouvrage transmettra au SPE de la DDTM un rapport de rebouchage dans un délai de deux mois après la fin des travaux.

Titre III : DISPOSITIONS GENERALES

Article 9 : Durée de l'autorisation

La présente autorisation est délivrée pour une durée illimitée.

Article 10 : Conformité au dossier et modifications

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de demande d'autorisation sans préjudice des dispositions de la présente autorisation.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, **avant sa réalisation** à la connaissance du Préfet, conformément aux dispositions de l'article R. 214-18 du Code de l'Environnement.

Article 11: Caractère de l'autorisation

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révoquant sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Faute par le permissionnaire de se conformer aux dispositions prescrites, l'administration pourra prononcer la déchéance de la présente autorisation et, prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais

du permissionnaire tout dommage provenant de son fait, ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux contraventions au code de l'environnement.

Il en sera de même dans le cas où, après s'être conformé aux dispositions prescrites, le permissionnaire changerait ensuite l'état des lieux fixé par la présente autorisation, sans y être préalablement autorisé, ou s'il ne maintenait pas constamment les installations en état normal de bon fonctionnement.

Article 12 : Déclaration des incidents ou accidents

Le permissionnaire est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet de la présente autorisation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-I du Code de l'Environnement.

Il fournira sous 48 heures un rapport écrit sur les origines du sinistre, ses conséquences et les mesures prises pour y remédier.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier ; par exemple, en cas de déversement accidentel de substances polluantes, le prélèvement rapide, l'analyse et l'évacuation en centre agréé des matières et des sols contaminés par leur infiltration.

Le permissionnaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux et de l'aménagement.

Article 13 : Remise en état des lieux

Si le pétitionnaire souhaite mettre fin à la présente autorisation, le préfet pourra exiger un projet de remise en état des lieux total ou partiel accompagné des éléments de nature à justifier celui-ci.

Article 14 : Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés par la présente autorisation, dans les conditions fixées par le Code de l'Environnement. Ils pourront demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

Article 15 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 16: Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 17 : Publication et information des tiers

Un avis au public faisant connaître les termes de la présente autorisation sera publié à la diligence des services de la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), et aux frais du demandeur, en caractères apparents, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales.

Un extrait de la présente autorisation énumérant notamment les motifs qui ont fondé la décision ainsi que les principales prescriptions auxquelles cette autorisation est soumise sera affiché pendant une durée minimale d'un mois dans la mairie de la commune de Fourques.

Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation sera mis à la disposition du public pour information à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), ainsi qu'à la mairie de la commune de Fourques pendant un délai de deux mois.

La présente autorisation sera à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales pendant une durée d'au moins 1 an.

Article 18 : Voies et délais de recours

La présente autorisation est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois par le pétitionnaire à compter de la date à laquelle la décision a été notifiée et dans un délai d'un an par les tiers à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service dans les conditions de l'article L. 514-6 du Code de l'Environnement.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

Article 19: Exécution

Le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, le Président de la Communauté de Communes des Aspres, le Maire de la commune de Fourques, le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales, et dont une copie sera tenue à la disposition du public à la mairie de Fourques.

LE PREFET,



Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général

Pierre REGNAULT de la MOTHE



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Perpignan, le 20 février 2013

Service Nature

ARRETE PREFECTORAL N° 2013051-0006

Unité Eau et Milieux Aquatiques

Concernant la campagne de démoustication pour
l'année 2013

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 64.1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques et notamment son article 1er ;

VU l'ordonnance 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition en droit français de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du Droit communautaire dans le domaine de l'environnement et, le décret 2004-187 du 26 février 2004 portant transposition de la directive 98/8/CE concernant la mise sur le marché des produits Biocides ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 72 ;

VU la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, notamment son article 78 ;

VU le décret n° 65-1046 du 1^{er} décembre 1965 pris pour l'application de la loi du 16 décembre 1964 susvisée ;

VU le décret n° 2005-1763 du 30 décembre 2005 pris pour l'application des articles 71 et 72 de la loi n°2004-809 susvisée ;

VU le décret n° 2005-613 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les programmes situés à l'intérieur des sites Natura 2000 sont soumis à l'évaluation des incidences ;

VU le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;

VU l'arrêté du 24 mai 1967 créant les zones de lutte contre les moustiques dans le département des Pyrénées-Orientales et habilitant l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen à y exercer son activité, complété par les arrêtés pris pour son application ;

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements :

☞INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☞COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

VU le rapport des activités techniques de démoustication de l'Entente interdépartementale pour la démoustication du Littoral Méditerranéen transmis le 18 septembre 2012 et ses modifications le 15 novembre 2012;

VU le rapport de la DREAL du 19 décembre 2012;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 12 février 2013 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

- A R R E T E -

ARTICLE 1er – DATE DE DEBUT DES OPERATIONS

Dans les zones déterminées par l'arrêté susvisé du 24 mai 1967, communes figurant ci-après, la campagne de lutte contre les moustiques pour l'année 2013 se déroulera à compter de la publication de cet arrêté dans le département des Pyrénées-Orientales et jusqu'à la prise de l'arrêté préfectoral pour la campagne de démoustication de l'année 2014.

ARTICLE 2 – PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre d'intervention territorial de l'EID Méditerranée pour la lutte contre les moustiques intéresse les communes désignées ci-après :

ALENYA	PEZILLA LA RIVIERE
ARGELES SUR MER	PIA
BAGES BAHO	POLLESTRES
BANYULS SUR MER	PONTEILLA
LE BARCARES	PORT VENDRES
BOMPAS	PRADES
CABESTANY	RASIGUERES
CANET EN ROUSSILLON	RIVESALTES
CANOHES	SAINT-ANDRE
CERBERE	SAINT-CYPRIEN
CLAIRA	SAINT-ESTEVE
COLLIOURE	SAINT-FELIU D'AMONT
CORNEILLA DEL VERCOL	SAINT-HIPPOLYTE
ELNE	SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE
ESPIRA DE L'AGLY	SAINTE-MARIE -LA- MER
ESTAGEL	SAINT-NAZAIRE
LA TOUR BAS ELNE	SALEILLES
FOURQUES	SALSSES LE CHÂTEAU
MILLAS	THEZA
MONTESCOT	THUIR
MONTESQUIEU DES ALBERES	TORREILLES
NEFIACH	TOULOUGES
OPOUL	VILLELONGUE DE LA SALANQUE
PALAU DEL VIDRE	VILLENEUVE DE LA RAHO
PERPIGNAN	VINCA
PEYRESTORTES	

ARTICLE 3 – ORGANISME HABILITE

Dans le département des Pyrénées-Orientales, l'organisme de droit public habilité à procéder ou à faire procéder aux opérations de lutte contre les moustiques est l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Méditerranéen (EID Méditerranée) dont le siège est 165, Avenue Paul Rimbaud, 34184 Montpellier Cedex 4 (Tél : 04.67.63.67.63- Fax : 04.67.63.54.05 – e-mail : eid.med@wanadoo.fr - site internet : www.eid-med.org)

ARTICLE 4 – DEFINITION DES OPERATIONS

La campagne de démoustication menée par l'EID Méditerranée a pour objectif de maintenir un niveau acceptable des nuisances et d'anticiper les risques vectoriels tout en préservant la population ainsi que les espaces patrimoniaux naturels, en particulier les zones à espèces faunistiques déterminantes pour la région.

La stratégie de lutte, en milieu rural comme en milieu urbain, est prioritairement basée sur la prospection et le contrôle anti-larvaire. L'utilisation d'adulticides sera faite seulement sur des zones urbaines de façon ponctuelle, localisée et raisonnée.

Au vu des résultats des prospections, le traitement et ses modalités sont décidés sur la base d'un schéma intégrant notamment:

- la mise en eau des habitats larvaires fonctionnels,
- la distance entre les gîtes et les zones à protéger,
- le stade de développement larvaire,
- le contexte météorologique (mise en œuvre des moyens aériens),
- la probabilité d'éclosions continues dans un même gîte,
- la densité larvaire,
- l'accessibilité du gîte,
- les niveaux de protection réglementaire des sites,
- les risques d'impacts sur l'environnement.

ARTICLE 5 – SUBSTANCES ACTIVES UTILISABLES

Les substances actives utilisables à grande échelle pour la démoustication figurent dans le tableau suivant :

<i>Substance active</i>	Observations
Bacillus thuringiensis subsp.israelensis Sérotype H14 (Bti)	<ul style="list-style-type: none">- anti-larvaire utilisé dans tous les types de milieux,- agit par ingestion- faible diffusion latérale dans l'eau du gîte larvaire
Diflubenzuron	<ul style="list-style-type: none">- anti-larvaire utilisé en milieux urbains et peri-urbains- agit par ingestion
Deltaméthrine	<ul style="list-style-type: none">- anti-adultes utilisé en milieux urbains et périurbains- utilisation proscrite sur les plans d'eau
Esbiothrine + Deltaméthrine	<ul style="list-style-type: none">- anti-adultes utilisé en milieux urbains et périurbains- traitement en Ultra Bas Volume- utilisation proscrite sur les plans d'eau

Toutes substances actives pourront être utilisées à titre expérimental en milieux naturels, urbains et périurbains sur des surfaces limitées et sous réserve d'être notifiées et en cours d'examen au titre de la Directive 98/8/CE pour le type de produit biocide 18 "*Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes*" et qu'ils respectent l'ensemble des obligations réglementaires, notamment :

1. Les produits doivent être étiquetés de façon appropriée. Un guide de l'étiquetage des produits biocides à l'intention des professionnels responsables de la mise sur le marché des produits est disponible en ligne sur le site du MEDDE;
2. La composition des produits doit être déclarée à l'I.N.R.S, ceci à des fins de toxicovigilance (<https://www.declaration-synapse.fr/synapse/jsp/index.jsp>);
3. Les produits doivent être déclarés auprès du MEDDE avant leur mise sur le marché : <http://simmbad.fr/servlet/accueilMinistere.html>

Les traitements pourront être terrestres ou aériens. Les produits devront être utilisés selon les règles de classification et d'étiquetage en vigueur.

ARTICLE 6 – GESTION DES RISQUES VECTORIELS

L'EID Méditerranée précisera aux services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) le contenu de la surveillance entomologique d'espèces potentiellement vectrices de maladies et s'ils sont décelés l'estimation de leur densité et le rayon ou la surface d'implantation. Dans ce cadre, des interventions ponctuelles peuvent être nécessaires en dehors des zones définies à l'article 2. Ces interventions, diligentées par les services de la direction générale de la santé, font l'objet de l'information préalable du préfet, de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Toutes ces interventions donneront lieu à un rapport précisant les modes opératoires, les produits utilisés et les quantités employées, les périmètres exacts d'intervention et l'évaluation de l'efficacité de chacune de ces interventions. Ce document sera adressé aux services de l'ARS, DDPP et de la DREAL.

L'EID Méditerranée prendra toutes les précautions particulières pour protéger les populations concernées et les agents chargés de l'application des traitements en fonction des différents modes opératoires et des différents facteurs aggravants (conditions climatiques...). Ces précautions seront précisées aux services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

ARTICLE 7 – IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

L'EID Méditerranée évalue les incidences de ses activités sur les sites Natura concernés en application du décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000. Elle soumet cette évaluation et ses conclusions à la DREAL.

L'évaluation des incidences du programme 2013 sera constituée:

- d'un état des lieux des espèces et les habitats naturels susceptibles d'être impactés, élaboré à partir d'inventaires et de la valorisation des documents d'objectifs disponibles,
- d'une évaluation de l'incidence du programme d'intervention au vu de l'ensemble des activités de déoustication réalisées par l'EID, ceci dans l'état actuel des connaissances,
- des protocoles appliqués ou à développer pour évaluer ou préciser l'incidence du programme sur les espèces et habitats naturels des sites Natura 2000.

ARTICLE 8 – INFORMATION DU PUBLIC

L'EID Méditerranée prévoira une information du public sur la campagne de déoustication (les objectifs du contrôle des nuisances, les mesures préventives, les risques sanitaires et vectoriels, les enjeux de protection de la nature).

ARTICLE 9 – BILAN DE LA CAMPAGNE

Un bilan de la campagne sera réalisé par l'EID Méditerranée sous forme d'un rapport (pouvant être régional) qui comportera notamment :

- le contexte climatique,
- la description détaillée des opérations,
- les moyens préventifs mis en œuvre (gestion des milieux...)
- la cartographie des zones traitées,
- les différents produits utilisés et leur quantité épanchée sur les différentes zones de traitement,
- les indicateurs de suivi,
- un descriptif des résultats des expérimentations
- l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.



Une présentation du bilan partiel de la campagne 2013 et des modes opératoires pour 2014 sera effectuée en septembre 2013 au travers d'une rencontre entre l'EID et les services de l'Etat (DREAL, ARS).

Pour ce bilan de la campagne 2013, l'EID définira avec des éléments techniques et scientifiques l'aire départementale homogène sur laquelle les moustiques « nuisants » ont une activité. Sur cette base, L'EID pourra proposer les communes à intégrer pour améliorer la lutte contre ces nuisances.

ARTICLE 10 – PUBLICATION / EXECUTION

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,
Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Prades,
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Céret,
Madame la Présidente du Conseil général des Pyrénées-Orientales,
Madames et Messieurs les maires des communes précitées,
Monsieur le président de l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID),
Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé,
Monsieur le Directeur départemental du territoire et de la mer,
Monsieur le Directeur départemental de la protection des populations,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché en mairie durant la campagne de démoustication et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales.

LE PREFET,


Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTHE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 février 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne sur la commune de Villelongue-de-la-
Salanque

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne présentée le 7 février 2013 par Monsieur Jean-Louis ARTES, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Jean-Louis ARTES, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne, dans un but de protection de ses parcelles sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

- Monsieur Henri LANDRI permis n° 66-212-663
- Monsieur Pierre PAYAN permis n° 66-24-086
- Monsieur Marcel FERRE permis n° 66-26-903
- Monsieur Marc LANDRI permis n° 66-212-662
- Monsieur Christophe FEYDEL permis n° 19-116-810

ARTICLE 3 : à l'issue des opération, Monsieur Jean-Louis ARTES, **doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.**

ARTICLE 4 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt et sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : [ingrid.cathary](mailto:ingrid.cathary@pyrenees-orientales.gouv.fr)
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 février 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne sur la commune de Villelongue-de-la-
Salanque

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325- 0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne présentée le 7 février 2013 par Monsieur Marc LANDRI, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements :

☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Marc LANDRI, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne, dans un but de protection de ses parcelles sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

- Monsieur Henri LANDRI permis n° 66-212-663
- Monsieur Pierre PAYAN permis n° 66-24-086
- Monsieur Marcel FERRE permis n° 66-26-903
- Monsieur Roger FOURCADE permis n° 66-260-935
- Monsieur Christophe FEYDEL permis n° 19-116-810

ARTICLE 3 : à l'issue des opération, Monsieur Marc LANDRI, doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.

ARTICLE 4 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt et sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 février 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne sur la commune de Villelongue-de-la-
Salanque

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325- 0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne présentée le 7 février 2013 par Monsieur Claude BALAGUE, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Claude BALAGUE, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne, dans un but de protection de ses parcelles sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

- Monsieur Henri LANDRI permis n° 66-212-663
- Monsieur Pierre PAYAN permis n° 66-24-086
- Monsieur Marcel FERRE permis n° 66-26-903
- Monsieur Marc LANDRI permis n° 66-212-662
- Monsieur Christophe FEYDEL permis n° 19-116-810

ARTICLE 3 : à l'issue des opération, Monsieur Claude BALAGUE, **doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.**

ARTICLE 4 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt et sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 février 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne sur la commune de Villelongue-de-la-
Salanque

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325- 0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne présentée le 7 février 2013 par Monsieur Claude DELPUECH, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Claude DELPUECH, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne, dans un but de protection de ses parcelles sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

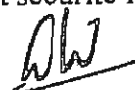
- Monsieur Henri LANDRI permis n° 66-212-663
- Monsieur Pierre PAYAN permis n° 66-24-086
- Monsieur Laurent FERRE permis n° 66-221-79-66
- Monsieur Marc LANDRI permis n° 66-212-662
- Monsieur Christophe FEYDEL permis n° 19-116-810

ARTICLE 3 : à l'issue des opération, Monsieur Claude DELPUECH, **doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.**

ARTICLE 4 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt et sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 février 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne sur la commune de Villelongue-de-la-
Salanque

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325- 0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne présentée le 7 février 2013 par Monsieur Serge FERRE, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richépin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Serge FERRE, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne, dans un but de protection de ses parcelles sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

- Monsieur Henri LANDRI permis n° 66-212-663
- Monsieur Pierre PAYAN permis n° 66-24-086
- Monsieur Laurent FERRE permis n° 66-221-79-66
- Monsieur Marc LANDRI permis n° 66-212-662
- Monsieur Christophe FEYDEL permis n° 19-116-810

ARTICLE 3 : à l'issue des opération, Monsieur Serge FERRE, **doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.**

ARTICLE 4 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt et sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 février 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne sur la commune de Villelongue-de-la-
Salanque

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325- 0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne présentée le 7 février 2013 par Monsieur Philippe HOLINS, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ⇒INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇒COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Philippe HOLINS, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne, dans un but de protection de ses parcelles sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

- Monsieur Henri LANDRI permis n° 66-212-663
- Monsieur Pierre PAYAN permis n° 66-24-086
- Monsieur Marcel FERRE permis n° 66-26-903
- Monsieur Marc LANDRI permis n° 66-212-662
- Monsieur Christophe FEYDEL permis n° 19-116-810

ARTICLE 3 : à l'issue des opération, Monsieur Philippe HOLINS, **doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.**

ARTICLE 4 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt et sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 février 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne sur la commune de Villelongue-de-la-
Salanque

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325- 0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne présentée le 7 février 2013 par Monsieur Fernando LOPEZ, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richopin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements :

☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Fernando LOPEZ, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne, dans un but de protection de ses parcelles sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

- Monsieur Henri LANDRI permis n° 66-212-663
- Monsieur Pierre PAYAN permis n° 66-24-086
- Monsieur Marcel FERRE permis n° 66-26-903
- Monsieur Marc LANDRI permis n° 66-212-662
- Monsieur Christophe FEYDEL permis n° 19-116-810

ARTICLE 3 : à l'issue des opération, Monsieur Fernando LOPEZ, **doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.**

ARTICLE 4 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt et sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ

PRAFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement, Forêt
et Sécurité Routière

Unité Biodiversité,
Développement Durable
et Nature

Dossier suivi par :
Marc GARIOU-POUILLAS

☎ : 04.68.51.95.36
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : marc.gariou-pouillas
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 FEV. 2013

ARRETE PREFECTORAL n° 2013 050 - 0008
modifiant l'arrêté préfectoral n°2012275-0010 fixant
la liste, les périodes et les modalités de destruction des
espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet
2012 au 30 juin 2013 dans le département des
Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de
l'article R.427-6 du code de l'environnement.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 425-2, L.427-8 à 427-10, R.421-31, R.427-6, R.427-8, R.427-10, R.427-13 à R.427-18, R.427-21, R.427-25 et R.428-19,
- Vu le décret n°2012-402 du 23 mars 2012 relatif aux espèces classées nuisibles,
- Vu l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté du préfet,
- Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement, et notamment l'article 18,
- Vu la demande de Monsieur le président de la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'avis de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, réunie dans sa formation spécialisée le 11 janvier 2013,

Considérant que le pigeon ramier (*Columba palumbus*) occasionne sur certaines parties du département des Pyrénées-Orientales de graves dégâts aux cultures agricoles, arboricoles, maraichères et viticoles, préjudices dont l'importance nécessite une action régulatrice de nature à préserver les exploitations agricoles,

Considérant que le pigeon ramier est répandu de façon significative sur certaines parties du département des Pyrénées-Orientales, et que sa présence est susceptible de porter atteinte aux intérêts protégés par l'article R.427-6 du code de l'environnement,

Considérant qu'il n'existe aucune solution alternative satisfaisante à la destruction du pigeon ramier afin de préserver efficacement les intérêts agricoles,

Considérant que le classement nuisible du pigeon ramier est destiné à permettre la possibilité, par une action ponctuelle, de prévenir de graves dégâts aux cultures agricoles, arboricoles, maraîchères et viticoles,

Considérant la nécessité de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique sur les territoires concernés,

Considérant que le pigeon ramier n'est pas une espèce menacée,

Considérant que les populations de pigeon ramier sédentaires et migratrices appartiennent à la même espèce,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n°2012275-0010 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement, est modifié conformément aux articles suivants.

ARTICLE 2 : Le pigeon ramier (*Columba palumbus*) est classé nuisible du 21 février au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales, sur l'ensemble des territoires des communes figurant au tableau ci-après, et sur la carte en annexe 1 du présent arrêté :

Communes où l'espèce pigeon ramier est classée nuisible (51)
Alenya, Argelès-sur-Mer, Baho, Bages, Baixas, Banyuls-sur-Mer, Barcarès(Le), Bompas, Cabestany, Calce, Canet-en-Roussillon, Canohès, Cases-de-Pène, Cerbère, Claira, Collioure, Corneilla-del-Vercol, Corneilla-la-Rivière, Elne, Espira-de-l'Agly, Estagel, Latour-bas-Elne, Millas, Montescot, Néfiach, Opoul-Pénillos, Palau-del-Vidre, Perpignan, Pia, Peyrestortes, Pézilla-la-Rivière, Pollestres, Port-Vendres, Rivesaltes, Saint-André, Saint-Cyprien, Saint-Estève, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Marie-la-Mer, Saint-Nazaire, Soler(Le), Saleilles, Salses-le-Château, Sorède, Théza, Torreilles, Toulouges, Villelongue-de-la-Salanque, Villeneuve-de-la-Raho et Villeneuve-de-la-Rivière .

ARTICLE 3 : Les modes, les périodes et les modalités de destruction du pigeon ramier figurent dans le tableau ci-après :

Modes de prélèvement	Périodes	Modalités spécifiques
Par tir par armes à feu à poste fixe matérialisé de main d'homme	Du 21 février au 31 mars 2013 inclus	Sans autorisation individuelle délivrée par le préfet
	Du 1er avril au 30 juin 2013 inclus	Autorisation individuelle délivrée par le préfet

Le tir dans les nids est interdit.

Le piégeage du pigeon ramier est interdit sans préjudice de l'application de l'article L.427-1 du code de l'environnement.

La destruction s'exerce de jour.

Le permis de chasser validé est obligatoire.

ARTICLE 4: Le propriétaire, possesseur ou fermier, procède personnellement aux opérations de destruction des animaux nuisibles, y fait procéder en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder. Le délégataire ne peut percevoir de rémunération pour l'accomplissement de sa délégation.

Sur les terrains soumis à l'action de chasse d'une association communale de chasse agréée (acca), les propriétaires, possesseurs ou fermiers ayant fait apport de leur droit de chasse à l'accas, peuvent déléguer par écrit leur droit de destruction au président de la dite acca (délégataire). Tout membre de la dite acca, en action de destruction, devra être porteur de la copie, certifiée par le président de l'accas, de l'autorisation du droit de destruction délivrée par les propriétaires, possesseurs ou fermiers (annexe 2).

ARTICLE 5: La demande d'autorisation individuelle de destruction est souscrite par le détenteur du droit de destruction ou son délégataire auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM). Elle est formulée selon le modèle figurant en annexe 3 du présent arrêté.

Le bilan de cette autorisation doit être renseigné, même en cas de non prélèvement, et transmis obligatoirement à la DDTM à l'issue des interventions et au plus tard le 30 septembre 2013.

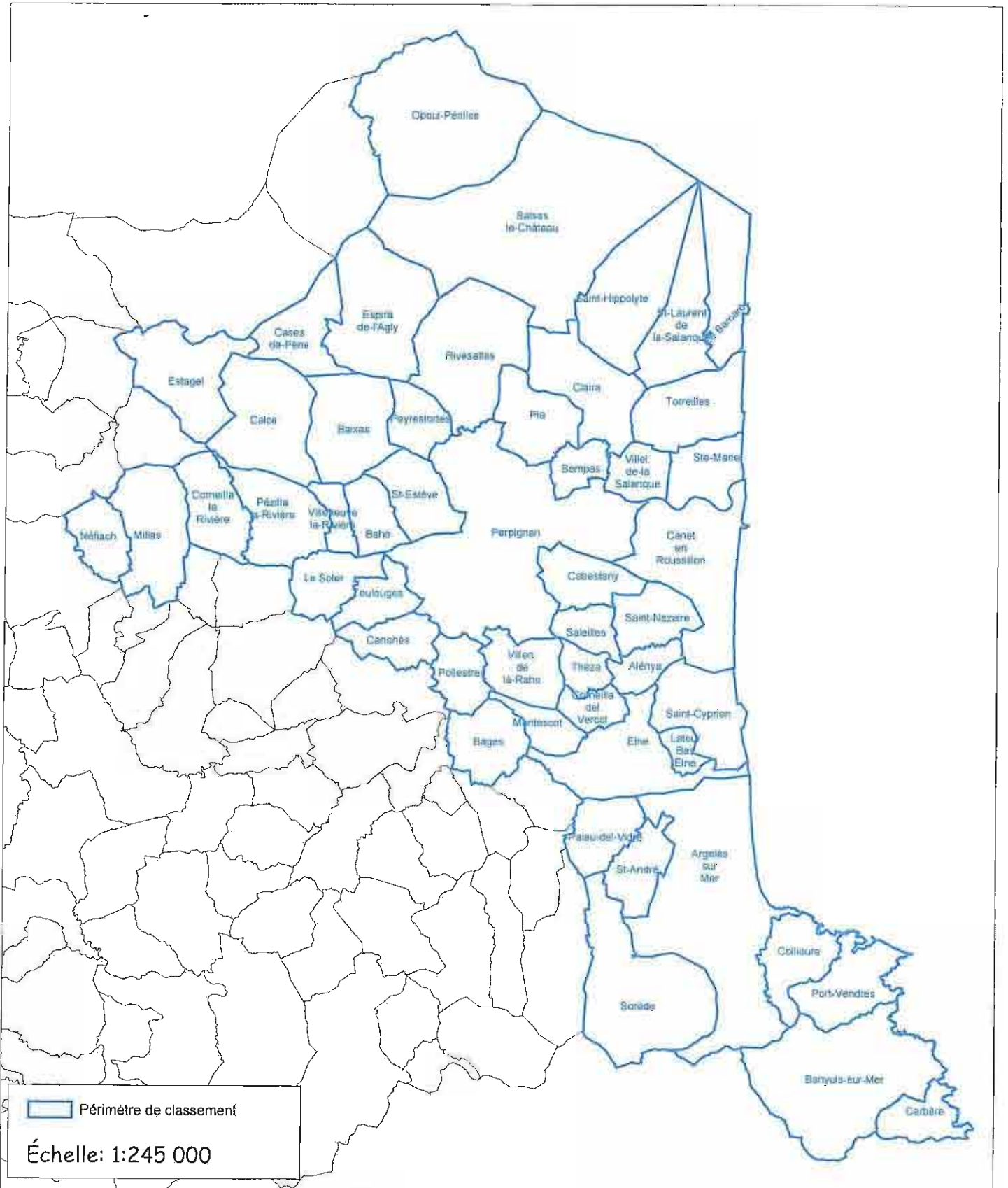
ARTICLE 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 7: Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales : le secrétaire général de la Préfecture, le sous-préfet de Céret, la sous-préfète de Prades, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur de l'Agence interdépartementale de l'Office national des forêts, le chef du Service départemental de l'Office national de chasse et de la faune sauvage, le commandant du Groupement de gendarmerie, les maires des communes concernées,



René BIDAS

Classement du pigeon ramier nuisible dans les Pyrénées-Orientales pour la saison 2012-2013



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement, Forêt
et Sécurité Routière

Unité Biodiversité,
Développement Durable
et Nature

Dossier suivi par :
Marc GARIOU-POUILLAS

☎ : 04.68.51.95.36
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : frederic.ortiz
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le

**Délégation du droit de destruction des
animaux nuisibles**

ANNEXE 2 à l'arrêté préfectoral fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement.

Je soussigné (1)

agissant en qualité de : propriétaire, possesseur ou fermier,(2)

téléphone :

déclare déléguer mon droit de destruction des animaux nuisibles à Monsieur
ou à Monsieur le président de l'association communale de chasse agréée(2)

Avis du maire des communes concernées par l'arrêté préfectoral :

Le maire de la commune deatteste la qualité du demandeur.

Parcelles sur lesquelles le droit de destruction est délégué :

Lieu-dit	Section	N° de plan	Contenance

ALesignature.....

(1) Nom, prénom, profession (2) Rayer les mentions inutiles.



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement, Forêt
et Sécurité Routière

Unité Biodiversité,
Développement Durable
et Nature

Dossier suivi par :
Marc GARIOU-POUILLAS

☎ : 04.68.51.95.36
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : frederic.ortiz
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le

Demande d'autorisation individuelle de destruction du pigeon ramier pour la période du 1er avril au 30 juin 2013

ANNEXE 3 à l'arrêté préfectoral fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement.

Je soussigné (1)

agissant en qualité de (2) : propriétaire, possesseur, fermier, délégataire du propriétaire, du possesseur ou du fermier (3),

téléphone :

sollicite l'autorisation de détruire le pigeon ramier conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en vigueur.

Avis du maire des communes concernées par l'arrêté préfectoral :

Le maire de la commune deatteste la qualité du demandeur.

ALe

signature et cachet :

Je demande l'autorisation de m'adjoindre pour la destruction au fusil de chasse detireur(s) dont les identités et n° de permis de chasser figurent au verso de la présente demande.

Je m'engage à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer, au plus tard le 30 septembre 2013, un bilan des destructions.

(1) Nom, prénom, profession (2) Rayer les mentions inutiles (3) Joindre une délégation dans le cas où vous n'êtes pas propriétaire

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ⇒INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇒COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

LISTE DES TIREURS – Campagne 2012-2013

N°	Nom et Prénom	Code postal- Ville	N° de permis	Qualité(*)

(*) exemple : responsable de chasse, garde particulier,...

BILAN DES DESTRUCTIONS

Nombre	Date de prélèvement

ALesignature.....



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'Environnement,
de la Forêt et de la Sécurité
Routière

Unité Forêt

Dossier suivi par :
Daniel BOURGOUIN

☎ : 04.68.51 95 26
☎ : 04.68.51 95 95
✉ : daniel.bourgouin
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 20 FEV. 2013

ARRETE PREFECTORAL n°

Portant à la connaissance du public le projet d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destiné à assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie sur la piste reliant les communes de CAMPOUSSY et SOURNIA de « Roc Cornut à Courbous »

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu, le Code Forestier, notamment les articles L134-2 et R134-2,

Vu, le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu, le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation administrative et à l'action des Services de l'État dans les régions et les départements,

Vu, la délibération de la commune de SOURNIA en date du 29 octobre 2012,

Vu, la délibération de la commune de CAMPOUSSY en date du 21 octobre 2012,

Vu, l'avis de la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les Risques Incendies de Forêt, Landes, Maquis et Garrigue en date du 19 décembre 2012,

Vu, les pièces du dossier, notamment le rapport de présentation, les plans de situation et le parcellaire,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie pour permettre l'accès des services spécialisés dans les massifs forestiers soumis au risque d'incendie, notamment celui du Massif des Fenouillèdes,

Considérant que la réalisation de cette piste DFCI favorisera le cloisonnement du massif forestier et sécurisera l'intervention des services d'incendie en assurant la mise en continuité de pistes actuellement en impasse,

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

☎ COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Arrêté N°2013051-0001 - 26/02/2013

Page 91

Considérant qu'au terme de l'article R134-2 du Code Forestier, il appartient au Préfet de département d'établir les servitudes de passage et d'aménagement des équipements de protection et de surveillance des forêts,

Considérant que la procédure de prise de servitude décrite à l'article R 134-3 du Code Forestier prévoit la publicité des projets de cette nature,

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le projet de servitude de passage et d'aménagement visant à assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie, sur la piste DFCI reliant les communes de CAMPOUSSY et SOURNIA du lieu dit « Roc Cornut » au lieu-dit « Courbous », au profit de chacune des communes concernées, fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera affiché dans les mairies de SOURNIA et CAMPOUSSY pendant une durée de deux mois à la diligence des maires.

Pendant cette même période, le dossier de demande d'établissement de la servitude sera consultable en mairie.

A l'issue du délai de deux mois, les maires adresseront à la Préfecture un certificat attestant l'accomplissement de ces deux formalités.

ARTICLE 3 – Un extrait du présent arrêté sera inséré dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans les Pyrénées-Orientales.

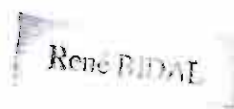
ARTICLE 4 – Pendant la période prévue à l'article 2, ainsi que pendant une période de deux mois suivant la publication prévue à l'article 3, les propriétaires et ayants-droits pourront faire connaître par écrit leurs observations à M. le Préfet à l'adresse suivante : **DDTM66 – 2 rue Jean Richepin – BP50909 – 66020 Perpignan cedex.**

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER – 6 rue Pitot, 34000 Montpellier.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Agriculture, de l' Agroalimentaire et de la Forêt. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de celui-ci fait naître une décision implicite de rejet qui peut être à son tour déférée au Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants.

ARTICLE 6 – Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, et les Maires de Campoussy et Sournia sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département des Pyrénées-Orientales.


Le Préfet


René DIDOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Marc GARIOU-POUILLAS

☎ : 04.68.51.95.36
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : marc.gariou-pouillas
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **21 FEV. 2013**

ARRETE PREFECTORAL n°
portant agrément de l'association intercommunale de
chasse de Poujmenti.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.422-24 et R.422-69 à 78,
- Vu la loi n°64-696 du 10 juillet 1964 relative à l'organisation des associations communales et intercommunales de chasse agréées,
- Vu le décret n°66-747 du 6 octobre 1966 portant réglementation d'administration publique pour l'application de ladite loi,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325- 0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu le dossier de demande d'agrément présenté le 15 juin 2012 par l'association intercommunale de chasse de Poujmenti, et ses compléments en date du 2 octobre 2012,

Considérant que le dossier présenté remplit les conditions requises par le code de l'environnement, et notamment ses articles L.422-24 et R.422-69 à 78, afin d'obtenir un agrément,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.66.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddim@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

Article 1er : L'association intercommunale de chasse de Poujmenti est agréée. Elle est composée des associations communales de chasse agréées de Nahuja et Sainte-Léocadie.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : M. le secrétaire général de la Préfecture, Mme le sous-préfet de Prades, M. le directeur départemental des territoires et de la mer, M. le président de la Fédération départementale des chasseurs, M.M. les maires des communes de Nahuja et Sainte-Léocadie, Mme la présidente de l'association intercommunale de chasse agréée de Poujmenti, M.M. les présidents des associations communales de chasse agréées de Nahuja et Sainte-Léocadie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et affiché dans chaque commune par les soins du maire.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt, Sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 22 FEV. 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne sur la commune de Villelongue-de-la-
Salanque

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne présentée le 14 février 2013 par Monsieur Jean TALAYRACH, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Jean TALAYRACH, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne, dans un but de protection de ses parcelles sur la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

- Monsieur Henri LANDRI permis n° 66-212-663
- Monsieur Pierre PAYAN permis n° 66-24-086
- Monsieur Bernard RADONDY permis n° 66-28-741
- Monsieur Marcel FERRE permis n° 66-26-903
- Monsieur Jean TALAYRACH permis n° 66-25-223

ARTICLE 3 : à l'issue des opération, Monsieur Jean TALAYRACH, doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.

ARTICLE 4 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Villelongue-de-la-Salanque.

**Le Chef du Service Environnement,
Forêt, Sécurité Routière,**



Frédéric ORTIZ

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 22 FEV. 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de destruction à tir de lapins de
garenne et de pies bavardes sur les communes de
Canet-en-Roussillon et Perpignan

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.427-8 et suivants,
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 modifié fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles,
- Vu l'arrêté ministériel du 2 août 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2012275-0010 du 1er octobre 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classées nuisibles du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 dans le département des Pyrénées-Orientales pris pour l'application du III de l'article R.427-6 du code de l'environnement,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de destruction à tir de lapins de garenne et de pies bavardes présentée le 1er février 2013 par Monsieur Jean-Charles RABAT, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, dans un but de préserver son exploitation agricole sur les communes de Canet-en-Roussillon et Perpignan,

Considérant que ces opérations de destruction sont réalisées à des fins de régulation de l'espèce, là où des dégâts sont répertoriés sur les communes de Canet-en-Roussillon et Perpignan,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Jean-Charles RABAT, détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles sur ses parcelles, est autorisé à procéder à la destruction à tir sur les lapins de garenne et sur les pies bavardes, dans un but de protection de ses parcelles sur les communes de Canet-en-Roussillon et Perpignan.

Période des opérations : du 1er mars au 31 mars 2013 inclus

ARTICLE 2 : les opérations de destructions sont réalisées par les cinq chasseurs suivant désignés par lui :

- Monsieur Jean-Charles RABAT permis n° 66-214-555
- Monsieur Félix CHINARRO permis n° 66-210-188
- Monsieur Christophe CASTANY permis n° 66-214-501

ARTICLE 3 : pour la pie bavarde, le tir s'effectue à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans être accompagné de chiens, dans les cultures maraîchères, les vergers et sur les territoires où, en application du schéma départemental de gestion cynégétique, des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de faune sauvage et nécessitant la régulations des prédateurs sont mise en oeuvre. Le tir dans les nids est interdit.

ARTICLE 4 : à l'issue des opération, Monsieur Jean -Charles RABAT, **doit transmettre un compte-rendu précis des opérations de destruction à l'aide du formulaire ad'hoc à la direction départementale des territoires et de la mer.**

ARTICLE 5 : les personnes ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S.,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,
Monsieur le Maire de la commune de Canet-en-Roussillon,
Monsieur le Maire de la commune de Perpignan.

Le Chef du Service Environnement,
Forêt, Sécurité Routière,



Frédéric ORTIZ

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Ingrid CATHARY

☎ : 04.68.51.95.18
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : ingrid.cathary@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 22 FEV. 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation de prélèvements de lapins de
garenne sur la commune de Clairà

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article L.424-11,
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté inter-ministériel du 7 juillet 2006 portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée, modifié par l'arrêté du 17 mars 2008,
- Vu l'arrêté ministériel du 1er août 1986 relatif aux procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et reprise de gibier vivant dans un but de repeuplement, modifié par l'arrêté du 19 janvier 2010,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu la décision de délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chargé du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande d'autorisation de prélèvements de lapins de garenne à l'aide de furets, de bourses et de cages présentée le 11 février 2013 par Monsieur Daniel MOURTEL, Président de l'A.C.C.A de Clairà, dans un but de réduire le risque de dégâts aux cultures sur demande des agriculteurs sur l'ensemble de la commune de Clairà,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2-2013 en date du 16 janvier 2013 délivré par Madame le Préfet de l'Aude autorisant l'introduction de lapins de garenne sur la commune de Portel-des-Corbières (11 490 - Aude),
- Vu l'avis favorable de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer,

Considérant que ces opérations de prélèvements de lapins de garenne sur l'ensemble de la commune de Clairà, poursuivent un but de régulation de l'espèce afin de réduire le risque de dégâts aux cultures sur demande des agriculteurs sur l'ensemble de la commune de Clairà,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Daniel MOURTEL, Président de l'A.C.C.A de Clairà, est autorisé à réaliser des opérations de prélèvements dans le milieu naturel de lapins de garenne sur l'ensemble de la commune de Clairà, dans un but de réduire le risque de dégâts aux cultures sur demande des agriculteurs.

Afin de mener à bien ces opérations, il s'adjoint les compétences des chasseurs de son association sur le territoire de l'A.C.C.A ainsi que celles du Lieutenant de Louveterie du secteur 11, Monsieur Jean-André CABASSOT, notamment dans un rayon de 150 m autour des habitations et dans la réserve de chasse et de faune sauvage.

Période des opérations : de la date de signature de l'arrêté au 15 avril 2013 inclus.

Article 2 : Messieurs Daniel MOURTEL et Jean-André CABASSOT doivent informer de leurs actions, **au moins 48 heures avant la date de chaque opération**, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S (brigade plaine au 04.68.53.01.81 ou brigade montagne au 04.68.96.18.00), Monsieur le Maire de Clairà et de Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs.

Article 3 : Les opérations de prélèvements des lapins seront pilotées par Monsieur le Président de l'A.C.C.A de Clairà, aux moyens de furets, de boursès et de cages de prélèvements sur le territoire de Clairà,

Article 4 : Les engins de prélèvements ne doivent pas être tendus à moins de dix mètres des limites des territoires voisins.

Article 5 : Le gibier vivant doit être prélevé sur l'ensemble de la commune de Clairà et être introduit le jour même sur la commune de Portel-des-Corbières (11 490 – AUDE) dans le respect des dispositions de l'arrêté n° 2-2013 de Madame le Préfet de l'Aude.

Article 6 : A l'issue des opérations, Messieurs Daniel MOURTEL et Jean-André CABASSOT **doivent transmettre un compte-rendu précis à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer.**

Article 7 : Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'O.N.C.F.S,
Monsieur le Maire de Clairà,
Monsieur le Lieutenant de Louveterie du secteur 11,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs,

**Le Chef du Service Environnement,
Forêt, Sécurité Routière,**


Frédéric ORTIZ

Préfet des Pyrénées-Orientales

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service : Environnement,
Forêt et Sécurité Routière

Unité : Biodiversité,
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :
Marc GARIOU-POUILLAS
☎ : 04.68.51.95.36
☎ : 04.68.51.95.95
✉ : marc.gariou-
pouillas@pyrenees-
orientales.gouv.fr

Perpignan, le **22 FEV. 2013**

ARRETE PREFECTORAL n°
portant autorisation d'une battue administrative sur
sangliers sur la commune de Canet-en-Roussillon.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article L.427-1 et 6,
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2009364-13 du 30 décembre 2009 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département des Pyrénées-Orientales pour la période de commissionnement du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Georges ROCH, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu la décision de délégation de signature du 21 novembre 2011 pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2011325-0021 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chef du service environnement, forêt et sécurité routière,
- Vu la demande de battue administrative sur sangliers présentée le 18 janvier 2013, et le complément d'information apporté le 21 février 2013 par Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL, lieutenant de louveterie du secteur 15, afin de limiter le risque de collisions routières et de dégâts sur les cultures viticoles sur la commune de Canet-en-Roussillon,
- Vu l'avis favorable de Monsieur le président de la Fédération départementale des chasseurs,
- Vu l'avis favorable de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer,

Considérant l'importance du risque de collisions routières et de dégâts sur les cultures viticoles sur la commune de Canet-en-Roussillon,

Considérant qu'il convient de réguler la population de sangliers sur la commune de Canet-en-Roussillon afin de maintenir un équilibre agro-cynégétique,

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ➔ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
➔ COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er: Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL, lieutenant de louveterie du secteur 15, est autorisé à réaliser une battue administrative de régulation des populations de sangliers sur la commune de Canet-en-Roussillon.

La battue administrative est autorisée dans la zone nord du pourtour de l'étang de Canet-en-Roussillon et Saint-Nazaire allant du « Mar Estang » (partie Est) à la limite communale avec la commune de Saint-Nazaire (partie Ouest).

Afin de mener à bien sa mission, Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL s'attachera les compétences des chasseurs locaux de son choix ainsi que des lieutenants de louveterie des secteurs voisins.

Période autorisée : de la date de signature de l'arrêté au 10 mars 2013 inclus.

Article 2 : Monsieur Jean-Claude PIQUEMAL doit informer de son action, **au-moins 48 heures avant la date de la battue administrative**, Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le commandant du Groupement de gendarmerie, Monsieur le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (O.N.C.F.S.), Monsieur le maire de la commune de Canet-en-Roussillon, Monsieur le président de la Fédération départementale des chasseurs ainsi que Monsieur le président de l'Association communale de chasse agréée (A.C.C.A.) de Canet-en-Roussillon.

Article 3: La venaison est laissée à la disposition du Lieutenant de louveterie. Dès la **fin de son action, le lieutenant de louveterie adresse à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer un compte-rendu précis de la battue administrative.**

Article 4: Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture,
Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
Monsieur le commandant du Groupement de gendarmerie,
Monsieur le chef du service départemental de l'O.N.C.F.S.,
Monsieur le président de la Fédération départementale des chasseurs,
Monsieur le maire de Canet-en-Roussillon,
Monsieur le président de l'A.C.C.A de Canet-en-Roussillon.

Le chef du Service environnement,
forêt et sécurité routière,



Frédéric ORTIZ



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement Forêt
Sécurité Routière

Unité Biodiversité
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par : Nathalie
CAMPAGNE-LANDRI

☎ : 04.68.51.95.40.
☎ : 04.68.51.95.95.
✉ : nathalie.campagne
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 26 FEV. 2013

ARRETE PREFECTORAL n°
portant renouvellement de l'agrément au titre de la
protection de l'environnement dans un cadre
géographique départemental de la **fédération
départementale des chasseurs des
Pyrénées-Orientales**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 141-1 ; R. 141-1 à 141-20 ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes ou fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 1978 portant agrément en qualité d'association exerçant une activité au titre de la protection de la nature et de l'environnement de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément au titre de la protection de l'environnement présentée par M. Alain ESCLOPE, président de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales en date du 18 juin 2012 ;

Vu l'avis favorable en date du 3 décembre 2012 de M. le Procureur général près la Cour d'Appel de Montpellier ;

Vu l'avis favorable du 19 décembre 2012 de M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et logement du Languedoc-Roussillon ;

Considérant que les conditions de la demande de renouvellement d'agrément de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales répondent aux textes susvisés, que ses actions sont conséquentes, diversifiées et en lien direct avec la protection de

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

⇨ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

l'environnement dans le département des Pyrénées-Orientales, en particulier pour ce qui concerne sa participation à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la gestion de la faune sauvage ainsi qu'à ses habitats ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Agrément

La fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales, association dont le siège se situe 47 avenue Giraudoux, 66000 PERPIGNAN, est agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre géographique du département des Pyrénées-Orientales ;

ARTICLE 2 : Durée de l'agrément



Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa date de publication. Il est renouvelable six mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément en cours de validité. L'agrément peut être abrogé dans les conditions prévues à l'article R141-20 du Code de l'environnement.

ARTICLE 3 : Obligations annuelles

En application de l'article R141-19 du Code de l'environnement, chaque année, la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales devra adresser à la direction départementale des territoires des Pyrénées-Orientales son rapport d'activités, ainsi que ses comptes de résultat et de bilans et leurs annexes.

ARTICLE 4 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales, publié sur le site internet des services de l'Etat et notifié au président de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales.

 Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTHE



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement Forêt
Sécurité Routière

Unité Biodiversité Développement
Durable et Nature

Dossier suivi par : Nathalie
CAMPAGNE-LANDRI

☎ : 04.68.51.95.40.

☎ : 04.68.51.95.95.

✉ : nathalie.campagne

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 26 FEV. 2013

ARRETE PREFECTORAL n°

portant renouvellement de l'agrément au titre
de la protection de l'environnement dans un
cadre géographique départemental de
l'Association Charles Flahault

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 141-1 ; R. 141-1 à 141-20 ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes ou fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 1981 portant agrément en qualité d'association exerçant une activité au titre de la protection de la nature et de l'environnement de l'Association Charles Flahault ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément au titre de la protection de l'environnement présentée par M. Pierre-Marie BERNADET, président de l'Association Charles Flahault en date du 12 octobre 2012 ;

Vu l'avis favorable en date du 3 janvier 2013 de M. le Procureur général près la Cour d'Appel de Montpellier ;

Vu l'avis favorable du 8 février 2013 de M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et logement du Languedoc-Roussillon ;

Considérant que les conditions de la demande de renouvellement d'agrément de l'Association Charles Flahault répondent aux textes susvisés, que ses actions sont conséquentes, diversifiées et en lien direct avec la protection de l'environnement dans le département des Pyrénées-Orientales, en particulier pour ce qui concerne sa participation à la réalisation des

réserves naturelles et divers espaces protégés, et de concourir à la vulgarisation des sciences de la nature et à l'animation socio-culturelle.

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Agrément

L'association Charles Flahault, association dont le siège se situe au 1 boulevard de Clairfont – 66350 TOULOUGES est agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre géographique du département des Pyrénées-Orientales ;

ARTICLE 2 : Durée de l'agrément

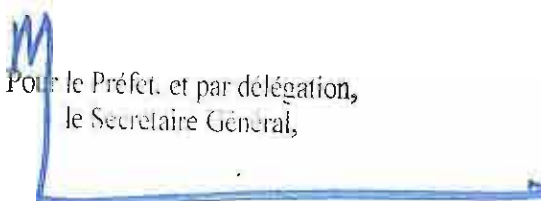
Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa date de publication. Il est renouvelable six mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément en cours de validité. L'agrément peut être abrogé dans les conditions prévues à l'article R141-20 du Code de l'environnement.

ARTICLE 3 : Obligations annuelles

En application de l'article R 141-19 du code de l'environnement, chaque année, l'Association Charles Flahault devra adresser à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales son rapport d'activités, ainsi que ses comptes de résultat et de bilans et leurs annexes.

ARTICLE 4 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales, publié sur le site internet des services de l'État et notifié au président de l'Association Charles Flahault.


Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTHE



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service Environnement Forêt
Sécurité Routière

Unité Biodiversité Développement
Durable et Nature

Dossier suivi par : Nathalie
CAMPAGNE-LANDRI

☎ : 04.68.51.95.40.
☎ : 04.68.51.95.95.
✉ : nathalie.ecampagne
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **26 FEV. 2013**

ARRETE PREFECTORAL n°

portant renouvellement de l'agrément au titre
de la protection de l'environnement dans un
cadre géographique départemental du **Comité
de conservation de la Nature des
Pyrénées-Orientales**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 141-1 ; R. 141-1 à 141-20 ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes ou fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 février 1983 portant agrément en qualité d'association exerçant une activité au titre de la protection de la nature et de l'environnement du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément au titre de la protection de l'environnement présentée par M. Joseph TRAVE, président du Comité de Conservation de la Nature en date du 15 juin 2012 ;

Vu l'avis favorable en date du 3 janvier 2013 de M. le Procureur général près la Cour d'Appel de Montpellier ;

Vu l'avis favorable du 8 février 2013 de M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et logement du Languedoc-Roussillon ;

Considérant que les conditions de la demande de renouvellement d'agrément du Comité de conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales répondent aux textes susvisés, que ses actions sont conséquentes, diversifiées et en lien direct avec la protection de l'environnement dans le département des Pyrénées-Orientales, en particulier pour ce qui concerne la veille

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

environnementale, l'information et l'éducation du public sur la conservation du sous-sol, du sol, des eaux continentales et marines, de l'atmosphère, de la flore, de la faune et en général de tout milieu naturel ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Agrément

Le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales, association dont le siège se situe au Muséum d'histoire naturelle – 12, rue Fontaine Neuve - 66000 PERPIGNAN est agréé au titre de la protection de l'environnement dans le cadre géographique du département des Pyrénées-Orientales ;

ARTICLE 2 : Durée de l'agrément

Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa date de publication. Il est renouvelable six mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément en cours de validité. L'agrément peut être abrogé dans les conditions prévues à l'article R141-20 du Code de l'environnement.

ARTICLE 3 : Obligations annuelles

En application de l'article R 141-19 du code de l'environnement, chaque année, le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales devra adresser à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales son rapport d'activités, ainsi que ses comptes de résultat et de bilans et leurs annexes.

ARTICLE 4 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales, publié sur le site internet des services de l'État et notifié au président du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales.

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTHE

PREFET DES PYRENEES ORIENTALES

*Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon
Service Énergie
Division Contrôle de Sécurité des Ouvrages Hydrauliques
Division Énergie Climat Air*

ARRETE n°

**Autorisant la réalisation de travaux sur les ouvrages de la
concession hydroélectrique du réservoir de Matemale, sur l'Aude, dans les Pyrénées-Orientales,
par EDF – Unité de Production Sud-Ouest – Groupe d'Exploitation Hydraulique Aude-Ariège**

Le PREFET des PYRENEES ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'énergie, et en particulier son livre V ;

VU le code de l'environnement et notamment son article R.214-3 ;

VU le décret n°94-894 du 13 octobre 1994 modifié relatif à la concession et à la déclaration
d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique ;

VU le décret n°99-872 du 11 octobre 1999 approuvant le cahier des charges type des entreprises
hydrauliques concédées ;

VU le décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et
au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de
l'environnement ;

VU le décret du 25 septembre 1962 concédant à Electricité de France (service national)
l'aménagement et l'exploitation du réservoir de Matemale et de ses ouvrages annexes, sur l'Aude et
la Lladure, dans le département des Pyrénées Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°1415/94 du 13 mai 1994 autorisant la mise en service d'un groupe
hydraulique au barrage de Matemale concédé à EDF Service National ;

VU la demande d'autorisation et le dossier du projet d'exécution des travaux en date du 31 janvier
2012, déposés par M.le directeur d'EDF – Unité de Production Sud-Ouest – Groupe d'Exploitation
Hydraulique Aude-Ariège – Mission Maintien du Patrimoine ;

VU les compléments au dossier du projet d'exécution transmis par le concessionnaire par courriers
des 24 avril, 29 novembre et 26 décembre 2012 ;

VU les avis émis par les services consultés sur le projet d'exécution ;

VU le rapport en date du 12 février 2012 de la Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Languedoc Roussillon ;

Considérant qu'il incombe au concessionnaire d'entretenir en parfait état les ouvrages de la concession ;

Considérant que les travaux projetés de remplacement de la vanne aval de vidange du barrage de Matemale (vanne « jet creux ») découlent d'une préconisation de l'étude de dangers de l'ouvrage réalisée en 2010 et d'un engagement du concessionnaire suite à la revue de sûreté décennale réalisée en 2010 ;

Considérant que la réalisation de travaux d'entretien ou de grosses réparations sur les ouvrages de la concession doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale ;

Considérant que le dossier du projet d'exécution déposé, additionné des compléments transmis par le concessionnaire, comporte les éléments nécessaires à l'appréciation de l'incidence des travaux ;

Considérant que l'incidence des travaux projetés ne nécessite pas la prescription au concessionnaire de dispositions complémentaires ;

Considérant dès lors que la réalisation des travaux visés par le projet d'exécution peut être autorisée sous réserve du respect des dispositions figurant dans le dossier déposé et ses compléments ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Autorisation d'exécution des travaux

EDF – Unité de Production Sud-Ouest – Groupe d'Exploitation Hydraulique Aude-Ariège (Cité de l'Ayroule – 09400 Tarascon-sur-Ariège) est autorisé à exécuter des travaux sur les ouvrages de la concession hydroélectrique du réservoir de Matemale, sur l'Aude, conformément aux dispositions figurant dans le projet d'exécution présenté le 31 janvier 2012 et complété par courriers des 24 avril, 29 novembre et 26 décembre 2012 .

Ces travaux comprennent principalement le remplacement à l'identique de la vanne aval de vidange du barrage de Matemale (vanne « jet creux »).

ARTICLE 2 : Travaux ultérieurs sur les ouvrages de la concession de Matemale

Tout projet ultérieur de travaux sur les ouvrages de la concession fera l'objet d'un dossier déposé par le concessionnaire, préalablement à leur réalisation, auprès du service de contrôle (DREAL) qui pourra, à son appréciation et en fonction de l'importance des travaux :

- prendre acte du projet et, par délégation du préfet, en autoriser ainsi tacitement la réalisation sans objection de sa part sous un délai maximal de 1 mois ;
- proposer au préfet de statuer par arrêté pour ceux d'entre eux sortant du cadre de l'entretien courant ou des petites réparations.

Les activités et opérations de maintenance courante, notamment celles faisant l'objet de consignes particulières, ne sont pas concernées par cette disposition.

ARTICLE 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré à la juridiction administrative :

- par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification,
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai de un an à compter de sa publication ou de son affichage.

ARTICLE 4 : Exécution et notification

Le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le sous-préfet de Prades, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées Orientales, et sera notifié au concessionnaire.

Copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des services énumérés au présent article.

Fait à Perpignan, le


LE PREFET

Handwritten text, possibly a signature or date, oriented vertically.

**ARRETE N°
de mise en demeure de quitter les lieux
suite à un stationnement illicite dans la commune de Le Barcarès**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de justice administrative ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-12 et suivants et L.2215-1 ;

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment son article 9 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 modifié relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2390 du 14 juin 2006 et 4132 du 10 octobre 2008 portant approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;

VU l'arrêté du maire du Barcarès du 4 août 1983 interdisant le stationnement des caravanes en dehors des terrains autorisés à cet effet ;

VU l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée du 19 février 2010 portant interdiction de stationnement des résidences mobiles sur l'ensemble du territoire intercommunal en dehors des aires spécialement prévues et aménagées à cet effet ;

VU la demande du maire de Le Barcarès en date du 19 février 2012 demandant la mise en œuvre de la procédure d'évacuation du campement composé de soixante - cinq caravanes stationnées de façon illicite sur un terrain de la commune situé au lieu-dit « Luna Park » (sections BA1, 35 à 41 du cadastre), eu égard aux désordres constatés ;

VU les rapports de gendarmerie en date des 19 février et 20 février 2013 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée - compétente en la matière, dispose d'aires permettant de satisfaire à cette demande particulière ;

CONSIDÉRANT que des branchements électriques dangereux ont été réalisés sur l'éclairage public, présentant des risques d'incendie et d'électrocution ;

CONSIDÉRANT que des branchements illicites ont été effectués sur les bornes incendie et sur les coffrets dédiés à l'arrosage automatique des espaces verts ;

CONSIDERANT que l'évacuation directe des eaux usées et l'amoncellement de déchets ménagers sont à l'origine d'une pollution de l'environnement ;

CONSIDERANT que la présence de ces caravanes met ainsi en cause la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques ;

CONSIDERANT que les gens du voyage concernés ont refusé la proposition qui leur était faite de s'installer sur les aires de grand passage du Barcarès ou de PERPIGNAN Sud, faisant état de leur ferme intention de se maintenir sur place ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet de faire cesser le trouble ainsi causé ;

SUR proposition du Sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les occupants sans titre, sont mis en demeure de quitter le terrain précité, situé au lieu-dit « Luna Park » sur la commune de Le Barcarès, dans un délai de **24 heures** à compter de la notification du présent arrêté par les services de la gendarmerie nationale.

À défaut, il pourra être procédé à l'évacuation forcée des lieux.

ARTICLE 2 :

En cas de contestation, ils disposent d'un délai de 24 heures à compter de la notification du présent arrêté pour intenter un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, conformément à l'article R 779-2 du code de justice administrative. Un tel recours revêt un caractère suspensif.

ARTICLE 3 :

La copie du présent arrêté sera :

- notifiée aux occupants sans titre,
- affichée en mairie, ainsi que sur les lieux de l'occupation illicite,
- adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, Monsieur le Maire de Le Barcarès et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales, chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Perpignan, le

21 FEV. 2013

Le Préfet,

René BIDAL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET

Bureau de la Sécurité Intérieure

Perpignan, le 21 FEV. 2013

**ARRETE N°
de mise en demeure de quitter les lieux
suite à l'occupation illicite
de l'aire d'accueil des gens du voyage à SAINT CYPRIEN**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de justice administrative ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-12 et suivants et L.2215-1 ;

VU la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et notamment ses articles 9 et 9-1 modifiés par les articles 27 et 28 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU l'arrêté municipal du 23 juillet 2008 interdisant le stationnement des caravanes des gens du voyage sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Cyprien en dehors de l'aire d'accueil des gens du voyage, créée à cet effet ;

VU l'arrêté du président de la communauté de communes Sud – Roussillon en date du 18 décembre 2012, décidant de fermer provisoirement de l'aire intercommunale d'accueil des gens du voyage de Saint – Cyprien pour y effectuer des travaux d'entretien suite aux dégradations constatées ;

VU la lettre du maire de Saint-Cyprien, Président de la communauté de communes Sud - Roussillon en date du 8 février 2013, demandant l'évacuation des caravanes et véhicules stationnés de façon illicite sur l'aire d'accueil des gens du voyage située sur le territoire de la commune de Saint-Cyprien, eu égard à la nécessité de procéder à la remise en état des installations ;

VU les rapports de gendarmerie de Saint-Cyprien constatant le maintien sur site de caravanes et de véhicules empêchant la réalisation de ces travaux et le refus des occupants de quitter les lieux ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
✉contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Sud Roussillon - compétente en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage - a aménagé les infrastructures requises (aire de grand passage et aire d'accueil) et qu'elle satisfait à ses obligations légales en la matière ;

CONSIDERANT en outre que des capacités d'accueil sont disponibles dans le département pour accueillir ce groupe de gens du voyage, notamment à Canet en Roussillon, Argelès sur Mer et Thuir ;

CONSIDERANT qu'il importe de procéder à la remise en état des installations avant la prochaine période estivale ;

CONSIDERANT qu'il appartient au préfet de faire cesser le trouble ainsi causé ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les occupants sans titre, sont mis en demeure de quitter l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Saint-Cyprien, dans un délai de **24 heures** à compter de la notification du présent arrêté par les services de la Gendarmerie Nationale. A défaut, il pourra être procédé à l'évacuation forcée des lieux.

ARTICLE 2 :

En cas de contestation, ils disposent d'un délai de 24 heures à compter de la notification du présent arrêté pour intenter un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, conformément à l'article R 779-2 du code de justice administrative. Un tel recours revêt un caractère suspensif.

ARTICLE 3 :

La copie du présent arrêté sera :

- notifiée aux occupants sans titre,
- affichée en mairie de Saint-Cyprien, ainsi que sur les lieux de l'occupation illicite,
- adressée à Monsieur le maire de Saint Cyprien, président de la communauté de communes Sud Roussillon et Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie départementale des Pyrénées-Orientales, chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Perpignan, le 26/02/2013



LE PREFET
René BIDAL

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Service interministériel
de défense
et de protection civile

ARRETE n° 2013052-0007 du 21 FEV. 2013

relatif à la liste des établissements recevant du public du département des Pyrénées-Orientales

**Le Préfet du département des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu l'article R. 123-47 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'article 44 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010349-0001 du 15 décembre 2010 portant composition et missions de la CCDSA pour les Pyrénées-Orientales ;

Vu l'avis favorable émis le 12 février 2013 par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE :

Article 1er : La liste départementale des établissements recevant du public de la 1ère à la 5ème catégorie, arrêtée au 31 décembre 2012, figurant en annexe du présent arrêté, est approuvée.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet, directeur de cabinet et les sous-Préfets de Céret et Prades sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
le Sous-Préfet, directeur de Cabinet.

Fabrice ROSAY

Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX
Tél. 04.68.51.66.66. - Fax 04.68.34.28.14. - www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

HOTEL RESTAURANT LA PINEDE	O	5ème	Mme ESPEROU	2	Carrer del Pigot	Favorable	Ouvert	29/03/2011	29/03/2015	185
----------------------------	---	------	-------------	---	------------------	-----------	--------	------------	------------	-----

Mairie d'Amélie les Bains Palalda (suite et fin)

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON FAMILIALE DU SACRE COEUR	O	5ème	M. DEPORTSAMPAC	Rue des écoles	Favorable	Fermé	5/03/2002	5/03/2006	49
HOTEL DE FRANCE AMELIE	O, N	5ème	M. DI BATTISTA	29 Avenue du VALLESPIR	Défavorable	Ouvert	29/03/2011	29/03/2015	80
HOTEL GRAND CAFE DE PARIS	O, N	5ème	M. GLAZER Jean	19 Avenue du VALLESPIR	Favorable	Ouvert	13/12/2011	13/12/2015	57
HOTEL LE FIN GOURMET	O, N	5ème	M. STUTZ	28 Rue des Thermes	Favorable	Ouvert	2/03/2012	2/03/2016	39
HOTEL LE LION D'OR	O, N	5ème	Mme MARTINEZ	3 Carrer del Pardal	Défavorable	Ouvert	13/03/2012	13/03/2016	140
HOTEL RESTAURANT BEAU SITE	O, N	5ème	M. DEBRITO	32 Rue RIVIERA	Favorable	Ouvert	24/10/2011	24/10/2015	70
HOTEL RESTAURANT COMBES	O, N	5ème	M. DEPERROIS	20 Avenue du VALLESPIR	Favorable	Ouvert	11/04/2012	11/04/2016	87
HOTEL RESTAURANT DE PARIS	O, N	5ème	M. BANET	37 Avenue du VALLESPIR	Favorable	Ouvert	15/03/2011	15/03/2015	84
HOTEL RESTAURANT DES BAINS ET DES GORCS	O, N	5ème	M. DELCROS	6 Place François ARAGO	Favorable	Ouvert	13/12/2011	13/12/2015	118
HOTEL RESTAURANT LA CHAUMIERE	O, N	5ème	M. MAUREL Henri	2 Avenue du VALLESPIR	Favorable	Ouvert	20/02/2012	20/02/2016	45
HOTEL RESTAURANT LE REGINA	O, N	5ème	M. JUNG	32 Avenue du VALLESPIR	Favorable	Ouvert	29/03/2011	29/03/2015	102
HOTEL RESTAURANT LE ROUSSILLON	O, N	5ème	Mme ESPEROU	Avenue BEAUSOLEIL	Favorable	Ouvert	16/03/2012	16/03/2016	137
HOTEL RESTAURANT LES MARTINETS	O, N	5ème	M. CANTONI	3 Rue HERMABESSIERE	Défavorable	Fermé	3/03/2008	3/03/2012	185

Mairie d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE CURE LES ESCALDES	J, U+, R-	3ème	Mme Danielle GILLES	Route de DORRES	Favorable	Ouvert	6/07/2012	6/07/2015	600
FOYER COMMUNAL ANGOUSTRINE	L	4ème	Mme JOSENDE	Route d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	1/02/2011	1/02/2016	130
MAIRIE D'ANGOUSTRINE-SALLE LOUIS XAVIER	L, W	4ème	Mme JOSENDE	Route d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	1/02/2011	1/02/2016	202
HOTEL RESTAURANT BONES HORES	O, N	4ème	M. LACOSTE	Ldt LES BOUILLOUSES	Favorable	Ouvert	11/06/2012	11/06/2015	210
ECOLE LOUIS CLERC ANGOUSTRINE	R-	4ème	Mme JOSENDE	Route d'ANDORRE	Favorable	Ouvert	1/02/2011	1/02/2016	71
RELAIS DU BELLOCH	O	5ème	M. MARTY	Ldt VILLENEUVE LES ESCALDES	Favorable	Ouvert	12/05/2009	12/05/2013	117
VILLA ROSELANDE	O	5ème	Mme BLANCHON	Le Village	Favorable	Ouvert	2/04/2012	2/04/2016	39
CAL XANDERA	O, N	5ème	M. SOUQUET	Route de FONT-ROMEU	Favorable	Ouvert	2/04/2012	2/04/2016	92
MAISON D'ENFANTS LE PARADOU	R+	5ème	M. LE BOULCH	Le village	Favorable	Ouvert	15/12/2008	15/12/2013	30

Mairie d'Ansignan

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ENSEMBLE POLYVALENT ANSIGNAN	L, N, S	3ème	Mme PELISSIER Mauri	Le village	Favorable	Ouvert	16/05/2012	16/05/2015	342

Mairie d'Arboussols

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE ARBOUSSOLS	L	4ème	M. DELSENY	Le village	Défavorable	Ouvert	28/05/2008	28/05/2013	91
PRIEURE DE MARCEVOL	R+, Y	4ème	Mme GASZTOWTT Joz	Le Village	Favorable	Ouvert	20/03/2012	20/03/2015	48

Mairie d'Argeles sur Mer

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

INTERMARCHE ARGELES - BEAUTY SUCCESS	M	1ère	M. Christophe GEORGE	Zone Economique	Favorable	Ouvert	17/07/2012	17/07/2014	35
INTERMARCHE ARGELES - HYPERMARCHÉ	M	1ère	M. Dominique THION	Zone économique	Favorable	Ouvert	17/07/2012	17/07/2014	3804

MAIRIE D'ARGELES SUR MER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHE ARGELES - MAG PRESSE	M	1ère	Mme ROBINET	Zone Economique	Favorable	Ouvert	17/07/2012	17/07/2014	13
INTERMARCHE ARGELES - SALON SAINT ALGI	M	1ère	M. LASSUS Jacques	Zone Economique	Favorable	Ouvert	17/07/2012	17/07/2014	17
WELDOM ARGELES	M	1ère	M. MARTY	Zone Economique	Favorable	Ouvert	16/07/2012	16/07/2014	2325
INTERMARCHE ARGELES - CRESCENDO	M, N	1ère	M. SHAFROTH	Zone économique	Favorable	Ouvert	17/07/2012	17/07/2014	464
PARC BOCAL DU TECH	PA	1ère	M. GALANO Philippe	Lieu-dit "Bocal du Tech"	Favorable	Ouvert			3000
STADE GASTON PAMS	PA	1ère	M. AYLAGAS	Avenue de la Libération	sans avis	Ouvert			2001
SALLE POLYVALENTE JEAN CARRERE	L	2ème	M. AYLAGAS Pierre	Allée Jules FERRY/ Av MOLIÈRE	Favorable	Ouvert	14/06/2012	14/06/2015	1330
GIFI ARGELES	M	2ème	M. GINESTET	Rte de PERPIGNAN	Favorable	Ouvert	16/11/2011	16/11/2014	1010
LIDL ARGELES	M	2ème	M. FOUCHER	Avenue du 8 mai 1945	Favorable	Ouvert	21/04/2011	21/04/2014	870
SPORT 2000 ARGELES	M	2ème	M. VILLOUTREIX	2 Rue Colverts	Favorable	Ouvert	2/02/2012	2/02/2015	815
CASINO D'ARGELES - DISCOTHEQUE	P, L, N	2ème	M. GEORGOPOULOS	Allée des Pins	Favorable	Ouvert	27/02/2012	27/02/2014	1288
BOWLING ARGELES	P, X, N	2ème	M. R BOUTONNET	Route du Littoral	Favorable	Ouvert	23/02/2012	23/02/2014	839
LES AIGLES DE VALMY	PA	2ème	M. REY Jean	Chateau de VALMY	Favorable	Ouvert	12/05/2005	12/05/2010	1500
PARC AQUATIQUE CAMPING LES MARSOUINS	PA, N	2ème	M. Bruno MAZZILLI	Avenue de la Retirada	Favorable	Ouvert			860
HALLE DES SPORTS PAMS	X	2ème	M. AYLAGAS Pierre	Parc des Sports	Favorable	Ouvert	27/06/2012	27/06/2015	1499
CLUB HOTEL DES ALBERES - SALLE	L	3ème	M. SEGALA	Chemin de NEGUEBOUS	Favorable	Ouvert	23/05/2012	23/05/2015	301
SALLE ANIMATION AZUREVA ARGELES	L	3ème	M. LAGARRIGUE	Route de VALMY	Favorable	Ouvert	28/03/2012	28/03/2015	604
SALLE DU CAMPING LE DAUPHIN	L	3ème	M. BESSOLES	Route de TAXO	Favorable	Ouvert	8/06/2010	8/06/2013	358
SALLE ET RESTAURANT VILLAGE MEDITERRANEE	L, N	3ème	M. LABRIET	Chemin del Pns de LAS BASQUES	Favorable	Ouvert	16/03/2010	16/03/2013	653
SALLE RESIDENCE MAEVA PORT ARGELES	L, N	3ème	M. MARGERIDON	Avenue de GRAU	Favorable	Ouvert	25/09/2012	25/09/2015	380
VILLAGE DE VACANCES AZUREVA	L, N	3ème	M. LAGARRIGUE	Route de VALMY	Favorable	Ouvert	28/03/2012	28/03/2015	536
COMPLEXE CAMPING LA SARDANE	L, N, M	3ème	Mme Nadine LEFEVRE	Allée du RACOU	Favorable	Ouvert	25/09/2012	25/09/2015	315
COMPLEXE DU CAMPING BOIS FLEURI	L, N, PA	3ème	M. Jacques LETERTRE	Route de SOREDE	Favorable	Ouvert	27/06/2012	27/06/2015	700
BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUE PADALLE	L, W	3ème	M. le Maire	Rue du 14 Juillet	Favorable	Ouvert	18/01/2012	18/01/2015	307
SALLE BUISSON - SALLE CONSEIL MUNICIPAL	L, W	3ème	M. AYLAGAS Pierre	Allée Ferdinand BUISSON	Favorable	Ouvert	10/07/2012	10/07/2015	528
MAISON DES ASSOCIATIONS ARGELES	L, X, Y	3ème	M. le Maire	Chemin de Palau del Vidre	Favorable	Ouvert	10/07/2012	10/07/2015	523
ALDI ARGELES	M	3ème	Mme MERCIER Line	Rue des Colverts	Favorable	Ouvert	18/04/2011	18/04/2016	662
CARREFOUR CONTACT ARGELES	M	3ème	M. BOUHIER	4 Place GAMBETTA	Favorable	Ouvert	7/04/2009	7/04/2014	418
CLUB HOTEL DES ALBERES - RESTAURANT	N	3ème	M. SEGALA	Chemin de NEGUEBOUS	Favorable	Ouvert	5/02/2008	5/02/2013	301
RESTAURANT LA RESERVE ARGELES	N	3ème	M. BADIA Marc	Allée des Pins	Défavorable	Ouvert	30/09/2008	30/09/2013	351
BAR RESTOS KOMODO- AUSTRAL et TOUCADU	N, M	3ème	M. JACOBS	18 Allée Jules AROLES	Favorable	Ouvert	29/04/2008	29/04/2013	382
PARC AQUATIQUE LA ROSERAIE	N, M, PA	3ème	M. HOFSTEDE	RN 114	Favorable	Ouvert	6/10/2009	6/10/2014	322

BATIMENTS D'ETÉ - DEMEURES DE LA MASSANE	O	3ème	M. GANIVENQ	5	Impasse Edmond Brazes	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2015	362
BATIMENT A LES DEMEURES DE LA MASSANE	O, L, X	3ème	M. GANIVENG Olivier	5	Impasse Edmond Brazes	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2015	382
DISCOTHEQUE CAMPING LE SOLEIL	P	3ème	M. MIQUEL		Plage Nord	Favorable	Ouvert	8/06/2010	8/06/2013	435
CAMPING FRONT DE MER - PARC	PA	3ème	Mr Faille		Avenue du GRAU	Favorable	Ouvert	24/05/2006		574

MAIRIE D'ARGELES SUR MER

Libellé	Type	Cat.	Responsable		Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
COMPLEXE AQUATIQUE BOIS DE VALMARIE	PA	3ème	M. CARLETTI		Route du RACOU	Favorable	Ouvert	22/07/2009		310
PARC AQUATIQUE CAMPING LES GALETS	PA	3ème	M. BEY		Route de TAXO	Favorable	Ouvert	20/09/2007	20/09/2010	655
PISCINE CAMPING LES PINS	PA	3ème	M. CARRERAS Lucien		Lieu-dit "Las conques"	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2015	351
PISCINE CAMPING L'ETOILE D'OR	PA	3ème	M. MARCOUX		Route de TAXO D'AVALL	Favorable	Ouvert	31/03/2009	31/03/2012	409
STADE LE MARASQUER	PA	3ème	M. AYLAGAS Pierre		Avenue du 8 mai 1945	Favorable	Ouvert	22/11/1999	22/11/2002	505
PISCINE DEMEURES DE LA MASSANE	PA, L	3ème	M. GANIVENQ	5	Impasse Edmond Brazes	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2015	452
PISCINE CAMPING LA SARDANE	PA, X	3ème	Mme Nadine LEFEBRE		Avenue du Grau	Favorable	Ouvert	1/06/2010		386
COLLEGE LES ALBERES - BATIMENT A	R-	3ème	M. DESSEGE		Allée Jules FERRY	Favorable	Ouvert	1/02/2012	1/02/2015	626
ECOLE CURIE - PASTEUR	R-	3ème	M. GRI	2	Avenue du MARASQUER	Favorable	Ouvert	28/03/2012	28/03/2015	375
INSTITUT EDUCATION MOTRICE ARGELES	J	4ème	M. LEVEBVRE		Avenue Charlemagne	Favorable	Ouvert	1/09/2010	1/09/2013	216
MAISON DE RETRAITE LES CAPUCINES	J	4ème	Mme CONTE		Chemin du ROUA	Défavorable	Ouvert	12/03/2009	12/03/2012	118
M.A.S HANDAS ARGELES	J, N	4ème	Mme POUZIN		Chemin de Néguebous	Favorable	Ouvert	18/10/2012	18/10/2015	150
CINEMA VOX	L	4ème	M. GEORGEL	8	Boulevard du CANIGOU	Favorable	Ouvert	18/06/2012	18/06/2017	283
ESPACE JEUNES ARGELES	L	4ème	M. le Maire		Avenue du 11 novembre	Favorable	Ouvert	11/02/2010	11/02/2015	224
SALLE DU CAMPING LES GALETS	L	4ème	M. BEY		Route de Taxo	Favorable	Ouvert	29/01/2008	29/01/2013	202
SALLE JEAN JAURES - CINEMA ARGELES	L	4ème	M. AYLAGAS Pierre		Bd J. JAURES /Rue du 14 Juillet	Favorable	Ouvert	30/09/2008	30/09/2013	282
SALLE PICASSO CAMPING LES ABRICOTIERS	L	4ème	M. LALLEMAND		Chemin de NEGUEBOUS	Favorable	Ouvert	10/09/2009	10/09/2014	260
SALLE POLYVALENTE LUDI KART	L	4ème	M. André SETTI		Impasse Copernic	Favorable	Ouvert	7/04/2009	7/04/2014	180
COMPLEXE CAMPING ROUSSILLONNAIS	L, M, N	4ème	M. Henri BADIE		Boulevard de la Mer	Défavorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	231
FOYER DU 3EME AGE ARGELES	L, N	4ème	M. AYLAGAS Pierre		Rue du 14 juillet	Favorable	Ouvert	5/05/2009	5/05/2014	250
SALLE D'ANIMATION MAISON GENDARMERIE	L, W	4ème	M. le Colonel De CAST		Ancien chemin de COLLIOURE	Favorable	Ouvert	27/04/2010	27/04/2015	187
ESPACE SOCIO CULTUREL PADALLE	L, Y	4ème	M. AYLAGAS Pierre		Rue J. JAURES et Rue du 14 juillet	Favorable	Ouvert	31/03/2011	31/03/2016	229
SALLE VALMY ET MUSEE RETIRADA	L, Y	4ème	M. AYLAGAS Pierre		Château de VALMY	Favorable	Ouvert	2/04/2009	2/04/2014	245
INTERMARCHE PLAGE ARGELES	M	4ème	M. Marc CHALEIL	12	Avenue du TECH	Favorable	Ouvert	11/02/2010	11/02/2015	270
CAMPING FRONT DE MER - RESTAURANT	N	4ème	M. MAYDAT		Avenue du Grau	Favorable	Ouvert	28/03/2012	28/03/2017	203
MAC DONALD'S ARGELES	N	4ème	M. FRANCKI Bernard		Zone économique d'Argelès	Favorable	Ouvert	11/03/2010	11/03/2015	271
RESTAURANT DU CAMPING LES ABRICOTIERS	N	4ème	M. CHACON		Chemin de NEGUEBOUS	Favorable	Ouvert	27/06/2012	27/06/2017	250
RESTAURANT VAL MARIE	N, M, W	4ème	M. MOREAUX		Ldt LE RACOU	Favorable	Ouvert	2/04/2009	2/04/2014	227
CANYONING PARK - ARGELES AVENTURE	N, X, PA	4ème	M. TARISCON et M. C.		Route du littoral	Favorable	Ouvert	26/03/2008	26/03/2013	211
CLUB HOTEL DES ALBERES - HOTEL	O	4ème	M. SEGALA		Chemin de NEGUEBOUS	Favorable	Ouvert	23/05/2012	23/05/2015	122

AUBERGE DU ROUA	O, N	4ème	Mme Magalie TONJUN	Chemin du ROUA	Favorable	Ouvert	4/03/2010	4/03/2013	229
HOTEL ANTINEA	O, N	4ème	M. QUILLERVERRE	Route du Littoral	Défavorable	Ouvert	28/10/2010	28/10/2013	136
HOTEL LA SOUBIRANA (HABITATION)	O, N	4ème	M. FERRANTF. Nicolas	58 RN 114	Défavorable	Fermé	19/12/2006	19/12/2009	116
ROUSSILL/HOTEL LE LIDO	O, N	4ème	M. LORMAND	50 Boulevard de la Mer	Favorable	Ouvert	27/06/2012	27/06/2015	273
DISCOTHEQUE LE KISS	P	4ème	M.PIENNE	5 Allée Jules AROLES	Favorable	Ouvert	5/05/2009	5/05/2014	290
DISCOTHEQUE LE POT CHIC	P	4ème	M. CABREJAS	Boulevard de la Mer	Favorable	Ouvert	7/04/2009	7/04/2014	118

MAIRIE D'ARGELES SUR MER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
LE FLIPPER	P	4ème	M. RIZZO	5 Allée Jules AROLES	Favorable	Ouvert	28/10/2010	28/10/2015	122
PUB DISCO CAMPING LA SIRENE	P	4ème	M. CARLETTI	Route de TAXO	Favorable	Ouvert	30/09/2008	30/09/2013	243
SALLE D'ANIMATION CAMPING LA SIRENE	P, N, L	4ème	M. CARLETTI	Route de TAXO	Favorable	Ouvert	31/03/2011	31/03/2016	250
ECOLE LA GRANOTERA	R-	4ème	Mme BENAVENTE	Rue du 14 Juillet prolongée	Favorable	Ouvert	10/02/2011	10/02/2016	161
GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT ARGE	R-	4ème	Mme NOGUERES	Boulevard Edouard HERRIOT	Favorable	Ouvert	12/02/2008	12/02/2013	122
HOTEL CHARLEMAGNE	R+, O, N	4ème	M. TALLEUX	Chemin de CHARLEMAGNE	Favorable	Ouvert	19/07/2010	19/07/2013	96
ASSOCIATION ENFANCE CATALANE	J	5ème	M. COLOMER	Allée Ferdinand Buisson	Favorable	Ouvert	27/08/2007		
BATIMENT F DEMEURES DE LA MASSANE	O	5ème	M. Olivier GANIVENQ	5 Impasse Edmond Brazes	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2016	85
BATIMENT G DEMEURES DE LA MASSANE	O	5ème	M. Olivier GANIVENQ	Impasse Edmond Brazes	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2016	87
BATIMENT H DEMEURES DE LA MASSANE	O	5ème	M. Olivier GANIVENQ	5 Impasse Edmond Brazes	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2016	85
HOTEL ACAJOU	O	5ème	M. HABERMACHER O	Avenue de Montgat	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2016	73
HOTEL ACAPELLA	O	5ème	M. MOURET	Chemin de NEGUEBOUS	Favorable	Ouvert	23/02/2012	23/02/2016	58
HOTEL AL PESCADOU	O	5ème	M. RASTOLL	Rue des Aloés	Favorable	Ouvert	28/03/2012	28/03/2016	38
HOTEL ASTORIA (habitation)	O	5ème	M. THOMMES	81 Rue du 14 Juillet	Défavorable	Fermé	14/06/2007	14/06/2011	45
HOTEL BAR LE SPORTING	O	5ème	M. FARRE	18 Route Nationale	Défavorable	Ouvert	22/10/2012	22/10/2016	58
HOTEL BEAU RIVAGE	O	5ème	M. QUENTIN	Allée du RACOU	Favorable	Ouvert	22/05/2012	22/05/2016	54
HOTEL CENTRE PLAGE	O	5ème	M. AUGCARD	4 Allée des Palmiers	Favorable	Ouvert	23/05/2012	23/05/2016	95
HOTEL CLAIR LOGIS	O	5ème	Mme N. DUMAITRE	78 Route de COLLIOURE	Favorable	Ouvert	10/09/2009	10/09/2013	35
HOTEL DE LA PLAGE DES PINS	O	5ème	M. XATARD	1 Allée des Pins	Favorable	Ouvert	16/04/2012	16/04/2016	114
HOTEL HOSTALET	O	5ème	M. PUIGDEMASA	32 Rue de la REPUBLIQUE	Défavorable	Fermé	29/01/2008	29/01/2012	25
HOTEL LE LIDO II	O	5ème	M. LORMAND	Boulevard de la mer	Favorable	Ouvert	24/05/2012	24/05/2016	39
HOTEL LE NID	O	5ème	M. WURMSER	10 Rue des Grives	Favorable	Ouvert	25/09/2012	25/09/2016	30
HOTEL LES MOUETTES	O	5ème	M. LECOURT	Route de COLLIOURE	Favorable	Ouvert	16/04/2012	16/04/2016	65
HOTEL RESTAURANT VILLA LES SIRENES	O	5ème	M. LORIN/ CARITER	9 Avenue du VALLESPIR	Favorable	Ouvert	27/04/2010	27/04/2014	41
ROUSSILL/HOTEL LE MARITIME II	O	5ème	M. LORMAND Etienne	14 Boulevard des ALBERES	Favorable	Ouvert	16/07/2010	16/07/2014	70
AUBERGE DU BON VIVANT	O, N	5ème	Mme DIOP	1 Route de la Plage	Favorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2016	80
HOTEL DU GOLFE	O, N	5ème	Mme LABAT	Route de COLLIOURE	Défavorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2016	81
HOTEL LE FANAL ARGELES	O, N	5ème	M. DESPATURES	Avenue TORRE D'EN SORRA	Favorable	Ouvert	16/04/2012	16/04/2016	86

HOTEL LES CHARMETTES	O, N	5ème	M. JAMPY	30 Avenue du TECH	Favorable	Ouvert	18/06/2012	18/06/2016	72
HOTEL LES MIMOSAS	O, N	5ème	M. BLAZI	51 Avenue des Mimosas	Défavorable	Ouvert	26/09/2012	26/09/2016	70
HOTEL L'OASIS ARGELES	O, N	5ème	M. PELLISSIER	Avenue Torre d'en SERRA	Favorable	Ouvert	14/06/2012	14/06/2016	113
HOTEL RESTAURANT COTTAGE	O, N	5ème	Mlle CLAUDEL	21 Rue Arthur RIMBAUD	Favorable	Ouvert	31/03/2011	31/03/2015	95
HOTEL RESTAURANT LE COMMERCE (Commerce)	O, N	5ème	M. RIJUS Claude	14 Route Nationale	Favorable	Fermé	27/02/2003	27/02/2007	182
ROUSSILL'HOTEL LE MARITIME	O, N	5ème	M. LORMAND Etienne	12 Boulevard des ALBERES	Favorable	Ouvert	16/04/2012	16/04/2016	65
DISCOTHEQUE LE ZOOM	P	5ème	M. HOLLEVILLE	Rue des Oeillets	Favorable	Ouvert	16/03/2010	16/03/2015	83
SALLE DE JEUX CAMPING LE TEXAS	P, N	5ème	Mlle DEDIEU Evelyne	Ldt TAXO D'AVALL	Favorable	Ouvert	5/05/2011	5/05/2016	72

MAIRIE D'ARGELES SUR MER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE VACANCES LE ROUSSILLONNAIS	R+	5ème	M. BADIE	Boulevard de la Mer	Favorable	Ouvert	14/01/2009	14/01/2014	125
CENTRE DE VACANCES L'OLIVETTE BAT B	R+	5ème	M. FAVIER	22 Chemin Saint Pierre	Favorable	Ouvert	2/04/2009	2/04/2014	21
CENTRE DE VACANCES L'OLIVETTE BAT C	R+	5ème	M. FAVIER	22 Chemin Saint Pierre	Favorable	Ouvert	2/04/2009	2/04/2014	22
CENTRE DE VACANCES L'OLIVETTE BAT D	R+	5ème	M. FAVIER	22 Chemin Saint Pierre	Favorable	Ouvert	2/04/2009	2/04/2014	22
CENTRE DE VACANCES L'OLIVETTE BAT E	R+	5ème	M. FAVIER	22 Chemin Saint Pierre	Favorable	Ouvert	2/04/2009	2/04/2014	22
CENTRE DE VACANCES L'OLIVETTE BAT F	R+	5ème	M. FAVIER	22 Chemin Saint Pierre	Favorable	Ouvert	2/04/2009	2/04/2014	22
COLLEGE LES ALBERES - BATIMENT C	R+	5ème	M. DESSEGE	Allée Jules FERRY	Favorable	Ouvert	1/02/2012	1/02/2015	99

MAIRIE D'ARLES SUR TECH

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
THEATRE DE VERDURE ARLES	PA	1ère	M. Alexandre REYNAL	Route d'ARLES SUR TECH	Favorable	Ouvert	24/11/2003	24/11/2005	1936
CENTRE SPORTS ET LOISIRS DE LA BAILLIE	X, L, N	2ème	M. Xavier DHENRY	Route de BAILLIE	Défavorable	Ouvert	22/11/2011	22/11/2014	1357
SALLE DES FETES ARLES	L	3ème	M. le Maire	Place MONIN	Défavorable	Ouvert	11/01/2011	11/01/2014	510
STADE D'AMELIE LES BAINS	PA	3ème	M. REYNAL Alexandre	Route d'ARLES SUR TECH	Favorable	Ouvert			500
COLLEGE JEAN MOULIN ARLES	R-	3ème	Mme COSTASECA	Rue des Ecoles - BP 23	Favorable	Ouvert	19/05/2011	19/05/2014	395
MAISON DE RETRAITE BAPTISTE PAMS	J	4ème	M. DIULIUS Francis	Boulevard de Las Indis	Défavorable	Ouvert	25/05/2010	25/05/2013	150
MAGASIN SPAR ARLES	M	4ème	M. CONTET	17 Baills de la Mairie	Défavorable	Ouvert	30/01/2009	30/01/2014	286
CANTINE SCOLAIRE COLLEGE JEAN MOULIN	N	4ème	Mme COSTASECA	Rue des Ecoles - BP 23	Favorable	Ouvert	19/05/2011	19/05/2014	221
CENTRE ACCUEIL HEBERGEMENT COUGOULE	R+	4ème	M. le Maire	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	27/03/2012	27/03/2015	60
CENTRE HEBERGEMENT BASKET ARLES B2	R+	4ème	M. J DHEMY	Lieu-dit La Battlie	Favorable	Ouvert	19/05/2011	19/05/2014	40
ESPACE CAMILLE MALER	R+, O, L, N	4ème	M. le Maire	Boulevard LAS INDIS	Défavorable	Ouvert	29/04/2010	29/04/2013	150
MAISON DE REPOS CHATEAU BLEU PRINCIPAL	U+, N, L	4ème	Mme Sylvie MARIN	19 Avenue Pierre BERGE	Favorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2014	66
HOTEL DU COMMERCE (Bar MARIA)	O, N	5ème	M. LLOBERES	1 Baills Jean VTLAR	Favorable	Ouvert	4/09/2007	4/09/2011	70
HOTEL LES GLYCINES ARLES	O, N	5ème	Mme Elise BRUGIERES	Baills Joc de Pilota	Favorable	Ouvert	27/03/2012	27/03/2016	170
CENTRE HEBERGEMENT BASKET ARLES B1	R+	5ème	M. J DHEMY	Lieu-dit La Battlie	Favorable	Ouvert	19/05/2011	19/05/2014	12
CENTRE HEBERGEMENT BASKET ARLES B3	R+	5ème	M. J DHEMY	Lieu-dit La Battlie	Favorable	Ouvert	19/05/2011	19/05/2014	12
MAISON DE REPOS CHATEAU BLEU ROUSSILLONNAIS	U+	5ème	Mme Sylvie MARIN	16 Avenue Pierre BERGE	Favorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2016	16

MAIRIE DE BAGES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE OMNISPORTS BAGES	X, L	2ème	M. Le Président	RD 49 - Route d'Ortaffa	Favorable	Ouvert	7/01/2010	7/01/2013	1483
SALLE DES FETES BAGES	L	3ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	14/05/2012	14/05/2015	500
MEDIATHEQUE J-P GINE BAGES	L, S, Y	4ème	M. le Maire	Rue de la Paix	Favorable	Ouvert	14/05/2012	14/05/2017	175
MAISON DES ASSOCIATIONS BAGES	L, X	4ème	M. le Maire	Rue DANTON	Favorable	Ouvert	12/05/2009	12/05/2014	218
ECOLE MATERNELLE LES COTEAUX	R-	4ème	M. LE MAIRE	2 bis Rue des Muscats	Favorable	Ouvert	22/10/2009	22/10/2014	160
ECOLE PRIMAIRE BAGES	R-	4ème	M. le Maire	Route d'ORTAFFA	Favorable	Ouvert	16/02/2010	16/02/2015	202

MAIRIE DE BAHO

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE BAHO	L	2ème	M. le Maire	Rue du STADE	Favorable	Ouvert	22/12/2010	22/12/2013	1022
FOYER RURAL BAHO	L	3ème	M. Le Maire	Avenue du CANIGOU	Favorable	Ouvert	22/12/2010	22/12/2013	305
SALLE HOTEL DE VILLE BAHO	L, W	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	19/09/2012	19/09/2017	210
ECOLE PRIMAIRE ET CANTINE BAHO	R-	4ème	Mme Fabienne DEVILL	Avenue du stade	Favorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2017	275

MAIRIE DE BAILLESTAVY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE BAILLESTAVY	L, S	4ème	M. TAURINYA	Lieu dit La Farga	Favorable	Ouvert	6/02/2009	6/02/2014	150

MAIRIE DE BAIXAS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ESPACE CATALOGNE	L	3ème	M. le Maire	Avenue Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	17/09/2010	17/09/2013	317
FOYER RURAL BAIXAS	L	3ème	M. le Maire	Rue CORDIER	Favorable	Ouvert	17/09/2010	17/09/2013	450
STADE MUNICIPAL BAIXAS	PA	3ème	M. le Maire	Rue d'Espira	Favorable	Ouvert			
ESPACE CHATEAU LES PINS	N, L, W	4ème	M. le Maire	Boulevard de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	26/01/2012	26/01/2017	245
LA DEMEURE CATALANE	O, N, L	4ème	M. MAGGIO Maxime	Route d'ESPIRA	Favorable	Ouvert	20/10/2011	20/10/2014	232

MAIRIE DE BANYULS DELS ASPRES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
RESTAURANT DU VILLAGE CATALAN	N, L	3ème	M. ROUBY Didier	Autoroute A9 - Village Catalan	Défavorable	Ouvert	12/05/2009	12/05/2014	385
SALLE DES FETES BANYULS DELS ASPRES	L	4ème	M. MARIE	Place de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	16/02/2010	16/02/2015	250
BOUTIQUE CAFET DYNEFF VILLAGE CATALAN	M, N, L	4ème	M. DUMITRU	Ldt " Le Village Catalan " PK 265	Favorable	Ouvert	10/12/2012	10/12/2017	224
RELAIS DE L'OLIU	N, L	4ème	M. OLTRA	RN 9	Favorable	Fermé	12/03/2002	12/03/2007	115
HOTEL DU VILLAGE CATALAN	O	4ème	M. Guy CAMREDON	Lieu-dit Le Village Catalan	Défavorable	Ouvert	9/01/2012	9/01/2015	268
ECOLE BANYULS DELS ASPRES	R-, N	4ème	Mme RIU Martine	Rue des Vendanges	Défavorable	Ouvert	28/03/2008	28/03/2013	121
HOSTAL DE CATALUNYA	O, N	5ème	M. KAERCHER	Route du Boulon	Défavorable	Ouvert	9/01/2012	9/01/2016	110

MAIRIE DE BANYULS SUR MER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

SALLE NOVELTY	L, X	2ème	M. le Maire	Rue du 14 Juillet	Favorable	Ouvert	29/05/2012	29/05/2015	972
CARREFOUR MARKET BANYULS	M	2ème	M. AMELONG	Rte des Crêtes - Ldt La Rectorie	Défavorable	Ouvert	26/10/2010	26/10/2013	812
CARREFOUR MARKET BANYULS - PRESSING	M	2ème	Mme Béatrice CLAUDE	Rte des Crêtes - Ldt La Rectorie	Défavorable	Ouvert	26/10/2010	26/10/2013	7
STADE MUNICIPAL PIERRE GASTOU	PA	2ème	M. Jean REDE	Rue Jean Bouin	Favorable	Ouvert	5/12/2012	5/12/2014	780
CENTRE DE SOINS THALACAP	U+, N, L, X, PA	2ème	M. THOMAS	Avenue de la COTE VERMEILLE	Favorable	Ouvert	14/02/2012	14/02/2014	1177
SALLE POLYVALENTE BARTISSOL	L, X	3ème	M. le Maire	Quartier MATIFOC	Favorable	Ouvert	29/05/2012	29/05/2015	616
GRANDE CAVE GICB	L, Y	3ème	M. BRUNETTI Pierre	Rte du BALCON DE MADELOC	Favorable	Ouvert	29/05/2012	29/05/2015	635
VILLA CAMILLE	O, L, N, R+	3ème	M. BRILLANT	11 Avenue du FONTAULE	Favorable	Ouvert	16/06/2010	16/06/2013	334
GROUPE SCOLAIRE ARISTIDE MAILLOL	R-	3ème	Mme LE GUEN	Rue Jules FERRY	Favorable	Ouvert	13/06/2012	13/06/2015	412
CENTRE HELIOMARIN - ADM - IEM - MAS	U+, W, J	3ème	M. RODRIGUEZ	Route de BANYULS	Favorable	Ouvert	24/06/2010	24/06/2013	323

MAIRIE DE BANYULS SUR MER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GYMNASSE MUNICIPALE DE BANYULS	X	3ème	M. le Maire	Chemin du Nouveau Cimetière	Favorable	Ouvert	10/02/2009	10/02/2014	460
FOYER LOGEMENT VINCENT AZEMA	J	4ème	M. CARBONNEL	Rue JEAN BOUIN	Favorable	Ouvert	5/12/2011	5/12/2014	34
MAISON DE RETRAITE PAUL REIG	J	4ème	M. CONESA	Avenue JOLIOT CURIE	Favorable	Ouvert	5/07/2011	5/07/2014	132
MAISON DE RETRAITE VINCENT AZEMA	J	4ème	M. CARBONNEL	Rue JEAN BOUIN	Favorable	Ouvert	5/12/2011	5/12/2014	90
PUB PLAZZA CAFE	P, N	4ème	M. Philippe SERRAT	Place Paul REIG	Défavorable	Ouvert	2/12/2008	2/12/2013	156
CENTRE DE VACANCES LES PALMIERS	R+	4ème	M. GUICHARD	Ldt LES PALMIERS	Défavorable	Fermé	18/10/2007	18/10/2010	156
HEBERGEMENT LABORATOIRE ARAGO	R+, N	4ème	M. FEBVRE	Avenue du FONTAULE	Favorable	Ouvert	25/03/2010	25/03/2013	196
CENTRE HELIOMARIN - CARDIOLOGIE	U+, J	4ème	M. Paul LEFEVRE	Route de BANYULS	Favorable	Ouvert	24/06/2010	24/06/2013	74
CENTRE HELIOMARIN - ECOLE I	J, R-	5ème	M. Paul LEFEVRE	Route de BANYULS	Favorable	Ouvert	24/06/2010	24/06/2015	16
CENTRE D'ACCUEIL SAINT JOSEPH	O	5ème	M. BUKIET	12 Rue St Jean Baptiste	Favorable	Ouvert	18/09/2012	18/09/2016	22
HOTEL BLEU MARINE	O	5ème	M. Gérard PUIG	9 Rue maréchal FOCH	Défavorable	Ouvert	18/09/2012	18/09/2016	18
HOTEL LE MANOIR BANYULS	O	5ème	M. PHILIPSON	20 Avenue Maréchal JOFFRE	Défavorable	Ouvert	17/04/2012	17/04/2016	21
HOTEL LES PECHEURS	O	5ème	M. RASTOLL	5 Avenue FONTAULE	Favorable	Ouvert	17/04/2012	17/04/2016	44
HOTEL SOLHOTEL	O	5ème	M. SOLER	Ldt CAP D'OSNE - RN 114	Favorable	Ouvert	29/05/2012	29/05/2016	59
HOTEL LE CATALAN BANYULS	O, N	5ème	Mme REDE	Route de CERBERE	Favorable	Ouvert	25/03/2010	25/03/2014	175
HOTEL RESTAURANT AL FANAL (HABITATION)	O, N	5ème	M. SAGOLS	17 ter Avenue FONTAULE	Favorable	Ouvert	29/05/2012	29/05/2016	86
HOTEL RESTAURANT CANAL	O, N	5ème	M. RINGOT	9 Rue DUGOMMIER	Favorable	Ouvert	4/12/2012	4/12/2016	74
HOTEL RESTAURANT LES ELMES	O, N	5ème	M. SANNAC	Plage des Elmes	Favorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2016	152
CENTRE DE LOISIRS ET ESPACE JEUNES	R+	5ème	M. le Maire	Berges de la BAILLAURY	Favorable	Ouvert	2/12/2008	2/12/2013	143
HEBERGEMENT LABORATOIRE ARAGO ANNE	R+	5ème	M. BARON	Avenue du FONTAULE	Défavorable	Ouvert	4/06/2007	4/06/2012	21

MAIRIE DE BELESTA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
COMPLEXE SOCIOCULTUREL BELESTA	L	4ème	M. Rogé MORIN	Le village	Favorable	Ouvert	8/04/2010	8/04/2015	200
SALLE DE CONFERENCE HOTEL BELESTA	L	4ème	M. PUHRINGER Karin	2 Route de Caladroy	Favorable	Ouvert	8/02/2011	8/02/2016	222

HOTEL RESTAURANT BELESTA	O	5ème	M. PUHRINGER Karin	2	Route de Caladroy	Favorable	Ouvert	6/10/2010	6/10/2014	126
--------------------------	---	------	--------------------	---	-------------------	-----------	--------	-----------	-----------	-----

MAIRIE DE BOLQUERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE LE TERMANAL DES LOISIRS	X, L, T	1ère	M. le Maire	Avenue du Grnd Termanal	Favorable	Ouvert	26/02/2009	26/02/2012	2031
SUPERMARCHE CASINO BOLQUERE	M	2ème	M. LAULAN	Lien-dit Lo Pla de la Creu	Favorable	Ouvert	4/03/2008	4/03/2011	1021
BOWLING L'ELAN	P, N	3ème	M. ZENATTI	Avenue du SERRAT DE L'OURS	Favorable	Ouvert	16/03/2011	16/03/2014	553
SALLE ACCUEIL PYRENEES 2000	L	4ème	M. ABEL	Avenue du Serrat de l'Ours	Favorable	Ouvert	26/02/2008	26/02/2013	120
SALLE POLYVALENTE BOLQUERE	L	4ème	M. le Maire	Grnd Rue	Favorable	Ouvert	24/09/2012	24/09/2015	291
MAIRIE SALLE POLYVALENTE BOLQUERE	L, W	4ème	M. ABEL	Rue de L'Evêque	Favorable	Ouvert	26/02/2008	26/02/2013	75
RESTAURANT LE VIKING	N	4ème	M. SCAMANDRO	Avenue du Serrat de l'Ours	Défavorable	Ouvert	25/01/2011	25/01/2016	225
GROUPE SCOLAIRE BOLQUERE	R-	4ème	M. ABEL	Avenue de Cerdagne	Favorable	Ouvert	24/09/2012	24/09/2017	108

MAIRIE DE BOLQUERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE VACANCES CCAS BOLQUERE	R+	4ème	M. TISSEYRE Serge	Route de la PERCHE	Favorable	Ouvert	24/09/2012	24/09/2015	84
CENTRE LA MAURESQUE BATIMENT PRINCIPAL	R+	4ème	M. GRAS	Rue des Prairies	Défavorable	Fermé	4/01/2000	4/01/2003	52
CENTRE UDSIS BOLQUERE	R+	4ème	M. MASCARDO Henri	Avenue des Lilas	Favorable	Fermé	22/02/2007	22/02/2010	160
CHALET MONTANA FOL AUDE (HAB MONTAN)	R+	4ème	M. PECH Jean-Jaques	Avenue des Lilas	Favorable	Fermé	6/04/2000	6/04/2003	118
CENTRE DE VACANCES DU LOT	R+, O, N	4ème	Mme PEZEIRE	Av de la Coume - Superbolquère	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2013	199
RESIDENCE LA PRADELLA LOCAUX COLLECTIF	X, L, P	4ème	M. MARTIN	Avenue de Cerdagne	Favorable	Ouvert	13/09/2011	13/09/2016	286
GITE D'ETAPE LES RAMIERS	O	5ème	M. Philippe VALLERO	Av des Emblés - Superbolquère	Favorable	Ouvert	16/03/2011	16/03/2015	36
AUBERGE BLANC	O, N	5ème	M. BLANC	Rue de l'Evêque	Favorable	Ouvert	3/02/2010	3/02/2014	98
HOTEL LASSUS	O, N	5ème	M. VALLERO	14 Place Pierre PATAU	Favorable	Ouvert	25/01/2011	25/01/2015	129

MAIRIE DE BOMPAS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE BOMPAS	L	2ème	M. S. CWICZYNSKI	Avenue du HAUT VERNET	Favorable	Ouvert	4/04/2012	4/04/2015	860
SALLE DES FETES BOMPAS	L, W	2ème	M. le Maire	Place David VTDAL	Défavorable	Ouvert	17/09/2012	17/09/2015	850
SUPER U BOMPAS	M	2ème	Mme GIUSTETTO	Avenue LAMANS	Favorable	Ouvert	2/10/2012	2/10/2015	828
HALLE DES SPORTS BOMPAS	X, L	2ème	M. le Maire	Avenue François CASSANYES	Favorable	Ouvert	17/09/2012	17/09/2015	963
RESTAURANT MUNICIPAL MAS PAMS	N, L	3ème	M. Claude ARNAUD	Avenue de la SALANQUE	Favorable	Ouvert	4/04/2012	4/04/2017	400
SALLE OMNISPORTS BOMPAS	X, L	3ème	M. BATLLE	Rue Aristide MAILLOL	Défavorable	Ouvert	10/02/2009	10/02/2014	450
FOYER CHARLES DE MENDITTE	J	4ème	M. BONNEAU René	Avenue de LAMANS	Favorable	Ouvert	5/07/2011	5/07/2014	40
ME MAILLOL ADM EDUC INTERNAT	J	4ème	M. Jean BARON	198 Chemin du MAS TAILLANT	Favorable	Ouvert	16/05/2012	16/05/2015	130
MAISON DE RETRAITE L'OLIVERAIE	J	4ème	M. MASCRE	56 Avenue du Canigou	Favorable	Ouvert	5/04/2012	5/04/2015	180
LIDL BOMPAS	M	4ème	M. DAUVERGNE	100 Avenue du HAUT VERNET	Favorable	Ouvert	7/09/2009	7/09/2014	290
STADE MUNICIPAL BOMPAS	PA	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	16/12/2010		201
CRECHE HALTE GARDERIE LES CARGOULINES	R-	4ème	Mme DUMONTOIS (dir)	17 Rue BARDOU JOB	Favorable	Ouvert	18/09/2009	18/09/2014	66

ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN BOMPAS	R-	4ème	M. Jean-Jacques CHEVI	Rue Honoré de Balzac	Favorable	Ouvert	5/04/2012	5/04/2017	154
ECOLE MATERNELLE PASTEUR BOMPAS	R-	4ème	M. SCHWAMBERGER	Place du 14 juillet	Favorable	Ouvert	23/10/2012	23/10/2017	135
ECOLE PRIMAIRE FRANCOIS ARAGO BOMPAS	R-	4ème	M. Daniel ILLA	14 Avenue François ARAGO	Favorable	Ouvert	14/09/2009	14/09/2014	255
ECOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN BOMPAS	R-	4ème	M. le Maire	Rue Honoré de Balzac	Favorable	Ouvert	23/10/2012	23/10/2017	243
GYMNASSE BOMPAS	X	4ème	M. BATLLE Jean-Paul	3 Avenue du HAUT VERNE	Défavorable	Ouvert	2/07/2009	2/07/2014	278
HEBERGEMENT MENDITTE	J	5ème	M. ALQUIER Angèle	17 Avenue de la TET	Favorable	Ouvert	16/10/2012	16/10/2017	8
ME LES PEUPLIERS BOMPAS	J	5ème	M. BORREIL	Route de TORREILLES	Favorable	Fermé	18/11/2002	18/11/2007	130
ME MAILLOL NOUVEAU ADM EDUC INTERNA	R+, W	5ème	M. BARON Jean	88 Chemin du MAS TAILLAN	Favorable	Ouvert	16/05/2012	16/05/2017	96

Mairie de Bouleternere

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES BOULETERNERE	L	4ème	M. le Maire	6 Bis Cami Réal	Favorable	Ouvert	14/02/2011	14/02/2016	250

Mairie de Bourg Madame

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HALLE DES SPORTS DE BOURG MADAME	L, X	2ème	M. FORTUNY	RN 116	Favorable	Ouvert	29/02/2012	28/02/2015	738
CARREFOUR MARKET BOURG MADAME	M	2ème	M. Bernard JUAN	Place de l'Eglise	Favorable	Ouvert	22/05/2012	22/05/2015	1386
ARENES DE BOURG MADAME	PA	2ème	M. ISIDRO José	Parc des sports	Favorable	Ouvert	1/07/2005	1/07/2007	1100
BRICOBourg	M	3ème	M. BLANC Francis	31 Rue de l'Eglise	Favorable	Ouvert	19/05/2009	19/05/2014	364
MAGASIN ALDI MARCHE BOURG MADAME	M	3ème	Mme MERCIER	Avenue des PYRENEES	Favorable	Ouvert	8/02/2010	8/02/2015	558
COLLEGE CERDANYA BOURG MADAME	R-	3ème	M. SURJUS	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	29/08/2011	29/08/2014	410
SALLE POLYVALENTE BOURG MADAME	L	4ème	M. le Maire	RN 20 Avenue Emmanuel Brousse	Favorable	Ouvert	25/06/2012	25/06/2017	252
RESTAURANT COLLEGE CERDANYA BOURG M	N	4ème	M. AYACHE	RN116 - Rue des Narcesses	Favorable	Ouvert	29/08/2011	29/08/2016	258
LYCEE MAS BLANC INTERNAT REPECTOIRE	R+	4ème	Mme Nathalie SEIGNOL	Avenue Emmanuel Brousse	Favorable	Ouvert	22/05/2012	22/05/2015	55
MAISON D'ENFANTS LES TOUT PETITS	U+	4ème	Mme ORTIZ-BAUSSAR	Promenade de la Grange	Favorable	Ouvert	25/01/2011	25/01/2014	85
HOTEL CELISOL	O	5ème	Mme BAQUE	1 Avenue des Guinguettes	Favorable	Ouvert	23/04/2012	23/04/2016	30
MAISON D'ENFANTS ADPEP BOURG MADAME	O	5ème	M. CLARIMON	1 Rue du Col Rouge	Favorable	Ouvert	19/11/2009	19/11/2013	14
HOTEL RESTAURANT LA FLAMBEE	O, N	5ème	M. FOURCADE	42 Avenue des Guinguettes	Favorable	Ouvert	8/02/2010	8/02/2014	85
LYCEE MAS BLANC ANNEXE 2	R+	5ème	Mme SEIGNOL	Avenue Emmanuel Brousse	Favorable	Ouvert	22/05/2012	22/05/2015	29

Mairie de Brouilla

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLES POLYVALENTES ROUZAUD	L	3ème	M. TAURYNIA Pierre	Rue de la Tramontane	Défavorable	Ouvert	5/07/2011	5/07/2014	398
HALLE DES SPORTS BROUILLA	X	3ème	M. TAURINYA	Avenue Jean Moulin	Favorable	Ouvert	10/04/2012	10/04/2017	476
CENTRE SOCIOCULTUREL DE BROUILLA	L, R-, N	4ème	M. TAURINYA Pierre	Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	10/04/2012	10/04/2017	157
GROUPE SCOLAIRE BROUILLA	R-	4ème	M. le Maire	26 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2017	82

Mairie de Cabestany

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

INTERMARCHÉ CABESTANY - ALL SERVICE	M	1ère	M. PEREIRA	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	13
INTERMARCHÉ CABESTANY - AS CONNEXION	M	1ère	M. KHALIFA	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	4
INTERMARCHÉ CABESTANY - CAISSE CENTRA	M	1ère	M. DU SACRE-COEUR	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	19
INTERMARCHÉ CABESTANY - COTE FLEURS	M	1ère	Mme VIEL	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	18
INTERMARCHÉ CABESTANY - ESPRITS CADEA	M	1ère	M. DU SACRE-COEUR	2	Rue GAY LUSSAC	Défavorable	Fermé	14/02/2008	14/02/2010	20
INTERMARCHÉ CABESTANY - HYPER ET MAIL	M	1ère	M. Jean Charles NIETO	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	1758
INTERMARCHÉ CABESTANY - INTERVIEW	M	1ère	Mme DRECHOTTEAU	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	19
INTERMARCHÉ CABESTANY - KIOSQUE D'OR	M	1ère	M. DU SACRE-COEUR	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	20
INTERMARCHÉ CABESTANY - NOCTBE	M	1ère	Melle BECFERRA	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	20
INTERMARCHÉ CABESTANY - PRESSE LOTO	M	1ère	M. VERRON	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	20
INTERMARCHÉ CABESTANY - BAR L'ESSENTIE	M, N	1ère	M. CARLOS	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	20
INTERMARCHÉ CABESTANY - BPPOAA	M, W	1ère	Mme RUMEAU	2	Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	14/02/2008	14/02/2010	50
CENTRE CULTUREL CABESTANY	L, S	2ème	M. VILA		Avenue du 19 mars 1962	Favorable	Ouvert	6/06/2012	6/06/2015	1369

MAIRIE DE CABESTANY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
BRICOMARCHE CABESTANY	M	2ème	M. DENNINGEN	Rue Gny LUSSAC	Défavorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	1478
CC LES AZALEES - CUISINES PLUS	M	2ème	M. JAMMET	Av Marie CURIE	Favorable	Ouvert	5/10/2012	5/10/2015	35
CC LES AZALEES - LIDL	M	2ème	M. GERBER	Av Marie CURIE	Favorable	Ouvert	5/10/2012	5/10/2015	382
CC LES AZALEES - PROVENC' HALLES	M	2ème	M. Bernard BLACHERE	Av Marie CURIE	Favorable	Ouvert	5/10/2012	5/10/2015	61
CC LES AZALEES - STOCKAGE CUISINES REY	M	2ème		Av Marie CURIE	Défavorable	Fermé	5/10/2012		5
CC LES AZALEES - THIRIET	M	2ème	M. DUMAS Bernard	Av Marie CURIE	Défavorable	Ouvert	5/10/2012	5/10/2015	257
CC LES AZALEES - VERDIE	M	2ème	M. SANTUCCI	Av Marie CURIE	Favorable	Ouvert	5/10/2012	5/10/2015	45
MAGASIN GIFT CABESTANY	M	2ème	M. PULEIO	5 Rue James WATT	Favorable	Ouvert	12/06/2012	12/06/2015	1010
CC LES AZALEES - LA POSTE	M, W	2ème	M. VERDU	Av Marie CURIE - Mas GUERIDON	Favorable	Ouvert	5/10/2012	5/10/2015	8
COLLEGE PABLO CASALS	R-, N	2ème	M. Claude ATGE	8 Rue Jules FERRY	Favorable	Ouvert	10/04/2012	10/04/2015	810
POLYCLINIQUE SAINT ROCH	U+	2ème	M. P. AULOMBARD	Rue Ambroise CROIZAT	Favorable	Ouvert	6/12/2012	6/12/2014	874
COMPLEXE SPORTIF CABESTANY	X	2ème	M. le Maire	La Germanor	Favorable	Ouvert	26/07/2012	26/07/2015	1464
SALLE POLYVALENTE BARBOTEU	L	3ème	M. VILA	Avenue du ROUSSILLON	Favorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2015	360
BATIMENT MORIAH - FRANCE PAREBRISE	M	3ème	M. GIMENEZ	3 Rue Michel CARRE	Défavorable	Ouvert	23/09/2009	23/09/2014	28
BATIMENT MORIAH - MDA	M	3ème	M. Nicola MOIROUX	3 Rue Michel CARRE	Défavorable	Ouvert	23/09/2009	23/09/2014	122
BATIMENT MORIAH - PLANET CASCH	M	3ème	M. BOUTINAUD	3 Rue Michel CARRE	Défavorable	Ouvert	23/09/2009	23/09/2014	185
BUSINESS CABESTANY	M	3ème	M. FABRE	17 Avenue AMPERE	Favorable	Ouvert	9/08/2012	9/08/2017	405
GUERIDO ZOO	M	3ème	M. MATHY	1 Rue Albert EINSTEIN	Favorable	Ouvert	12/06/2012	12/06/2017	437
LEADER PRICE CABESTANY	M	3ème	M. LETREUX Alain	6 Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	27/10/2009	27/10/2014	450
MAGASIN BIOCOOP COSMOS	M	3ème	M. REVERTE François	22 Rue Michel Carré	Favorable	Ouvert	28/11/2008	28/11/2013	413
MAGASIN NETTO CABESTANY	M	3ème	M. DUBOIS	2 Rue GAY LUSSAC	Favorable	Ouvert	28/07/2006	28/07/2011	630

SPORT 2000 CABESTANY	M	3ème	Mme MASSENAT	Rue de BROGLIE	Favorable	Ouvert	13/04/2012	13/04/2017	378
BATIMENT MORIAH - RESTO DEPOT	M, N, P	3ème	Mme ZEKRI Françoise	3 Rue Michel CARRE	Favorable	Fermé	23/09/2009	23/09/2014	171
COMPLEXE SPORTIF LA GERMANOR	PA	3ème	M. VILA	Chemin du MAS CARCASSONNE	Favorable	Ouvert	21/11/2003		700
GRUPE SCOLAIRE LUDOVIC MASSE CABESTANY	R-, L	3ème	M. CARNELUTTI	Chemin du MAS BONIQUE	Favorable	Ouvert	13/04/2012	13/04/2015	400
MAISON DE RETRAITE LES CAMELIAS	J	4ème	Mme RAYNAUD	8 Rue Ambroise CROIZAT	Favorable	Ouvert	8/05/2012	8/05/2015	177
SALLE DE DANSE CRESCENDO	L	4ème	Mme GELY Elisabeth	4 Rue Michel CARRE	Favorable	Ouvert	28/04/2010	28/04/2015	275
SALLE POLYVALENTE DE LA GERMANOR	L	4ème	M. VILA	Ldt Camp de la Germanor	Favorable	Ouvert	4/07/2008	4/07/2013	282
GENIS SPORTS GUERIDO	M	4ème	M. GENIS Michel	2 Rue GAY LUSSAC	Défavorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2017	281
HOTEL LES II MAS	O, N, L	4ème	M. Jean-Paul RIERA	1 Rue Madeleine BRES	Défavorable	Ouvert	13/04/2012	13/04/2015	264
DISCOTHEQUE LE MAMBO	P	4ème	M. LEFEVRE	3 Rue Albert Einstein	Favorable	Ouvert	31/05/2012	31/05/2017	184
ECOLE BUFFON CABESTANY	R-	4ème	M. MACABIES	Rue du PERIGORD	Favorable	Ouvert	13/04/2012	13/04/2017	237
ECOLE CHARLIE CHAPLIN	R-	4ème	M. GIMENEZ	Rue du BERRY	Favorable	Ouvert	21/05/2008	21/05/2013	117
ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	R-	4ème	Mme SURJUS	12 Rue du Stade	Favorable	Ouvert	26/02/2009	26/02/2014	135
ESPACE ENFANCE CABESTANY	R-	4ème	M. VILA	Avenue du stade	Favorable	Ouvert	21/05/2008	21/05/2013	285
GRUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT	R-, N	4ème	M. ROLLAND Gilbert	Avenue du ROUSSILLON	Favorable	Ouvert	10/11/2009	10/11/2014	294

MAIRIE DE CABESTANY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HALLE DES SPORTS CABESTANY	X	4ème	M. VILA	Rue Pierre de COUBERTIBN	Favorable	Ouvert	14/10/2008	14/10/2013	246
CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOC	J	5ème	M. JEDRYKA Pascal	5 Rue BECQUEREL	Favorable	Ouvert	20/11/2002		39

MAIRIE DE CAMELAS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE CAMELAS	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2017	161
SALLE POLYVALENTE BERTRAND	L	4ème	Mme BERTRAND	Mas BELLAVISTA	Défavorable	Ouvert	19/09/2012	19/09/2017	242

MAIRIE DE CAMPOME

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES CAMPOME	L	4ème	Mme SARDA-VERGES	Le village	Favorable	Ouvert	14/10/2009	14/10/2014	157
CENTRE DE VACANCES CAMPOME	R+	4ème	Mme SARDA - VERGE	Le village	Favorable	Ouvert	22/10/2012	22/10/2015	36

MAIRIE DE CANET EN ROUSSILLON

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HYPER CASINO CANET	M	1ère	Mme Laurence DAGUT	CD 617 - Ldt l'ESPARROU	Favorable	Ouvert	29/06/2012	29/06/2014	2327
RESIDENCE DU CASINO - BAR O MAITRE	M	1ère	Mme VIGOUROUX	Place de la MEDITERRANEE	Défavorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2014	19
RESIDENCE DU CASINO - LOCAUX RAULT	M	1ère	M. RAULT	Place de la MEDITERRANEE	Défavorable	Fermé	26/04/2012	26/04/2014	5
DISCOTHEQUE LA LUNA - LE BEILA	P, N	1ère	Mme BARA-PHILIPPO	Avenue Colette Bresson	Favorable	Ouvert	23/08/2012	23/08/2014	1960
DISCOTHEQUE LA LUNA - LE DARK SIDE	P, N	1ère	Mme BARA-PHILIPPO	Avenue Colette Bresson	Favorable	Ouvert	23/08/2012	23/08/2014	1960
DISCOTHEQUE LA LUNA - LE PARADISKO	P, N	1ère	Mme BARA-PHILIPPO	Avenue Colette Bresson	Favorable	Ouvert	23/08/2012	23/08/2014	1960
RESIDENCE DU CASINO - CASINO DE JEUX	P, N, L	1ère	M. BRUYERE	Place de la MEDITERRANEE	Défavorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2014	1635

INTERMARCHÉ CANET	M, CTS	2ème	M. Denis CHATELARD	Boulevard de las Bigues	Favorable	Ouvert	31/05/2011	31/05/2014	1176
HOTEL RESTAURANT LES FLAMANTS ROSES	O, N, U-, X, L	2ème	M. Guy LORMAND	Voie des Flamants Roses	Favorable	Ouvert	31/10/2012	31/10/2014	308
RESTAURANT DISCOTHEQUE LE MEX	P, N	2ème	M. JALOTE Laurent	CD 617 - Colline EUROPA	Favorable	Fermé	30/05/2001	30/05/2003	733
CLUB HOUSE ET STADE SAINT MICHEL	PA, L	2ème	M. le Maire	Lieu-dit St Michel	Défavorable	Ouvert	25/11/2010	25/11/2012	1000
HALLE DES SPORTS PIERRE DE COUBERTIN	X	2ème	Mme Magy ASPAR	Avenue du POUNTAROU	Favorable	Ouvert	18/10/2012	18/10/2015	856
PISCINE EUROPA	X, PA, N	2ème	M. PORTES	Lieu-dit Centre Europa	Favorable	Ouvert	27/11/2012	27/11/2015	1410
CINEMA LIDO - BAR LE WEMBLEY	L, N	3ème	Mme JORDA	Avenue TTXADOR	Favorable	Fermé	23/03/2007	23/03/2010	468
SALLES EUROPA	L, N, X	3ème	M. DAGRENAT	Boulevard de la LLOBERE	Défavorable	Ouvert	3/05/2012	3/05/2015	598
THEATRE JEAN PIAT	L, R-	3ème	M. le Maire	Rue Joseph LAFON	Favorable	Ouvert	19/10/2012	19/10/2015	315
FOYER MOUDAT	L, W	3ème	M. le Maire	Impasse Jean MERMOZ	Défavorable	Ouvert	18/09/2012	18/09/2015	448
100 % MARQUES	M	3ème	M. CHANTZIS	Boulevard des Alizés	Favorable	Ouvert	5/06/2012	5/06/2017	333
CASA CANET	M	3ème	Mme VILLEMIN Jeanne	Boulevard des Alizés	Favorable	Ouvert	8/06/2012	8/06/2017	302
LIDL CANET	M	3ème	M. MOUTOU	Avenue des Hauts de Canet	Favorable	Ouvert	15/05/2012	15/05/2017	321
STYLECO CANET	M	3ème	M. DELGADO	Boulevard des Alizés	Favorable	Ouvert	5/06/2012	5/06/2017	426
BAR RESTAURANT LE MIRAGE	N	3ème	M. SINT Peter	Ldt PORT de CANET PLAGÉ	Favorable	Ouvert	29/06/2006	29/06/2011	238
CAFETERIA MAGASIN CASINO	N	3ème	M. CAVAILLES Eric	CD 617 - Ldt L'ESPARROU	Favorable	Ouvert	5/07/2012	5/07/2017	518

MAIRIE DE CANET EN ROUSSILLON

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL RESTAURANT MAR I CEL	O, N	3ème	M. GIL Jacques	2 Promenade Côte Vermeille	Favorable	Ouvert	4/03/2010	4/03/2013	370
DISCOTHEQUE LE DUPLEXXX	P	3ème	M. SARDA Nicolas	20 bis Avenue du CANIGOU	Favorable	Ouvert	17/07/2012	17/07/2015	524
DISCOTHEQUE LE PURPLE	P	3ème	M. SCHIRMAN	Avenue GUY DRUT	Favorable	Ouvert	19/10/2012	19/10/2015	425
THEATRE DE PLEIN AIR MAR ESTANG	PA	3ème	M. RASPAUD Jacques	Route de St CYPRIEN	Favorable	Ouvert	14/06/2012	14/06/2015	482
PARC DE STATIONNEMENT MEDITERRANEE	PS	3ème	M. le Maire	Avenue de la MEDITERRANEE	Défavorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2017	302
LYCEE ROSA LUXEMBURG - ATELIERS	R-	3ème	M. le Président de Régio	2 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	24/01/2012	24/01/2015	359
LYCEE ROSA LUXEMBURG - BAT 1	R-	3ème	M. le Président de Régio	2 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2015	635
LYCEE ROSA LUXEMBURG - BAT 2	R-	3ème	M. le Président de Régio	2 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2015	581
LYCEE ROSA LUXEMBURG - BAT 3	R-	3ème	M. le Président de Régio	2 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2015	582
COLLEGE DE LA COTE RADIEUSE - BAT E	R-, N	3ème	Mme Michèle ROCA	39 Avenue de PERPIGNAN	Favorable	Ouvert	3/05/2012	3/05/2015	560
ECOLE JEAN MERMOZ	R-, N	3ème	M. Raymond FOURNOU	3 Impasse Jean MERMOZ	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2015	421
ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE CANET	R-, N	3ème	Mme LORENTE Sylvie	2 Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	16/10/2012	16/10/2015	350
LYCEE ROSA LUXEMBURG - CANTINE	R-, N	3ème	M. le Président de Régio	2 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2015	695
COLLEGE DE LA COTE RADIEUSE - BAT A	R-, X	3ème	Mme Michèle ROCA	39 Avenue de PERPIGNAN	Favorable	Ouvert	3/05/2012	3/05/2015	250
EGLISE DE CANET PLAGÉ	V	3ème	M. CHARRE Philippe	Avenue du CANIGOU	Favorable	Ouvert	27/06/2012	27/06/2017	401
LYCEE ROSA LUXEMBURG - ADM	W, L, S, N	3ème	M. le Président de Régio	2 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	24/01/2012	24/01/2017	692
GYMNASE ERIC TABARLY	X	3ème	M. le Maire	9 Voie Florence ARTAUD	Favorable	Ouvert	28/11/2012	28/11/2017	373
RESIDENCE LA LOGE DE MER	J	4ème	M. NICOLAU	3 Avenue PORT ROUSSILLON	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	140

MAISON DES JEUNES CANET	L	4ème	M. le Maire	Avenue Guy DRUT	Favorable	Ouvert	6/04/2010	6/04/2015	279
SALLE L'ECOUTE	L	4ème	M. Le Maire	Ldt PORT CANET	Défavorable	Ouvert	7/06/2012	7/06/2017	314
SALLE ET RESTAURANT MA PRAIRIE	L, N	4ème	M. GIL Sébastien	Route de SAINT NAZAIRE	Favorable	Ouvert	18/09/2012	18/09/2017	219
LE STARDUST	L, P, N	4ème	M. ABOU TRAD MAU	3 Rue Colette Besson	Favorable	Ouvert	5/03/2008	5/03/2013	265
ANNEXE MAIRIE CANET VILLAGE OTCS	L, W	4ème	M. le Maire	11 Avenue Joseph SAUVY	Défavorable	Ouvert	7/06/2012	7/06/2017	136
RESTAURANT MALIBU	N	4ème	M. TURRO	Avenue des Hauts de Canet	Défavorable	Ouvert	28/11/2012	28/11/2017	265
CAMPING LE MAR ESTANG - BAR KONTIKI	N, P	4ème	M. RASPAUD Jacques	Route de SAINT CYPRIEN	Favorable	Ouvert	25/05/2010	25/05/2015	265
HOTEL EUROPA	O	4ème	M. DAGRENAT	Avenue des Hauts de Canet	Défavorable	Ouvert	3/05/2012	3/05/2015	175
HOTEL AQUARIUS	O, N	4ème	M. COHEN Georges	40 Boulevard du ROUSSILLON	Favorable	Ouvert	3/10/2012	3/10/2015	120
HOTEL IBIS STYLES CANET	O, N, L	4ème	Mme BELL	120 Av de la COTE VERMEILLE	Favorable	Ouvert	2/05/2012	2/05/2015	117
RESIDENCE DU CASINO - LE FLIPPER	P	4ème	M. FOGLIENI	Place de la MEDITERRANEE	Favorable	Ouvert	16/06/2005	16/06/2010	221
BOWLING CANET	P, N, X	4ème	M. LANGE Eric	Rue Guy Dnit	Favorable	Ouvert	2/08/2012	2/08/2017	227
ECOLE LES PAQUERETTES	R-	4ème	Mme MAYDAT	32 Rue Gabriel HENRIC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2017	197
ECOLE MATERNELLE LES MYOSOTIS	R-	4ème	Mme GUIRAUD	2 Rue des Myosotis	Favorable	Ouvert	3/10/2012	3/10/2017	231
LYCEE ROSA LUXEMBURG - INTERNAT	R+	4ème	M. le Pdt de Région	2 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	24/01/2012	24/01/2015	102
PISCINE PLEIN CIEL CANET	X	4ème	Mme FRANCO	Boulevard de la Jetée	Favorable	Fermé	26/05/2005	26/05/2010	254
HOTEL LA CHALOSSE	O	5ème	M. Noël JACQUES	41 Av de la MEDITERRANEE	Défavorable	Ouvert	11/10/2012	11/10/2016	37
HOTEL LES SABLES BAT 1	O	5ème	M. DUPOND Fabrice	25 Rue de la vallée du RHONE	Favorable	Ouvert	24/05/2012	24/05/2016	50

MAIRIE DE CANET EN ROUSSILLON

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL LES SABLES BAT 2	O	5ème	M. Fabrice DUPONT	25 Rue de la Vallée du Rhône	Favorable	Ouvert	24/05/2012	24/05/2016	32
HOTEL MAJESTIC	O	5ème	M. BARAT Ludovic	12 Boulevard TIXADOR	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2016	42
HOTEL MES VACANCES	O	5ème	M. SIRACH	2 Avenue du ROUSSILLON	Défavorable	Fermé	16/03/2004	16/03/2008	20
HOTEL SAINT GEORGES CANET	O	5ème	M. MIOSSEC	45 Promenade de la Côte Vermeille	Défavorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2016	79
HOTEL DU PORT CANET	O, N	5ème	M. DELEVOYE	21 Boulevard de la Jetée	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2016	104
HOTEL LA FREGATE CANET	O, N	5ème	M. Thibaut PAGNON	12 Rue de Cerdagne	Favorable	Ouvert	5/10/2012	5/10/2016	181
HOTEL LE CATALAN CANET	O, N	5ème	M. RIVIERE Philippe	60 Boulevard CASSANYES	Défavorable	Ouvert	5/10/2012	5/10/2016	77
HOTEL LE MARENDA CANET	O, N	5ème	M. ARTIGUES Stéphane	73 Boulevard Edouard HERRIOT	Favorable	Ouvert	14/11/2012	14/11/2016	65
HOTEL LE REGINA CANET	O, N	5ème	M. Gérard CONTE	132 Boulevard TIXADOR	Favorable	Ouvert	25/10/2012	25/10/2016	77
HOTEL MAS DE LA PLAGE ET DES PINS	O, N	5ème	M. DELCROS	34 Avenue du ROUSSILLON	Favorable	Ouvert	11/10/2012	11/10/2016	64
HOTEL RESTAURANT LE GALION CANET	O, N	5ème	M. MALHERBE Francis	37 Boulevard Herriot	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2016	130

MAIRIE DE CANOHES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHÉ CANOHES	M	1ère	M. THERET	ZA ACTILOPE - Mas GAFFARD	Favorable	Ouvert	17/02/2009	17/02/2011	1654
INTERMARCHÉ CANOHES - LA COM	M	1ère	M. THERET	ZA ACTILOPE - Mas GAFFARD	Favorable	Fermé	28/04/2008	28/04/2010	0
INTERMARCHÉ CANOHES - PAIN PÂTISSERIE	M	1ère	M. THERET	ZA ACTILOPE - Mas GAFFARD	Favorable	Ouvert	28/04/2008	28/04/2010	11

INTERMARCHÉ CANOHES - SALON DE COIFFURE	M	1ère	Société Mabel	ZA ACTILOPE - Mas GAFFARD	Favorable	Ouvert	28/04/2008	28/04/2010	17
INTERMARCHÉ CANOHES - BRASSERIE	M, N	1ère	Société LEMAS	ZA ACTILOPE - Mas GAFFARD	Favorable	Ouvert	28/04/2008	28/04/2010	147
SALLE POLYVALENTE CANOHES	L	3ème	M. CHAMBON Jean-Lo	Actipole du Mas Gaffard	Favorable	Ouvert	5/10/2011	5/10/2014	443
SALLE DES FETES - SALLE GONY	L, W	3ème	M. le Maire	Rue de la Mairie	Favorable	Ouvert	20/09/2012	20/09/2015	465
TOULOUGES MATERIAUX	M	3ème	M. SIMON	Rue de la Coulomine	Favorable	Ouvert	26/05/2009	26/05/2014	325
TRIBUNES ASPTT CANOHES	PA	3ème	Mme BEAUMONT	Tennis - Route de Toulouges	Favorable	Ouvert	27/04/1998		300
HALLE DES SPORTS CANOHES	X	3ème	M. le Maire	Rue du Moulin	Favorable	Ouvert	22/11/2012	22/11/2017	203
COMPLEXE DE SPORTS DE COMBAT CANOHES	X, R-, L	3ème	Mme Christelle DEFFO	Rue des Ecoles	Défavorable	Ouvert	21/03/2012	21/03/2017	315
THEATRE DU REFLEXE CANOHES	L	4ème	M. PAWLOFF Georges	17 Rue de la Coulomine	Défavorable	Ouvert	8/03/2012	8/03/2017	143
ECOLE PRIMAIRE JULIEN PANCHOT CANOHES	R-	4ème	M. Grégory RAYNAL	11 Avenue de la Gare	Favorable	Ouvert	20/03/2012	20/03/2017	299
ECOLE PRIMAIRE JULIEN PANCHOT ANNEXE	R-, L	4ème	M. Grégory RAYNAL	Avenue de MASSAGUERES	Favorable	Ouvert	5/05/2010	5/05/2015	142
ECOLE MATERNELLE PAULINE ROLAND CANOHES	R-, N, L	4ème	Mme DUNYACH Flore	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	20/03/2012	20/03/2017	190

MAIRIE DE CARAMANY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLES DES FETES - FOYER RURAL	L, N	4ème	M. Ange LEON	Le village	Favorable	Ouvert	20/03/2012	20/03/2017	228

MAIRIE DE CASEFABRE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES CASEFABRE	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2015	161

MAIRIE DE CASES DE PENE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES CASES DE PENE	L, W	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	8/02/2011	8/02/2016	200

MAIRIE DE CASSAGNES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES CASSAGNES	L, N	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	11/02/2011	11/02/2016	101

MAIRIE DE CASTEL

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES CASTEL	L	4ème	Mme le Maire	Boulevard de la Cascade	Favorable	Ouvert	25/02/2008	25/02/2013	121
HOTEL RESTAURANT MOLIERE	O, N	5ème	M. et Mme SENTRY	6 Boulevard St MARTIN	Favorable	Ouvert	3/10/2011	3/10/2015	72
RELAIS SAINT MARTIN	O, N	5ème	Mme CHAREAU	Chemin de l'Abbaye	Défavorable	Fermé	3/10/2011	3/10/2015	32
REFUGE DE MARIAILLES	REF	5ème	Mm CAZES CASTEL	Col de JOUX	Favorable	Ouvert	31/10/2006	31/10/2011	55

MAIRIE DE CASTELNOU

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CHATEAU DE CASTELNOU	L, N, Y	4ème	M. CAMO	Le village	Favorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2017	245
SALLE LE MAS DEL GALL	N, L	4ème	M. MATHIVET Bruno	Lieu-dit Mas del Gall	Favorable	Ouvert	9/05/2012	9/05/2017	281

MAIRIE DE CATLLAR

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ECOLE CATLLAR	R-	4ème	Mme André	Le village	Favorable	Ouvert	31/03/2008	31/03/2013	54
SALLE DES FETES CATLLAR	L	4ème	Mme Le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	18/10/2010	18/10/2015	201

MAIRIE DE CAUDIES DE FENOUILLEDES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE CAUDIES	L	3ème	M. le Maire	Avenue du Languedoc	Favorable	Ouvert	16/02/2012	16/02/2015	403
SALLE LA BULLE	P	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	16/09/2008	16/09/2013	126
CENTRE DE LOISIRS CASTEL FIZEL	R-, N, L	4ème	M. le Maire	Lien-dit Castel Fizel	Favorable	Ouvert	24/06/2010	24/06/2015	199
GITE MOULIN DE SAINT JAUMES	O	5ème	M. BERTA	Domaine Berta Maillol	Défavorable	Ouvert	17/12/2012	17/12/2016	20

MAIRIE DE CERBERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE MUNICIPAL CERBERE	PA	2ème	M. PORTELLA			Favorabl	Ouvert	31/12/1899	1500
GARE DE CERBERE	GA	3ème	M. BLONDET	Avenue Pierre SEMARD	Favorable	Ouvert	20/09/2012	20/09/2015	400
GARE DE CERBERE - BUVETTE	GA, W, N	3ème	M. SIN	Avenue Pierre SEMARD	Défavorable	Fermé	20/05/2010	20/05/2013	16
HOTEL BUFFET DE LA GARE DE CERBERE	O, N, GA	3ème	M. SIN Jean-Charles	Avenue Pierre SEMARD	Favorable	Fermé	20/05/2010	20/05/2013	355
CENTRE DE REEDUCATION CAP PEYREFITTE	U+	3ème	M. BUCHERTE	Lien-dit Cap PEYREFITTE	Favorable	Ouvert	8/12/2010	8/12/2013	444
ECOLE MATERNELLE CERBERE	R-	4ème	Mme BONHOMME	Rue Dominique MITJAVILLE	Favorable	Ouvert	24/09/2009	24/09/2014	56
CENTRAL HOTEL CERBERE	O, N	5ème	M. PORTELLA	Rue Dominique MITJAVILLE	Défavorable	Ouvert	13/06/2012	13/06/2016	90
HOTEL ARAGO	O, N	5ème	M. GIRBAL	Rue des Porteurs	Défavorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2016	30

MAIRIE DE CERBERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL RESTAURANT LA DORADE	O, N	5ème	M. MAURICE	Avenue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2016	80
HOTEL RESTAURANT LA VIGIE	O, N	5ème	M. CASSOU	3 Route d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2014	67
CENTRE DE PLONGEE CERBERE	R+	5ème	Mme RANC	Route d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	7/06/2010	7/06/2015	23

MAIRIE DE CERET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHE CERET	M	1ère	M. CHALEIL	ZI RN 115	Favorable	Ouvert	22/04/2009	22/04/2011	1612
INTERMARCHE CERET - LAVERIE PRESSING	M	1ère	M. CHALEIL	ZI RN 115	Défavorable	Ouvert	22/04/2009	22/04/2011	12
ARENES DE CERET	PA	1ère	M. BORRAT	Rue Cami Raï	Favorable	Ouvert	20/06/2012	20/06/2014	3500
CARREFOUR MARKET CERET	M	2ème	M. Antonio GOMEZ	Place de la Résistance	Favorable	Ouvert	21/06/2011	21/06/2014	1251
MONSIEUR BRICOLAGE CERET	M	2ème	M. REY Christian	Zone artisanale ULRICH	Défavorable	Ouvert	15/11/2011	15/11/2014	847
COLLEGE JEAN AMADE	R-	2ème	M. Alex CAPRA	31 Avenue Michel SAGELOLY	Favorable	Ouvert	10/11/2011	10/11/2014	1095
LYCEE DEODAT DE SEVERAC - BAT B et C	R-	2ème	M. PALLE	Avenue des Tillents	Favorable	Ouvert	2/03/2012	2/03/2015	1041
EGLISE SAINT PIERRE CERET	V	2ème	M. SEGONDY	Place de l'Eglise	Défavorable	Ouvert	22/05/2012	22/05/2017	900
GYMNASSE FOUNTCALDE CERET	X, L	2ème	M. TORRENT Alain	Ldt FOUNTCALDE NOGAREDA	Favorable	Ouvert	29/04/2010	29/04/2013	1118

STADE FONDECAVE	X, PA	2ème	M. le Maire	Avenue d'ESPAGNE	Défavorable	Ouvert	21/02/2011	21/02/2014	1300
SALLE DE L'UNION	L	3ème	M. le Maire	Boulevard LAFAYETTE	Défavorable	Ouvert	9/12/2010	9/12/2013	400
LYCEE DEODAT DE SEVERAC MAISON LYCEE	R+, N, O	3ème	Mme Catherine BELLUS	Avenue des Tilleuls	Favorable	Ouvert	9/12/2010	9/12/2013	375
SALLE DES SPORTS CERET	X	3ème	M. TORRENT Alain	Avenue des Tilleuls	Défavorable	Ouvert	20/01/2012	20/01/2017	600
MUSEE D'ART MODERNE	Y	3ème	M. JOFFRE	8 Boulevard JOFFRE	Favorable	Ouvert	5/03/2008	5/03/2013	676
MAISON DE RETRAITE LA CASA ASSOLELLAD	J	4ème	Mme BUISSART	Chemin de SAN PUGET	Défavorable	Ouvert	20/04/2012	20/04/2015	216
CINEMA LE CERETAN	L	4ème	M. LAPORTA	Avenue Georges CLEMENCEAU	Favorable	Ouvert	24/02/2009	24/02/2014	172
NETTO CERET	M	4ème	M. ALVES	3 Avenue CLEMENCEAU	Défavorable	Ouvert	12/09/2012	12/09/2017	284
SALLE DE RECEPTION MOLAS	N, L	4ème	M. MOLAS Guy	Zone Tech Outrich Lot n°1	Favorable	Ouvert	31/08/2011	31/08/2016	194
TIKI LOUNGE	P, N	4ème	M. GRASSIN David	6 Place des Tilleuls	Favorable	Ouvert	11/08/2008	11/08/2013	193
ECOLE JUAN MIRO CERET	R-	4ème	M. TORRENT	Rue Gaston CARDONNE	Favorable	Ouvert	22/05/2008	22/05/2013	168
ECOLE MARC CHAGALL	R-	4ème	M. TORRENT	Avenue Jules FERRY	Défavorable	Ouvert	10/12/2009	10/12/2014	280
ECOLE PABLO PICASSO CERET	R-	4ème	M. TORRENT	16 Avenue Francesc IRLA	Défavorable	Ouvert	20/01/2012	20/01/2017	258
LYCEE AGRICOLE PRIVE BEAUSOLEIL	R+, N	4ème	Mme LANZELLOTTI	Rue BEAUSOLEIL	Favorable	Ouvert	10/11/2011	10/11/2014	216
CLINIQUE DU VALLESPER	U+	4ème	M. COULOMB	Rue de SAN PUGET	Favorable	Ouvert	31/05/2011	31/05/2014	256
CENTRE D'ACCUEIL ET HEBERGEMENT CERET	O	5ème	Mme CAMILLO	Avenue de la Gare	Défavorable	Ouvert	12/09/2012	12/09/2016	38
HOTEL DES ARCADES ANNEXE	O	5ème	M. Gilles ASTROU	Place Picasso / Rue Rameil	Favorable	Ouvert	24/11/2009	24/11/2013	16
HOTEL LE CERETAN CERET	O	5ème	M. DURAND	7 Rue de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	21/02/2011	21/02/2015	42
HOTEL RESTAURANT VIDAL	O	5ème	M. FOURQUET	4 Place Chaïm SOUTINE	Défavorable	Ouvert	6/03/2012	6/03/2016	50
TERRASSE AU SOLEIL ANNEXE HEBERGEMENT	O	5ème	Mme MEJAN	Rue Fonfrede	Favorable	Ouvert	22/06/2010	22/06/2014	72
HOTEL DES ARCADES CERET	O, N	5ème	M. Gilles ASTROU	Place Pablo PICASSO	Favorable	Ouvert	24/11/2009	24/11/2013	56

Mairie de Ceret

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL LA TERRASSE AU SOLEIL	O, N	5ème	Mme MEJAN	Rue FONTFREDE	Défavorable	Ouvert	6/03/2012	6/03/2016	82
HOTEL LES FEUILLANTS	O, N	5ème	M. TANGUY	1 Boulevard LAFAYETTE	Défavorable	Fermé	20/12/2006	20/12/2010	86
HOTEL RESTAURANT SORS (habitation)	O, N	5ème	Mme JORDANE Gaëlle	18 Rue Saint FERREOL	Défavorable	Fermé	16/03/2006	16/03/2010	50
BAR LE FOURQUETS	P, N	5ème	M. Marc FOURQUET	1 Rue Joan Felip VILA	Favorable	Ouvert	10/12/2009	10/12/2014	50
CENTRE AERE MAS DE NOGAREDE	R+	5ème	M. TORRENT Alain	Rue de Nogarède	Défavorable	Ouvert	20/04/2012	20/04/2017	170

Mairie de Clairac

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
BRICODÉPOT	M	1ère	M. ESTEVES	e du BARCARES - Ldt SAINT JA	Favorable	Ouvert	29/04/2009	29/04/2011	4872
CARREFOUR - EX TAPEALOEIL	M	1ère	M. ROZAN	Route du BARCARES	Favorable	Fermé	1/08/2012	1/08/2014	17
CARREFOUR - ARMAND D'ORLEAC	M	1ère	M. DEJEAN	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	1/08/2012	1/08/2014	15
CARREFOUR - BEAUTY SUCCES	M	1ère	Mme Christine VIDAL	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	23/10/2012	23/10/2014	47
CARREFOUR - BONOBO - CACHE CACHE	M	1ère	M. BEAUMANOIR	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	8/11/2012	8/11/2014	362
CARREFOUR - BOUYGUES TELECOM	M	1ère	M. BENET	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	8/11/2012	8/11/2014	18

CARREFOUR - CAMAIEU	M	1ère	M. MAGALHAES	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2014	27
CARREFOUR - CHAUSSURES ERAM	M	1ère	M. MANOURY	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2014	49
CARREFOUR - CHRISTINE LAURE	M	1ère	M. LASSELIN Jean-Mar	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	8/11/2012	8/11/2014	12
CARREFOUR - CLAIRE'S	M	1ère	Mme GERBAUX	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2014	20
CARREFOUR - COURIR	M	1ère	M. Laurent ZAMORA	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2014	29
CARREFOUR - ESPACE CARREFOUR	M	1ère	M. SOLER	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2014	22
CARREFOUR - HISTOIRE D'OR	M	1ère	M. CARRETFE	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	23/05/2012	23/05/2014	14
CARREFOUR - HYPERMARCHE	M	1ère	M. Gerard GAICHET	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2014	6996
CARREFOUR - JEFF DE BRUGES	M	1ère	M. VIDAL Roger	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2014	12
CARREFOUR - JENNYFER	M	1ère	M. REVERTE Didier	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	8/11/2012	8/11/2014	45
CARREFOUR - L'AZURITE	M	1ère	M. ORSINI Dominique	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	1/08/2012	1/08/2014	55
CARREFOUR - LEWINGER	M	1ère	M.FERSING	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	8/11/2012	8/11/2014	14
CARREFOUR - LITTLE MARCEL	M	1ère	M. LEVY Michel	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2014	20
CARREFOUR - MICROMANIA	M	1ère	M. BERTRAND Nicolas	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2014	14
CARREFOUR - MIM	M	1ère	Mlle BARDOU Virginie	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	1/08/2012	1/08/2014	49
CARREFOUR - MISTER MINT	M	1ère	M. Yves GUTTERREZ	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	1/08/2012	1/08/2014	4
CARREFOUR - MORGAN	M	1ère	Mme LORQUET	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2014	21
CARREFOUR - NAFNAF	M	1ère	Mme SERBOUH	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	8/11/2012	8/11/2014	24
CARREFOUR - NOHO	M	1ère	M. PRUDHOMME	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	23/10/2012	23/10/2014	411
CARREFOUR - OPTIQUE AFFLELOU	M	1ère	M. CARBONNEL	Lot n° 4 Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	1/08/2012	1/08/2014	24
CARREFOUR - ORANGE (PROMOD)	M	1ère	M.LESAGE	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2014	28
CARREFOUR - PHOTOMATON	M	1ère	M. DEJOUX	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2014	2

MAIRIE DE CLAIRA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CARREFOUR - SERGENT MAJOR	M	1ère	Mme ANDISSAC	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2014	15
CARREFOUR - SFR	M	1ère	M. Didier FLAVENOT	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2014	21
CARREFOUR - SUN HAIR	M	1ère	M. SUNER Phillipe	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2014	17
CARREFOUR - TELEPHONE STORE	M	1ère	M. PEDROSA	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2014	13
CARREFOUR - VENIZI	M	1ère	M. GIG'NOUX Marc	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2014	11
CARREFOUR - YVES ROCHER	M	1ère	M. COURCELLAS Eric	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	1/08/2012	1/08/2014	22
DECATHLON CLAIRA	M	1ère	M. SARTHE Guillaume	Ldt SAINT JAUME DU CREST	Favorable	Ouvert	20/12/2011	20/12/2013	2039
CARREFOUR - CAFETERIA ERIS	M, N	1ère	M. DESCAMPS	Route du BARCARES	Défavorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2014	580
SALLE POLYVALENTE SPORTIVE CLAIRA	L, X	2ème	M. le Maire	Lieu-dit Stade de Clair	Favorable	Ouvert	29/11/2012	29/11/2015	1329
GEMO CLAIRA	M	2ème	M. GAUTIER	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	24/11/2011	24/11/2014	790
MAGASIN DARTY CLAIRA	M	2ème	M. BOULIN	Lieu-dit Saint Jaumes du Crest	Favorable	Ouvert	28/07/2011	28/07/2014	816
MAGASIN KIABI CLAIRA	M	2ème	M. GUEDJ Jean-Pierre	Lieu-dit Saint Jaumes du Crest	Favorable	Ouvert	29/06/2011	29/06/2014	1172

MAGASIN TATI CLAIRA	M	2ème	M. GUEDJ Jean-Pierre	Lieu-dit Saint Jaumes du Crest	Favorable	Ouvert	29/06/2011	29/06/2014	1148
RETAIL PARK - C & A	M	2ème	Mme GAUTHIER	Route du Barcarès	Favorable	Ouvert	25/07/2012	25/07/2015	939
RETAIL PARK - GEMO	M	2ème	M. GUERAICHE Philip	Route du Barcarès	Favorable	Ouvert	18/12/2012	18/12/2015	940
RETAIL PARK - MAISON DU MONDE	M	2ème	M. GRISON Eri	Route du Barcarès	Favorable	Ouvert	5/06/2012	5/06/2015	1200
SALLE DES FETES CLAIRA	L	3ème	M. le Maire	Avenue des ALBERES	Favorable	Ouvert	24/11/2011	24/11/2014	354
HALL D'EXPOSITION IASO FRANCE	M	3ème	Mme PLOMBY	RD 83 - Lieu-dit La Pont Cramat	Favorable	Ouvert	17/05/2011	17/05/2016	335
MAGASIN AUTOUR DE BEBE CLAIRA	M	3ème	Mme Sophie COMBES	Lieu-dit Saint Jaumes du Crest	Favorable	Ouvert	31/05/2011	31/05/2016	428
MAGASIN BUREAU VALLEE CLAIRA	M	3ème	M. GUEDJ Jean-Pierre	Lieu-dit Saint Jaumes du Crest	Favorable	Ouvert	29/06/2011	29/06/2016	357
MAGASIN CHAUSS EXPO CLAIRA	M	3ème	Mme PEYRON	Lieu-dit Saint Jaumes du Crest	Favorable	Ouvert	6/06/2011	6/06/2016	432
MAGASIN JOUECLUB	M	3ème	M. Alain ROUSSEAU	Zone Commerciale CARREFOUR	Favorable	Ouvert	12/10/2012	12/10/2017	559
RETAIL PARK - CHAUSSEA	M	3ème	M. GRISON Eri	Route du BARCARES	Favorable	Ouvert	5/06/2012	5/06/2017	621
RETAIL PARK - NIKE FACTORY STORE	M	3ème	M. GRISON Eri	Route de Barcarès	Favorable	Ouvert	29/10/2012	29/10/2017	450
RESTAURANT ADRET	N	3ème	M. ADRET Jean	Chemin du POU CREMAT	Favorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2016	434
MAC DONALD'S CLAIRA	N	4ème	M. FRANK	Lot SAINT JAUME DUCREST	Favorable	Ouvert	7/08/2008	7/08/2013	274
GROUPE SCOLAIRE - CENTRE DE LOISIRS	R-	4ème	M. le Maire	Avenue du 8 Mai 1945	Favorable	Ouvert	18/07/2012	18/07/2017	138
GROUPE SCOLAIRE YVES DUCES	R-	4ème	Mme PRIVAT	Avenue du 8 Mai 1945	Favorable	Ouvert	18/07/2012	18/07/2017	230
ECOLE MATERNELLE CLAIRA	R-, N	4ème	M. PUIG Joseph	Lieu-dit "LOS ORS"	Favorable	Ouvert	25/08/2011	25/08/2016	175
HOTEL DU MAS ROVIRA	O, N	5ème	Mme LAMOUR	Mas ROVIRA	Favorable	Fermé	18/07/2008	18/07/2012	26

MAIRIE DE CODALET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ABBAYE SAINT MICHEL DE CUXA	V, Y, M, PA	3ème	M. CODINA	Route de TAURINYA	Favorable	Ouvert	14/10/2009	14/10/2014	491
HOTELLERIE DE L'ABBAYE	O, N	5ème	M. CODINA	Route de TAURINYA	Défavorable	Ouvert	14/10/2009	14/10/2013	30

MAIRIE DE COLLIOURE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
LE CLUB INDIGO	P, N, PA	1ère	M. CLAUDE	ZA CAP DOURATS	Défavorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	2885
ARENES DE COLLIOURE	PA	1ère	M. MOLY	Avenue de la gare	Favorable	Ouvert	14/08/2003	14/08/2005	2030
CENTRE D'ACCUEIL ET D'ANIMATIONS	L	2ème	M. le Maire	11 Rue MICHELET	Favorable	Ouvert	2/02/2010	2/02/2013	942
RESTAURANT LA TERRASSE DE COLLIOURE	N, L	3ème	M. CAPALLERAS	ZAE Cap Dourats	Favorable	Ouvert	16/01/2012	16/01/2017	534
CENTRE REEDUCATION MER AIR SOLEIL	U+	3ème	M. JOUE Henri (PDG)	Route de Port-Vendres	Favorable	Ouvert	13/01/2011	13/01/2014	350
CHATEAU ROYAL	Y, PA	3ème	Mme la Présidente	Place d'armes	Favorable	Ouvert	25/06/2012	25/06/2017	486
MAISON DE RETRAITE LA CATALANE	J, N, L	4ème	Mme Elizabeth FERRE	26 Avenue Jacques DELCOS	Favorable	Ouvert	13/01/2011	13/01/2014	66
CINEMA AMBIANCE - BAR LE MONDIAL	L, N	4ème	Mme VERDAGUER	Place du 8 juin	Défavorable	Ouvert	15/10/2008	15/10/2013	372
SHOPI COLLIOURE	M	4ème	M. Olivier LE ROUX	Avenue de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	4/03/2010	4/03/2015	210
HOTEL LA FREGATE COLLIOURE	O, N	4ème	M. COSTA	24 Quai de l'AMIRAUTE	Défavorable	Ouvert	2/02/2010	2/02/2013	163
HOTEL RESTAURANT L'ARAPEDE	O, N	4ème	Mme JUAN	Route de PORT VENDRES	Favorable	Ouvert	13/06/2012	13/06/2015	186

GRUPE SCOLAIRE JULES FERRY COLLIOURE	R-	4ème	M. RIERA	4 Rue Jules FERRY	Favorable	Ouvert	2/04/2008	2/04/2013	141
LE CLOS SAINT PIERRE (habitation)	U-	4ème	M. JOUE Henri	Route Impériale	Défavorable	Ouvert	8/02/2010	8/02/2013	54
MUSEE JEAN PESKE	Y	4ème	M. MOLY	Route de PORT VENDRES	Favorable	Ouvert	15/10/2008	15/10/2013	290
ERMITAGE DE CONSOLATION ANNEXE HOTEL	O	5ème	M. André PY	RD 86	Favorable	Ouvert	30/09/2010	30/09/2014	17
ERMITAGE DE CONSOLATION BAT CHAP R-I	O	5ème	M. André PY	RD 86	Favorable	Ouvert	30/09/2010	30/09/2014	13
HOSTELLERIE DES TEMPLIERS ANNEXE COLB	O	5ème	M. DROUARD	8 Rue Colbert	Défavorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2016	13
HOTEL AMBEILLE	O	5ème	Mme RIERE PEBREL	Route d'ARGELES	Favorable	Ouvert	2/10/2012	2/10/2016	52
HOTEL BORAMAR	O	5ème	M. FERRER	19 Rue Jean BART	Défavorable	Ouvert	19/06/2012	19/06/2016	24
HOTEL LE SAINT PIERRE	O	5ème	M. et Mme ROUSSEAU	16 Avenue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	19/06/2012	19/06/2016	43
HOTEL LES CARANQUES	O	5ème	Mme ZARACIN	Route de PORT VENDRES	Défavorable	Ouvert	13/06/2012	13/06/2016	64
HOTEL MADELOC	O	5ème	M. POUCHAIRET	24 Rue Romain ROLLAND	Défavorable	Ouvert	2/10/2012	2/10/2016	51
HOTEL MEDITERRANEE COLLIOURE	O	5ème	Mme CASSAGNERES	Avenue Aristide MAILLOL	Favorable	Ouvert	2/10/2012	2/10/2016	52
HOTEL PRINCES DE CATALOGNE	O	5ème	M. CODINE	Rue des Palmiers	Favorable	Ouvert	8/12/2011	8/12/2015	75
HOTEL RESTAURANT LE BON PORT	O	5ème	Mme GREEN	12 Route de Port-Vendres	Favorable	Ouvert	12/05/2009	12/05/2013	57
HOTEL TRITON	O	5ème	M. SANYAS	1 Rue Jean BART	Défavorable	Ouvert	31/01/2012	31/01/2016	52
ERMITAGE DE CONSOLATION BAT CHAP R+I	O, L	5ème	M. André PY	RD 86	Défavorable	Ouvert	30/09/2010	30/09/2014	7
HOSTELLERIE DES TEMPLIERS	O, N	5ème	M. POUS Jean-Michel	Quai de l'AMIRAL TUF	Défavorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2016	204
HOSTELLERIE DES TEMPLIERS ANNEXE POSTE	O, N	5ème	M. DROUARD	16 Rue de la République	Défavorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2016	33
HOTEL CASA PAIRAL	O, N	5ème	M. LORMAND	Impasse des Palmiers	Favorable	Ouvert	8/12/2011	8/12/2015	69
HOTEL RELAIS DES TROIS MAS	O, N	5ème	Mme JULIA	Route de Port Vendres	Défavorable	Ouvert	16/01/2012	16/01/2016	186
HOTEL RESTAURANT LA BONA CASA	O, N	5ème	M. DUGMASH	Avenue de la REPUBLIQUE	Défavorable	Ouvert	31/01/2012	31/01/2016	92
ROUSSILL'HOTEL LE MAS DES CITRONNIERS	O, N	5ème	Mme Alix LORMAND	22 Rue de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	25/06/2012	25/06/2016	25
CIP COLLIOURE	R+, O, N	5ème	Melle JUAN	ue du PUFFS SAINT DOMINIQUE	Favorable	Fermé	26/11/2012	26/11/2017	80

MAIRIE DE CORBERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES CORBERE	L	4ème	M. VENDRELL	Le village	Favorable	Ouvert	25/08/2009	25/08/2014	202
RESTAURANT SCOLAIRE SALLE MULTIFONCT	N, L	4ème	M. Emille VENDRELL	Chemin des Vignes	Favorable	Ouvert	21/09/2012	21/09/2017	283

MAIRIE DE CORBERE LES CABANES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE CORBERE LES CABANE	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	11/04/2012	11/04/2017	120

MAIRIE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE CORNEILLA	L, W	3ème	Mme MARTINETTO	Carrer d'AMONT	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	338

MAIRIE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE ET VESTIAIRES CORNEILLA /RIVIERE	PA	2ème	Mme le Maire	LE VILLAGE	Favorable	Ouvert	6/10/2006	6/10/2008	1054
SALLE DES FETES CORNEILLA DE LA RIVIERE	L	4ème	Mme le Maire	1 Rue de LA POSTE	Favorable	Ouvert	10/10/2012	10/10/2017	202
MAISON DES ASSOCIATIONS CORNEILLA	L, R-, S	4ème	Mme le Maire	Rue de l'Eglise	Favorable	Ouvert	21/03/2012	21/03/2017	161
GROUPE SCOLAIRE CORNEILLA DE LA RIVIERE	R-	4ème	M. le Directeur	12 Rue de l'Ecole	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2015	113

MAIRIE DE CORNEILLA DEL VERCOL

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE CORNEILLA DEL VERCOL	L	3ème	M. le Maire	Place de la République	Favorable	Ouvert	20/03/2012	20/03/2015	401
MAISON DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	R-, L	4ème	M. le Président	Allée Paul CLAUDEL	Favorable	Ouvert	26/05/2009	26/05/2014	195
RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE DE LOISIRS	N, L	4ème	M. AMOUROUX Marc	2 Allée Paul Claudel	Favorable	Ouvert	27/09/2012	27/09/2017	202

MAIRIE DE CORSAVY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE CORSAVY	L	4ème	M. CHRYSOSTOME	Rue de CA L'ARIS	Favorable	Ouvert	22/11/2011	22/11/2016	190
RESTAURANT GITE D'ETAPE BATERE	O, N	5ème	Mme MAIDON	Lieu-dit Les mines de Batère	Défavorable	Ouvert	9/06/2010	9/06/2014	90
MAISON LES CHANTEVENTS - BAT A	J	5ème	Mme De Guardia	Le village	Favorable	Ouvert	4/11/2010	4/11/2015	16
MAISON LES CHANTEVENTS - BAT C	J	5ème	Mme De Guardia	Le village	Favorable	Ouvert	4/11/2010	4/11/2015	16
MAISON LES CHANTEVENTS - BAT D	J, N	5ème	Mme De Guardia	Le village	Favorable	Ouvert	4/11/2010	4/11/2015	54
MAISON LES CHANTEVENTS - BAT B	J	5ème	Mme De Guardia	Le village	Favorable	Ouvert	4/11/2010	4/11/2015	16

MAIRIE DE DORRES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE D'ANIMATION DORRES	L	4ème	M. MARTY	Le village	Favorable	Ouvert	25/06/2012	25/06/2015	170
CENTRE DE VACANCES MONTALBANAIS	R+	4ème	M. LAURENT	13 Carrer de BELL LLOC	Favorable	Ouvert	16/09/2010	16/09/2013	110
HÔTEL RESTAURANT MARTY	O, N	5ème	Mme MARTY	Carrer Major	Favorable	Ouvert	8/03/2012	8/03/2016	99

MAIRIE D'EGAT

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SUPER U EGAT - CASA SERVICE	M	1ère	Mme GARCIA	Rond point d'EGAT	Favorable	Ouvert	18/11/2009	18/11/2011	6
SUPER U EGAT - COTE CUISINE	M	1ère	Mme SARRAN	Rond point d'EGAT	Favorable	Ouvert	18/11/2009	18/11/2011	21
SUPER U EGAT - HYPERMARCHÉ	M	1ère	M. BEGUE	Rond point d'EGAT	Défavorable	Ouvert	18/11/2009	18/11/2011	1466
SUPER U EGAT - LUTIN LUTINE	M	1ère	Mme COUISSY	Rond point d'EGAT	Favorable	Fermé	18/11/2009	18/11/2011	6
SUPER U EGAT - PARA PHARMACIE	M	1ère	Mme FOURNON	Rond point d'EGAT	Favorable	Ouvert	18/11/2009	18/11/2011	19
SUPER U EGAT - SYLBE SPORTS	M	1ère	M. MARTY	Rond point d'EGAT	Favorable	Ouvert	18/11/2009	18/11/2011	50
SUPER U EGAT - BAR STOP CAFE	M, N	1ère	Mme PALMARINI	Rond point d'EGAT	Favorable	Ouvert	18/11/2009	18/11/2011	12
LIDL EGAT 2	M, PS	3ème	M. DOUMENC	Lieu-dit "Las Devèses"	Favorable	Ouvert	16/12/2010	16/12/2015	562

VILLAGE DE VACANCES AZUREVA EGAT	O, N, R+	3ème	M. LANZILLOTTI	Rue SOUCCARADE	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2015	400
SALLE DES FETES EGAT	L	4ème	M. VALLBONA	Place de la COULOUUMINE	Favorable	Ouvert	19/10/2011	19/10/2014	250
SALLE POLYVALENTE EGAT	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	17/02/2010	17/02/2015	196
LIDL EGAT	M	4ème	M. GRAS	PRATS D'AMONT- RD 10	Favorable	Fermé	26/01/2006	26/01/2011	184
HOME D'ENFANTS LA MERIENNEE (HABITAT)	R+	4ème	M. FROMENT	3 Route de CERDAGNE	Favorable	Fermé	28/09/2009		75

MAIRIE D'ELNE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE BUSQUET SITJA	PA, X, L	1ère	M. GARCIA Nicolas	Avenue Paul REIG	Favorable	Ouvert	18/12/2008	18/12/2010	1631
CITE ADMINISTRATIVE ELNE	L, W, Y	2ème	M. GARCIA Nicolas	Boulevard VOLTAIRE	Favorable	Ouvert	12/03/2010	12/03/2013	750
CHAMPION ELNE	M	2ème	M. SAULEAU	Route d'ALENYA	Favorable	Ouvert	2/12/2003	2/12/2006	864
INTERMARCHE ELNE	M	2ème	M. LAIZE	Boulevard Jacques ALBERT	Favorable	Ouvert	9/07/2012	9/07/2015	1482
STADE DE RUGBY MAURICE ERRE - ELNE	PA, X	2ème	M. GARCIA Nicolas	Avenue Paul REIG	Favorable	Ouvert	18/08/2004	18/08/2006	780
COLLEGE PAUL LANGEVIN	R-	2ème	M. GONZALES	Rue SALITA	Favorable	Ouvert	20/03/2012	20/03/2015	860
CLOITRE D'ELNE - CATHEDRALE	V, PA, Y	2ème	M. GARCIA Nicolas	Le village	Favorable	Ouvert	9/03/2012	9/03/2017	900
SALLE POLYVALENTE MONEDERO N°1	L	3ème	M. José MONEDERO	12 et 13 Rue LAVOISIER	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	546
SALLE POLYVALENTE MONEDERO N°2	L	3ème	M. José MONEDERO	12 et 13 Rue LAVOISIER -	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	430
ALDI ELNE	M	3ème	M. DIDIER	Boulevard Gustave EIFFEL	Favorable	Ouvert	30/06/2009	30/06/2014	412
LIDL ELNE	M	3ème	M. Michael DOUMENC	Boulevard Jacques ALBERT	Favorable	Ouvert	29/05/2008	29/05/2013	445
MAGASIN DE BRICOLAGE WELDOM	M	3ème	M. SAGUE Bernard	Ldt MARCHE DE GROS	Défavorable	Fermé	18/12/2003	18/12/2008	451
MAGASIN DIA ELNE	M	3ème	M. QUINTAS Almanson	Route d'ALENYA	Favorable	Ouvert	21/02/2012	21/02/2017	457
ECOLE PRIMAIRE JOSEPH NEO	R-	3ème	M. le Maire	Place Alain Savary	Favorable	Ouvert	20/09/2012	20/09/2015	650
ESPACE GAVROCHE ELNE	R+, L	3ème	M. le Maire	Boulevard VOLTAIRE	Favorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2015	518
COMPLEXE SPORTIF ELNE	X	3ème	M. GARCIA Nicolas	Avenue Paul REIG	Favorable	Ouvert	25/09/2008	25/09/2013	403
MAISON DE RETRAITE COSTE BAILLS	J	4ème	Mme BARBERIS	2 Bld des Evadés de France	Défavorable	Ouvert	14/05/2012	14/05/2015	220
SALLES SAN JORDI	L	4ème	M. le Maire	Ancienne chapelle SAN JORDI	Défavorable	Ouvert	13/10/2009	13/10/2014	200
SALLE HELENA ELNE	L, Y	4ème	M. le Maire	Route Nationale	Défavorable	Fermé	15/10/2004	15/10/2009	289
JARDINERIE PUIG PHILIPPE ELNE	M	4ème	M. PUIG Philippe	24 Route de Latour Bas Elne	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2015	268

MAIRIE D'ELNE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL	R-	4ème	M. le Maire	Boulevard du 8 Mai 1945	Favorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2017	150
CANTINE - ECOLE DE MUSIQUE ELNE	R-, N	4ème	M. GARCIA Nicolas	Rue des ALBERES	Favorable	Ouvert	9/10/2009	9/10/2014	219
GROUPE SCOLAIRE DOLTO ELNE	R+, N	4ème	M. le Maire	Boulevard du Pas de la Baneta	Favorable	Ouvert	20/09/2012	20/09/2015	267
FOYER LA ROSELIERE	J	5ème	M. MONTYOYO G	10 Rue Nicolas APPERT	Favorable	Ouvert	10/06/2008	10/06/2013	62
HOTEL LE CARREFOUR	O	5ème	Mme Brigitte OLLIER	1 Avenue Paul REIG	Favorable	Fermé	22/11/2000	22/11/2004	23
HOTEL WEEK END LOGIS DE FRANCE	O	5ème	M. BROCHE Jean Pierre	29 Rue Paul REIG	Favorable	Fermé	31/10/2001	31/10/2005	24
HOTEL CARA SOL ELNE	O, N	5ème	M. SUTCHUFFE	10 Boulevard Illibéris	Favorable	Ouvert	30/06/2009	30/06/2013	42

CENTRE DE LOISIRS LES MIMOSAS	R+	5ème	M. GARCIA Nicolas	32 Avenue Général LECLERC	Favorable	Ouvert	26/05/2009	26/05/2014	87
-------------------------------	----	------	-------------------	---------------------------	-----------	--------	------------	------------	----

MAIRIE D'ENVEITG

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE VACANCES LA VIGNOLE	R+	4ème	Mme PARIS	Le village	Favorable	Ouvert	16/09/2010	16/09/2013	138
COLONIE SNCF CAMP NORD	R+	4ème	M. ZAMMIT	Route de BENA	Favorable	Ouvert	19/07/2011	19/07/2014	75
COLONIE SNCF CAMP SUD	R+	4ème	M. FABIS	Route de BENA	Favorable	Ouvert	19/07/2011	19/07/2014	70
FOYER CAL CAVALLER- HERBERGEMENT	J	4ème	M. DE PASTORS	et 11 Rue de la Gare Internationa	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2015	54
GITE D'ETAPE CAL VIATGER	O	5ème	Mme LANSALOT	7 Rue de la HALTE	Favorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2016	27
HOTEL BUFFET LE TERMINUS	O, N	5ème	M. PRAT	Gare SNCF	Favorable	Fermé	13/10/2006	13/10/2010	140
HOTEL MIRASOL (RESTAURANT HABITATION)	O, N	5ème	M. MASUYER	11 Avenue du Belvédère	Défavorable	Fermé	16/05/2008	16/05/2012	98

MAIRIE D'ERR

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ESPACE AQUALUDIQUER ERR	N, X, PA	3ème	M. POUGET	Le village	Favorable	Ouvert	4/09/2008	4/09/2013	510
CENTRE UDSIS ERR	R+	4ème	M. ARGHOT Roger	Route du PUIGMAL	Favorable	Ouvert	15/02/2011	15/02/2014	145
MAISON DE RETRAITE JOSEPH SAUVY	J, U+	4ème	M. AREVALO	Carrer de CAL JOANET	Favorable	Ouvert	19/04/2011	19/04/2014	172
SALLE POLYVALENTE ERR	L	4ème	M. POUGET	Le village	Favorable	Ouvert	4/09/2008	4/09/2013	230
REFUGE DE COTZE	REF	5ème	M. POUGET Raymond	Ldt L'ARTIGUE	Défavorable	Ouvert	13/06/2005	13/06/2010	29
RELAIS DU PUIGMAL CCAS	O	5ème	M. SARDA	Le village	Défavorable	Fermé	26/03/2012	26/03/2016	38

MAIRIE D'ESCARO

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE ESCARO	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	16/03/2011	16/03/2016	73
GITE RURAL DU TRES ESTELLES ESCARO	O	5ème	Mme MARGAIL	Le village	Favorable	Ouvert	26/03/2010	26/03/2014	35

MAIRIE D'ESPIRA DE L'AGLY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES CAYROL ET DES JEUNES	L	3ème	M. le Maire	Ldt Le Village	Favorable	Ouvert	17/10/2011	17/10/2014	468
STADE D'ESPIRA DE L'AGLY	PA, X	3ème	M. Gérard BILE	Ldt PEDRE DRETE	Défavorable	Ouvert	14/11/2012		351
INSTITUTION ND DES ANGES - ECOLE	R+, V	3ème	Mme DELORMEL	Rue NOTRE DAME DES ANGES	Favorable	Ouvert	17/10/2011	17/10/2014	555
MAISON DE RETRAITE RESIDENCE DU MOULIN	J	4ème	M. BAILET	4 Rue du 4 Septembre	Favorable	Ouvert	14/11/2012	14/11/2015	148

MAIRIE D'ESPIRA DE L'AGLY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GROUPE SCOLAIRE DU SACRE COEUR	R-	4ème	Mme NGUYEN Isabelle	33 Rue du 4 septembre	Favorable	Ouvert	15/09/2008	15/09/2013	236
CYBER LOCAL	P	5ème	M. le Maire	35 Rue du 4 septembre	Favorable	Ouvert	25/11/2008	25/11/2013	13

MAIRIE D'ESTAGEL

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE MUNICIPAL ESTAGEL	PA	1ère	M. le Maire	Route de LATOUR DE FRANCE	Favorable	Ouvert	21/11/2001		2550
HALLE DES SPORTS ESTAGEL	X	3ème	M. le Maire	Avenue du Docteur CARTADE	Défavorable	Ouvert	8/02/2011	8/02/2016	302

SALLE DES FETES ARAGO ESTAGEL	L	4ème	M. le Maire	6 Av du Docteur TORREILLES	Favorable	Ouvert	7/04/2011	7/04/2016	251
SALLE DU 3EME AGE ESTAGEL	L	4ème	M. le Maire	Allée des Tilleuls	Favorable	Ouvert	7/04/2011	7/04/2016	203
ESPACE MANDELA	L, W, R-	4ème	M. le Maire	Avenue René NICOLAU	Favorable	Ouvert	7/04/2011	7/04/2016	150
CARREFOUR CONTACT ESTAGEL	M	4ème	M. FUENTES	47 Av Docteur TORREILLES	Favorable	Ouvert	8/12/2010	8/12/2015	240
COLLEGE IRENE JOLIOT CURIE	R-, N	4ème	Mme ROUHI	9 Avenue du Docteur CARTADE	Favorable	Ouvert	8/12/2010	8/12/2015	290
CENTRE DE VACANCES CCAS ESTAGEL	R+, L, N	4ème	M. BOIRON	Avenue Jean LURCAT	Favorable	Ouvert	22/06/2011	22/06/2014	161
PISCINE MUNICIPALE ESTAGEL	X	4ème	M. le Maire	Avenue Docteur CARTADE	Favorable	Ouvert	7/04/2011	7/04/2016	220
HOTEL LE PLEIN SUD	O, N	5ème	M. MOREAU	9 Boulevard Jean JAURES	Défavorable	Ouvert	26/11/2009	26/11/2013	92

MAIRIE D'ESTAVAR

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE GYMNASE LE PEYROU	X, L	3ème	M. le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	19/10/2011	19/10/2016	690
SALLE POLYVALENTE CAMPING L'ESCAPADE	L	4ème	Mme IMBERN	Camping L'ESCAPADE	Favorable	Ouvert	21/06/2010	21/06/2015	201
SALLE POLYVALENTE ESTAVAR	L	4ème	Mme le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	19/10/2011	19/10/2016	220
SALLE POLYVALENTE CAMPING L'ENCLAVE	L, X	4ème	Mme BOTET	2 Cami dels Vinyals	Favorable	Ouvert	23/11/2010	23/11/2015	113
ECOLE ESTAVAR	R-	4ème	Mme le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	10/02/2012	10/02/2017	36
COLONIE DE VACANCES DE BAJANDE	R+	4ème	M. MANRACH	Hameau de BAJANDE	Favorable	Fermé	3/07/2003	3/07/2006	75

MAIRIE D'ESTOHER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE ESTOHER	L	4ème	Mme le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	4/06/2009	4/06/2014	144

MAIRIE D'EUS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE EUS	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	9/12/2009	9/12/2014	250
AUBERGE D'EUS	O, N	5ème	M. PAYROT	Route Nationale	Défavorable	Fermé	18/05/2005	18/05/2009	48

MAIRIE D'EYNE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE VACANCES CHAMEAU DES NEIGE	R+	4ème	M. Jean LALIEU	107 Avenue de Catalogne	Favorable	Ouvert	30/10/2012	30/10/2015	42
CENTRE DE VACANCES LA CLE DES CHAMPS	R+	4ème	AGENCE AGORA JL C	EYNE 2600	Favorable	Ouvert	15/11/2010	15/11/2013	60
AUBERGE D'EYNE	O	5ème	M. Gérard WILL	Le village	Défavorable	Fermé	29/10/2009	29/10/2013	40
GITE D'ETAPE CAL PAI (HABITATION)	O	5ème	Mme MASSOT François	Le village (derrière l'église)	Défavorable	Ouvert	10/02/2012	10/02/2016	32

MAIRIE D'EYNE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL LE ROC BLANC	O, N	5ème	M. PARES	Place de l'Europe	Favorable	Ouvert	24/02/2012	24/02/2016	175
CENTRE DE VACANCES ENFANTS DE LA TERR	R+	5ème	M. LAURENS	EYNE 2600	Favorable	Fermé	21/01/2008	21/01/2013	20
GITE DU PRESBYTERE EYNE	R+, O	5ème	M. MASSIE	Rue de l'Eglise	Favorable	Fermé	13/03/1998	13/03/2003	23

MAIRIE DE FENOUILLET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

SALLE POLYVALENTE FFNOUILLET	L	4ème	M. le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	24/02/2011	24/02/2016	52
------------------------------	---	------	-------------	------------	-------------	--------	------------	------------	----

MAIRIE DE FILLOLS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE FILLOLS	L, W	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	4/06/2009	4/06/2014	261
GITE D'ETAPE LES MAILLOLES	O	5ème	M. LLECH Jean	Ldt LES MAILLOLES	Favorable	Ouvert	26/03/2010	26/03/2014	16

MAIRIE DE FINESTRET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE FINESTRET	L	4ème	M. Roger GRAULE	Rue du Pont	Défavorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2017	80

MAIRIE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ESPACE COLETTE BESSON	L, X	2ème	M. le Maire	Avenue Jean PAUL	Favorable	Ouvert	21/02/2011	21/02/2014	820
BAR RESTAURANT LES AIRELLES	N	2ème	M. le Maire	Station de ski	Favorable	Ouvert	26/11/2012	26/11/2015	894
CASINO DE FONT ROMEU - PAPAGAYO	P, N, L	2ème	M. GIMENEZ	22 Avenue Emmanuel BROUSSE	Favorable	Ouvert	13/12/2011	13/12/2013	1137
STADE MUNICIPAL FONT ROMEU	PA	2ème	M. le Maire	Rue JEAN PAUL	Favorable	Ouvert	13/11/2003		1200
LYCEE PIERRE DE COUBERTIN	R+, N, X, PA	2ème	M. SALVAN Olivier	3 Avenue Pierre de COUBERTIN	Défavorable	Ouvert	20/11/2012	20/11/2014	1217
CARREFOUR CONTACT	M	3ème	M. RIOU	Avenue Maréchal JOFFRE	Défavorable	Ouvert	27/01/2012	27/01/2017	498
EGLISE DU CHRIST - ROI FONT ROMEU	V	3ème	M. le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	13/09/2011	13/09/2016	450
PATINOIRE FONT ROMEU	X	3ème	M. RIVES Denis	Avenue Pierre de COUBERTIN	Favorable	Ouvert	27/01/2012	27/01/2017	508
SALLE POLYVALENTE ODEILLO	L	4ème	M. le Maire	ODEILLO	Favorable	Ouvert	23/11/2010	23/11/2015	200
RESIDENCE CATALOGNE	L, HLGC	4ème	M. CORCOLL	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	26/11/2008	26/11/2013	251
RESIDENCE MAEVA FONT ROMEU	L, HLGC	4ème	M. HUIGE	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	26/11/2008	26/11/2013	285
FOUR SOLAIRE	L, Y	4ème	M. CHAUVIN	Rue du four solaire	Favorable	Ouvert	27/06/2011	27/06/2016	205
RESTAURANT LE SUN CAFFE	N	4ème	M. LAFONT	Avenue Emmanuel BROUSSE	Défavorable	Ouvert	23/03/2009	23/03/2014	150
CENTRE DE VACANCES LES ECUREUILS	O, N	4ème	M. BONTEMPS	1 Rue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	25/08/2010	25/08/2013	224
HOTEL LE REGINA FONT ROMEU	O, N	4ème	M. SPAMPINATO	Avenue Emmanuel BROUSSE	Défavorable	Ouvert	21/02/2011	21/02/2014	254
HOTEL RESTAURANT LE CARLIT	O, N	4ème	M. DEBROUX	Avenue du Docteur CAPELLE	Favorable	Ouvert	13/09/2010	13/09/2013	299
PARC DE STATIONNEMENT FONT ROMEU	PS	4ème	M. le Maire	Avenue Emmanuel BROUSSE	Favorable	Ouvert	1/07/1997		241
LA FORET - CENTRE AERE FONT ROMEU	R-	4ème	Mme BIRRI	5 Allée des Ecoles	Favorable	Ouvert	27/06/2011	27/06/2016	24
LA FORET - CRECHE MUNICIPALE FONT ROMEU	R-	4ème	Mme MONE	5 Allée des Ecoles	Favorable	Ouvert	27/06/2011	27/06/2016	30
LA FORET - GROUPE SCOLAIRE	R-	4ème	M. le Maire	5 Allée des Ecoles	Favorable	Ouvert	27/06/2011	27/06/2016	225

MAIRIE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
UNIVERSITE DE L'ERMITAGE	R+	4ème	M. le Maire	Lieu-dit L'ERMITAGE	Défavorable	Fermé	1/10/2010	1/10/2013	230
CLINIQUE VAL PYRENE FONT ROMEU	U+	4ème	Mme GUERRERO	15 Avenue François ARAGO	Favorable	Ouvert	16/11/2012	16/11/2015	134
MAISON D'ENFANTS CASTEL ROC	U+	4ème	Mme CAPDEVIELLE	Route d'EGAT	Favorable	Ouvert	23/07/2010	23/07/2013	60
MAISON D'ENFANTS LES PETITS LUTINS	U+	4ème	Mme. CAPDEVIELLE	8 Impasse des Lutins	Favorable	Ouvert	25/08/2010	25/08/2013	94

MAISON D'ENFANTS ADPEP 66 FONT ROMEU	J	5ème	M. Bernard GOURLAY	31	Route d'Espagne	Favorable	Ouvert	27/01/2012	27/01/2017	15
GITE LA CERDAGNIERE	O	5ème	Mme BEDOYA	29	Rue DUMAYNE	Favorable	Ouvert	3/02/2010	3/02/2014	31
HOTEL DES CIMES	O	5ème	M. FORNES		Avenue du Docteur CAPELLE	Favorable	Fermé	26/05/2004	26/05/2008	52
HOTEL DES PYRENEES FONT ROMEU	O	5ème	M. TREUIL		Place des PYRENEES	Favorable	Ouvert	4/09/2012	4/09/2016	90
HOTEL LA MONTAGNE	O	5ème	M. ARBOS		Avenue Marechal JOFFRE	Favorable	Fermé	22/03/2006	22/03/2010	69
HOTEL L'OREE DU BOIS	O	5ème	M. MAQUENNEHAN	98	Avenue Emmanuel BROUSSE	Favorable	Ouvert	1/07/2010	1/07/2014	88
GITE D'ETAPE LES CARIOLETTES	O, L	5ème	M. MARTY / Mme KAL	1	Rue des FONTANILLES	Favorable	Ouvert	13/11/2009	13/11/2013	26
HOTEL CASTEL NEGRO	O, N	5ème	M. MANDRILLON	5	Avenue d'ESPAGNE	Défavorable	Fermé	13/12/2001	13/12/2005	102
HOTEL CLAIR SOLEIL FONT ROMEU	O, N	5ème	M. ALBY		Avenue François ARAGO	Favorable	Ouvert	16/11/2009	16/11/2013	172
HOTEL DE LA POSTE	O, N	5ème	M. BOURGUIGNON		Avenue Emmanuel BROUSSE	Défavorable	Ouvert	16/05/2012	16/05/2016	124
HOTEL LA CHOUETTE	O, N	5ème	M. THUAL		Rue de la République	Favorable	Ouvert	18/05/2010	18/05/2014	88
HOTEL LE ROMARIN	O, N	5ème	M. LEJEUNE		Avenue François ARAGO	Favorable	Ouvert	16/12/2009	16/12/2013	81
HOTEL Y SEM BE	O, N	5ème	M. DEMELIN		Rue des Ecureuils	Favorable	Ouvert	8/04/2010	8/04/2014	94
LOGIS CATALAN	O, N	5ème	M. NOUVEL		Avenue du Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	26/11/2012	26/11/2016	58
HOTEL SUN VALLEY	O, N, L	5ème	M. MITJAVILLE	3	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	4/09/2012	4/09/2016	210
HOTEL L'OLSTALET	O, N, PA	5ème	M. ROSSELL		Rue des Violettes	Favorable	Ouvert	13/01/2010	13/01/2014	145
HOTEL LE GRAND TETRAS	O, X	5ème	M. SARDA		Avenue Emmanuel BROUSSE	Favorable	Ouvert	18/05/2010	18/05/2014	81

MAIRIE DE FONTPEDROUSE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE FONTPEDROUSE	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	10/02/2012	10/02/2017	160
HOTEL PYRENEEN FONTPEDROUSE	O, N	5ème	M. CONANGLE	Le village	Défavorable	Fermé	21/04/2004	21/04/2008	67
REFUGE DU RAS DE LA CARANCA	REF	5ème	Mlle LLENAS Valérie	Ldt Etangs de CARANCA	Favorable	Ouvert	6/12/2005	6/12/2010	30

MAIRIE DE FONTRABIOUSE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GITE D'ETAPE FONTRABIOUSE	O	5ème	Mme PESQUET	ESPOUSOUILLES	Favorable	Ouvert	14/03/2012	14/03/2016	19

MAIRIE DE FORMIGUERES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
RESTAURANT CCAS FORMIGUERES	N	4ème	M. ESTRABAUT	Station de Ski	Favorable	Ouvert	2/05/2011		226
CENTRE HEBERGEMENT 4° R.E	O, N, L, R+	4ème	Major BASSO	24 Route de MONT LOUIS	Favorable	Ouvert	14/09/2010	14/09/2013	273
CENTRE DE VACANCES 3EME RPIMA	O, R+	4ème	M. FERNBACH	35 Route de PUYVALADOR	Favorable	Ouvert	23/11/2010	23/11/2013	43

MAIRIE DE FORMIGUERES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE VACANCES LES ISARDS	R+	4ème	M. Jean-Pierre KERIVE	17 Route de PUYVALADOR	Favorable	Ouvert	11/09/2012	11/09/2015	121
GITE D'ETAPE LA DRESSERE	O	5ème	Mme COMPAGNI	60 Carrer d'Amont	Favorable	Ouvert	18/01/2012	18/01/2016	19
HOTEL DES 2 LACS	O, N	5ème	M. DEBEULE Jean	26 Route de MONT LOUIS	Favorable	Ouvert	14/09/2010	14/09/2014	90

HOTEL PICHEYRE	O, N	5ème	M. PICHEYRE	2	Place del Rantado	Favorable	Ouvert	14/09/2010	14/09/2014	153
LA MARMITE DE BALOU (CHAMBRES D'HOTES)	O, N	5ème	M. PALETTA	4	Route de PUYVALADOR	Défavorable	Fermé	24/09/2003	24/09/2007	153
REFUGE DES CAMPORELLS	REF		Mme MISERIAUX		Raz des CAMPORELLS	Favorable	Ouvert	4/10/2012		21

MAIRIE DE FOSSE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE FOSSE	L	4ème	M. le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	24/02/2011	24/02/2016	112

MAIRIE DE FOURQUES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
FOYER RURAL FOURQUES	L, N, X	3ème	M. le Maire	Avenue du Roussillon	Favorable	Ouvert	19/07/2010	19/07/2013	500
GRUPE SCOLAIRE FOURQUES	R-, N	4ème	Mme Stéphanie MACIA	25 Avenue du VALLESPER	Favorable	Ouvert	12/04/2010	12/04/2015	117
LA ROSE DES VENTS - CANIGOUNENC	J	5ème	Mme MARTINEZ	6 Rue de la Tramontane	Favorable	Ouvert	22/02/2011	22/02/2016	34
LA ROSE DES VENTS - LES ALYSES	J	5ème	Mme MARTINEZ	6 Rue de la Tramontane	Favorable	Ouvert	22/02/2011	22/02/2016	17
LA ROSE DES VENTS - MITJORN	J	5ème	Mme MARTINEZ	6 Rue de la Tramontane	Favorable	Ouvert	22/02/2011	22/02/2016	14

MAIRIE DE FUILLA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL RESTAURANT LE TERMINUS	O, N, GA	5ème	M. NAUDY-M. IORO	Domaine SNCF	Favorable	Ouvert	11/07/2005	11/07/2009	97
SALLE POLYVALENTE - CAFE DE LA MAIRIE	L, N, R-	4ème	Mme PIDEIL	35 Avenue de la ROTJA	Favorable	Ouvert	16/03/2011	16/03/2016	168
AUBERGE DU CEDRE	O, N	5ème	M. ROMERO	2 Domaine Sainte Eulalie	Défavorable	Ouvert	7/04/2010	7/04/2014	32
INTERNAT SALLE POLYVALENTE LA ROTJA	L, R+	4ème	Mme le Maire	8 Chemin de VILLEFRANCH	Favorable	Ouvert	31/08/2012	31/08/2017	262

MAIRIE D'ILLE SUR TET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CARREFOUR MARKET - AVELIS SFR	M	1ère	M. GAUBERT	Lieu-dit Camp Llarg	Favorable	Ouvert	26/07/2012	26/07/2014	6
CARREFOUR MARKET - CITY SERVICES	M	1ère	M. LIBAR Philippe	Lieu-dit Camp Llarg	Favorable	Ouvert	26/07/2012	26/07/2014	9
CARREFOUR MARKET - CLOE	M	1ère	Mme CRASTRE Sandra	Lieu-dit Camp Llarg	Favorable	Ouvert	26/07/2012	26/07/2014	12
CARREFOUR MARKET - MAISON DE LA PRESSE	M	1ère	M. GAUBERT Ghislain	Lieu-dit Camp Llarg	Favorable	Ouvert	26/07/2012	26/07/2014	11
CARREFOUR MARKET - SUPER CHAUSS 66	M	1ère	Mme FELIP Bernadette	Lieu-dit Camp Llarg	Favorable	Ouvert	19/11/2008	19/11/2010	19
CARREFOUR MARKET - SUPERMARCHÉ	M	1ère	M. GAUBERT	Lieu-dit Camp Llarg	Favorable	Ouvert	26/07/2012	26/07/2014	2335
SALLE POLYVALENTE LA CATALANE	L, X	2ème	M. le Maire	Avenue Frédéric CHOPIN	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2013	1359
LE GRAND VOYAGE - LA LOCO	P	2ème	M. FRICON	2 Route de CORBERE	Favorable	Fermé	29/10/2001	29/10/2003	755
STADE MUNICIPAL ILLE SUR TET	PA	2ème	M. BURGHOFFER	Route de Prades	Favorable	Ouvert			1210
COLLEGE PIERRE FOUCHE	R-	2ème	M. ATGE	Rue du Collège	Favorable	Ouvert	30/09/2010	30/09/2013	773
SALLE DES FETES ILLE	L	3ème	M. le Maire	Place de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	1/10/2012	1/10/2015	445

MAIRIE D'ILLE SUR TET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
DEFI MODE	M	3ème	M. MONTEL	Ldt CAMP LLARG	Favorable	Ouvert	28/02/2008	28/02/2013	538
INTERMARCHÉ ILLE SUR TET	M	3ème	M. TAVERNE	6 Route de PRADES	Favorable	Ouvert	28/05/2008	28/05/2013	646

LA HALLE O CHAUSSURES ILLE SUR TET	M	3ème	M. MONTEL Dominique	Lieu dit Camp LLARG	Favorable	Ouvert	24/10/2008	24/10/2013	406
MAGASIN ALDI MARCHE ILLE	M	3ème	M. JUBAULT	Lotissement Camp Llarg 4	Favorable	Ouvert	8/11/2010	8/11/2015	521
MAGASIN DESSENS BRICOLAGE	M	3ème	M. DESSENS	Ldt CAMP LLARG	Favorable	Ouvert	14/05/2009	14/05/2014	588
MAGASIN KING JOUET ILLE	M	3ème	M. ROUQUET	Lotissement Camp Llarg lot n° 10	Favorable	Ouvert	11/10/2011	11/10/2016	471
MAGASIN KING KONG	M	3ème	M. GARCIA	Parc d'Activités du RIBERAL	Favorable	Ouvert	6/10/2008	6/10/2013	670
SHOPI ILLE SUR TET	M	3ème	M. JUANOLA	94 Avenue PASTEUR	Favorable	Ouvert	6/10/2008	6/10/2013	354
PISCINE MUNICIPALE ILLE	PA	3ème	M. DEMAY	Rue du Collège	Favorable	Ouvert	3/07/2007	3/07/2010	662
MAISON DE RETRAITE SAINT JACQUES	J	4ème	Mme SARCIAT-	9 Chemin COLOMER	Favorable	Ouvert	21/09/2012	21/09/2015	242
CINEMA REX	L	4ème	M. LAPORTA	Rue Jean-Jacques ROUSSEAU	Favorable	Ouvert	30/09/2010	30/09/2015	196
LA FABRICA	L	4ème	M. DANEY	Rue de la Neige	Favorable	Ouvert	10/05/2010	10/05/2015	160
MAISON DES JEUNES PORTAIL LOISIRS	L	4ème	M. le Maire	Avenue de la Gare	Favorable	Ouvert	7/04/2010	7/04/2015	161
SALLE ECOLE PASTEUR ILLE	L	4ème	M. le Maire	Avenue PASTEUR	Favorable	Ouvert	27/03/2012	27/03/2017	141
CENTRE ART SACRE - SALLE SAINT LOUIS	L, Y	4ème	M. le Maire	10 Rue de l'Hôpital	Défavorable	Ouvert	18/05/2010	18/05/2015	200
BAR ET SALLE ONYX (RESTAURANT FERNANI)	N	4ème	Mme FERNANDEZ	11 Avenue de Bosch	Favorable	Ouvert	30/09/2010	30/09/2015	65
GROUPE SCOLAIRE WALLON LANGEVIN	R-	4ème	Mme TARENNE - M. R	06 Rue Pierre CURIE	Favorable	Ouvert	8/11/2010	8/11/2015	246
RESTAURANT SCOLAIRE ILLE SUR TET	R-	4ème	M. PAILLES	Ldt rue du Collège	Favorable	Ouvert	30/09/2009	30/09/2014	290
HOTEL DU MIDI	O, N	5ème	M. GIRALT	Avenue PASTEUR	Défavorable	Fermé	17/02/2009	17/02/2013	90

MAIRIE DE JOCH

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE JOCH	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	16/03/2011	16/03/2016	191

MAIRIE DE JUJOLS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GITE RURAL FIZAINÉ JUJOLS	O	5ème	M. FIZAINÉ	Le village	Favorable	Ouvert	26/03/2010	26/03/2014	19
GITE RURAL COMMUNAL JUJOLS	O	5ème	M. NIVET	Rue SARDA	Défavorable	Ouvert	1/03/2012	1/03/2016	10

MAIRIE DE L'ALBERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CHALET REFUGE DE L'ALBERE	O	5ème	M. GARDON	Col de L'OUILLAT	Favorable	Ouvert	16/03/2011	16/03/2015	38

MAIRIE DE LA BASTIDE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE LA BASTIDE	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	15/05/2012	15/05/2017	220

MAIRIE DE LA CABANASSE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL LE CLOS CERDAN	O, N	2ème	M. PUJOL Philippe	RN 116	Favorable	Ouvert	8/03/2012	8/03/2014	913

HOTEL CLUB IGESA LES SORBIERS	O, N, L	4ème	M. JOLLET	RN 116	Favorable	Ouvert	3/07/2012	3/07/2015	205
HOTEL LE CATALAN ET ANNEXE	O, N	4ème	M. DELCASSO	RN 116	Favorable	Ouvert	4/07/2012	4/07/2015	205
MAISON FAMILIALE CAF LA SOLAZE BAT 1	O, N, R-	4ème	M. DESCLOT	6 Rue des Tilleuls	Favorable	Fermé	3/12/2007	3/12/2010	220
SALLE DES FETES LA CABANASSE	L	4ème	Mme ARMFENGOU	Le village	Favorable	Ouvert	30/06/2009	30/06/2014	186
MAISON FAMILIALE CAF LA SOLAZE BAT 2	O	5ème	M. DESCLOT	6 Rue des Tilleuls	Favorable	Fermé	3/12/2007	3/12/2011	90

MAIRIE DE LA LLAGONNE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE LA LLAGONNE	L	4ème	M. Marcel FOURCADE	Le village	Favorable	Ouvert	28/07/2009	28/07/2014	131
CENTRE DE VACANCES DU VAR	R+	4ème	O.N.F.	Ldt PLA DE BARRES	Favorable	Fermé	19/03/2002	19/03/2007	78
CENTRE LA FOUNT ANNEXE	R+	4ème	M. TRILLE	Lieu-dit LAS BASSES	Favorable	Ouvert	27/04/2010	27/04/2013	65
CENTRE LA FOUNT	R+, N	4ème	M. TRILLE	Le village	Favorable	Ouvert	15/02/2011	15/02/2014	36
HOTEL CORRIEU DU COMMERCE	O, N	5ème	M. CORRIEU	Le village	Favorable	Ouvert	16/02/2012	16/02/2016	160

MAIRIE DE LAMANERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE D'ACCUEIL EL PLACOT LAMANERE	O, N	4ème	Mme PARAYRE	Carrer de Baix el Placot	Favorable	Fermé	10/08/1999	10/08/2002	52

MAIRIE DE LAROQUE DES ALBERES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CARREFOUR MARKET LAROQUE	M	1ère	M. QUESNOT	Espace des ALBERES	Défavorable	Ouvert	5/05/2011	5/05/2013	1499
MAGASIN LES BRICONAUTES	M	2ème	Mme HULIN	Espace des Albères	Favorable	Ouvert	29/02/2012	28/02/2015	986
FOYER ANIMATIONS COMMUNALES LAROQUE	L	3ème	M. le Maire	Rue du Stade	Favorable	Ouvert	12/07/2012	12/07/2015	440
SALLE DE SPECTACLES LAROQUE DES ALBERES	L	3ème	M. DIOVADA	Lieu-dit "Bosc de Vilnelara"	Défavorable	Ouvert	22/10/2012	22/10/2015	391
SALLE DES FETES LAROQUE	L	4ème	M. LE MAIRE	Côte de la Place	Défavorable	Fermé	2/28/2008	28/02/2013	203
GROUPE SCOLAIRE LAROQUE DES ALBERES	R-	4ème	M. LE MAIRE	Rue des Ecoles	Défavorable	Ouvert	28/09/2010	28/09/2015	185

MAIRIE DE LATOUR BAS ELNE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ESPACE SUD 3 - 100% MARQUES	M	1ère	M. LLAVADOR	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	18/01/2012	18/01/2014	297
ESPACE SUD 3 - BAZARLAND	M	1ère	M. PUJOS Laurent	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	18/01/2012	18/01/2014	539
ESPACE SUD 3 - CHAUSSEA	M	1ère	Mme GOUVIA Christina	Route d'ELNE	Défavorable	Ouvert	18/01/2012	18/01/2014	377
ESPACE SUD 3 - DEFI MODE	M	1ère	M. BLANC	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	18/01/2012	18/01/2014	703
SUPERMARCHE CASINO LATOUR BAS ELNE	M	1ère	M. NAUDOT	ZAC des Aspres	Favorable	Ouvert	20/09/2012	20/09/2014	1717
INTERMARCHE LATOUR BAS ELNE	M	2ème	M. ROCHEROLLES	Route de SAINT CYPRIEN	Défavorable	Ouvert	13/04/2010	13/04/2013	825
WELDOM LATOUR BAS ELNE	M	2ème	M. SAGUE	ZAC Les Aspres	Favorable	Ouvert	8/02/2011	8/02/2014	1345
STADE MUNICIPAL LATOUR BAS ELNE	PA	2ème	M. ROGER	Rue de la Tramontane	Favorable	Ouvert	30/11/2006	30/11/2008	1304
ESPACE SUD 1 - ART CUISINE	M	3ème	M. TISSET	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	49

MAIRIE DE LATOUR BAS ELNE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

ESPACE SUD 1 - CASAMATHE	M	3ème	M. MATHE Pascal	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	115
ESPACE SUD 1 - FLO MAROQUINERIE	M	3ème	Mlle Florence LOPEZ	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	50
ESPACE SUD 1 - JOUPI	M	3ème	M. LAS Olivier	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	35
ESPACE SUD 1 - WATIER OPTICIEN	M	3ème	M. WATIER	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	49
ESPACE SUD 2 - LE PAIN DU JOUR	M	3ème	Mme Nathalie MONSIEUR	Route d'ELNE	Défavorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	95
ESPACE SUD 2 - VIDEO CASSETTES	M	3ème	M. Pascal PIAT	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	4
ESPACE SUD 1 - AUDIO 2000	M, W	3ème	M. LAS Olivier	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	15
ESPACE SUD 1 - MPS IMMOBILIER	M, W	3ème	Mme Sophie FEMELAT	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	12
ESPACE SUD 1 - SOLO BOUTIQUE	M, W	3ème	Mlle GAVIGNAUD	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	20
ESPACE SUD 2 - INTERCLASS	M, W	3ème	M. CAILLAT	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	19
ESPACE SUD 2 - LINGERIE MATA HARI	M, W	3ème	Mme Anna RODRIGUE	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	15
ESPACE SUD 1 - BUREAUX	W	3ème	M. MAGNAT	Route d'ELNE	Favorable	Ouvert	17/01/2012	17/01/2017	90
MAISON DE RETRAITE LATOUR	J	4ème	M. Michel GAILLARD	Route de SAINT CYPRIEN	Favorable	Ouvert	11/07/2012	11/07/2015	145
CENTRE CULTUREL LATOUR BAS ELNE	L	4ème	M. ROGE Pierre	5 et 7 Rue de l'Ange	Favorable	Ouvert	26/02/2009	26/02/2014	126
SALLE DES FETES LATOUR BAS ELNE	L	4ème	M. le Maire	4 et 6 Rue Saint Jacques	Favorable	Ouvert	18/09/2012	18/09/2017	289
ANCIENNE ECOLE MATERNELLE	R-	4ème	Mme COSTA	Avenue du TECH	Défavorable	Fermé	18/11/2003	18/11/2008	100
ECOLE MATERNELLE LATOUR BAS ELNE	R-	4ème	M. le Maire	Avenue Pierre CAMPS	Favorable	Ouvert	8/02/2011	8/02/2016	84
CANTINE LATOUR BAS ELNE	R-, N	4ème	M. Pierre ROGE	Avenue Pierre CAMPS	Favorable	Ouvert	16/10/2008	16/10/2013	198
LES DEMEURES TORRELANES GROUPE A - B	O	5ème	M. GANIVENCQ Olivier	40 Route départementale	Favorable	Ouvert	25/07/2012	25/07/2016	53
LES DEMEURES TORRELANES GROUPE C - D	O	5ème	M. GANIVENCQ Olivier	Route départementale 40	Favorable	Ouvert	25/07/2012	25/07/2016	37
LES DEMEURES TORRELANES GROUPE E	O	5ème	M. GANIVENCQ Olivier	Route départementale 40	Favorable	Ouvert	25/07/2012	25/07/2016	15
LES DEMEURES TORRELANES GROUPE J	O	5ème	M. GANIVENCQ Olivier	Route départementale 40	Favorable	Ouvert	25/07/2012	25/07/2016	49
LES DEMEURES TORRELANES GROUPE K	O	5ème	M. GANIVENCQ Olivier	Route départementale 40	Favorable	Ouvert	25/07/2012	25/07/2016	49

MAIRIE DE LATOUR DE CAROL

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE LATOUR DE CAROL	L	4ème	M. PEYTAVI	Ldt PLA DE LATOUR	Défavorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2015	270
CENTRE DE VACANCES YRAVALS UNITE JOUR	N, R-	4ème	Mme Monique EDERIQ	Lien-dit YRAVALS	Favorable	Ouvert	4/06/2010	4/06/2013	280
CENTRE DE VACANCES YRAVALS HEBERGEM	R+	4ème	Mme Monique EDERIQ	Lien-dit YRAVALS	Favorable	Ouvert	4/06/2010	4/06/2013	75
GITE EPAF	O	5ème	M. Louis ROMERO	Lien-dit YRAVALS	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2016	37
AUBERGE CATALANE	O, N	5ème	Emilie CALLEJON	10 Avenue du PUYMORENS	Favorable	Ouvert	29/02/2012	29/02/2016	100
LIEU DE VIE QUERS 1	R+	5ème	M. COUDERC	1 Rue du Pain de Sucre	Défavorable	Ouvert	16/05/2012	16/05/2017	10
MAISON D'ENFANTS LE FAYTOU	R+	5ème	M. LE BAULEH	6 Rue St Pierre	Favorable	Ouvert	19/11/2009	19/11/2014	18

MAIRIE DE LATOUR DE FRANCE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DE RETRAITE LE MOULIN	J	4ème	M. BUSTO	Avenue du Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	24/02/2012	24/02/2015	114

MAIRIE DE LATOUR DE FRANCE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE CULTUREL MARTIN VIVES	L, PA	4ème	M. le Maire	Avenue des Ecoles	Favorable	Ouvert	20/09/2012	20/09/2017	210
MAIRIE - SALLE POLYVALENTE	L, W, X	4ème	M. le Maire	Avenue Guy MALE	Favorable	Ouvert	20/09/2012	20/09/2017	185

MAIRIE DE LE BARCARES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ESPACE CULTUREL ET SPORTIF MAS DE L'UTLE	L, N, Y	1ère	Mme FERRAND Joëlle	bulevard des ROIS DE MAJORQUE	Favorable	Ouvert	18/11/2008	18/11/2010	2130
COMPLEXE LE MARINA - LE PRIVE	P	1ère	M. Francis JACQUET	Avenue du ROUSSILLON	Défavorable	Ouvert	30/07/2012	30/07/2014	205
COMPLEXE LE MARINA - TENTATION INSOMN	P	1ère	M. Olivier CAURO	Avenue du ROUSSILLON	Défavorable	Ouvert	30/07/2012	30/07/2014	1025
SUPER U LE BARCARES	M	2ème	M. Stéphane BAZIL	4 Boulevard du 14 juillet	Favorable	Ouvert	22/09/2011	22/09/2014	935
RESTAURANT CENTRE DE VACANCES L'ESTAI	N	2ème	M. SERIS Pierre	Allée JOFFRE	Favorable	Ouvert	18/07/2012	18/07/2015	716
RESTAURANT PORTES DU ROUSSILLON	N	2ème	M. MARTINOT	Avenue de la Grande Plage	Favorable	Ouvert	12/05/2011	12/05/2014	1400
ARENES DE LE BARCARES	PA	2ème	M. BAUER	Route de SAINT LAURENT	Défavorable	Ouvert	18/07/2001	18/07/2003	757
HALLE DES SPORTS LE BARCARES	X	2ème	M. le Maire	Avenue du Stade	Favorable	Ouvert	1/12/2011	1/12/2014	1100
SALLE DE SPECTACLES PORTES DU ROUSSILL	L	3ème	M. MARTINOT	Avenue du Grand Large	Favorable	Ouvert	12/05/2011	12/05/2014	350
SALLE POLYVALENTE FOYER LES MOUETTES	L	3ème	M. Alain GOT	Lieu-dit Mas de la TOURRE	Favorable	Ouvert	22/09/2011	22/09/2014	400
SALLE POLYVALENTE MARINA ATLANTIDE	L	3ème	MME FERRAND	Avenue du ROUSSILLON	Défavorable	Fermé	16/11/2001	16/11/2004	601
BATIBRICOLAGE	M	3ème	M. GUERIN	Route Presqu'île	Favorable	Ouvert	16/11/2011	16/11/2016	678
ESPACE AQUATIQUE CAMPING LE FLORIDE	PA	3ème	M. Robert ALCARAZ	Camping le Floride	Favorable	Ouvert			401
THEATRE PLEIN AIR PORTES DU ROUSSILLON	PA	3ème	M. SOUVIGNET	Avenue de la Grande Plage	Favorable	Ouvert	5/12/2007		589
PISCINE MUNICIPALE LE BARCARES	X, PA	3ème	Mme FERRAND	Avenue ANNIBAL	Favorable	Fermé	27/06/2001	27/06/2006	500
FOYER LES MOUETTES	J	4ème	M. GOT	Route de St Laurent	Défavorable	Ouvert	22/09/2011	22/09/2014	170
CENTRE CULTUREL COCTEAU MARAIS	L	4ème	Mme FERRAND Joëlle	Avenue du Paquebot des Sables	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2015	281
FOYER COMMUNAL LE BARCARES	L	4ème	Mme FERRAND	Rue SUFFRENE	Favorable	Ouvert	16/11/2011	16/11/2016	245
SALLE POLYVALENTE VVF L'ESTANYOT	L	4ème	M. HODOK Dirk	Allée JOFFRE	Favorable	Ouvert	27/08/2008	27/08/2013	220
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN	R-	4ème	M. le Directeur	Boulevard du 14 Juillet	Favorable	Ouvert	24/09/2012	24/09/2017	233
ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN LE BARCA	R-	4ème	Mme la Directrice	Boulevard du 14 Juillet	Favorable	Ouvert	24/09/2012	24/09/2017	120
GARDERIE CLUB DES PETITS LOUPS	R-	4ème	M. le Maire	Rue Françoise DOLTO	Favorable	Ouvert	12/09/2007	12/09/2012	23
CENTRE DE VACANCES L'AMIRANTE	R+	4ème	M. le Maire	Av de l'île de la COUDALERE	Favorable	Ouvert	3/05/2012	3/05/2015	45
CENTRE DE VACANCES UDSIS LE BARCARES	R+	4ème	M. RIGAUD (ADPEP)	Boulevard du Port	Favorable	Fermé	11/08/2000	11/08/2003	142
CENTRE MEDITERRANEEN DU NAUTISME	R+	4ème	M. le Maire	Av de l'île de la COUDALERE	Favorable	Ouvert	3/05/2012	3/05/2015	84
CENTRE DE REEDUCATION LE FLORIDE	U-	4ème	M. LABRO	Route de THALASSA	Favorable	Ouvert	6/10/2011	6/10/2014	213
PAQUEBOT LE LYDIA (MUSEE)	Y	4ème	Mme le Maire	Avenue du Paquebot des Sables	Favorable	Ouvert	1/07/2011	1/07/2016	156
COMPLEXE L'ILE DES PECHEURS	O	5ème	M. ARENDS	Ldt COUDALERE NORD	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2014	291
HOTEL DE LA PLAGE LE BARCARES	O	5ème	M. DENARKEVITCH	49 Boulevard du GOLFE DU LION	Favorable	Ouvert	2/02/2012	2/02/2016	67
HOTEL RESTAURANT DE LA MER	O, N	5ème	Mme ANDRIEU	43 Avenue ANNIBAL	Favorable	Ouvert	2/02/2012	2/02/2016	108
HOTEL LE CASABLANCA	O	5ème	M. ROBERT	6 BLD de la COTE VERMEILLE	Favorable	Ouvert	27/05/2009	27/05/2013	43

MAIRIE DE LE BARCARES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL RESTAURANT LES REGATES	O, N	5ème	M. MOULIS René	Boulevard du GOLFE DU LI	Favorable	Ouvert	23/11/2011	23/11/2015	136
RELAX HOTEL	O, N, U-	5ème	M. BONNEFOY Daniel	Avenue THALASSA	Favorable	Ouvert	27/05/2009	27/05/2013	86

MAIRIE DE LE BOULOU

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHÉ BOULOU - BOUL'ANGÉRIE	M	1ère	M. Philippe MATHERO	9 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2012	1629
INTERMARCHÉ BOULOU - COIFFURE D'LOY'S	M	1ère	Mme PRATS	9 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2012	7
INTERMARCHÉ BOULOU - CORDONNIER	M	1ère	M. DEBOVE	9 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2012	13
INTERMARCHÉ BOULOU - PRESSE	M	1ère	Mme DELILLE	9 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2012	52
INTERMARCHÉ BOULOU - PRESSING VIT SEC	M	1ère	M. DROSSARD	9 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2012	12
INTERMARCHÉ BOULOU - SUPERMARCHÉ	M	1ère	M. MATHERON	9 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2012	6
LECLERC LE BOULOU - ESPACE FUJI	M	1ère		RN 9 - Ldt La Rourede	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2012	34
LECLERC LE BOULOU - ESPACE PHOTOMATON	M	1ère		RN 9 - Ldt La Rourede	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2012	3
LECLERC LE BOULOU - HYPERMARCHÉ	M	1ère	M. PAYRAUDEAU	RN 9 - Ldt La Rourede	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2012	3
LECLERC LE BOULOU - PRESSE	M	1ère	M. PAYRAUDEAU	RN 9 - Ldt La Rourede	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2012	11
INTERMARCHÉ BOULOU - LE SAINT PAUL	M, N	1ère	M. SAINT PAUL Christ	9 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2012	6
LECLERC LE BOULOU - POINT CHAUD	M, N	1ère	M. PAYRAUDEAU	RN 9 - Ldt La Rourede	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2012	22
SALLE POLYVALENTE LES ECHARDS	L, X, W	2ème	M. le Maire	Ldt LES ECHARDS	Favorable	Ouvert	18/10/2011	18/10/2014	934
BRICOMARCHÉ LE BOULOU	M	2ème	M. ROSSIGNOL Patrick	Carrer d'en CAVAILLES	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2013	930
BRICOMARCHÉ LE BOULOU - ALU PRIX	M	2ème	Mme Véronique IVICO	Carrer d'en CAVAILLES	Défavorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2013	12
KIABI LE BOULOU	M	2ème	Mme CARON Agnès	3 Carrer d'EN CAVAILLES	Favorable	Ouvert	8/11/2011	8/11/2014	1402
LOCAL HENNEGUIER 1	M	2ème	M. HENNEGUIER	20 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	15/03/2005	15/03/2008	204
LOCAL HENNEGUIER 2	M	2ème	M. HENNEGUIER	20 Carrer d'en Cavailles	Favorable	Ouvert	7/11/2008	7/11/2013	204
MAGASIN GIFI LE BOULOU	M	2ème	M. GINESTET	Ldt "Vinyes d'en Cavallers"	Favorable	Ouvert	20/10/2011	20/10/2014	1361
CASINO DU BOULOU	P, N	2ème	M. CARBONEILL	RN 9	Favorable	Ouvert	21/09/2011	21/09/2013	1324
STADE MUNICIPAL LE BOULOU	PA, X	2ème	M. le Maire	Lieu-dit Les Echards	Favorable	Ouvert	9/07/2012	9/07/2014	1498
SALLE DES FETES LE BOULOU	L	3ème	M. le Maire	Rue ARAGO	Favorable	Ouvert	7/02/2011	7/02/2014	335
SALLE DE BANQUETS BRIAL	L, N	3ème	M. Joël BRIAL	7 Rue des Vignes	Favorable	Ouvert	22/05/2012	22/05/2015	345
ANCIEN MAGASIN DEFI MODE	M	3ème		Z.A d'en Cavailles	Favorable	Fermé	13/03/2008	13/03/2013	333
DEFI MODE	M	3ème	Melle ABDOUCHE	Ldt VIGNES D'EN CAVAILLES	Favorable	Ouvert	11/08/2008	11/08/2013	602
MAGASIN CHAUSS'EXPO	M	3ème	M. GUILLEMOND	Lieu dit "Vignes d'en Cavailles"	Favorable	Ouvert	12/08/2008	20/08/2013	339
MAGASIN EXPERT LE BOULOU	M	3ème	M. MARTINEZ	La ROUREDE	Favorable	Ouvert	7/02/2011	7/02/2016	511
NETTO LE BOULOU	M	3ème	M. VERINES	ZA RN9	Favorable	Ouvert	27/11/2012	27/11/2017	580
HOTEL LE NEULOUS	O, N	3ème	M. GRAFFEO	Lieu-dit Las Claperes	Favorable	Ouvert	27/01/2011	27/01/2014	367
VESTIAIRES STADE LES ALBERES LE BOULOU	X, N, L	3ème	M. LE MAIRE	Ldt LES ECHARDS	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2015	311

ECOLE PRIMAIRE LA SUBERAIE LE BOULOU	R-	3ème	Mme DRUILHE	Rue du 4 Septembre	Favorable	Ouvert	27/11/2012	27/11/2015	292
--------------------------------------	----	------	-------------	--------------------	-----------	--------	------------	------------	-----

MAIRIE DE LE BOULOU

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DE RETRAITE RESIDENCE STABULUM	J, N	4ème	Mme REQUENA	18 Rue du Souvenir Français	Défavorable	Ouvert	18/10/2011	18/10/2014	295
CINEMA MAJESTIC	L	4ème	M. LAPORTA	Avenue de la Gare	Favorable	Ouvert	12/04/2012	12/04/2017	121
MAGASIN RESOBIO	M	4ème	M. MAGNY	14 Carrer d'en CAVAILLES	Favorable	Ouvert	24/04/2012	24/04/2017	264
HOTEL LE DOMITTEN	O, N	4ème	M. DE SAINT DIZIER	Route d'ESPAGNE	Favorable	Fermé	15/11/2004	15/11/2007	260
RESTAURANT QUAI 66	P, N	4ème	M. DUBOURG	Ldt DISTRIPOINT	Favorable	Fermé	20/01/2009	20/01/2014	143
ECOLE MATERNELLE LE BOULOU	R-, N	4ème	Mme BOULNOIS	Rue Pierre RONSARD	Favorable	Ouvert	27/11/2012	27/11/2015	161
CENTRE SOINS READAPTATION VALLESPER	U+	4ème	M. CINQ	Route de SAINT GENIS	Favorable	Ouvert	11/05/2011	11/05/2014	159
HOTEL ANNEXE LE GRILLON D'OR	O	5ème	M. COTILLE	21 Rue de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	28/11/2012	28/11/2016	43
HOTEL LE CENTRE	O	5ème	M. FROMENT Franck	10 Rue ARAGO	Défavorable	Ouvert	12/04/2012	12/04/2016	60
LE RELAIS DES CHARTREUSES	O	5ème	Mme BLANQUIER Lid	Avenue d'en CARBOUNER	Favorable	Ouvert	20/10/2011	20/10/2015	744
HOTEL RESTAURANT LE GRILLON D'OR	O, N	5ème	M. Pascal COTTILLE	40 Rue de la REPUBLIQUE	Défavorable	Ouvert	28/11/2012	28/11/2016	92
HOTEL RICHELIEU	O, N	5ème	M. SENOSSI	1 Rue ARAGO	Défavorable	Ouvert	20/10/2011	20/10/2015	119

MAIRIE DE LE PERTHUS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
FORT DE BELLEGARDE	Y, L	4ème	M. PILAS	Route de PANISSAR	Défavorable	Ouvert	27/05/2010	27/05/2015	255
SALLE DES FETES LE PERTHUS	L	4ème	M. le Maire	Rue CARRER DALAT	Favorable	Ouvert	20/01/2009	20/01/2014	270
HOTEL GRAND MERE	O, N	5ème	M. ROSA	5 Place de la Redoute	Défavorable	Ouvert	3/03/2011	3/03/2015	99

MAIRIE DE LE SOLER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CANTINE SCOLAIRE LE SOLER	R-, N	4ème	M. le Maire	Rue des Nouvelles Ecoles	Favorable	Ouvert	21/02/2012	21/02/2015	230
COLLEGE JULES VERNE	R-, N	2ème	M. TRIHAN	Avenue de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	14/03/2012	14/03/2015	814
COLLEGE PRIVE LA BRESSOLA	R-	4ème	M. LEBIHAN	Rue des Genévriers	Favorable	Ouvert	8/08/2008	8/08/2013	176
COMPLEXE SPORTIF JO MASO LE SOLER	X, L	2ème	M. le Président	Rue Joan CAYROL	Favorable	Ouvert	20/11/2012	20/11/2015	1440
ECOLE ARAGO	R-	3ème	Mme PENDELIAU	Rue des Nouvelles Ecoles	Favorable	Ouvert	21/02/2012	21/02/2015	520
ECOLE FRANÇOISE DOLTO MATERNELLE	R-	4ème	M. EGÉA	27 Rue Pierre SEMARD	Favorable	Ouvert	21/02/2012	21/02/2017	250
FOYER RURAL - MAIRIE LE SOLER	L, N, W	3ème	M. CALVET	Rue Guy MOCQUET	Favorable	Ouvert	10/02/2010	10/02/2013	444
HOTEL FLOREAL	O	5ème	M. IZERN	Lien-dit Ste Eugénie	Défavorable	Ouvert	2/02/2011	2/02/2015	168
IME AL CASAL - SEMI INTERNAT	J	5ème	M. HAUFFRAY	5 Rue des Nouvelles Ecoles	Favorable	Ouvert	23/05/2012	23/05/2017	34
IME AL CASAL ATELIER LE SOLER	J	5ème	M. BARBE	15 Boulevard de la Vallée de la Têt	Favorable	Ouvert	21/07/2009	21/07/2014	34
IME AL CASAL EXTERNAT LE SOLER	J	5ème	M. BARBE	15 Boulevard de la Vallée de la Têt	Favorable	Ouvert	21/07/2009	21/07/2014	68
SALLE POLYVALENTE MARTIN VIVES	L, S	3ème	M. CALVET	Place de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	11/04/2012	11/04/2015	681
INTERMARCHE LE SOLER	M, N	2ème	M. STYLIATIS	Lien-dit SAINTE EUGENIE	Favorable	Ouvert	12/04/2010	12/04/2013	1496
MAGASIN DIA LE SOLER	M	4ème	M. GAUBERT	Domaine Sainte Eugénie	Favorable	Ouvert	20/11/2012	20/11/2017	586

MAGASIN POLE VERT	M	3ème	M. DOUHAIRET Gilles	Avenue de Barcelone	Défavorable	Ouvert	10/02/2010	10/02/2015	235
MAISON DE RETRAITE LES LAURIERS ROSES	J	4ème	M. GIBERT	8 Rue CHATEAUBRIAND	Favorable	Ouvert	8/06/2011	8/06/2014	163

MAIRIE DE LE SOLER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DE RETRAITE SAINTE ELGENIE	J	4ème	M. RAFFIER Pierre	Route de PRADES	Favorable	Ouvert	2/02/2012	2/02/2015	124
SALLE DE BANQUET SAINTE EULALIE	L	4ème	M. NADAL	Ldt MAS DE L'EULE	Favorable	Ouvert	4/03/2008	4/03/2013	150
SALLE DE RECEPTION ET DEGUSTATION NAD.	L, N	4ème	M. Martine NADAL	Domaine de l'Eule	Favorable	Ouvert	4/03/2008	4/03/2013	282

MAIRIE DE LE TECH

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES LE TECH	L	4ème	M. le Maire	R.D 74 - Le village	Favorable	Ouvert	12/02/2009	12/02/2014	171
GITES MANLEY	O	5ème	M. MANLEY	Lien-dit Mas Manyagues	Favorable	Ouvert	26/08/2009	26/08/2013	27

MAIRIE DE LE VIVIER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES LE VIVIER	L	4ème	Mme MARCEL	Le village	Défavorable	Ouvert	29/05/2008	29/05/2013	61
MAIRIE SALLE POLYVALENTE LE VIVIER	L	4ème	Mme MARCEL	10 Rue Principale	Favorable	Ouvert	29/05/2008	29/05/2013	187

MAIRIE DE LES ANGLÉS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE SPORTIF BLEU NEIGE	X, P, N, R-	2ème	M. CORTES	Avenue de MONT LOUIS	Favorable	Ouvert	15/11/2010	15/11/2013	1455
PARC ANIMALIER DES ANGLÉS	PA	3ème	M. BALAGUER	Ldt PLA DEL MIR	Favorable	Ouvert	25/06/1980	25/06/1985	352
CINEMA LE CASTEL LES ANGLÉS	L	4ème	M. le Maire	Rue CASTEIL	Favorable	Ouvert	2/05/2011	2/05/2016	146
SALLE POLYVALENTE DU CAPCIR	L	4ème	M. BLANC	Avenue de BALCERE	Favorable	Ouvert	29/05/2008	29/05/2013	245
DISCOTHEQUE LA TARTANE	L, P	4ème	M. SIDOBRE	Rue de la TARTANE	Favorable	Ouvert	28/09/2009	28/09/2014	200
RESTAURANT LE GARRABET LES ANGLÉS	N	4ème	M. Serge BLANC	Haut de la station / Télécabines	Favorable	Ouvert	17/12/2012	17/12/2017	295
RESTAURANT LES JASSETTES	N	4ème	M. DUMAS Frédéric	Gare Haute Télésièges les Jassettes	Favorable	Ouvert	17/12/2012	17/12/2017	265
HOTEL RESTAURANT LE COQ D'OR	O, N	4ème	M. POUDADE	Place Coq d'Or	Favorable	Ouvert	11/01/2011	11/01/2014	217
AUBERGE DU CARLIT-BAT B	OA	4ème	M. CHIARILLO	Ldt LES BOUILLOUSES	Favorable	Ouvert	16/04/2009	16/04/2012	33
RESTAURANT CHALET DU PELERIN	OA	4ème	M. PARRENT	Ldt PLA DE BIGORRE	Favorable	Ouvert	8/01/2008	8/01/2011	290
GROUPE SCOLAIRE LES ANGLÉS	R-	4ème	M. BLANC	Rue des Tennis	Favorable	Ouvert	11/01/2011	11/01/2016	110
CENTRE DE VACANCES ADPEP LES ANGLÉS	R+	4ème	M. ABANADES	Le Village	Favorable	Ouvert	21/03/2011	21/03/2014	225
CENTRE DE VACANCES SNCF CIEL	R+	4ème	M. LEVEN	Lac des BOUILLOUSES	Favorable	Ouvert	12/10/2011	12/10/2014	36
CENTRE DE VACANCES SNCF TERRE	R+	4ème	M. LEVEN	Lac des BOUILLOUSES	Favorable	Ouvert	12/10/2011	12/10/2014	36
CENTRE UDSIS LES ANGLÉS	R+	4ème	M. MASCARDO	Lien-dit PLA DEL MIR	Favorable	Ouvert	15/11/2010	15/11/2013	128
MAISON DE VACANCES MA NEOU	R+	4ème	M. FUSILIER	Route de Mont-Louis	Favorable	Ouvert	18/12/2012	18/12/2015	210
HOTEL LE LLARET	O, N	5ème	M. BASCAING	12 Avenue de BALCERE	Favorable	Ouvert	25/06/2012	25/06/2016	198
HOTEL LE YAKA	O, N	5ème	M. GRAMOLI	Route de MONT-LOUIS	Favorable	Ouvert	25/01/2012	25/01/2016	150
HOTEL RESTAURANT BEL ANGLE	O, N	5ème	M. MALESSET	Avenue de MONT-LOUIS	Favorable	Ouvert	21/03/2011	21/03/2015	145

GITE L'AZIMUT	O, N, R+	5ème	M. WEGSCHEIDER	Avenue de BALCERE	Favorable	Ouvert	11/01/2011	11/01/2015	24
AUBERGE DU CARLIT- BAT A	OA	5ème	M. CHIARILLO	Ldt LES BOUILLOUSES	Favorable	Ouvert	16/04/2009	16/04/2014	56
HOTEL RESTAURANT LE CARLINA	O, N	5ème	M. CHRISTOFEUL	Route de MONT LOUIS	Défavorable	Ouvert	6/05/2004	6/05/2008	173
MAIRIE DE LES ANGLÉS									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
REFUGE DES BOUILLOUSES	REF	5ème	Mrs HURE et SIDNEY	Ldt LES BOUILLOUSES	Favorable	Ouvert	12/07/2005	12/07/2010	124
MAIRIE DE LES CLUSES									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL LE MAS DE L'ECLUSE	O, N	5ème	M. LAGEDAMONT	RN 9	Favorable	Ouvert	27/01/2011	27/01/2015	92
MAIRIE DE LESQUERDE									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES LESQUERDE	L	4ème	M. le Maire	Chemin de LESQUERDE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2013	256
MAIRIE DE LLAURO									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE MULTIFONCTIONNELLE	L	4ème	M. le Maire	Rue des Acacias	Favorable	Ouvert	15/02/2011	15/02/2016	128
MAIRIE DE LLO									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE PEDESTRE LLO - HEBERGEMENT	O, N, L, W	4ème	M. le Maire	Place de la Mairie	Favorable	Ouvert	2/05/2011	2/05/2014	220
CENTRE PEDESTRE LLO - MAIRIE	O, L, W, N	4ème	M. le Maire	Place de la Mairie	Défavorable	Ouvert	16/05/2012	16/05/2015	172
AUBERGE ATALAYA	O	5ème	M. TOUSSAINT	Le village	Défavorable	Ouvert	2/05/2012	2/05/2016	70
MAIRIE DE LLUPIA									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHÉ LLUPIA	M	2ème	M. BLACHOT	R.D. 612 - Lieu-dit Salao	Favorable	Ouvert	19/11/2012	19/11/2015	1160
ESPACE MULTI FONCTIONNEL AMADE	L	3ème	M. RIGALL Roger	Rue Jules FERRY	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2015	421
LIDL LLUPIA	M	3ème	M. CAVERBIRE	R.D. 612	Favorable	Ouvert	19/11/2012	19/11/2017	666
SALLE DES FETES JOAN CAYROL	L	4ème	M. Le Maire	Avenue du Général BATLLE	Favorable	Ouvert	19/05/2010	19/05/2015	164
SALLE LA BERGERIE	L	4ème	M. RIGALL Roger	15 Carrer de la Dñ	Favorable	Ouvert	1/12/2010	1/12/2015	119
MAIRIE DE LOS MASOS									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE LOS MASOS	L	3ème	M. Guy CASSOLY	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	5/06/2012	5/06/2015	314
FOYER DE VIE LES PARDALETS	J	4ème	M. MARGAILL	Lieu-dit PAS D'EN CONTE	Défavorable	Ouvert	30/05/2012	30/05/2015	231
MAS LES PARDALETS L'ORRI	J	4ème	M. MARGAILL	5 Rue de Chateau d'Eau	Favorable	Fermé	28/02/2008	28/02/2011	28
SALLE DES FETES LOS MASOS	L	4ème	M. CASSOLY	Rue de l'Eglise	Favorable	Ouvert	30/09/2009	30/09/2014	100
MAIRIE DE MANTET									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
PENSION EL TUPI	O	5ème		Le village	sans avis	Fermé			32

Mairie de Marquixanes

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
FOYER LE PLA DES OLIVIERS	J	4ème	M. BARTRINA	Chemin du PLA	Favorable	Ouvert	10/10/2011	10/10/2014	142
SALLE POLYVALENTE MARQUIXANES	L	4ème	M. CAPDET	RN 116	Favorable	Fermé	3/03/2004	3/03/2009	150

Mairie de MATEMALE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DE VACANCES CCAS MATEMALE	L, O, N	3ème	M. BRUSI	Avenue du Lac - Lieu-dit Riu Fred	Favorable	Ouvert	11/04/2011	11/04/2014	374
COMPLEXE SPORTIF PISCINE MATEMALE	X, L, PA	3ème	M. Henri PUBILL	Lo Tord	Favorable	Ouvert	22/01/2008	22/01/2013	510
DISCOTHEQUE LA NIT	P, N	4ème	M. Gérard VAQUE	LO TORD	Favorable	Ouvert	20/05/2009	20/05/2014	298
CENTRE DE VACANCES LES CARIOLETTES	R+	4ème	Mme TOSI	Lieu-dit Le barrage	Favorable	Fermé	4/04/2000	4/04/2003	99
MAISON D'ENFANTS LA CAPCINOISE	R+	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	11/04/2011	11/04/2014	90
MAISON FAMILIALE LA PRAIRIE	O	5ème	M. VERGES	Le village	Favorable	Ouvert	11/04/2011	11/04/2015	70
AUBERGE LA BELLE AUDE	O, N	5ème	Mme PERRIN	Le village	Favorable	Ouvert	3/08/2012	3/08/2016	197
REFUGE DU COL DEL TORN	REF	5ème	Mme Brunet	col del torn	favorable	ouvert	19/09/2012		12

Mairie de MAUREILLAS LAS ILLAS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE DE MAUREILLAS	PA	3ème	M. LE MAIRE	traverse ST JEAN PLA DE CORT	Favorable	Ouvert	9/10/1997	9/10/2000	350
SALLE DES FETES MAUREILLAS	L	4ème	M. LE MAIRE	Place du Foyer	Défavorable	Ouvert	24/11/2009	24/11/2014	285
NOUVELLE CRECHE MAUREILLAS	R-	4ème	M. AMIOT	Lieu dit " Camp de la Coste"	Favorable	Ouvert	5/05/2009	5/05/2014	49
COMMUNAUTE ROCHE D'OR - LA CHATAIGNE	O	5ème	M. Roger ROBERT	Lieu-dit "Les Fontanilles"	Favorable	Ouvert	13/11/2008	13/11/2012	10
COMMUNAUTE ROCHE D'OR - LES FIGUIERS	O	5ème	M. Roger ROBERT	Lieu-dit "Les Fontanilles"	Favorable	Ouvert	13/11/2008	13/11/2012	4
COMMUNAUTE ROCHE D'OR - LES NEFLIERS	O	5ème	M. Roger ROBERT	Lieu-dit "Les Fontanilles"	Favorable	Ouvert	13/11/2008	13/11/2012	8
COMMUNAUTE ROCHE D'OR - LES PINS	O	5ème	M. Roger ROBERT	Lieu-dit "Les Fontanilles"	Favorable	Ouvert	13/11/2008	13/11/2012	11
COMMUNAUTE ROCHE D'OR - LOG HANDICAP	O	5ème	M. Roger ROBERT	Lieu-dit "Les Fontanilles"	Favorable	Ouvert	13/11/2008	13/11/2012	4
COMMUNAUTE ROCHE D'OR - MAS DE LA PRA	O	5ème	M. Roger ROBERT	Lieu-dit "Les Fontanilles"	Défavorable	Fermé	13/11/2008	13/11/2012	16
COMMUNAUTE ROCHE D'OR - ROQUECOURBE	O	5ème	M. Roger ROBERT	Lieu-dit "Les Fontanilles"	Favorable	Ouvert	13/11/2008	13/11/2012	4
RESIDENCE HOTELIERE MAS PAULINE	O, N, X	5ème	M. CAYRE Paul	Lieu-dit "Les Hauts de Céret"	Favorable	Ouvert	22/02/2012	22/02/2016	112

Mairie de MAURY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE CULTUREL ET DE LOISIRS MAURY	L	3ème	M. le Maire	Avenue Jean JAURES	Défavorable	Ouvert	20/06/2012	20/06/2015	485
SALLE DES FETES MAURY	L, X	4ème	M. le Maire	75 Avenue Jean JAURES	Favorable	Ouvert	27/01/2011	27/01/2016	219
GITE D'ETAPE MAURY	O	5ème	M. CHIVILO	Avenue Jean JAURES	Favorable	Ouvert	9/02/2011	9/02/2015	20

Mairie de MILLAS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE SOCIOCULTUREL MILLAS	L, X	2ème	Mme Daniëne BEFFA	Allée Henri BARBUSSE	Favorable	Ouvert	14/04/2010	14/04/2013	850
INTERMARCHÉ MILLAS	M	2ème	M. MACCIO	RD 116	Favorable	Ouvert	21/11/2012	21/11/2015	774

ARENES DE MILLAS	PA	2ème	M. LOPEZ	Traverse des Estivants	Favorable	Ouvert	6/08/2009	6/08/2011	1324
BRICOMARCHE MILLAS	M	4ème	M. ORTI	RN 116	Favorable	Ouvert	21/11/2012	21/11/2017	299
GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE MILLAS	R-	4ème	Mme BEFFARA Damien	Avenue de la Gare	Favorable	Ouvert	21/05/2010	21/05/2015	232
ECOLE MATERNELLE MILLAS	R-	4ème	Mme Damien BEFFAR	Avenue Jean JAURES	Favorable	Ouvert	21/05/2010	21/05/2015	146
SALLE OMNISPORTS MILLAS	X, L	4ème	Mme Damien BEFFA	Traverse des Estivants	Favorable	Ouvert	10/04/2009	10/04/2014	238

MAIRIE DE MOLITG LES BAINS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GRAND HOTEL THERMAL MOLITG	O, U-, N	3ème	Melle BARTHELEMY	Lien-dit les Thermes	Favorable	Ouvert	31/08/2011	31/08/2014	400
SALLE POLYVALENTE MOLITG	L	4ème	Mme BROCH	Lien-dit Les Arènes	Favorable	Ouvert	3/02/2010	3/02/2015	218
SALLE POLYVALENTE LE CATALAN	L	4ème	M. Pascal DAUBE	Route de CAMPOME	Favorable	Ouvert	11/06/2012	11/06/2017	151
MAISON SERVICE PUBLIC MOLITG LES BAINS	L, W	4ème	Mme Huguette BROCH	Carretera dels Banys	Favorable	Ouvert	6/09/2010	6/09/2015	285
HOTEL L'OASIS MOLITG (RESTAURANT)	O	5ème	Mme CAUCHY	6 Route de MOSSET	Favorable	Ouvert	3/02/2010	3/02/2014	45
HOTEL CHATEAU DE RIELL	O, P	5ème	Mme BARTHEMY	Ldt LES THERMES	Favorable	Ouvert	1/10/2012	1/10/2016	142

MAIRIE DE MONT LOUIS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MULTI SERVICES ALIMENTATION CNEC	N	3ème	M. le Colonel	La Citadelle	Favorable	Ouvert	9/06/2010	9/06/2015	555
SALLE POLYVALENTE MONT LOUIS	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	9/06/2010	9/06/2015	101
HOTEL RESTAURANT LA TAVERNE	O, N	5ème	M et Mme MORILLERE	Rue Victor HUGO	Favorable	Fermé	27/03/2007	27/03/2011	94

MAIRIE DE MONTALBA LE CHATEAU

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES MONTALBA	L	4ème	M. ROIGT	Le Village	Favorable	Ouvert	28/02/2008	28/02/2013	145

MAIRIE DE MONTAURIOL

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE MAIRIE MONTAURIOL	L, W	4ème	M. le Maire	Place de la Mairie	Favorable	Ouvert	16/05/2012	16/05/2017	152

MAIRIE DE MONTBOLO

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CLINIQUE SOINS ET READAPTATION AL SOLA	U+	4ème	M. NAVEAU	Le village	Favorable	Ouvert	30/03/2010	30/03/2013	98
SALLE DU CAMP DE SCOUTS AL MIRE	L	4ème	M. Olivier JOUES	Lieu-dit Can Kirc	Favorable	Ouvert	11/05/2010	11/05/2015	91
SUPERVALTECH (Structure acceuil pa)	J	4ème	M. BRUNEL Dominique	Chemin RIVEMALE	Favorable	Fermé	22/03/2007	22/03/2010	210

MAIRIE DE MONTESCOT

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHE MONTESCOT	M	3ème	M. Sébastien SELVE	RD 612	Favorable	Ouvert	2/02/2012	2/02/2017	1263
ECOLE MATERNELLE MONTESCOT	R-, L	4ème	Mme MASSON	1 Rue FOUN D'EN VILA	Favorable	Ouvert	19/11/2008	19/11/2013	145
SALLE DES FETES MONTESCOT	L	4ème	M. le Maire	Rue du ROUSSILLON	Favorable	Ouvert	19/11/2008	19/11/2013	92

MAIRIE DE MONTESCOT

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

SALLE POLYVALENTE AVALLRIC	L, T	4ème	M. MAUREL	Mas D'AVALL RICH	Favorable	Ouvert	19/03/2012	19/03/2017	252
----------------------------	------	------	-----------	------------------	-----------	--------	------------	------------	-----

Mairie de Montesquieu

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE THUBERT MONTESQUIEU	L	3ème	Mme le Maire	Grand Rue	Défavorable	Ouvert	24/04/2012	24/04/2015	488

Mairie de Montferrand

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GORGES DE LA FOUI	PA	2ème	M. CHRYSOSTOME	Lien-dit Les Gorges de la Fou	Favorable	Ouvert	2/04/1999		800
GITE RURAL AU DIAMANT NOIR	O, N	5ème	M. François AUDIC	Le village	Favorable	Ouvert	9/06/2010	9/06/2014	61

Mairie de Montner

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES MONTNER	L	4ème	M. GARRIGUE	Impasse du Foyer	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2013	250

Mairie de Mosset

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES - MAIRIE MOSSET	L, W	3ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	1/03/2012	1/03/2015	396
FONDATION KRUGER LA COUME	R+	4ème	M. BÉTOUIN	Route du COL DE JAU	Favorable	Ouvert	1/03/2012	1/03/2015	58
FONDATION KRUGER PAVILLON	R+	5ème	M. BÉTOIN	Route du COL DE JAU	Favorable	Ouvert	1/03/2012	1/03/2015	28
REFUGE DU CAILLAU	REF	5ème	Mme Arnelle KERVER	Ldt COL DE JAU	Défavorable	Fermé	24/10/2005	24/10/2010	28

Mairie de Nefiach

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE NEFIACH	L	3ème	M. le Président	Le village	Favorable	Ouvert	25/06/2010	25/06/2013	670
ITEP DE PEYREBRUNE NEFIACH	J	4ème	M. TUXAGUES	Lieu-dit Champs de Peyrebrune	Favorable	Ouvert	16/02/2012	16/02/2015	115

Mairie de Nyer

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ANNEXE DU CHATEAU VAL DE NYER	L, O	4ème	M. ARGILES	Le village	Défavorable	Fermé	16/10/2007	16/10/2012	60
MAS DES SOURCES	J	4ème	M. BENAVAL	RN 116	Favorable	Ouvert	15/09/2010	15/09/2013	96

Mairie de Olette

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DES JEUNES OLETTE	L	4ème	M. JALLAT	Rue de la Fuslerie	Favorable	Ouvert	21/10/2008	21/10/2013	156

Mairie de Oms

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE OMS	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	15/05/2012	15/05/2017	233

Mairie de Opuoul Perillos

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES OPOUL	L	4ème	M. le Maire	Avenue de FITOU	Favorable	Ouvert	25/01/2011	25/01/2016	137

CENTRE CULTUREL DU PRESBYTERE	L	4ème	M. le Maire	Rue du Four	Favorable	Ouvert	25/01/2011	25/01/2016	180
MAIRIE DE OREILLA									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE MAIRIE	L, W	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	5/06/2012	5/06/2017	88
MAIRIE DE ORTAFFA									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES - MAIRIE ORTAFFA	R-, L, W	4ème	M. PLA Raymond	Place du Clocher	Favorable	Ouvert	29/10/2009	29/10/2014	170
MAIRIE DE ORTAFFA									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE ORTAFFA	L	4ème	M. PLA	Rue des Genêts d'Or	Favorable	Ouvert	2/02/2012	2/02/2017	244
GROUPE SCOLAIRE ORTAFFA	R-	4ème	M. FABRE	Rue des Micooutiers	Favorable	Ouvert	3/02/2010	3/02/2015	106
MAIRIE DE OSSEJA									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
FOYER MUNICIPAL OSSEJA	L	2ème	M. DELESTRE	Le village	Favorable	Ouvert	23/03/2011	23/03/2014	745
CENTRE REEDUCATION LE PARC	J	4ème	M. DE PASTORS	24 Avenue de CERDAGNE	Favorable	Ouvert	9/06/2010	9/06/2013	166
SALLE PLURIACTIVITES OSSEJA	L	4ème	M. DELESTRE	Rue du Canigou	Favorable	Ouvert	1/04/2009	1/04/2014	67
CENTRE SOCIOCULTUREL OSSEJA	L, X, W, M	4ème	M. DELESTRE	Le village	Favorable	Ouvert	23/03/2011	23/03/2014	280
CENTRE DE PNEUMOLOGIE LE SOLEIL CERDA	U-	4ème	Mme ESTIBAL PRUJA	Avenue du Docteur CUNAC	Favorable	Ouvert	23/02/2011	23/02/2014	187
CLINIQUE DU SOUFFLE	U+	4ème	M. ECO ; M. DESPLAN	19 Rue CASTELLETTS	Favorable	Ouvert	30/10/2012	30/10/2015	236
CLINIQUE SENSEVIA	U+	4ème	Mme ESTIBAL - PRUJA	Rue des Jardins	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2013	140
I.M.E LE JOYAU CERDAN LES LUPINS	U+	4ème	M. CARON	Avenue du CARLIT	Favorable	Ouvert	23/06/2010	23/06/2013	57
M.A.S LE JOYAU CERDAN LES MYRTILLES	U+	4ème	M. CARON	Avenue du Carlit	Favorable	Ouvert	22/03/2010	22/03/2013	72
HEBERGEMENT DU LAC OSSEJA	O	5ème	M. ARMENGOL	Aire de loisirs du plan d'eau	Favorable	Ouvert	21/09/2010	21/09/2014	21
LES PRES SOLANID	O, N	5ème	Mme MIFFRE	3 Avenue du PUYMORENS	Favorable	Ouvert	14/11/2011	14/11/2016	40
LA PERLE CERDANE - LE JOYAU CERDAN	U+, R+, J	5ème	M. PAILLARD Christop	Avenue du CARLIT	Favorable	Ouvert	16/10/2012	16/10/2017	167
MAIRIE DE PALAU DEL VIDRE									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES FRANCOIS TANE	L, W	3ème	M. DESCOSSY	Place de la Mairie	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2013	430
SALLE DU CAMPING LE HARAS	L	4ème	M. GIL	Ldt El CAGNE	Favorable	Ouvert	21/11/2008	21/11/2013	192
ECOLE MATERNELLE PALAU	R-	4ème	M. DESCOSSY	Chemin BATIPALMES	Favorable	Ouvert	29/10/2009	29/10/2014	101
MAIRIE DE PASSA									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES PASSA	L, S	4ème	M. Le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	12/04/2012	12/04/2017	270
POLE GROUPE SCOLAIRE ET MULTIMEDIAS	R-, L	4ème	M. BELLEGARDE	Rue des Ecoles	Favorable	Fermé	19/11/2004	19/11/2009	296
MAIRIE DE PERPIGNAN									
Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.

AEROGARE PERPIGNAN RIVESALTES	GA, M, N, W	lère	Mme BRUGUIER (R.U.)	Avenue Maurice BELLONTE	Favorable	Ouvert	15/01/2013	15/01/2015	1600
LE MEDIATOR	L	lère	M. LIDOU Maurice	Rue de l'Ecole	Favorable	Ouvert	23/02/2009	23/02/2011	1640
MULTIPLEXE MEGA CASTILLET - CASA PIZZA	L, N	lère	M. Italo PTTIS	Ldt ZAC du MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	4/03/2008	4/03/2010	2992
MULTIPLEXE MEGA CASTILLET - YUKI SUSHI	L, N	lère	M. Kevin ZHENG	Ldt ZAC du MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	12/07/2011	12/07/2013	3825
MULTIPLEXE MEGA CASTILLET - LE CASABLA	L, N	lère	M. EL KOKOUCHI	Ldt ZAC du MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	8/12/2011	8/12/2013	190
THEATRE DE L'ARCHPEL	L, N	lère	M. RAMONET	Avenue du Général LECLERC	Favorable	Ouvert	29/09/2011	29/09/2013	2469
MULTIPLEXE MEGA CASTILLET	L, N, P	lère	M. FONT Jacques	Ldt ZAC du MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	4/03/2008	4/03/2010	4015
STADE AIME GIRAL	L, N, PA	lère	M. MELE	Allées Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	14727

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE AIME GIRAL - BISTROT DU STADE	L, N, PA	lère	M. MELE	Allées Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	155
STADE AIME GIRAL - BUVETTE BODEGA	L, N, PA	lère	M. GOZE Paul	Allées Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	310
STADE AIME GIRAL - BUVETTE CANIGOU	L, N, PA	lère	M. GOZE Paul	Allées Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	155
STADE AIME GIRAL - BUVETTE MEDITERRANE	L, N, PA	lère	M. Paul GOZE	Allées Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	15
STADE AIME GIRAL - CLUB CATALAN	L, N, PA	lère	M. GOZE Paul	Allées Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	310
STADE AIME GIRAL - SALLE PRESTIGE	L, N, PA	lère	M. Paul GOZE	Allées Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	430
STADE AIME GIRAL - SALLE MUSCULATION	L, N, PA, X	lère	M. Paul GOZE	Allées Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	30
PALAIS DES CONGRES	L, N, X, Y, S, W,	lère	M. CASGHA	Cours LASSUS	Favorable	Ouvert	19/04/2011	19/04/2013	2788
STADE AIME GIRAL - SALON PANORAMIQUE	L, PA	lère	M. Paul GOZE	Allées Aimé GIRAL	Défavorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	296
BOULODROME PERPIGNAN	L, T, X	lère	M. ALDUY	Avenue du Palais des Expositions	Favorable	Ouvert	16/06/2008	16/06/2010	2435
SATELLITE DU PALAIS DES EXPOSITIONS	L, X, T, N	lère	M. CASGHA	Avenue du Palais des Expositions	Défavorable	Ouvert	11/12/2012	11/12/2014	1645
GRAND HALL PALAIS DES EXPOSITIONS	L, X, T, N, Y	lère	MM. CASGAH / MAS	Avenue du Palais des Expositions	Favorable	Ouvert	11/12/2012	11/12/2014	9000
AUCHAN - BATA CHAUSSURES	M	lère	M. CATANESE Claude	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	5/03/2012	5/03/2014	32
AUCHAN - BLUE BOX	M	lère		lot 19 RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	27/07/2012	27/07/2014	275
AUCHAN - CAFE DE FRANCE	M	lère	M. VERDOUCK	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	27/07/2012	27/07/2014	103
AUCHAN - CAMAIEU	M	lère	M. LECLERC Ghislaine	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	30
AUCHAN - CM FEMININ	M	lère	M. et Mme FERRE	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	18
AUCHAN - COIFFMOD	M	lère	M. MARTINEZ François	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2014	28
AUCHAN - DEVRED	M	lère	M. BERTRAND	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	23
AUCHAN - ESPACE SERVICES DAZIBAO	M	lère	M. BOISSEAU	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	19
AUCHAN - EVENTS'SHOP	M	lère	Mme Clélia COMBETT	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	40
AUCHAN - GENERALE D'OPTIQUE	M	lère	M. GARRAND	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	36
AUCHAN - H & M	M	lère	M. Yannick COUSSEYU	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2014	667
AUCHAN - H LANDERS	M	lère	M. BENTO	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2014	12
AUCHAN - HISTOIRE D'OR	M	lère	Mme MARTIN	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	19
AUCHAN - HYPERMARCHE	M	lère	Mme DESPAX Paquy	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	5/03/2012	5/03/2014	9796

AUCHAN - IZAC	M	lère	M. Jérémy RHOUM	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2014	32
AUCHAN - JEAN CLAUDE AUBRY SHOPPING	M	lère	Mme LE HEN	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	21
AUCHAN - JENNYFER	M	lère	M. Didier REVERTE	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	45
AUCHAN - JULES	M	lère	M. Gauthier WATRELO	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	5/03/2012	5/03/2014	35
AUCHAN - LES DESSOUS CHICS	M	lère	Mme CARBONNE	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	36
AUCHAN - LMV	M	lère	M. CHAUSSON Jacques	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	14
AUCHAN - LOUIS PION	M	lère	M. MANIERE Régis	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2014	19
AUCHAN - MAKE UP STORY'S	M	lère	M. Richard GUEJ	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2014	12
AUCHAN - MANGO	M	lère	Mme Sabine BARTES	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2014	47
AUCHAN - MICROMANIA	M	lère	M. BUFFETAUD	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2014	14

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
AUCHAN - NATURE ET BOIS	M	lère	M. GARAUDY	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	13/01/2010	13/01/2012	15
AUCHAN - NOCTBE	M	lère	Mme CABRIE	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2014	34
AUCHAN - OPTIQUE AFFLELOU	M	lère	M. Jean TARRADE	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	33
AUCHAN - OPTIQUE PROMOTION	M	lère	M. PALMIERI René	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	45
AUCHAN - PASSIONATA	M	lère		RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/02/2012	###	22
AUCHAN - PHARMACIE DURIF	M	lère	M. ELINK Alexandre	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	30
AUCHAN - PHOTOMATON	M	lère	M. D.LE FALHER	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	3
AUCHAN - PHOTOSERVICE	M	lère	M. MONGE	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	25
AUCHAN - PIMKIE	M	lère	Mme GIOVANNAI	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	28
AUCHAN - PRESSING 5 A SEC	M	lère	Mme DISASTRI	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	13/01/2010	13/01/2012	27
AUCHAN - RESERVE NATURELLE	M	lère	M. MONLUN	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	13
AUCHAN - SAN MARINA CHAUSSURES	M	lère	Mme BARBARA	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	5/03/2012	5/03/2014	23
AUCHAN - SERGENT MAJOR	M	lère	Mme BARITAU	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2014	22
AUCHAN - SERVICES MINUTE	M	lère	M. BILLES	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	17
AUCHAN - SFR / ESPACE SFR	M	lère	M. LE GRAND	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	24
AUCHAN - SUN' HAIR	M	lère	M. SUNER	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	20
AUCHAN - SWAROVSKI	M	lère	M. TEDGUI	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2014	7
AUCHAN - TABAC PRESSE	M	lère	M. GUELF	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	5/03/2012	5/03/2014	51
AUCHAN - Z GENERATTION	M	lère	Mme BERTRAND	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	27
BABOU - HALLE AUX CHAUSSURES	M	lère	Mlle OUCIF	6 Avenue du Maréchal KOENIG	Défavorable	Ouvert	19/10/2012	19/10/2014	249
CARREFOUR II - BIJOUTERIE JALOTE	M	lère	M. Laurent JALOTE	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	25
CARREFOUR II - BIJOUTERIE L'AZUR	M	lère	Mme Alberte FERRER	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	35
CARREFOUR II - BOUTIQUE JENNYFER	M	lère	Mlle BERIO	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	28
CARREFOUR II - BOUTIQUE MIM	M	lère	M. AMZALLAG	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	28

CARREFOUR II - BOUYGUES TELECOM	M	lère	M. BENET Laurent	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	11
CARREFOUR II - CAMAIEU	M	lère	M. LECLERC	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	31
CARREFOUR II - CAMOMILLE	M	lère	Mme Jeanne ALIET	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	22
CARREFOUR II - CELIO	M	lère	M. Hervé BALESTRIER	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	14
CARREFOUR II - CHAUSSURES ANDRE	M	lère	Mme BERTHELOT	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	25
CARREFOUR II - CITY MARQUES	M	lère	Mme BOURGADE	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	8
CARREFOUR II - CLAIRE'S	M	lère	Mme DENAT	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	22
CARREFOUR II - COIFFURE INTERVIEW	M	lère	Melle JOURDAN	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	22
CARREFOUR II - DAZIBAO	M	lère	M. Guillaume NAVART	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	12
CARREFOUR II - DU PAREIL AU MEME	M	lère	Mme LEGAILLARD	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	17
CARREFOUR II - ESPACE SFR	M	lère	M. Fabrice BOUARD	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	23
CARREFOUR II - ETAM	M	lère	M. Joëlle LEGAILLARD	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	21

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CARREFOUR II - FOCI	M	lère	M. Thierry YODO	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	20
CARREFOUR II - HYPERMARCHE	M	lère	M. Guillaume NAVART	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	8765
CARREFOUR II - INTERNITY	M	lère	Mme Amandine PAGES	Route de CANET	Défavorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	12
CARREFOUR II - KAMO	M	lère	Mme Jeanne ALIET	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	20
CARREFOUR II - LA PAUSE GOURMANDE	M	lère	Melle PAUL	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	20
CARREFOUR II - LMV	M	lère	Mme SALA	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	24
CARREFOUR II - MICROMANIA	M	lère	M. BORAME	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	17
CARREFOUR II - MISTER MINIT	M	lère	M. LENAIN	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	7
CARREFOUR II - MONSIEUR BRICOLAGE	M	lère	M. LEFEVRE	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	500
CARREFOUR II - NGM	M	lère	M. Michel GUEZ	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	14
CARREFOUR II - NOCIBE	M	lère	Mme COFFRE	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	24
CARREFOUR II - OKAIDI	M	lère	Mme LOGIE	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	22
CARREFOUR II - OPTIQUE 2000	M	lère	M. Michel CHANARD	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	13
CARREFOUR II - OPTIQUE KRYS	M	lère	M. BORONAD	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	32
CARREFOUR II - ORANGE FRANCE TELECOM	M	lère	M. Christophe REUX	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	14
CARREFOUR II - PRESSING FIL EN AIGUILLE	M	lère	M. Sylvain BURGAUD	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	12
CARREFOUR II - RAPID'COUTURE	M	lère	Mme Martine BURGAUD	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	10
CARREFOUR II - SAINT CLAIR	M	lère	M. SAINT CLAIR	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	34
CARREFOUR II - SALON JC AUBRY	M	lère	Mme Véronique LE HER	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	20
CARREFOUR II - SAPOTILLE	M	lère	M. Michel GUEZ	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	20
CARREFOUR II - SCORE GAME	M	lère	M. WEHMEYER	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	14
CARREFOUR II - SERVICE APRES-VENTE	M	lère	M. Guillaume NAVART	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	20

CARREFOUR II - SHOP COIFFURE	M	lère	M. Philippe GALINDO	Route de CANET	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2012	24
CARREFOUR II - TABAC PRESSE	M	lère	M. D'ANGELO	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	36
CASTORAMA	M	lère	M. ROMIEUX	1270 Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	7/07/2008	7/07/2010	5121
DAMES DE FRANCE - CHRONOSTOCK	M	lère	M. PONCET	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2010	56
DAMES DE FRANCE - CIRIANI LEONE	M	lère	M. CIRIANI	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2010	22
DAMES DE FRANCE - CONTEMPORA IN-OUI	M	lère	M. JOFFRE Jean Pierre	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2010	23
DAMES DE FRANCE - FNAC	M	lère	M. AZNAR	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2010	612
DAMES DE FRANCE - GENEVIEVE LETTIT	M	lère	Mme PUIGMAL	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2010	22
DAMES DE FRANCE - GRAND OPTICAL	M	lère	M. JEAN Eric	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2010	27
DAMES DE FRANCE - NATURE ET DECOUVERT	M	lère	M. ALBERTINI	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2010	48
DECATHLON PERPIGNAN	M	lère	M. FOSSEY Marc	RN 9 - Rond point des Arcades	Favorable	Ouvert	4/09/2008	4/09/2010	2785
EL CENTRE DEL MON - BLEU MINUTE	M	lère	M. Marc LEMMER	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	12/04/2011	12/04/2013	3
EL CENTRE DEL MON - BODY MINUTE	M	lère	Mlle Rachel ELBEZE	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	23/11/2010	23/11/2012	14
EL CENTRE DEL MON - BOUTIQUE C & A	M	lère	Mme Zélie GAUTHIER	35 Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	26/09/2011	26/09/2013	618

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
EL CENTRE DEL MON - BOUYGUES TEL	M	lère	M. YSERM	35 Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2012	15
EL CENTRE DEL MON - CAMATEU	M	lère	Mme Valérie SERBOUF	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2012	35
EL CENTRE DEL MON - INTERVIEW	M	lère	M. Jacques LASSUS	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	11/03/2011	11/03/2013	23
EL CENTRE DEL MON - KIOSQUE INTERNITY	M	lère	Mme CORTES	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	26/09/2011	26/09/2013	2
EL CENTRE DEL MON - LES BOUTIQUES USAP	M	lère	M. J.P. CIRIANI	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	11/03/2011	11/03/2013	8
EL CENTRE DEL MON - LISSAC OPTICIEN	M	lère	Mme Virginie HORNAI	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	23/11/2010	23/11/2012	16
EL CENTRE DEL MON - ORANGE	M	lère	M. Nicolas BRICOUT	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2012	12
EL CENTRE DEL MON - PHOTOMATON	M	lère	M. GACHE	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2012	2
EL CENTRE DEL MON - PIERY	M	lère	Mme MATANZA	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2012	16
EL CENTRE DEL MON - PROMOD	M	lère	Mme DUCASSE	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	17/02/2011	17/02/2013	22
EL CENTRE DEL MON - SEPHORA	M	lère	Mme Cindy LEFALHER	35 Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2012	38
GALERIES LAFAYETTE	M	lère	M. BARES	1 Place de la RESISTANCE	Favorable	Ouvert	4/11/2008	4/11/2010	2567
GEMO PERPIGNAN	M	lère	M. CAILLERE	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	18/02/2008	18/02/2010	2275
LECLERC NORD - ARMAND THIERY FEMMES	M	lère	M. GARNIER	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	25
LECLERC NORD - ARMAND THIERY HOMMES	M	lère	M. GARNIER	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	4/05/2012	4/05/2014	37
LECLERC NORD - BIJOUTERIE LE DONJON	M	lère	Mme SUBRAKOCK	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	20
LECLERC NORD - BLEU MINUTE	M	lère	M. VERDAGUER	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	2
LECLERC NORD - BONOBO	M	lère	M. BEAUMANOIR Rol	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	19
LECLERC NORD - BOULANGERIE PAUL	M	lère	M. DOUSSOT	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	34
LECLERC NORD - BOUTIQUE JACQUELINE RIU	M	lère	Mme FOSSARD	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	36

LECLERC NORD - BOUTIQUE VOYAGES	M	lère	M. MARQUET Philippe	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	24
LECLERC NORD - DARJEELING	M	lère	Mme BARRACHINA	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	15
LECLERC NORD - GENERALE OPTIQUE	M	lère	M. CLAVERA	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	4/05/2012	4/05/2014	21
LECLERC NORD - HYPERMARCHÉ	M	lère	M. VINCENT	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	5200
LECLERC NORD - JC AUBRY	M	lère	Mme LE HEN	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	4/05/2012	4/05/2014	25
LECLERC NORD - MICROMANIA	M	lère	M. SUAREZ	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	4/05/2012	4/05/2014	14
LECLERC NORD - MIM	M	lère	M. AMZALLAG	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	34
LECLERC NORD - OKAIDI	M	lère	M. DEDONCKER	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	25
LECLERC NORD - PARAPHARMACIE	M	lère	M. MARQUET	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	28
LECLERC NORD - PARFUMERIE NOCIBE	M	lère	M. MULLER Alain	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	36
LECLERC NORD - PATRICE BREAL	M	lère	M. BEAUMANOIR	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	16
LECLERC NORD - PHARMACIE	M	lère	M. FONTANEIL	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	4/05/2012	4/05/2014	25
LECLERC NORD - SEPIA	M	lère	Mme SANCHEZ	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	25
LECLERC NORD - SOLIVA & CO	M	lère	M. SOLIVA	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	26
LECLERC NORD - TEXTO	M	lère	M. TARPINIAN	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	24
LECLERC NORD - THE PHONE HOUSE	M	lère	Mme Karel RADENAC	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	4/05/2012	4/05/2014	15

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
LECLERC NORD - TOSCANE	M	lère	M. ELALOUF	CCial - Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	24
LECLERC SUD - AGENCE DE VOYAGE	M	lère	M. Philippe MARQUET	67 Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	8/03/2011	8/03/2013	17
LECLERC SUD - HYPERMARCHÉ	M	lère	M. Philippe MARQUET	67 Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	8/03/2011	8/03/2013	4564
LECLERC SUD - MISTER MINT	M	lère	M. Philippe MARQUET	70 Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	8/03/2011	8/03/2013	5
LECLERC SUD - PARAPHARMACIE	M	lère	M. Philippe MARQUET	67 Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	8/03/2011	8/03/2013	32
MAGASIN BOULANGER PERPIGNAN	M	lère	M. Dominique BOIS	RN 9 - Mas Galté	Favorable	Ouvert	2/11/2011	2/11/2013	2707
MAGASIN GIFI ROND POINT POLYGONE NORD	M	lère	M. D MARCADE	193 Avenue du Languedoc	Favorable	Ouvert	25/05/2011	25/05/2013	1882
MAGASIN KIABI PERPIGNAN	M	lère	M. Dominique BOIS	RN9 - Mas Galté	Favorable	Ouvert	31/01/2012	31/01/2014	1531
TRIDOME	M	lère	M. ALBERT	Rue Louis DELAGE	Favorable	Ouvert	12/03/2008	12/03/2010	3434
AUCHAN - BIJOUTERIE TRESOR	M, ICPE	lère	Mme GARCIA Christine	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2014	7
AUCHAN - BLEU CERISE	M, ICPE	lère	Mme MORENO	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2014	16
AUCHAN - CLAIRE'S	M, ICPE	lère	Mme MILLES	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2014	13
AUCHAN - TEL AND COM	M, ICPE	lère	M. BARRERE	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	14/09/2012	14/09/2014	7
AUCHAN - THOMAS COOK VOYAGES	M, ICPE	lère	Mme GARINO	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/06/2012	15/06/2014	10
AUCHAN - FLUNCH	M, N	lère	M. BERNARD Paul	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	27/07/2012	27/07/2014	1060
AUCHAN - OLIVIER BAJARD	M, N	lère	M. Olivier BAJARD	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2014	27
AUCHAN - PIZZA PAI	M, N	lère	Mme CIURLEO Dorothée	RN 9 - MAS GALTE	Favorable	Ouvert	27/07/2012	27/07/2014	411
CARREFOUR II - BRASSERIE MIGNON	M, N	lère	M. JANSELME	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	49

CARREFOUR II - CAFETERIA CRESCENDO	M, N	1ère	M. PAULIN	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	308
CARREFOUR II - L'OISEAU BLEU	M, N	1ère	M. Franck REKSTYS	Route de CANET	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2012	33
DAMES DE FRANCE - CAFE INN	M, N	1ère	M. DECLERCQ Pascal	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	30/05/2008	30/05/2010	55
EL CENTRE DEL MON - 100 MONTADITOS	M, N	1ère	M. et Mme REIG	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	17/02/2011	17/02/2013	68
EL CENTRE DEL MON - ARMAND THIERY	M, N	1ère	Mme Sabrina MENAA	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	23/11/2010	23/11/2012	36
EL CENTRE DEL MON - AU FIL DE L'EAU	M, N	1ère	M. PONS Eryek	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	13/03/2012	13/03/2014	143
EL CENTRE DEL MON - NOOÏ	M, N	1ère	M. Thierry ZEMOURI	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2012	38
EL CENTRE DEL MON - SUBWAY	M, N	1ère	M. Mathieu ANDRE	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	11/03/2011	11/03/2013	68
LECLERC NORD - CAFETERIA CRESCENDO	M, N	1ère	M. MARQUET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	1010
LECLERC NORD - LE BELLAGIO	M, N	1ère	M. PHILIPPE Jean-Mar	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2014	104
EL CENTRE DEL MON - CARREFOUR MARKET	M, N, W	1ère	M. Christophe BON	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Fermé	23/11/2010	23/11/2012	1105
CARREFOUR II - BOWLING EL MEXICANO	M, P, N, X	1ère	M. ALVAREZ	Route de CANET -	Favorable	Fermé	19/02/2010	19/02/2012	551
AUCHAN - CREDIT AGRICOLE	M, W	1ère	Mme BAILS Brigitte	RN 9 MAS GALTE	Favorable	Ouvert	12/01/2010	12/01/2012	19
DAMES DE FRANCE - CREDIT AGRICOLE	M, W	1ère	Melle NICOLA	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2010	105
EL CENTRE DEL MON - SOCIETE GENERALE	M, W	1ère	M. TARTART	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	30/01/2012	30/01/2014	19
NOUVEAU LEROY MERLIN PERPIGNAN	M, W	1ère	M. ZIMMERMANN	Route d'Espagne - Mas Galté	Favorable	Ouvert	13/05/2011	13/05/2013	3663
ARSENAL	PA	1ère	M. le Maire	Rue VIELLEDENT	Favorable	Ouvert	2/10/2001	2/10/2003	2100
CAMPO SANTO	PA	1ère	M. CASGHA	Rue Amiral RIBEIL	Favorable	Ouvert	2/07/2004		2393

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE JEAN LAFFON	PA	1ère	M. BARRAU	Rue du Stade	Favorable	Ouvert	28/04/1997	28/04/1999	7050
STADE GILBERT BRUTUS	A, X, L, M, N, V	1ère	M. GAHAGNON	Avenue de l'Aérodrome	Favorable	Ouvert	20/05/1999	20/05/2001	11204
STADE GILBERT BRUTUS - BOUTIQUE DRAGO	PA, X, M	1ère	M. LEVY	Avenue de l'Aérodrome	Favorable	Ouvert	26/06/2012	26/06/2014	155
UP - BATIMENT F1 et F3	R-, W	1ère	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	29/02/2012	28/02/2014	1510
LYCEE FRANCOIS ARAGO	R+, N, X	1ère	M. MOREL	22 Av du Pdt Paul DOUMER	Défavorable	Ouvert	13/01/2011	13/01/2013	2250
NOUVEL HOPITAL JOFFRE	U+, L, M, N, V	1ère	M. Vincent ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	19/12/2012	19/12/2014	2745
PALAIS DES ROIS DE MAJORQUE	Y, L, PA	1ère	Mme la Pdt du CG 66	Rue des Archers	Favorable	Ouvert	28/05/2008	28/05/2011	2200
CENTRE PENITENTIAIRE PERPIGNAN	EP	2ème	M. ROUZIER Christian	Chemin de MAILLOLES	Favorable	Ouvert	12/04/2012	12/04/2015	808
GARE SNCF PERPIGNAN	GA	2ème	M. Bernard CHARRE	Avenue du Général De Gaulle	Favorable	Ouvert	22/05/2012	22/05/2014	917
ARSENAL - BATTMENT DES RESIDENTS	L	2ème	Mme DOUMEYROU	Rue VIELLEDENT	Favorable	Ouvert	29/03/2010	29/03/2013	1394
ARSENAL - SALLE EXPRESSION CULTURELLE	L	2ème	Mme DOUMEYROU	Rue VIELLEDENT	Favorable	Ouvert	29/03/2010	29/03/2013	1200
SALLE DE RIFLES MAILLOLES	L	2ème	M. BRET	5 Rue des Glycines	Défavorable	Ouvert	15/02/2010	15/02/2013	890
SALLE DE RIFLES PERPIGNAN BASKET	L	2ème	M. TUR	Route de PRADES	Favorable	Ouvert	1/03/2010	1/03/2013	1300
EGLISE DES DOMINICAINS	L, N, T	2ème	M. CASGHA	Rue François RABELAIS	Favorable	Ouvert	25/03/2010	25/03/2013	900
HOTEL DE VILLE DE PERPIGNAN	L, W	2ème	M. PUJOL	Place de la loge	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2013	600
SALLE CANIGOU CONSEIL GENERAL BRETON	L, W	2ème	Mme MALHERBE	30 Rue Pierre BRETONNEAU	Favorable	Ouvert	4/04/2011	4/04/2014	816

HOTEL D'AGGLOMERATION PERPIGNAN MEDI	L, W, PS	2ème	M. ALDUY	Boulevard Saint ASSISCLE	Favorable	Ouvert	20/09/2012	20/09/2015	1306
BUT SUD - MAGASIN BUT	M	2ème	M. SOTERAS	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	30/01/2012	30/01/2015	883
BUT SUD - MONDIAL TISSUS	M	2ème	Mme GIRAUT	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	30/01/2012	30/01/2015	375
CC LANGUEDOC I - GIFU	M	2ème		52 Avenue du LANGUEDOC	Défavorable	Fermé	23/06/2011		870
CC LANGUEDOC I - LOCAL 3	M	2ème		52 Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Fermé	23/06/2011		5
CC MAS COMTE - CHAUSSELAND	M	2ème	Mme PIMENOFF	Lien-dit MAS COMTE	Favorable	Ouvert	22/04/2010	22/04/2013	512
CC MAS COMTE - FEU VERT	M	2ème	M. MARCHAND	Lien-dit MAS COMTE	Favorable	Ouvert	22/04/2010	22/04/2013	374
CITY SPORTS ESPAGNE	M	2ème	M. VERSINI	1050 Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	29/10/2012	29/10/2015	1010
CONFORAMA MAS BALANDE	M	2ème	Mme STEELANDT	ZAC du MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2013	1282
HALLE AUX VETEMENTS LANGUEDOC	M	2ème	M. BALMIGERE	93 Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	19/05/2011	19/05/2014	868
LEADER PRICE PERPIGNAN	M	2ème	M. SUDRJA	1251 Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	26/11/2012	26/11/2015	800
MAGASIN CASINO MERCADER	M	2ème	Mlle SOULLIE	Boulevard Félix MERCADER	Favorable	Ouvert	5/01/2012	5/01/2015	958
MAGASIN DARTY	M	2ème	M. PELLETTER	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	22/03/2010	22/03/2013	1316
MAGASIN FOIRFOUILLE	M	2ème	Mme NAVARRO	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	31/01/2011	31/01/2014	790
MAGASIN INTERSPORT ESPAGNE	M	2ème	M. FRONTERA	960 Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	1/03/2010	1/03/2013	1107
MAGASIN INTERSPORT LANGUEDOC	M	2ème	M. GENIS	1995 Avenue du Languedoc	Favorable	Ouvert	24/07/2007	24/07/2010	1010
MAGASIN LA GRANDE RECRE - GRANDE RECR	M	2ème	M. CAUVIN	1490 Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	1/10/2012	1/10/2015	663
MAGASIN LA GRANDE RECRE - RUE DE LA FE	M	2ème	M. CAUVIN	1490 Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	1/10/2012	1/10/2015	489
MAGASIN SUPER U DESNOYES - FLEURISTE	M	2ème	M. ARMANGE	21 Boulevard DESNOYES	Favorable	Fermé	17/06/2010	17/06/2013	6
MAGASIN SUPER U DESNOYES - LOCAL VIDE	M	2ème	M. HARISTOY	21 Boulevard DESNOYES	Favorable	Fermé	17/06/2010	17/06/2013	0

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAGASIN SUPER U DESNOYES - POINT SERVIC	M	2ème	M. HARISTOY	Boulevard DESNOYES	Favorable	Ouvert	17/06/2010	17/06/2013	4
MAGASIN SUPER U DESNOYES - PRESSING	M	2ème	Mme MORIT	Boulevard DESNOYES	Favorable	Fermé	17/06/2010	17/06/2013	7
MAGASIN SUPER U DESNOYES - SUPERMARCH	M	2ème	M. HARISTOY	Boulevard DESNOYES	Favorable	Ouvert	17/06/2010	17/06/2013	1385
MAGASIN TOYS R US	M	2ème	M. MOLLARD	Ldt MAS COMTE -	Favorable	Ouvert	26/10/2009	26/10/2012	1243
NATURE ACTIVE DECATHLON MAS COMTE	M	2ème	M. VIALARD Christoph	Mas COMTE	Favorable	Ouvert	18/03/2010	18/03/2013	950
SUPER U SAINT ASSISCLE	M	2ème	M. GAMBINI	85 Rue Pascal Marie AGASSE	Favorable	Ouvert	22/03/2010	22/03/2013	760
MAGASIN BESSON CHAUSSURES	M, PS	2ème	M. BOUZAT	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	19/04/2012	19/04/2015	1010
SUPERMARCHE SIMPLY MARKET	M, PS	2ème	M. VIVENOT	Rue Paul Joseph BARTHEZ	Favorable	Ouvert	4/07/2011	4/07/2014	1140
LE CAFE DE FRANCE	N	2ème	M. SABADEL	Place de la loge	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2013	193
UP - RESTAURANT UNIVERSITAIRE CROUS	N	2ème	M. BRASME	4 Avenue Paul ALDUY - BP 102	Favorable	Ouvert	19/09/2012	19/09/2015	815
SALLE DE DANSE MADISON CLUB	P	2ème	M. BARTHES	955 Avenue Julien PANCHOT	Favorable	Ouvert	2/04/2012	2/04/2014	822
BOWLING MAS BALANDE	P, N	2ème	M. VIAL	Z.A.C. MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	10/01/2008	10/01/2010	911
PARC DES SPORTS DE PERPIGNAN	PA	2ème	M. BARRAU M. FELIE	Chemin de VILLENEUVE	Favorable	Ouvert	25/04/2005	25/04/2008	1001
PARC DES SPORTS SAINT ASSISCLE	PA	2ème	M. BARRAU	Avenue d'Adhénes	Favorable	Ouvert	24/01/2002	24/01/2007	1100

GRUPE SCOLAIRE ET COLLEGE MAINTENON	R-	2ème	M. ROSSIGNOL	Av Dalbiez / Lien dit Les Arcades	Favorable	Ouvert	17/09/2012	17/09/2015	1064
LYCEE ARISTIDE MAILLOL - B02 A	R-	2ème	Mme AIGLE	73 Avenue Paul CASALS	Favorable	Ouvert	5/09/2011	5/09/2014	1030
LYCEE ARISTIDE MAILLOL - B02 B	R-	2ème	Mme AIGLE	73 Avenue Paul CASALS	Favorable	Ouvert	9/06/2008	9/06/2011	1200
LYCEE JEAN LURCAT - BAT EXTERNAT	R-	2ème	M. FONTES	Avenue Albert CAMUS	Favorable	Ouvert	13/10/2011	13/10/2014	1370
UP - BATIMENT B.V.D.	R-	2ème	M. Jean BENKHELIL	Avenue Paul ALDUY	Défavorable	Ouvert	14/05/2012	14/05/2015	1243
UP - LETTRES DROIT - M ET AMPHI 3	R-	2ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	27/03/2012	27/03/2015	738
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	R-, L, S, N	2ème	M. TOSI	Rue Maréchal FOCH	Favorable	Ouvert	11/06/2012	11/06/2015	1315
ECOLE ET COLLEGE JEANNE D'ARC	R-, N	2ème	M. SEGUY Jacques	16 Rue VALETTE	Favorable	Ouvert	22/11/2010	22/11/2013	820
LYCEE ARISTIDE MAILLOL - B08 /REFECTOIRE	R-, N	2ème	Mme AIGLE	73 Avenue Paul CASALS	Favorable	Ouvert	5/09/2011	5/09/2014	950
MAISON DE LA FORMATION CCT - BAT A-B-C	R-, N	2ème	M. SERVAT	Avenue Paul PASCOT - ORLE	Favorable	Ouvert	9/06/2011	9/06/2014	1250
ECOLE ET COLLEGE SAINT JEAN PERPIGNAN	R-, N, X, V	2ème	M. VIGNAU	Rue RASPAIL	Favorable	Ouvert	9/12/2010	9/12/2013	1100
INSTITUT ADMINISTRATION DES ENTREPRISE	R-, W	2ème	M. BENKHELIL	Chemin de la Passio Vella	Favorable	Ouvert	17/11/2011	17/11/2014	742
UP - BATIMENT Y	R+	2ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	19/09/2012	19/09/2014	784
LYCEE PABLO PICASSO - INTERNAT	R+, N	2ème	Mme CAZALET	Avenue Général GILLES	Favorable	Ouvert	20/10/2011	20/10/2013	995
SAINTE LOUIS DE GONZAGUE - CES & INTERNA	R+, N	2ème	M. BALTUS	Rue Docteur SCHWEITZER	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2014	850
UP - BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	S	2ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	20/03/2012	20/03/2015	945
CH - PLATEAU TECHNIQUE CHIRURGICAL	U-	2ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Défavorable	Fermé	27/01/2009	27/01/2011	888
CATHEDRALE SAINT JEAN	V	2ème	Mgr MARCEAU	Place GAMBETTA	Défavorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2013	1020
SALLE EVANGELIQUE CULTUELLE	V	2ème	M. DELAMARE	Boulevard des PYRENEES	Favorable	Ouvert	16/03/2009	16/03/2014	701
MOSQUEE DE LA FRATERNITE	V, S	2ème	M. BENCHEIKH	Ancien Chemin de Rivesaltes	Favorable	Ouvert	2/01/2012	2/01/2017	1261
GYMNASE ALSINA	X	2ème	M. PUJOL	10 Av du Président Paul DOUMER	Favorable	Ouvert	26/09/2011	26/09/2014	754
PARC DES SPORTS - HALLE MARCEL CERDAN	X, L	2ème	M. LOUBET	15 Avenue de VILLENEUVE	Favorable	Ouvert	31/01/2011	31/01/2014	1100

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
COUVENT DES MINIMES	Y, L	2ème	M. PUJOL	Rue RABELAIS	Favorable	Ouvert	24/11/2011	24/11/2014	1430
MAISON DE RETRAITE MA MAISON	J	3ème	Soeur LOPEZ	15 Rue Jeanne JUGAN	Favorable	Ouvert	8/09/2011	8/09/2014	358
CENTRO ESPAGNOL - GOYA	L	3ème	M GONZALEZ	Rue Jeanne d'ARC	Favorable	Ouvert	25/03/2010	25/03/2013	535
CINEMA CASTILLET	L	3ème	M. FONT Jacques	Boulevard WILSON	Favorable	Ouvert	27/10/2011	27/10/2014	687
GALERIE RIVE GAUCHE - CINEMAS	L	3ème	M. FONT Jacques	Quai VAUBAN	???	Ouvert	24/10/2011	24/10/2014	388
SALLE DES JARDINS SAINT LOUIS	L	3ème	M. DEMATIS	Rue des JARDINS SAINT LOUIS	Favorable	Ouvert	10/06/2010	10/06/2013	340
THEATRE MUNICIPAL DE PERPIGNAN	L	3ème	M. PUJOL	Rue du Théâtre	Favorable	Ouvert	30/05/2011	30/05/2014	580
UP - MAISON DE L'ETUDIANT	L	3ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	19/09/2012	19/09/2015	301
MAISON ANIMATION HAUT VERNET	L, R-	3ème	M. HARBI	76, Avenue de l'Aérodrome	Favorable	Ouvert	26/11/2012	26/11/2015	426
SALLE FESTIVITES PARC DES EXPOSITIONS	L, R-	3ème	M. CASGHA	Av du Palais des EXPOSITIONS	Favorable	Ouvert	10/11/2011	10/11/2014	605
SALLES EXPOSITION SERRAT D'EN VAQUER	L, R-	3ème	M. PUJOL	dt SERRAT D'EN VAQUER SUT	Favorable	Ouvert	21/01/2010	21/01/2013	350
CENTRE CULTUREL MORDOCH	L, R-, V	3ème	M. GOZAL	5 Rue de MONTESCOT	Favorable	Ouvert	2/12/2010	2/12/2013	316

ANNEXE MAIRIE ET SALLES LAS COBAS	L, W	3ème	M. ESCOUBET	Rue des calanques	Favorable	Ouvr	10/06/2010	10/06/2013	317
TRIBUNAL D'INSTANCE PERPIGNAN	L, W	3ème	Mme BERGOUNIOU	4 Rue André BOSCH	Favorable	Ouvr	18/02/2010	18/02/2013	407
HOTEL PAMS	L, W, Y	3ème	M. PUJOL	Rue Emile ZOLA	Favorable	Ouvr	2/07/2012	2/07/2015	410
MAIRIE DE QUARTIER SUD PERPIGNAN	L, W, Y	3ème	Mme CARRON	5 Place de la Sardane	Favorable	Ouvr	26/01/2012	26/01/2015	366
SALLES CASERNE GALLIENI	L, Y	3ème	M. SCHERLE, D U	Rue de l'Académie	Défavorable	Ouvr	15/09/2011	15/09/2014	353
CAMARA MEDITERRANEE	M	3ème	M. JOFFRE Jean-Pierre	Ldt ESPACE MEDITERRANEE	Favorable	Fermé	12/10/2000	12/10/2005	318
CITY SPORTS NORD	M	3ème	M. NIVAUD	333 Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvr	27/08/2008	27/08/2013	637
DELZONGLE PEINTURES	M	3ème	M. CULOS	Boulevard Paul LANGEVIN	Favorable	Ouvr	6/07/2011	6/07/2016	610
FEU VERT LECLERC NORD	M	3ème	M. ARLAUD	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvr	14/04/2008	14/04/2013	327
GALERIE RIVE GAUCHE - BEEYOU	M	3ème	Mme KHELIFA	22 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	8
GALERIE RIVE GAUCHE - BOUTSHOES	M	3ème	M. WEISS	Lot 16 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	16
GALERIE RIVE GAUCHE - BROD STYLE	M	3ème	Mme ALPERTE	19/20/21 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	12
GALERIE RIVE GAUCHE - GLAMOUR	M	3ème	Mme PASTOR	3/4/5 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	9
GALERIE RIVE GAUCHE - GOURMANDINE	M	3ème	M. LEPRINCE	24/25 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	15
GALERIE RIVE GAUCHE - MULTIGAMES SERVI	M	3ème	Mlle GIRARDEL	17/17bis Quai VAUBAN	Défavorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	18
GALERIE RIVE GAUCHE - PETIT BOY	M	3ème	Mlle RAYMOND	2/7 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	9
GALERIE RIVE GAUCHE - SALON CARITA	M	3ème	M. AILLAUD	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	27
GALERIE RIVE GAUCHE - SFR	M	3ème	M. ARMANGAUD	1 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	19
GALERIE RIVE GAUCHE - SIMPLEMENT FEMME	M	3ème	SYNDIC DANIEL	6 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	5
GALERIE RIVE GAUCHE - TOKYO JEANS FEMME	M	3ème	M. CUBELES	26 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	4
GALERIE RIVE GAUCHE - TOKYO JEANS HOMME	M	3ème	M. MEUNIER	lot 15 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	24/10/2011	24/10/2014	12
GALERIE ROBERT DOISNEAU - BREAL	M	3ème	Mme DUCASSE	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	17
GALERIE ROBERT DOISNEAU - CREAPOLIS	M	3ème	M. JOFFRE	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	11
GALERIE ROBERT DOISNEAU - ENZO	M	3ème	M. ARTAJONA	37 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	19

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvr	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GALERIE ROBERT DOISNEAU - ESPACE MODE	M	3ème	M. PARTOUCHE	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	24
GALERIE ROBERT DOISNEAU - GEOX	M	3ème	M. PARTOUCHE	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	12
GALERIE ROBERT DOISNEAU - INOUI	M	3ème	M. JOFFRE	37 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	25
GALERIE ROBERT DOISNEAU - LA GALERIE	M	3ème	Mme GONCALVES	37 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	10
GALERIE ROBERT DOISNEAU - NAPAPIRI	M	3ème	M. ARTAJONA D	3 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	11
GALERIE ROBERT DOISNEAU - NEW WAY	M	3ème	M. RIVAS	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	9
GALERIE ROBERT DOISNEAU - SCOTTAGE	M	3ème	Mme PERNET	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvr	14/04/2011	14/04/2016	16
HALLE AUX CHAUSSURES MAILLOLES	M	3ème	Mme CASSAGNE	Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvr	5/03/2009	5/03/2014	311
HALLE AUX VETEMENTS ENFANTS	M	3ème	Mme MONNEREAU	1221 Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvr	24/04/2008	24/04/2013	476
HALLE AUX VETEMENTS HOMME-FEMME	M	3ème	Mme MONNFREAU	1209 Route d'Espagne	Favorable	Ouvr	5/03/2009	5/03/2014	605

JARDILAND MAS BALANDE BAT A	M	3ème	M. BORDET	ZAC du Mas Balande	Favorable	Ouvert	21/04/2011	21/04/2016	676
JARDINERIE BOTANIC	M	3ème	M. DUPONT	ZAC Polygone Nord	Favorable	Ouvert	30/09/2010	30/09/2015	670
LEADER PRICE DUCUP	M	3ème	M. LACOSTE	Avenue de Bruxelles	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2015	557
LEADER PRICE ROND POINT POLYGONE NORD	M	3ème	M. RIGETTI	193 Avenue du Languedoc	Favorable	Ouvert	17/10/2011	17/10/2016	576
LES PORTES DE LA LOGE - BOULANGERIE	M	3ème	M. PIQUEMAL	Rue des trois journées	Défavorable	Ouvert	13/01/2005	13/01/2010	524
LES PORTES DE LA LOGE - GENIS SPORTS	M	3ème	M. GENIS	Rue des trois journées	Défavorable	Fermé	13/01/2005	13/01/2010	524
LIBRAIRIE CHAPITRE	M	3ème	Mme RIPPOLLES	10 Rue du Docteur POUS	Favorable	Ouvert	29/10/2009	29/10/2014	318
LIDL GAUGUIN	M	3ème	M. DAPONSECA	Avenue GAUGUIN	Favorable	Ouvert	19/05/2011	19/05/2016	347
LIDL GIRAUDOUX	M	3ème	Mme MARTIN	Avenue GIRAUDOUX	Favorable	Ouvert	23/01/2012	23/01/2017	373
LIDL GOURBAULT	M	3ème	Mme LLIBOUTRY	Rue du Lieutenant GOURBAULT	Favorable	Ouvert	23/07/2009	23/07/2014	377
LIDL PERPIGNAN ESPAGNE	M	3ème	M. CAMPANA	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	20/10/2008	20/10/2013	637
LIDL SAINT ASSISCLE	M	3ème	M. ROCHETTE	5 Boulevard SAINT ASSISCLE	Favorable	Ouvert	24/02/2011	24/02/2016	499
MAGASIN ALDI MARCHE SAN REMO	M	3ème	M. BELLEC	Lot SAN REMO P.n° 87 et 88	Favorable	Ouvert	21/02/2011	21/02/2016	412
MAGASIN ALIMENTAIRE MONOPRIX	M	3ème	M. BARES	2 Place de la Résistance	Favorable	Ouvert	27/01/2005	27/01/2010	421
MAGASIN BEBE 9	M	3ème	M. COMBRIE	1195 Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	16/05/2011	16/05/2016	365
MAGASIN BUREAU VALLEE	M	3ème	M. BENOIST	4 bis Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	6/07/2011	6/07/2016	504
MAGASIN BUT NORD	M	3ème	M. SOURDET	193 Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	27/03/2008	27/03/2013	449
MAGASIN CARTER-CASH	M	3ème	M. LEFEBVRE	9018 Route de Prades	Favorable	Ouvert	25/11/2010	25/11/2015	448
MAGASIN CASINO EOLIENNE	M	3ème	GRUPE CASINO	170 Avenue GUYNEMER	Favorable	Ouvert	28/02/2008	28/02/2013	658
MAGASIN CHIEN ET CHAT	M	3ème	M. POMIER, Du	Rue du Dr BAILLAT	Favorable	Ouvert	25/01/2007	25/01/2012	330
MAGASIN DESIGUAL	M	3ème	M. MARIN	Rue des Trois Journées	Favorable	Ouvert	17/10/2011	17/10/2016	349
MAGASIN FLY	M	3ème	M. BEATRIX	Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	4/04/2011	4/04/2016	523
MAGASIN HENNES ET MAURITZ	M	3ème	M. PATUREAU	12 et 14 Place Jean JAURES	Favorable	Ouvert	21/04/2008	21/04/2013	439
MAGASIN KDO MAISON	M	3ème	M. ARNAUD	Route d'Elne	Favorable	Ouvert	14/10/2010	14/10/2015	656
MAGASIN KERIA	M	3ème	M. CANDILLE	1231 Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	24/04/2008	24/04/2013	559
MAGASIN KHAAN LANGUEDOC	M	3ème	Mlle FORES	269 Avenue du Languedoc	Favorable	Ouvert	6/04/2009	6/04/2014	341

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAGASIN KING JOUET	M	3ème	M. RAYNAUD	1995 Avenue du Languedoc	Favorable	Ouvert	19/07/2012	19/07/2017	672
MAGASIN MAISONS DU MONDE	M	3ème	Mme RENON	1085 Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	24/11/2011	24/11/2016	339
MAGASIN METRO	M	3ème	M. ATTALI	Avenue de BERLIN	Favorable	Ouvert	2/10/2008	2/10/2013	494
MAGASIN MONOPRIX	M	3ème	M. Alix VECTEN	7 Rue de la Barre	Favorable	Ouvert	31/05/2010	31/05/2015	556
MAGASIN NEWYORKER	M	3ème	Mme CARPENTIER	6 Place de la Loge	Favorable	Ouvert	23/09/2010	23/09/2015	331
MAGASIN PIER IMPORT	M	3ème	Mme DALMASSO	1251 Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	5/11/2007	5/11/2012	385
MAGASIN SUPER FRAIS	M	3ème	M. CHOUAIB	Rue des Glycines	Défavorable	Ouvert	15/02/2010	15/02/2015	441
MAGASIN VELOLAND - ODYSSEUS	M	3ème	Mme CHANARD	Chemin de la Fauceille	Favorable	Ouvert	5/11/2010	5/11/2015	91

MAGASIN VELOLAND - RUNNING	M	3ème	Mme VIDAL	Chemin de la Fauceille	Favorable	Ouvert	5/11/2010	5/11/2015	49
MAGASIN VET'AFFAIRES	M	3ème	M. GALINIER	Chemin de L'Etang Long	Favorable	Ouvert	13/01/2011	13/01/2016	553
NETTO PERPIGNAN	M	3ème	M. SANCHEZ	75 Avenue Julien PANCHOT	Favorable	Ouvert	25/10/2010	25/10/2015	673
NOUVELLE JARDINERIE VELARTE	M	3ème	M. VELARTE	Rond Point du Mas DONAT	Favorable	Ouvert	25/10/2012	25/10/2017	445
PROMOCASH GRAND SAINT CHARLES	M	3ème	M. DE OLIVEIRA	Rue de TURIN	Favorable	Ouvert	19/05/2008	19/05/2013	520
SUPERMARCHE G 20 PERPIGNAN	M	3ème	M. RICARD	Av du Président Paul DOUMER	Favorable	Ouvert	27/09/2008	27/09/2013	486
TROC DE L'ILE	M	3ème	M. FERNANDEZ	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	18/03/2010	18/03/2015	440
GALERIE ROBERT DOISNEAU - NATURE GAST	M, N	3ème	M. DUMAS	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvert	14/04/2011	14/04/2016	50
MAGASIN VELOLAND - BUREAUX	M, T	3ème	M. SIGNOLES, Directe	Chemin de la Fauceille	Favorable	Ouvert	5/11/2010	5/11/2015	19
MAGASIN VELOLAND - MAGASIN DE VELOS	M, T	3ème	M. SIGNOLES	Chemin de la Fauceille	Favorable	Ouvert	5/11/2010	5/11/2015	169
COMMERCES ET BUREAUX FELICANI	M, W	3ème	M. POMIER	Rue du Dr BAILLAT	Favorable	Ouvert	19/04/2012	19/04/2017	353
AUBERGE SAINT VINCENT	N	3ème	M. BATTLE	Km 3 Route de CANET	Favorable	Ouvert	12/01/2009	12/01/2014	385
GALERIE RIVE GAUCHE - LE VAUBAN	N	3ème	M. AUTHIER	8/9/10 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvert	24/10/2011	24/10/2014	73
GALERIE ROBERT DOISNEAU - PETIT MOKA	N	3ème	M. MARTINEZ	Quai VAUBAN	Favorable	Ouvert	14/04/2011	14/04/2016	70
LE PALMARUM - QUICK	N	3ème	M. CLARET	Place ARAGO	Favorable	Ouvert	29/09/2011	29/09/2016	265
LE PALMARUM - ROMA PIZZA	N	3ème	M. LACOUTURE Philig	Place ARAGO	Favorable	Ouvert	29/09/2011	29/09/2016	159
MAC DONALD'S KENNEDY	N	3ème	M. CANICIO	Boulevard KENNEDY	Favorable	Ouvert	22/10/2009	22/10/2014	310
RESTAURANT BALANDE - COTE CATALANE	N	3ème	M. BADIE	ZAC DU MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	3/02/2011	3/02/2016	230
RESTAURANT BALANDE - CREPERIE BRETONN	N	3ème	Mme DUSSEAUX	ZAC DU MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	7/07/2011	7/07/2016	190
RESTAURANT BRASSERIE DE L'USAP	N	3ème	M. GOZE	41 Quai VAUBAN	Favorable	Ouvert	30/05/2011	30/05/2016	309
RESTAURANT MEILLEUR SIECLE	N	3ème	M. MARTINS	124 - 125 Av Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	20/08/2012	20/08/2017	448
RESTAURANT LA TABLE DU MAS	N, L	3ème	M. BARBOTEU	Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	5/07/2012	5/07/2015	270
RESTAURANT MAS VERMEIL	N, L	3ème	M. SABLAYROLLES	Traverse de CABESTANY	Défavorable	Ouvert	12/03/2009	12/03/2014	680
RESTAURANT RESIDENCE SENIORS TOURS D'	N, L	3ème	Mme CLEMENSON	Rue Pascal Marie AGASSE	Favorable	Ouvert	15/10/2012	15/10/2017	326
LE CLOS DES LYS - SALLE DE BANQUETS	N, L, R-	3ème	M. SEGURET	Chemin de la FAUCEILLE	Favorable	Ouvert	14/01/2010	14/01/2015	652
RESTAURANT AL TRANSIT	N, W	3ème	M. MARIANI	29 Rue de Strasbourg	Favorable	Ouvert	2/09/2010	2/09/2015	363
ETAP HOTEL ET SUITE HOTEL	O	3ème	M. JULIA	6 Av Maréchal LECLERC	Favorable	Ouvert	19/04/2010	19/04/2013	373
HOTEL DU MAS DES ARCADES	O, L	3ème	M. BLANC	840 Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	7/05/2012	7/05/2015	372

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL IBIS ESCARGUEL	O, L, N	3ème	M. JULIA	Cours LAZARE ESCARGUEL	Favorable	Ouvert	4/03/2010	4/03/2013	550
HOTEL RESTAURANT VILLA DUFLLOT	O, N	3ème	M. DUFLLOT André	Rond-Point DONNEZAN	Favorable	Ouvert	9/01/2012	9/01/2015	427
HOTEL RESTAURANT MAS DES ARCADES	O, N, L	3ème	M. BLANC	840 Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	5/07/2012	5/07/2015	642
HOTEL PARK HOTEL	O, N, L, PS	3ème	M. PUYFAGES	8 Boulevard Jean BOURRA	Défavorable	Ouvert	12/12/2011	12/12/2014	312
DANCING ABC	P	3ème	M. TEIXIDO	85 Rue Mathieu de DOMBASLE	Favorable	Ouvert	17/05/2010	17/05/2013	688
DISCOTHEQUE LE SELECT	P	3ème	M. TROTIN	2609 Avenue de PRADES	Favorable	Ouvert	17/05/2010	17/05/2013	499

L'ETOILE	P	3ème	M. MARTINEZ	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Fermé	16/02/1994	16/02/1997	696
BAR RESTAURANT EL BOCA BOCA	P, N	3ème	M. URBANO	1 Rue QUEYA	Favorable	Ouvert	18/04/2011	18/04/2014	498
STADE ROGER RAMIS	PA	3ème	M. FELIEU	Rue du VILAR	Favorable	Ouvert	26/05/2005	26/05/2008	303
BTP CFA LR ENSEIGNEMENT	R-	3ème	M. JEAN Michel	205 Rue Félix TROMBE	Favorable	Ouvert	24/11/2008	24/11/2011	345
COLLEGE ALBERT CAMUS	R-	3ème	M. VIGNES	27 Avenue Albert CAMUS	Favorable	Ouvert	26/03/2012	26/03/2015	343
COLLEGE JEAN MOULIN PERPIGNAN - BAT EN	R-	3ème	Mme LEROY	Place Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	21/10/2010	21/10/2013	622
COLLEGE JOSEPH SEBASTIEN PONS - EXTERN	R-	3ème	M. ARNAUD	2 Rue DIAZ	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	695
COLLEGE LA GARRIGOLE	R-	3ème	Mme DENEUX	Rue Pascal Marie AGASSE	Favorable	Ouvert	7/01/2010	7/01/2013	400
COLLEGE MADAME DE SEVIGNE	R-	3ème	M. MARTIN Florent	Avenue CHEFDEBIEN	Favorable	Ouvert	12/05/2011	12/05/2014	400
COLLEGE MARCEL PAGNOL	R-	3ème	M. KHALIFE	Boulevard DESNOYES	Favorable	Ouvert	26/05/2011	26/05/2014	680
COLLEGE SAINT EXUPERY - BATIMENT A	R-	3ème	M. GONZALEZ	Avenue de VILLENEUVE	Favorable	Ouvert	22/10/2012	22/10/2015	310
ECOLE PRIMAIRE HYACINTHE RIGAUD	R-	3ème	Mme ANDRE	Bld Foment de la Sardane	Favorable	Ouvert	31/05/2012	31/05/2015	335
ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	R-	3ème	Mme RUBIO	Boulevard des Pyrénées	Favorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2014	345
ECOLE PRIMAIRE PASTEUR	R-	3ème	Mme BIZ	Rue DEODAT DE SEVERAC	Favorable	Ouvert	6/10/2011	6/10/2014	388
ECOLE PRIMAIRE PASTEUR - BUREAUX ETAPS	R-	3ème	M	Rue DEODAT DE SEVERAC	Favorable	Ouvert	6/10/2011	6/10/2014	10
ECOLE PRIMAIRE PASTEUR - ECOLE	R-	3ème	Mme BIZ	Rue DEODAT DE SEVERAC	Favorable	Ouvert	6/10/2011	6/10/2014	366
ECOLE SAINTE THERESE	R-	3ème	M. TOMAS	Rue des Archers	Favorable	Ouvert	19/11/2012	19/11/2015	478
GROUPE SCOLAIRE VERTEFEUILLE	R-	3ème	M. SCUIEREB	Rue de Villelongue dels monts	Favorable	Ouvert	15/11/2010	15/11/2013	385
IMFSI ECOLE D'INFIRMIERES	R-	3ème	Mme LAMARD	Rue CLODION	Favorable	Ouvert	11/02/2010	11/02/2013	463
INSTITUT FORMATION CHAMBRE DES METIER	R-	3ème	M. BOUILS	3 Boulevard du CONFLANT	Favorable	Ouvert	25/01/2010	25/01/2013	359
IUFM	R-	3ème	M. PERRIN	3 Rue Alfred SAUVY	Favorable	Ouvert	15/09/2011	15/09/2014	360
LYCEE ARISTIDE MAILLOL - B04 / MODE	R-	3ème	Mme AIGLE	73 Avenue Pau CASALS	Favorable	Ouvert	5/09/2011	5/09/2014	480
LYCEE ARISTIDE MAILLOL - B05	R-	3ème	Mme AIGLE	73 Avenue Pau CASALS	Favorable	Ouvert	5/09/2011	5/09/2014	501
LYCEE CHARLES BLANC - ANCIENS ATELIERS	R-	3ème	M. LANDRIC	Rue Charles BLANC	Favorable	Ouvert	3/07/2008	3/07/2011	317
LYCEE CHARLES BLANC - BATIMENT B / CDI	R-	3ème	M. RALLO	Rue CHARLES BLANC	Favorable	Ouvert	30/08/2011	30/08/2014	350
LYCEE LEON BLUM - BATIMENT B / ATRIUM	R-	3ème	M. RYCKEBUSCH	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	21/03/2011	21/03/2014	570
LYCEE ND DE BON SECOURS - CENTRAL	R-	3ème	M. PELRAS	Avenue Julien PANCHOT	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2015	445
LYCEE PABLO PICASSO - ATELIERS	R-	3ème	M. ANGLARET	120 Av Général GILLES	Favorable	Ouvert	20/10/2011	20/10/2013	595
SAINT LOUIS DE GONZAGUE - LYCEE	R-	3ème	M. BALTUS	Av du Docteur SCHWEITZER	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2014	410
UP - BATIMENT E	R-	3ème	M. Jean BENKHELIL	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	13/03/2012	13/03/2015	340

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
UP - IUT GENIE LOGISTIQUE ET TRANSPORT	R-	3ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	31/05/2012	31/05/2015	597
UP - PREFABRIQUES K	R-	3ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Défavorable	Ouvert	13/03/2012	13/03/2015	330
UP - PREFABRIQUES L	R-	3ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Défavorable	Ouvert	31/05/2012	31/05/2015	320
CENTRE SOCIAL ET DE LOISIRS SAINT MARTIN	R-, L	3ème	M. PUJOL	Rue de la Briquetterie	Favorable	Ouvert	19/09/2011	19/09/2014	567

LYCEE ND DE BON SECOURS - MARILLAC	R-, L	3ème	M. PELRAS	Avenue Julien Panehot	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2015	620
COLLEGE SAINT EXUPERY - BATIMENT B/C/D	R-, N	3ème	M. GONZALEZ	13 Avenue de VILLENEUVE	Favorable	Ouvert	22/10/2012	22/10/2015	586
GROUPE SCOLAIRE JORDI BARRE	R-, N	3ème	Mme COULIN	Rue des Remparts Saint Mathieu	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2013	405
GROUPE SCOLAIRE PIERRE DE COUBERTIN	R-, N	3ème	Mme RODOR	Rue Paul VALERY	Favorable	Ouvert	9/12/2010	9/12/2013	348
LYCEE LEON BLUM - BATIMENT A	R-, N	3ème	M. RYCKEBUSCH	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	21/03/2011	21/03/2014	480
LYCEE ND DE BON SECOURS - RESTAURATION	R-, N	3ème	M. PELRAS	Avenue Julien PANCHOT	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2015	675
ECOLE ROMAIN ROLLAND - ARRELS	R-, N, L	3ème	M. RACHID, DU	Avenue GUYNEMER	Favorable	Ouvert	22/11/2010	22/11/2013	568
UP - ADMINISTRATION CIFEE	R-, W	3ème	M. Fabrice LORENTE	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	11/12/2012	11/12/2015	380
UP - BATIMENT F2	R-, W	3ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	8/03/2012	8/03/2015	370
UP - IUT BAT A - AMPHITHEATRE	R-, W	3ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Défavorable	Ouvert	29/03/2012	29/03/2015	607
UP - IUT BAT B - ADMINISTRATION et GEA	R-, W	3ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Défavorable	Ouvert	29/03/2012	29/03/2015	428
COLLEGE JEAN MACE	R-, X	3ème	Mme RAULET	10 Boulevard des PYRENEES	Favorable	Ouvert	24/05/2012	24/05/2015	479
COLLEGE JEAN MOULIN PERPIGNAN - BAT A	R-, X	3ème	Mme LEROY	41 Place Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	21/10/2010	21/10/2013	680
LYCEE JEAN LURCAT - BAT INTERNAT	R+	3ème	M. FONTES	Avenue Albert CAMUS	Favorable	Ouvert	13/10/2011	13/10/2014	660
LYCEE SAINTE LOUISE DE MARILLAC	R+, N	3ème	M. MAZEAU	68 Avenue DALBIEZ	Favorable	Ouvert	9/06/2011	9/06/2014	670
MEDIATHEQUE PERPIGNAN	S, L	3ème	M. PUJOL	Rue Emile ZOLA	Favorable	Ouvert	28/11/2011	28/11/2016	570
ARSENAL - ESPACES CULTURES POPULAIRES	S, L, X	3ème	M. PUJOL	Rue Jean Vielledent	Favorable	Ouvert	24/06/2010	24/06/2015	603
CLINIQUE ST PIERRE - RADIOLOGIE/SCANNER	U-	3ème	Dr TAPIA, Dr MAQUIN	Rue Pascal-Marie AGASSE	Favorable	Ouvert	5/07/2010	5/07/2013	52
CCMPPA LA MISERICORDE	U+	3ème	M. ROUVET	Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	25/06/2012	25/06/2015	564
CH - HEMATOLOGIE V120	U+	3ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	14/12/2011	14/12/2014	344
CLINIQUE MUTUALISTE CATALANE	U+	3ème	M. GAFFARD	60 Rue Louis MOUILLARD	Favorable	Ouvert	29/03/2012	29/03/2015	609
CLINIQUE NOTRE DAME ESPERANCE	U+	3ème	Mme PASINETTI (R U)	Avenue d'Argeles	Favorable	Ouvert	5/11/2012	5/11/2015	360
CLINIQUE SAINT PIERRE	U+	3ème	M. DELUBAC Pascal	169 Avenue de Prades	Favorable	Ouvert	5/07/2010	5/07/2013	676
CENTRE CHRETIEN DU ROUSSILLON	V	3ème	M. MAC KAY	Rue Georges BRAQUE	Favorable	Ouvert	16/06/2011	16/06/2016	610
EGLISE SAINT FRANCOIS D'ASSISE	V	3ème	Père VALENCIA	Rue Paul FORT	Favorable	Ouvert	19/03/2009	19/03/2014	301
EGLISE SAINT GAUDERIQUE	V	3ème	M. le Père CABANES	Rue Sant Vicens	Favorable	Ouvert	12/01/2009	12/01/2014	385
EGLISE SAINT JACQUES	V	3ème	M. l'abbé GERBAUD	Sentier de l'Eglise Saint Jacques	Favorable	Ouvert	12/09/2011	12/09/2016	655
EGLISE SAINT MARTIN	V	3ème	Ass Diocésaine	Av Julien PANCHOT / Rue ALAR	Favorable	Ouvert	25/10/2010	25/10/2015	695
EGLISE SAINT MATHIEU	V	3ème	M. PUJOL	Rue Grande la Monnie	Défavorable	Ouvert	3/11/2008	3/11/2013	400
EGLISE SAINT PAUL	V	3ème	M. le Père BAMPEMBE	Rue du VILAR	Favorable	Ouvert	20/12/2012	20/12/2017	600
SALLE DU ROYAUME DES TEMOINS DE JEHOV	V	3ème	M. DUMORTIER	12, 14 Rue des Grillons	Favorable	Ouvert	9/02/2009	9/02/2014	402
EGLISE LA REAL	V, L	3ème	M. PUJOL	Rue Grande la Réal	Favorable	Ouvert	16/07/2012	16/07/2017	400

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - ADECCO	W	3ème	Mme RIGOT	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	9
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - ARCHIM	W	3ème	M. COIFMAN	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	12

ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - BRUZI-FT	W	3ème	Mme BRUZI, M. FITA	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	54
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - CAPIMEI	W	3ème	Mme TRINIDAD	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	11
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - CASSAGNE	W	3ème	M. CASSAGNE	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	7
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - CG 66	W	3ème	M. LECLERCK	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	11
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DDPJ	W	3ème	M. LUBOZ	9 Avenue du Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	13
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - EGATEX	W	3ème	M. LECOINTRE	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	2
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - EUSEBE	W	3ème	M. EUSEBE	Avenue du Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	10
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - FT	W	3ème	M. TOURI	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	5
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - IBERFRU	W	3ème	Mme ROMERO	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	3
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - ICADE 3	W	3ème	M. PARRA	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	8
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - KLERSY	W	3ème		Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	5
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - LOCAL V	W	3ème	M. PUJOL	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	18/02/2011	18/02/2016	5
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - M. LACH	W	3ème	MM. LACHAU	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	19
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - MEDIPOI	W	3ème	M. HERMANN	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	40
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - MNT	W	3ème	M. BARANDE	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	36
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - PARC ST	W	3ème	M. JALLADAUD	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	10
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - PHILEXF	W	3ème	M. ESPIRAC	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	3
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - PMCA R+	W	3ème	M. ALDUY	Avenue du Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	8
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - PMCA R+	W	3ème	M. ALDUY	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	115
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - RDM	W	3ème	Mme VERDIE	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	7
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - ROSKOV	W	3ème	M. FORT	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	5
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - SCI LECL	W	3ème	M. GABARROU	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	4
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - SELECTI	W	3ème	Mme LATIL	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	18/02/2011	18/02/2016	1
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - SOC GEN	W	3ème	MM. GANTOU	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	106
LES PORTES DE LA LOGE - AGENCE BANCAIRE	W	3ème	Mme FARINES	Rue des trois journées	Défavorable	Ouvert	13/01/2005	13/01/2010	22
LES PORTES DE LA LOGE - GENDRE	W	3ème	M. FEDER	Rue des trois journées	Défavorable	Fermé	13/01/2005	13/01/2010	524
HOTEL DU DEPARTEMENT - PREFECTURE	W, L	3ème	M. le Préfet des P.O.	Quai SADI CARNOT	Favorable	Ouvert	31/03/2004	31/03/2009	700
PALAIS DE JUSTICE	W, L	3ème	M. POUYSEGUR	Place ARAGO	Favorable	Ouvert	28/04/2011	28/04/2016	700
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - CNFPT	W, R-	3ème	M. FIGUERAS	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	26
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - HC CONS	W, R-	3ème		Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	20
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - ASCENSI	W, U-	3ème	MM. ASCENSIO	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	3
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - CASTAIN	W, U-	3ème	M. CASTAING	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	8
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - CLAUZA	W, U-	3ème	M. CLAUZADE	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	7
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - CPAM	W, U-	3ème	M. HERMAN	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	58

Mairie de Perpignan

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR BAILL	W, U-	3ème	M. BAILLY	Avenue du Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	8
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR CORN	W, U-	3ème	Mme CORNET	Avenue du Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2010	28/02/2015	5
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR FASU	W, U-	3ème	Mme FASULO	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	4
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR HUIL	W, U-	3ème	Mme HUILLET	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	6
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR JULIE	W, U-	3ème	Dr JULIEN	Avenue du Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	4
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR MAR	W, U-	3ème	M. MARTY	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	5
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR MOU	W, U-	3ème	M. MOUTET	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	17
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR QUEZ	W, U-	3ème	Dr QUEZEL	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	6
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - DR THOM	W, U-	3ème	M. THOMAS	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	8
ESPACE MEDITERRANEE BUREAUX - SESSAD	W, U-	3ème	M. PASCUAL	Avenue Général LECLERC	Défavorable	Ouvert	28/02/2011	28/02/2016	16
ESPACE AQUATIQUE PERPIGNAN	X	3ème	M. GASNIER	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	21/02/2011	21/02/2016	700
GYMNASE DIAZ	X	3ème	M. PUJOL	Avenue Paul GAUGUIN	Favorable	Ouvert	17/12/2012	17/12/2017	600
GYMNASE JEAN LURCAT	X	3ème	M. PUJOL	Rue NATURE	Favorable	Ouvert	21/01/2010	21/01/2015	405
GYMNASE PAGNOL	X	3ème	M. PUJOL	Chemin du SACRE COEUR	Favorable	Ouvert	4/10/2012	4/10/2017	356
GYMNASE POISS	X	3ème	M. BARRAU	Avenue GAUGUIN	Favorable	Ouvert	17/12/2012	17/12/2017	600
GYMNASE RIGAUD	X	3ème	M. le Maire	Boulevard Foment de la Sardane	Favorable	Ouvert	22/09/2008	22/09/2013	466
NOUVELLE PISCINE GILBERT BRUTUS	X	3ème	M. GASNIER	29 Rue Camille COROT	Favorable	Ouvert	10/12/2009	10/12/2014	568
PARC DE LOISIRS PLANETA MAGIC	X, N	3ème	M. DOUMENGE	586 Rue TALBOT LAGO	Favorable	Ouvert	14/04/2008	14/04/2013	358
LE PALMARUM - OFFICE DU TOURISME	Y	3ème	M. WAGENFUHR	Place ARAGO	Favorable	Ouvert	26/09/2011	26/09/2016	26
ELIPAD VILLA ST FRANCOIS LES ARCADES	J	4ème	M. JACQUIN	Av Victor DALBIEZ "Les Arcades"	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2015	170
IMED BATIMENT INTERNAT	J	4ème	M. GACIION	Rue Alfred SAUVY	Défavorable	Ouvert	8/12/2011	8/12/2014	175
MAISON DE RETRAITE DANTJOU-VILLAROS	J	4ème	M. CABEL	Chemin de la Fauceille	Favorable	Ouvert	13/09/2010	13/09/2013	119
MAISON DE RETRAITE JARDINS SAINT JACQU	J	4ème	Mme CORTADELLAS	28 Boulevard Denis DIDEROT	Favorable	Ouvert	3/05/2010	3/05/2013	160
MAISON DE RETRAITE JEAN BALAT	J	4ème	Mme PIOLOT	34 Rue Emmanuel CHABRIER	Favorable	Ouvert	25/01/2010	25/01/2013	135
MAISON DE RETRAITE LES TUILES VERTES	J	4ème	Mme RODRIGUEZ	78 Cours LASSUS	Favorable	Ouvert	27/09/2010	27/09/2013	148
MAISON DE RETRAITE ODETTE RIBEIL	J	4ème	M. MONTES	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	20/02/2012	20/02/2015	107
MAISON DE RETRAITE SAINT SACREMENT	J	4ème	M. BAILLO	10 Rue de l'Académie	Favorable	Ouvert	15/12/2011	15/12/2014	63
MAISON DE RETRAITE VILLA SAINT FRANCOIS	J	4ème	M. Olivier JACQUIN	Rue de la Soulane	Favorable	Ouvert	16/02/2012	16/02/2015	62
MAISON DE RETRAITE KORIAN CATALOGNE	J, N	4ème	M. José MALLE	Cours LAZARE ESCARGUEL	Favorable	Ouvert	6/06/2011	6/06/2014	216
CH - AMPHITHEATRE	L	4ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	268
TUNERARIUM CAMPO SANTO	L	4ème	Mme PASTOR - DECT	Rue RIBELL	Favorable	Ouvert	16/09/2010	16/09/2015	196
CREMATORIUM PERPIGNAN	L	4ème	Mme BARBOTEL	ZAC Torrenilla	Favorable	Ouvert	6/05/2008	6/05/2013	248
IDEA SAUVY - SALLE POLYVALENTE	L	4ème	Mme LABBE	Avenue Alfred SAUVY	Favorable	Fermé	14/06/2010	14/06/2013	99
LE CROCK MORE	L	4ème	M. NICOLAU Michel	Avenue du Docteur TORREILLES	Favorable	Ouvert	22/10/2009	22/10/2014	218
MAISON DE QUARTIER VERNET SALANQUE	L	4ème	M. PUJOL	Rue Jacques THIBAUD	Favorable	Ouvert	18/06/2012	18/06/2017	300
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT JACQU	L	4ème	M. PUJOL	Rue Joseph DENIS	Favorable	Ouvert	6/10/2011	6/10/2016	235

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DES JEUNES SAINT ASSISCLE	L	4ème	M. ALDUY	21 Rue Maurice LEVY	Favorable	Ouvert	12/02/2009	12/02/2014	81
SALLE ASSOCIATION PORTUGAISE	L	4ème	M. CURTO	Boulevard Desnoyes	Favorable	Ouvert	18/11/2008	18/11/2013	235
SALLE ASSOCIATIONS JARDINS SAINT LOUIS	L	4ème	M. ALDUY	Rue des JARDINS SAINT LOUIS	Favorable	Ouvert	29/05/2008	29/05/2013	220
SALLE DE PROJECTION CEMOI	L	4ème	M. DUPIN	Route de THUIR	Favorable	Fermé	4/10/2004	4/10/2009	150
SALLE DE SPECTACLES GOLDEN GATE	L	4ème	Mme MANSUY	26 Rue Mathieu de DOMBASLE	Favorable	Ouvert	16/02/2012	16/02/2017	154
SALLE DE THEATRE PRIMAVERA	L	4ème	M. ALDUY	6 Avenue du Languedoc	Favorable	Ouvert	6/03/2008	6/03/2013	91
SALLE LE GOYA	L	4ème	M. GONZALEZ	Rue TALRICH	Favorable	Ouvert	17/01/2005	17/01/2010	226
SALLE POLYVALENTE FOYER HORA NOVA	L	4ème	M. MASSE	Rue GERBAULT	Favorable	Ouvert	17/01/2011	17/01/2016	138
SALLE POLYVALENTE MAGIC GIL'S	L	4ème	M. GILS	15 Rue CUGNOT	Favorable	Ouvert	22/02/2010	22/02/2015	188
SALLES DE BANQUETS VILLA DUFLLOT	L	4ème	M. DUFLLOT	Rond Point DONEZAN	Favorable	Ouvert	23/11/2009	23/11/2014	260
THEATRE DE LA RENCONTRE	L, N	4ème	M. BARRERO	31 Rue des Romarins	Favorable	Ouvert	7/03/2011	7/03/2016	170
STADE AIME GIRAL - ECOLE DU RUGBY	L, N, PA, R-	4ème	M. Paul GOZE	Allées Aimé GIRAL	Défavorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2011	146
FOYER GERBET	L, R-	4ème	M. ROUX	23 Rue du Castillet	Favorable	Ouvert	3/03/2011	3/03/2016	193
MUSEE RUSCINO	L, S, Y, PA	4ème	M. ALDUY	Ldt CHATEAU ROUSSILLON	Favorable	Ouvert	25/08/2008	25/08/2013	258
BOURSE DU TRAVAIL	L, W	4ème	M. PLACE	46 Rue de l'Argenterie	Favorable	Ouvert	24/04/2008	24/04/2013	299
MAISON DES ASSOCIATIONS RACINE	L, W	4ème	M. le Maire	25 Rue de la Lanterne	Favorable	Ouvert	26/04/2004	26/04/2009	251
SALLES DE REUNION MAIRIE SAINT ASSISCLE	L, W	4ème	M. ALDUY	Rue SALOUM	Favorable	Ouvert	15/12/2008	15/12/2013	265
MAISON DES ASSOCIATIONS PERPIGNAN	L, W, R, S, Y, N	4ème	M. BATAILLE	52 Avenue FOCH	Favorable	Ouvert	11/10/2012	11/10/2017	240
ARSENAL - CASA MUSICALE	L, X	4ème	Mme DOUMEYROU	Rue VIELLEDENT	Favorable	Ouvert	23/04/2012	23/04/2017	246
LYCEE CHARLES BLANC - BATIMENT F	L, X	4ème	M. RALLO	Avenue Charles BLANC	Favorable	Ouvert	30/08/2011	30/08/2016	150
BIJOUTERIE DIAMANTOR	M	4ème	M. RIGAL	990 Avenue d'ESPAGNE	Défavorable	Ouvert	8/11/2012	8/11/2017	292
CARREFOUR CITY MARCHÉ DE GROS	M	4ème	M. REMI	3 à 5 Rue du Marché de Gros	Favorable	Ouvert	11/06/2012	11/06/2017	279
CC GRAND CHENE - MAISON DE LA LITERIE	M	4ème	M. FERTON	Lotissement LE GRAND CHENE	Favorable	Ouvert	21/02/2008	21/02/2013	60
CC GRAND CHENE - NAPALISHOP	M	4ème	M. LORENZO	Lotissement LE GRAND CHENE	Favorable	Ouvert	21/02/2008	21/02/2013	147
CC GRAND CHENE - STOCKS FEU VERT	M	4ème	M. MARCHAND	Lotissement LE GRAND CHENE	Favorable	Ouvert	21/02/2008	21/02/2013	4
CC LANGUEDOC I - HALLE CHAUSSURES	M	4ème	Mme MASSO	52 Avenue du LANGUEDOC	Défavorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2016	271
DISTRISALONS	M	4ème	M. LEIB	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Fermé	28/12/1993	28/12/1998	198
FEU VERT CHATEAU ROUSSILLON	M	4ème	M. CORTES	Centre commercial	Favorable	Ouvert	21/01/2008	21/01/2013	238
FRIGELAND MAILLOLES	M	4ème	M. PEREIRA	Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	16/07/2012	16/07/2017	219
MAGASIN ED DESNOYES	M	4ème	Mme VERSAC	25 boulevard DESNOYER	Favorable	Ouvert	30/09/2010	30/09/2015	206
JARDINERIE VELARTE JARDINS DE GABIANI	M	4ème	M. VELARTE	164 Route de BOMPAS	Favorable	Ouvert	3/10/2011	3/10/2016	300
MAGASIN CAMATEU	M	4ème	M. MAURICE	269 Avenue du Languedoc	Favorable	Ouvert	27/11/2008	27/11/2013	227
MAGASIN ETAM CLOCHE D'OR	M	4ème	Mme MAGNIER	3 à 7 Place Jean JAURES	Favorable	Ouvert	15/12/2011	15/12/2016	226
MAGASIN ETAM ESPAGNE	M	4ème	Mme MAGNIER	1085 Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	3/11/2011	3/11/2016	272

MAGASIN HEYTENS	M	4ème	Mme BOURLOTON	990	Routte d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	28/02/2008	28/02/2013	297
MAGASIN TROC CATALAN	M	4ème	M. DEDIEU	95	Avenue du Maréchal JUIN	Favorable	Ouvert	3/05/2010	3/05/2015	215

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable		Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAGASIN VIES A VIES	M	4ème	M. MENDEZ		Rue du Docteur BAILLAT	Favorable	Ouvert	20/09/2010	20/09/2015	290
PROMOCASH	M	4ème	M. HAJEND		Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Fermé	8/02/1996	8/02/2001	228
RESEAU PRO	M	4ème	M. FERNANDEZ		Rue des Usines	Favorable	Ouvert	10/10/2005	10/10/2010	258
SHOPI MOULIN A VENT	M	4ème	M. TASQUIER Franck		Place de l'EUROPE	Favorable	Ouvert	20/09/2010	20/09/2015	215
SUPERETTE ATILGAN CLODION TORCATIS	M	4ème	M. ATILGAN		Avenue du Boulés	Favorable	Ouvert	19/11/2012	19/11/2017	229
MAGASIN MAISON QUINTA	M, N	4ème	Mme QUINTA	3	Rue Grande des Fabriques	Défavorable	Ouvert	18/11/2008	18/11/2013	239
MAGASIN DAFY MOTO	M, T	4ème	M. LASSELIN	7	Rue Mathien de DOMBAS	Favorable	Ouvert	2/11/2009	2/11/2014	296
BAR RESTAURANT LES TROIS SOEURS	N	4ème	Mme RIVIERE		Place GAMBETTA	Favorable	Ouvert	21/10/2004	21/10/2009	202
BUFFALO GRILL	N	4ème	Mme BOURET Nathalie		RN 9 - Ldt BON SECOURS	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2015	265
CH - RESTAURANT	N	4ème	M. ROUVET		Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	228
LYCEE LEON BLUM - REFECTORIE	N	4ème	M. RYCKEBUSCH		Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	21/03/2011	21/03/2014	246
QUICK AVENUE D'ESPAGNE	N	4ème	M. THIBAUD	803	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	7/06/2010	7/06/2015	256
QUICK LA FAUCEILLE	N	4ème	M. SILVO	1731	Chemin de la Fauceille	Favorable	Ouvert	3/02/2011	3/02/2016	276
RESTAURANT COURTEPAILLE	N	4ème	M. SINTES		Avenue GASSIN	Favorable	Ouvert	8/01/2009	8/01/2014	232
RESTAURANT GOURMET D'ASIE MAS BALANE	N	4ème	M. YE TIAN PING		ZAC MAS BALANDE	Favorable	Ouvert	21/04/2011	21/04/2016	276
RESTAURANT KONFUSIUS	N	4ème	M. LY		Rue Alphonse SIMON	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	297
RESTAURANT LA CHAUMIERE	N	4ème	M. DAVI		AV DE BRUXELLES	Favorable	Ouvert	22/10/2009	22/10/2014	237
RESTAURANT LE PUNJAB	N	4ème	M. AHMED Ejaz		Avenue JOFFRE	Favorable	Ouvert	10/05/2010	10/05/2015	243
RESTAURANT LE VIENNE	N	4ème	M. OTERO Camille	3	Place ARAGO - Rue MAILLY	Favorable	Ouvert	7/06/2010	7/06/2015	294
RESTAURANT MAS BEDOS	N	4ème	M. TALON	3245	Avenue Julien PANCHOT	Défavorable	Fermé	5/12/2005	5/12/2010	281
RESTAURANT SCOLAIRE VERTEFEUILLE	N	4ème	M. PUJOL		Rue de Villelongue dels Monts	Favorable	Ouvert	1/07/2010	1/07/2015	224
TAVERNE DE MAITRE KANTER	N	4ème	M. RAVERDY		Rue du CASTILLET	Favorable	Ouvert	9/07/2008	9/07/2013	276
CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE	N, U-	4ème	M. FEICHE		Avenue BELLONTE	Favorable	Ouvert	9/02/2012	9/02/2015	83
HOTEL AMARENA	O	4ème	M. MORLOT		Rue du Docteur KOCH	Favorable	Ouvert	26/03/2012	26/03/2015	112
HOTEL B&B PERPIGNAN NORD	O	4ème	M. DOIN	7	Rue du Chasselas	Favorable	Ouvert	12/01/2012	12/01/2015	150
HOTEL B&B PERPIGNAN SUD	O	4ème	M. CORDIER		RN 9 - Ldt BON SECOURS	Favorable	Ouvert	21/06/2012	21/06/2015	164
HOTEL ETAP HOTEL PERPIGNAN	O	4ème	M. LAPORAL		avenue de ROME	Favorable	Ouvert	2/09/2010	2/09/2013	157
HOTEL FORMULE 1	O	4ème	M. MARTIAL		Rue FOURNEYRON	Favorable	Ouvert	1/03/2012	1/03/2015	258
HOTEL PREMIERE CLASSE	O	4ème	M. GORSE		RN 9 - Ldt BON SECOURS	Favorable	Ouvert	21/06/2012	21/06/2015	150
HOTELS EL CENTRE DEL MON - HOTEL COMFC	O	4ème			Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	11/03/2011	11/03/2014	282
HOTEL BEST WESTERN WINDSOR	O, L	4ème	M. DERBOIS	8	Boulevard WILSON	Favorable	Ouvert	24/05/2012	24/05/2015	216
HOTELS EL CENTRE DEL MON - HOTEL QUALI	O	4ème			Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	11/03/2011	11/03/2014	282

HOTEL MERCURE PERPIGNAN	O, L, PS	4ème	M. HOIRY	5 et 5bis Cours PALMAROLE	Favorable	Ouvert	12/01/2012	12/01/2015	133
HOTEL P'TIT DEJ PORTE D'ESPAGNE	O, N	4ème	M. LE GAL	Avenue d'ESPAGNE	Favorable	Ouvert	5/03/2012	5/03/2015	128
HOTEL DU MAS DE LA FAUCEILLE	O, N, L, X, PS	4ème	M. RIERA	Chemin de la Fauceille	Défavorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2015	259
DANCING LE DAMIER	P	4ème	M. BLOT	955 Avenue Julien PANCHOT	Favorable	Ouvert	2/01/2012	2/01/2017	182

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
DISCOTHEQUE LE RITCH	P	4ème	Mlle PERRETTE	20 Rue Jules VERNE	Favorable	Ouvert	26/04/2004	26/04/2009	266
DISCOTHEQUE MAM'S PUB	P	4ème	M. DIOP	955 Avenue Julien PANCHOT	Favorable	Ouvert	26/01/2009	26/01/2014	192
DISCOTHEQUE UBA CLUB	P	4ème	M. SAVY	5 Boulevard MERCADER	Favorable	Ouvert	15/09/2008	15/09/2013	235
BAR DANSANT / BRASSERIE LE MARKET	P, N	4ème	M. RIVA	18 Rue Pierre RAMEIL	Favorable	Ouvert	17/01/2008	17/01/2013	199
CLUB RESTAURANT LE NAPOLI	P, N	4ème	M. PIZZUTO	3 bis Place de CATALOGNE	Défavorable	Ouvert	2/03/2009	2/03/2014	249
SALLE DE DANSE HABANA	P, N	4ème	M. GRIMONT	5 Rue Grande Des Fabriques	Favorable	Ouvert	27/06/2011	27/06/2016	230
CENTRE DE LOISIRS ANATOLE FRANCE	R-	4ème	Mlle SANCHEZ	Rue Colonel DORNANO	Favorable	Ouvert	16/06/2008	16/06/2013	55
COLLEGE JEAN MOULIN PERPIGNAN - BAT TS	R-	4ème	Mme LEROY	Place Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	8/02/2010	21/10/2013	250
CRECHE CORBINOT SAINT MARTIN	R-	4ème	M. PUJOL	Rue Joseph TASTU	Favorable	Ouvert	6/12/2010	6/12/2015	17
CRECHE HIPPOLYTE DESPRES	R-	4ème	Mme GIBERT	Rue FUSTEL DE COULANGES	Favorable	Ouvert	19/09/2011	19/09/2016	98
CRECHE MULTI ACCUEIL MOULIN A VENT	R-	4ème	Mme RADONDY	Place d'ALGHERO	Favorable	Ouvert	24/09/2012	24/09/2017	142
CRECHE PRIVEE BABY SONGE	R-	4ème	Mlle DALMAU	2 Rue Jacques ANTOINE	Favorable	Ouvert	28/11/2011	28/11/2016	13
CRECHE SAINT MATHIEU	R-	4ème	M. PUJOL	23 Rue GRANDE la MONNAIE	Favorable	Ouvert	11/04/2011	11/04/2016	42
CRECHES DE FRANCE ELIE DE BEAUMONT	R-	4ème	Mme HULOT	8 Passage Elie de BEAUMONT	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2017	34
ECOLE BLAISE PASCAL	R-	4ème	M. VALDIVIA	Rte des Grenadiers	Favorable	Ouvert	15/10/2012	15/10/2017	290
ECOLE CONDORCET	R-	4ème	Mme SFALLI	Rue CONDORCET	Favorable	Ouvert	26/05/2011	26/05/2016	120
ECOLE FENELON	R-	4ème	Mme De SOUZA	Rue Ernest RENANT	Favorable	Ouvert	24/09/2012	24/09/2017	280
ECOLE JEAN JAURES - MATERNELLE	R-	4ème	Mme NOEL	Chemin del VIVES	Favorable	Ouvert	1/07/2010	1/07/2015	184
ECOLE JEAN JAURES - PRIMAIRE	R-	4ème	M. LARESICHE	Chemin del VIVES	Favorable	Ouvert	17/06/2010	17/06/2015	223
ECOLE MATERNELLE - CANTINE LUDOVIC MA	R-	4ème	Mme BABINOT	Rue Pierre BRETONNEAU	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2017	168
ECOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE	R-	4ème	M. NICOLAS	15 Rue Colonel DORNANO	Favorable	Ouvert	16/06/2008	16/06/2013	159
ECOLE MATERNELLE DAGNEAUX	R-	4ème	Mme CAGNON	1 Rue des Canaris	Favorable	Ouvert	13/10/2008	13/10/2013	138
ECOLE MATERNELLE D'ALEMBERT	R-	4ème	Mme RICO	Rue des frères ROSNY	Favorable	Ouvert	3/09/2012	3/09/2017	123
ECOLE MATERNELLE HERRIOT	R-	4ème	Mme PANCRAZI	Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	11/03/2010	11/03/2015	139
ECOLE MATERNELLE HYACINTHE RIGAUD	R-	4ème	Mme CARDOSI	Rue de PALALDA	Favorable	Ouvert	31/05/2012	31/05/2017	208
ECOLE MATERNELLE JEAN AMADE	R-	4ème	Mme BERGES	14 Avenue d'ATHENES	Favorable	Ouvert	14/01/2008	14/01/2013	129
ECOLE MATERNELLE LA MIRANDA	R-	4ème	Mme BERTUCCI	8 Rue SAINT JOSEPH	Favorable	Ouvert	10/11/2011	10/11/2016	120
ECOLE MATERNELLE LAMARTINE	R-	4ème	Mme LUCAS	Rue Déodat de SEVERAC	Favorable	Ouvert	21/05/2012	21/05/2017	158
ECOLE MATERNELLE PABLO PICASSO PERPIG	R-	4ème	M. FIGUEROA	32 Rue des Tuileries	Favorable	Ouvert	12/05/2011	12/05/2016	114
ECOLE MATERNELLE VICTOR DURUY	R-	4ème	Mme AUGÉ	Rue du CAROL	Favorable	Ouvert	4/09/2008	4/09/2013	162

ECOLE PRIMAIRE ANATOLE FRANCE	R-	4ème	M. JULIAN	Rue Colonel DORNANO	Favorable	Ouvert	16/06/2008	16/06/2013	277
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO PERPIGNAN	R-	4ème	Mme JAMPY	Rue Raoul DUFFY	Favorable	Ouvert	21/05/2012	21/05/2017	156
ECOLE PRIMAIRE DAGNEAUX	R-	4ème	Mme CORONES	Boulevard DESNOYES	Favorable	Ouvert	13/10/2008	13/10/2013	245
ECOLE PRIMAIRE D'ALEMBERT 1	R-	4ème	Mme RIUS	Rue Pascal Marie AGASSE	Favorable	Ouvert	3/09/2012	3/09/2017	211
ECOLE PRIMAIRE D'ALEMBERT 2	R-	4ème	M. POMMARD	Rue des Frères ROSNY	Favorable	Ouvert	3/09/2012	3/09/2017	256
ECOLE PRIMAIRE JEAN ZAY	R-	4ème	M. CROCHET	Avenue Victor DALBIEZ	Favorable	Ouvert	11/03/2010	11/03/2015	224

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ECOLE PRIMAIRE LUDOVIC MASSE	R-	4ème	Mme BERNABE	Rue Pierre BRETONNEAU	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2017	210
ECOLE PRIMAIRE VICTOR DURUY	R-	4ème	M. CROS	Rue CLODION	Favorable	Ouvert	20/05/2010	20/05/2015	250
ECOLE PRIMAIRE VICTOR HUGO PERPIGNAN	R-	4ème	Mme BARBE	Rue Raoul DUFY	Favorable	Ouvert	21/05/2012	21/05/2017	225
ECOLE SIMON BOUSSIRON MATERNELLE	R-	4ème	M. LEROUX	27 Rue PUJET	Favorable	Ouvert	6/09/2012	6/09/2017	163
ECOLE SIMON BOUSSIRON PRIMAIRE	R-	4ème	M. AGUILAR	27 Rue PUJET	Favorable	Ouvert	6/09/2012	6/09/2017	253
EREA JUAN MIRO - ENSEIGNEMENT	R-	4ème	M. GUILLAUMOND	Chemin de la PASSIO VELLA	Favorable	Ouvert	16/01/2012	16/01/2015	230
GROUPE SCOLAIRE EMILE ROUDAYRE	R-	4ème	M. CLIMENT	Avenue Emile ROUDAYRE	Favorable	Ouvert	30/11/2009	30/11/2014	255
GROUPE SCOLAIRE LEON BLUM	R-	4ème	M. BOHER, D U	Avenue Docteur SCHWEITZER	Favorable	Ouvert	22/09/2011	22/09/2016	226
GROUPE SCOLAIRE LES PLATANES	R-	4ème	Mme MATTEI	9, 11 Rue des Dahlias	Favorable	Ouvert	18/04/2011	18/04/2016	289
GROUPE SCOLAIRE PONT NEUF - MATERNELLE	R-	4ème	Mme TOLOSA	Rue HONDRAT	Favorable	Ouvert	27/09/2012	27/09/2017	100
GROUPE SCOLAIRE PONT NEUF - PRIMAIRE	R-	4ème	M. PARIS	Rue HONDRAT	Favorable	Ouvert	27/09/2012	27/09/2017	125
GROUPE SCOLAIRE ROUSSEAU	R-	4ème	M. SAINT AUBIN	7 Rue COURTELINE	Favorable	Ouvert	22/11/2012	22/11/2017	253
LYCEE ARISTIDE MAILLOL - B03 / CDI	R-	4ème	Mme AIGLE	73 Avenue Pau CASALS	Favorable	Ouvert	9/06/2008	9/06/2011	220
LYCEE CHARLES BLANC - BATIMENT A	R-	4ème	M. RALLO	Rue Charles BLANC	Favorable	Ouvert	30/08/2011	30/08/2014	150
LYCEE CHARLES BLANC - BATIMENT C ATELI	R-	4ème	M. RALLO	Rue Charles BLANC	Favorable	Ouvert	30/08/2011	30/08/2016	240
LYCEE PABLO PICASSO - EXTERNAT	R-	4ème	Mme CAZALET	Avenue du Général GILLES	Favorable	Ouvert	20/10/2011	20/10/2013	149
MATERNELLE EMILE ROUDAYRE	R-	4ème	Mme RESENERA	Avenue Emile ROUDAYRE	Favorable	Ouvert	30/11/2009	30/11/2014	179
SAINT LOUIS DE GONZAGUE - MATERNELLE	R-	4ème	Mme MATEU	Rue du Docteur SCHWEITZER	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2017	202
SAINT LOUIS DE GONZAGUE - PRIMAIRE	R-	4ème	Mme MATEU Martine	Avenue du Docteur SCHWEITZER	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2017	280
UP - BATIMENT C	R-	4ème	M. Jean BENKHELIL	Avenue Paul ALDUY	Défavorable	Ouvert	14/01/2008	14/01/2013	270
UP - BATIMENT U	R-	4ème	M. Fabrice LORENTE	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	8/03/2012	8/03/2017	370
UP - IUT BAT C - GENIE BIOLOGIQUE 1	R-	4ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	15/01/2008	15/01/2013	135
UP - IUT BAT D - GENIE BIOLOGIQUE 2	R-	4ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	18/03/2009	18/03/2014	218
CENTRE SOCIAL ET DE LOISIRS DIAZ	R-, L	4ème	M. ALDUY	Rue Raoul DUFFY	Favorable	Ouvert	10/07/2008	10/07/2013	295
LYCEE PABLO PICASSO - AMPHITHEATRE	R-, L	4ème	M. ANGLARET	Av Du Général GILLES	Favorable	Ouvert	20/10/2011	20/10/2013	220
ECOLE MATERNELLE CANTINE JULES FERRY	R-, N	4ème	Mme SUBIRANA	Boulevard des PYRENEES	Favorable	Ouvert	23/10/2008	23/10/2013	211
ECOLE MATERNELLE CRECHE CLAUDE SIMON	R-, N	4ème	M. PUJOL	Chemin de la Roseraie	Favorable	Ouvert	26/09/2011	26/09/2016	155
UP - P.A.I.C.	R-, N	4ème	M. Jean BENKHELIL	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	27/03/2012	27/03/2017	249

COLLEGE JOSEPH SEBASTIEN PONS - CANTINE	R-, N, L	4ème	M. ARNAUD	Rue DIAZ	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	220
LYCEE ND DE BON SECOURS - LABORATOIRE	R-, N, X	4ème	M. PELRAS	Avenue Julien Panehot	Favorable	Ouvert	15/11/2012	15/11/2015	288
MAISON DE LA FORMATION CCI - BAT D	R-, W	4ème	M. SERVAT	Route de THUIR	Favorable	Ouvert	9/06/2011	9/06/2014	220
CENTRE DE FORMATION GRETA PERPIGNAN	R-, W	4ème	Mme CAZALET	Rue des Jardins Saint Louis	Favorable	Ouvert	7/09/2009	7/09/2014	288
LYCEE ARISTIDE MAILLOL - B01 / AMPHI	R-, W, L	4ème	Mme AIGLE	73 Avenue Paul CASALS	Favorable	Ouvert	5/09/2011	5/09/2014	293
AUBERGE DE JEUNESSE PERPIGNAN	R+	4ème	M. BONAFOS	Rue MARC	Favorable	Ouvert	14/11/2011	14/11/2014	49
AREA JUAN MIRO - INTERNAT	R+	4ème	M. GUILLAUMOND	Chemin de LA PASSIO VEILL	Favorable	Ouvert	16/01/2012	16/01/2015	76
IDEA SAUVY - FOYER DE L'ENFANCE	R+	4ème	Mme DE GUARDIA	Avenue Alfred SAUVY	Favorable	Ouvert	14/06/2010	14/06/2013	37

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
LYCEE ARISTIDE MAILLOL - B07 / INTERNAT	R+	4ème	Mme AIGLE	73 Avenue Paul CASALS	Favorable	Ouvert	5/09/2011	5/09/2014	55
LYCEE LEON BLUM - INTERNAT	R+	4ème	M. RYCKEBUSCH	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	21/03/2011	21/03/2014	179
BTP CFA LR HEBERGEMENT	R+, N	4ème	M. JEAN	Rue Félix TROMBE	Favorable	Ouvert	6/12/2012	6/12/2015	291
CHATEAU DU PARC DUCUP - EVECHE	R+, O, N, L	4ème	Mgr MARCEAU	Allée des Chênes	Défavorable	Ouvert	18/10/2012	18/10/2015	300
CENTRE DE FORMATION CRS 58	R+, W	4ème	MINISTERE	120 Avenue Emile ROUDAYRE	Défavorable	Ouvert	19/02/2002	19/02/2005	231
CENTRE DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE	S, R-	4ème	M. RODRIGUEZ	Place Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	23/06/2008	23/06/2013	105
CH - CONSULTATION GYNECO/OBSTE/PEDIAT.	U-	4ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	12/10/2010	12/10/2013	128
CH - NEUROLOGIE	U-	4ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Défavorable	Fermé	21/11/2006	21/11/2009	175
CH - SMIT - BUREAUX	U-	4ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	14/12/2011	14/12/2014	157
CLINIQUE LES PLATANES	U-	4ème	M. NICOLAU	18 Allée des camélias	Favorable	Fermé	15/04/1999	15/04/2002	72
EX CLINIQUE SAINT JOSEPH	U-	4ème	Mme JOBE	11 Av de GRANDE BRETAGNE	Défavorable	Ouvert	24/05/2007	24/05/2010	120
CH - MATERNITE	U+	4ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Défavorable	Ouvert	14/03/2012	14/03/2015	166
CH - MEDECINE A RHUMATOLOGIE	U+	4ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Défavorable	Ouvert	14/12/2011	14/12/2014	124
CH - PEDIATRIE	U+	4ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	12/10/2010	12/10/2013	105
CLINIQUE ST CHRISTOPHE	U+	4ème	M. SOLERE - D U	21 Allée Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	11/08/2011	11/08/2014	173
CLINIQUE ST CHRISTOPHE - API 66	U+	4ème	M. CARRERE	21 Allée Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	11/08/2011	11/08/2014	52
CLINIQUE ST CHRISTOPHE - CONVALESCENCE	U+	4ème	M. SOLERE	21 Allée Aimé GIRAL	Favorable	Ouvert	11/08/2011	11/08/2014	121
POLE DE SANTE SAINT PIERRE BATIMENTS A	U+	4ème	M. FERRIERE, D U	80 Rue Pascal Marie AGASSE	Favorable	Ouvert	20/01/2011	20/01/2014	263
CLINIQUE DU ROUSSILLON SAS SAINT JOSEPH	U+, N	4ème	M. DENUX	289 Avenue Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	14/06/2012	14/06/2015	226
IDEA SAUVY - POUPONNIERE	U+, R+	4ème	Mme LABBE	Avenue Alfred SAUVY	Favorable	Ouvert	14/06/2010	14/06/2013	28
LA MAISON DE L'EMPLOI	W	4ème	M. ALDUY	Rue CARTELET	Favorable	Ouvert	18/06/2012	18/06/2017	195
SDIS ET CSP PERPIGNAN	W, L, R-, CT	4ème	SDIS 66	Rue du Lieutenant GOURBAULT	sans avis	Ouvert	31/12/1899	1/01/1905	260
PISCINE DU CHAMP DE MARS	X	4ème	M. PUJOL	Avenue Madame de SEVIGNE	Favorable	Ouvert	15/10/2009	15/10/2014	220
PISCINE GILBERT BRUTTUS	X	4ème	M. LOUBET JPh	Rue Etienne TERRUS	Favorable	Fermé	29/04/2010	29/04/2015	206
SAINT LOUIS DE GONZAGUE - GYMNASSE / DO	X	4ème	M. BALTUS	Av du Docteur SCHWEITZER	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2014	236
MAISON DES JEUNES GYMNASSE ST GAUDERIC	X, R-, L	4ème	M. PUJOL	Rue Charles PRANHARD	Favorable	Ouvert	22/03/2012	22/03/2017	300

COUVENT SAINTE CLAIRE - EXPOSITIONS	Y, S, L	4ème	M. PUJOL	1	Rue Général DERROJA	Favorable	Ouvert	25/08/2003	25/08/2008	219
ALEXANDER HOTEL	O	5ème	M. FUMEX	1	Bld Georges CLEMENCEAU	Favorable	Ouvert	23/09/2010	23/09/2014	60
AVENIR HOTEL	O	5ème	M. SOTO	11	Rue de l'Avenir	Favorable	Ouvert	28/09/2009	28/09/2013	50
CHAMBRES D'HOTES TOUR APOLLINAIRE	O	5ème	M. WOOD	5	Rue Guillaume APOLLINAIRE	Défavorable	Ouvert	22/10/2007	22/10/2011	40
CENTRE DE PLACEMENT IMMEDIAT	O	5ème	Mme LORENZO	6	Rue TALUT	Défavorable	Fermé	2/06/2005	2/06/2009	6
CH - CENTRE ACCUEIL URGENCE CROIX ROUC	O	5ème	Mme TUREL	20	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	27/01/2009	27/01/2013	61
FAST HOTEL - CREOTEL	O	5ème	M. LLAO		Rue FOURNEYRON	Favorable	Ouvert	2/02/2012	2/02/2016	103
FOYER CHRS L'ARCHE	O	5ème	M. ROSSINI	10	Rue de l'académie	Favorable	Fermé	10/12/2002	10/12/2006	15
FOYER CHRS MARES I NENS	O	5ème	M. BERTRAND	72, 74	Rue Pierre VTDAL	Favorable	Ouvert	28/10/2010	28/10/2014	25
FOYER LE RIVAGE	O	5ème	Mme DELON	5	Rue du petit Saint Christophe	Défavorable	Fermé	25/03/2004	25/03/2008	20

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL ARAGON	O	5ème	Mme Florence BRESSIN	17 Avenue Gilbert BRUTUS	Favorable	Ouvert	26/02/2009	26/02/2013	70
HOTEL CAMPANILE	O	5ème	M. DELIANE	12 Rue Alphonse LAVERAN	Favorable	Ouvert	27/06/2011	27/06/2015	90
HOTEL DE FRANCE	O	5ème	Mlle MEYER	Quai SADI CARNOT	Favorable	Ouvert	1/04/2010	1/04/2014	51
HOTEL DE LA LOGE	O	5ème	M. BARRAUD	1 Rue Fabriques d'en NABOT	Favorable	Ouvert	8/02/2010	8/02/2014	47
HOTEL DU BERRY - HOTEL	O	5ème	M. JOUIS	6 Avenue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2015	25
HOTEL EXPRESS - HOTEL	O	5ème	M. DUCHEN	3 Avenue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	24/01/2011	24/01/2015	34
HOTEL IBIS SAINT CHARLES	O	5ème	M. LAPORAL	dit LE GRAND SAINT CHARLES	Favorable	Ouvert	9/05/2011	9/05/2015	62
HOTEL KENNEDY	O	5ème	M. GUYOT	9 Avenue Pierre CAMBRE	Favorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2015	50
HOTEL LE LIDO	O	5ème	M. AMMARI	31 Avenue PANCHOT	Favorable	Fermé	14/09/2006	14/09/2010	10
HOTEL LE SOLEIL DOC	O	5ème	Mme ROURE	10 Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Fermé	13/06/2005	13/06/2009	22
HOTEL LES BALEARES	O	5ème	M. DUVAL	Avenue du Général GUILLAUT	Favorable	Fermé	5/07/1995	5/07/1999	43
HOTEL LES BALLADINS	O	5ème	Mme. DELPORTE	4 Avenue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	11/04/2011	11/04/2015	66
HOTEL MONDIAL	O	5ème	M. SALVINI	40 Boulevard CLEMENCEAU	Favorable	Ouvert	17/03/2011	17/03/2015	82
HOTEL PARIS BARCELONE	O	5ème	M. DOWSON	1 Avenue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	22/02/2010	22/02/2014	78
HOTEL REGINA PERPIGNAN	O	5ème	M. BENADI Fernand	4 Place François ARAGO	Défavorable	Fermé	17/05/2001	17/05/2005	49
HOTEL VICTORIA	O	5ème	Mme HAUSKNECHT	57 Avenue Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	30/06/2011	30/06/2015	62
LA MAISON DES FEMMES	O	5ème	Mme TURREL	65 Chemin de Maïlloles	Favorable	Ouvert	8/07/2004	8/07/2008	22
CHRS HENRI DUNANT	O, N	5ème	M. ROGALA	009 Av Docteur TORREILLES	Favorable	Ouvert	26/01/2009	26/01/2013	28
FOYER CHRS L'ARC EN CIEL	O, N	5ème	M. JACOB	297 Avenue de l'Industrie	Favorable	Ouvert	30/06/2011	30/06/2015	88
HOTEL AU BON COIN	O, N	5ème	M. PULY Richard	1 Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	10/12/2009	10/12/2013	45
HOTEL BEST HOTEL	O, N	5ème	Mme ARNAUDIES	900 Avenue d'Espagne	Favorable	Ouvert	17/03/2011	17/03/2015	177
HOTEL BRASSERIE TERMINUS PERPIGNAN	O, N	5ème	M. TESSIER	2 Av Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	28/06/2010	28/06/2014	204
HOTEL LE MEDITERRANEE PERPIGNAN	O, N	5ème	M. MICK	62 bis Av Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	19/03/2012	19/03/2016	85
HOTEL LE MOLINS	O, N	5ème	M. PALMA	26 Av du Palais des Expositions	Favorable	Ouvert	3/12/2009	3/12/2013	72

HOTEL NEW CHRISTINA	O, N	5ème	Mlle BLANCHE	50 Cours LASSUS	Favorable	Ouvert	6/06/2011	6/06/2015	146
HOTEL RELAIS SAINTONGE	O, N	5ème	M. BATET	Route de Prades	Favorable	Ouvert	9/05/2011	9/05/2015	87
HOTEL RESTAURANT LA CIGALE	O, N	5ème	M. FOISSIER	78 Boulevard Jean BOURRAT	Favorable	Ouvert	24/03/2011	24/03/2015	122
HOTEL RESTAURANT ORRIOLS BONET	O, N	5ème	Mme ORRIOLS	22 Rue REMPARTS ST JACQUES	Défavorable	Fermé	14/02/2003	14/02/2007	62
HOTEL SOCIAL SAINT JACQUES	O, N	5ème	Mme ROIG	12 Rond Point de Copenhague	Favorable	Ouvert	16/09/2010	16/09/2014	46
FOYER DES FEMMES LE RIVAGE	O, W	5ème	Mme BERTAUD	64 Rue MARIE AGASSE	Favorable	Ouvert	5/12/2011	5/12/2015	35
DISCOTHEQUE FANTASIA	P	5ème	M. MIMOUNI	534 Rue BEAU de ROCHAS	Favorable	Ouvert	6/09/2012	6/09/2017	122
BAR DE NUIT LA DIVINE COMEDIE	P	5ème	M. FLEURANCE	1 Rue de la Poissonnerie	Favorable	Ouvert	15/01/2009	15/01/2014	44
DISCOTHEQUE L'ASCOT	P	5ème	M. MASFORNE	12 Impasse des CARDEURS	Favorable	Ouvert	2/04/2009	2/04/2014	78
RESTAURANT - BAR DE NUIT CALLE HOT CHO	P, N	5ème	Mlle TOIX	8 bis Av du Palais des Expositions	Favorable	Ouvert	2/12/2010	2/12/2015	167
CENTRE DE PLACEMENT IMMEDIAT LA PRAIR	R+	5ème	M. GUILLAMET	Rue Guillaume APOLLINAIRE	Favorable	Ouvert	10/10/2011	10/10/2016	28
FOYER ACTION EDUCATIVE VOCATION AGRIC	R+	5ème	M. CLARIMONT	2258 Avenue de la Salanque	Favorable	Ouvert	24/11/2008	24/11/2013	20

MAIRIE DE PERPIGNAN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
IDEA - ESTACA	R+	5ème	M. LECOCQ	12 Rue COUSTOU	Favorable	Fermé	22/01/2007	22/01/2011	13
IDEA ROCA - CORTALETS	R+	5ème	M. LECOCQ	10 Rue Paul ROCA	Favorable	Ouvert	22/06/2009	22/06/2014	8
IDEA ROCA - HACIENDA	R+	5ème	Mme DE GUARDIA	Rue Paul ROCA	Favorable	Ouvert	14/10/2010	14/10/2015	11
IDEA ROCA - ISEMBE	R+	5ème	M. LECOCQ	10 Rue Paul ROCA	Favorable	Ouvert	22/06/2009	22/06/2014	13
IDEA ROCA - OASIS	R+	5ème	M. LECOCQ	10 Rue Paul ROCA	Favorable	Ouvert	22/06/2009	22/06/2014	3
MAISON D'ACCUEIL IDEA - JUVENTUD	R+	5ème	Mme de GUARDIA	13 Rue Victor MASSE	Favorable	Ouvert	10/10/2011	10/10/2016	10
CH - BIBLIOTHEQUE	S	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	12/10/2010	12/10/2013	19
UP - BIBLIOTHEQUE FACULTE DES SCIENCES	S	5ème	M. Jean BENKHELIL	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	19/09/2012		142
CH - CENTRE DE DIALYSE AIDER	U-	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	20
CH - CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE	U-	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	59
CH - IMAGERIE MEDICALE IRM SCANNER	U-	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	56
CH - LABO ANAPATH	U-	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	12
CH - MORGUE	U-	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	101
CH - RHUMATOLOGIE	U-	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	57
CH - CAC 48 - INTERNAT	U+	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Défavorable	Ouvert	14/12/2011	14/12/2016	74
CH - LABO BIOCHIMIE HEMATO BACTERIO	U+	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	44
CH - READAPTATION FONCTIONNELLE	U+	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	12/10/2010	12/10/2015	122
CH - ACCUEIL - REPROGRAPHIE	W	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	12/10/2010		60
CH - ADMINISTRATION DIRECTION	W	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	55
CH - PERSONNEL COMPTABILITE	W	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	7/02/2008	7/02/2013	37
UP - BATIMENT B1	W	5ème	M. Jean BENKHELIL	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	18/03/2009	18/03/2014	60
UP - BATIMENT B2	W	5ème	M. Jean BENKHELIL	Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	18/03/2009	18/03/2014	29

CH - BATIMENT ADMINISTRATIF	W, L, V	5ème	M. ROUVET	Avenue du LANGUEDOC	Favorable	Ouvert	12/10/2010	12/10/2015	199
UP - MAISON DES SPORTS DE L'UNIVERSITE	X	5ème	M. Fabrice LORENTE	52 Avenue Paul ALDUY	Favorable	Ouvert	12/12/2012		109
CENTRAL PARKING	PS		M. JAUBERT	Place Jean PAYRA	Favorable	Ouvert	18/02/2008		
EL CENTRE DEL MON - PARC STATIONNEMENT	PS		M. Nicolas DIAZ	Boulevard Saint Assisele	Favorable	Ouvert	6/12/2010		
MAGASIN CASINO MERCADER / STATIONNEMENT	PS		Mlle SOULLIE	Boulevard Félix MERCADER	Favorable	Ouvert	5/01/2012		95
PARC DE STATIONNEMENT ARAGO	PS		M. VADILLO	Dalle ARAGO	Favorable	Ouvert	3/06/2010		
PARC DE STATIONNEMENT CATALOGNE	PS		M. LLENSE	Place de CATALOGNE	Favorable	Ouvert	7/01/2008		
PARC DE STATIONNEMENT SAINT MARTIN	PS		M. JULIE - Q PARK	Rue FOCH	Favorable	Ouvert	11/06/2012		
PARC DE STATIONNEMENT REPUBLIQUE	PS		M. JULIE, SEREP	Place de la République	Favorable	Ouvert	3/10/2011		
PARC DE STATIONNEMENT CLEMENCEAU	PS		M. EL KHEL	Avenue LECLERC	Favorable	Ouvert	14/11/2011		
PARC DE STATIONNEMENT WILSON	PS		M. JULIE, QPARC / SE	Boulevard WILSON	Favorable	Ouvert	27/09/2010		
PARKING EXCELSIOR	PS		M. CARBONNELL	4 Rue BARRERA	Favorable	Ouvert	27/10/2003		

MAIRIE DE PEYRESTORTES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE CULTUREL DE PEYRESTORTES	L	2ème	M. BAPTISTE	Route de BAIXAS	Défavorable	Ouvert	27/11/2012	27/11/2015	916
SALLE DE REUNIONS PEYRESTORTES	L	3ème	M. le Maire	Boulevard NATIONAL	Favorable	Ouvert	6/06/2011	6/06/2014	322
MAISON DE RETRAITE LES AVENS	J	4ème	Mme Claudia BESSON	Boulevard NATIONAL	Défavorable	Ouvert	1/07/2010	1/07/2013	111

MAIRIE DE PEZILLA DE CONFLENT

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE PEZILLA DE CONFLENT	L	4ème	M. le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	13/01/2009	13/01/2014	289

MAIRIE DE PEZILLA LA RIVIERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HALLE DES SPORTS PEZILLA LA RIVIERE	L, X	2ème	M. le Maire	Ldt LA BRANQUE DEL MAS	Favorable	Ouvert	16/05/2012	16/05/2015	1375
CENTRE CULTUREL PEZILLA	L	3ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	29/05/2012	29/05/2015	650
TRIBUNE STADE MAS DEL CONTE	PA, X	3ème	M. BILLES Jean-Paul	Ldt LA BRANQUE DEL MAS	Favorable	Ouvert	24/11/2003		423
EGLISE DES SAINTES HOSTIES	V	3ème	M. le Maire	Rue Pau BERGA	Favorable	Ouvert	16/09/2009	16/09/2014	373
MAISON DE RETRAITE PEZILLA LA RIVIERE	J	4ème	M. René DUBLET	3 Rue Força Réal	Favorable	Ouvert	10/11/2010	10/11/2013	163
SALLE DU 3EME AGE CASA PAU BERGA	L	4ème	M. BILLES	Le village	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2017	119
SALLE POLYVALENTE POINT JEUNES PEZILLA	L, R-	4ème	M. BILLES	Route d'ESTAGEL	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2017	121
LA SALA	P, L, N	4ème	M. Alliaume BAQUE	25 Rue du Docteur SOUCAIT	Défavorable	Ouvert	29/02/2012	28/02/2017	162
ECOLE ELEMENTAIRE ET CENTRE DE LOISIRS	R-	4ème	M. Sébastien VIDAL	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2017	219
ECOLE MATERNELLE PEZILLA	R-	4ème	M. BILLES Jean-Paul	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	23/11/2010	23/11/2015	142

MAIRIE DE PIA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

SALLE POLYVALENTE COLETTE BESSON	L, X	1ère	M. PUIG Joseph	Chemin de LA POUDRIERE	Favorable	Ouvert	19/12/2007	19/12/2009	2607
SALLE DES FETES JEAN JAURES PIA	L	2ème	M. PARES	Avenue François CASSAGN	Favorable	Ouvert	29/06/2012	29/06/2015	1390
COLLEGE JEAN ROUS PLA	R-, N	2ème	M. MAUBERT	RD N°12	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2015	815
INTERMARCHÉ CONTACT	M	3ème	Mme DUPRE Emilia	6 Rue Victor HUGO	Favorable	Ouvert	29/06/2010	29/06/2015	598
JARDINERIE DU MOULIN	M	3ème	M. COMA Jean	65 Avenue des Hourtoulanes	Favorable	Ouvert	1/10/2012	1/10/2017	328
STADE MUNICIPAL DANIEL AMBERT	PA	3ème	M. PARES	Le village	Favorable	Ouvert	9/05/2001		600
GROUPE SCOLAIRE FRANCOIS MITTERRAND	R-, N	3ème	Mme AUSINA	Chemin de la Poudrière	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2015	398
EGLISE DE PIA	V	3ème	M. PARES	Place de l'Eglise	Favorable	Ouvert	15/10/2012	15/10/2017	301
HOTEL DE VILLE DE PIA	W, L, S	3ème	M. PARES Guy	Avenue JOFFRE	Favorable	Ouvert	29/06/2012	29/06/2017	479
SALLE LOBRY	L	4ème	M. LOBRY	RN 9	Favorable	Fermé	28/10/2003	28/10/2008	215
MAISON DE RETRAITE LE RUBAN D'ARGENT	J	4ème	Mme Cindy SABARTH	Chemin de la Poudrière	Favorable	Ouvert	13/11/2012	13/11/2015	153
COLLEGE JEAN ROUS SALLE POLYVALENTE	R-	4ème	M. MAUBERT	Route Départementale n°12	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2017	257
ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE PIA	R-	4ème	M. Benoît MONDY	29 Avenue de RIVESALTES	Favorable	Ouvert	29/09/2009	29/09/2014	159
STRUCTURE MULTI-ACCUEIL LES 3 CHATONS	R-	4ème	M. PARES Guy	29 Avenue François ARAGO	Favorable	Ouvert	15/10/2012	15/10/2017	62
ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE - CANTINE	R-, N	4ème	M. MAFFRE	Avenue de RIVESALTES	Favorable	Ouvert	29/09/2009	29/09/2014	80

MAIRIE DE PIA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ECOLE PRIMAIRE TORCATIS - CANTINE	R-, N, W	4ème	Mme ANDRE	Rue SAINTE ANNE	Défavorable	Ouvert	6/10/2009	6/10/2014	273
COLLEGE JEAN ROUS GYMNASE	X	4ème	M. MAUBERT	Route Départementale n°12	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2017	238
PUB DANSANT LE CAYENNE	P, N	5ème	M. DAOUDI Morad	Chemin les Hourtoulanes	Favorable	Fermé			111

MAIRIE DE PLANES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE BETHANIE	R+	4ème	M. Patriek POINT	Le village	Ajourné	Fermé	27/01/2004	27/01/2007	208
GITE D'ETAPE L'ORRI DE PLANES	O	5ème	M. QURESHI ARIF Saïd	Le Village	Favorable	Ouvert	28/10/2009	28/10/2013	36
GITE D'ETAPE LE MALAZA	O	5ème	Mme ALLIES	Le village	Favorable	Ouvert	28/10/2009	28/10/2013	32

MAIRIE DE PLANEZES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON LOUBET DE SCEAURY	L	4ème	M. le Maire	7 Rue des Mimosas	Favorable	Ouvert	16/07/2009	16/07/2014	234

MAIRIE DE POLLESTRES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHÉ POLLESTRES - COIFFEUR	M	1ère	M. SALGUES	Lieu-dit LA DEVEZE	Favorable	Ouvert	19/01/2010	19/01/2012	20
INTERMARCHÉ POLLESTRES - HYPERMARCHÉ	M, N	1ère	M. NIETO	Lieu-dit La Devèze	Favorable	Ouvert	19/01/2010	19/01/2012	1827
INTERMARCHÉ POLLESTRES - RESTAURANT	M, N	1ère	Melle GUIRAUD	Lieu-dit LA DEVEZE	Favorable	Ouvert	19/01/2010	19/01/2012	63
SALLE JORDI BARRE	L, X	2ème	M. le Maire	Avenue Pablo CASALS	Favorable	Ouvert	12/04/2012	12/04/2015	1023
CASH GRAINES SUD	M	3ème	SCI RODRIGUEZ - RO	3 Rue Alfred SAUVY	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2017	422
EMMAUS 2 - MAGASIN	M	3ème	Dr LECLER Pierre-Jean	Ldt MAS D'EN GARRIA - RD 900	Favorable	Ouvert	28/06/2010	28/06/2015	344

MACAO POLLESTRES	M	3ème	M. MESTRES	RD 900	Favorable	Ouvert	5/09/2007	5/09/2011	403
HOTEL DES VENTES POLLESTRES	T, L	3ème	M. REBELLO	Rue Alfred SAUVY	Favorable	Ouvert	4/12/2012	4/12/2017	334
SALLE DES MARIAGES CONSEIL MUNICIPAL	L	4ème	M. le Maire	10 Avenue PAU CASALS	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2017	241
COMPLEXE CULTUREL SALLES ASSOCIATIVES	L, W	4ème	M. Le Maire	Avenue du Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2017	240
ECOLE MATERNELLE PAUL ELUARD POLLEST	R-	4ème	M. le Maire	Avenue PAU CASALS	Favorable	Ouvert	14/12/2011	14/12/2016	192
ECOLE PRIMAIRE PAU CASALS POLLESTRES	R-	4ème	M. le Maire	Avenue Pablo CASALS	Favorable	Ouvert	31/08/2010	31/08/2015	257
RESTAURANT SCOLAIRE POLLESTRES	R-, N	4ème	M. le Maire	Avenue Pablo CASALS	Favorable	Ouvert	14/12/2011	14/12/2016	224
WEB HOTEL	O	5ème	M. EL ARROUCHI	RD 900	Défavorable	Fermé	13/11/2012	13/11/2016	22
EMMAUS 1 - FOYER	O, N	5ème	Mme GAUTHIER Catherine	Ldt MAS D'EN GARRIA - RN 9	Défavorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2016	43

MAIRIE DE PONTEILLA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE PONTEILLA	PA, X	2ème	M. Louis PUIG	Route de NYLS	Favorable	Ouvert	20/10/2006		976
SALLE POLYVALENTE NYLS PONTEILLA	L	4ème	M. PUIG	8 Avenue de POLLESTRES	Favorable	Ouvert	16/06/2010	16/06/2015	129
FOYER RURAL PONTEILLA	L, W	4ème	M. le Maire	Route du SOLER	Défavorable	Ouvert	30/05/2012	30/05/2017	265
MAIRIE ET SALLE POLYVALENTE PONTEILLA	L, W	4ème	M. PUIG	Avenue de la Gare	Favorable	Ouvert	16/04/2010	16/04/2015	160
ECOLE PRIMAIRE 1 PONTEILLA	R-	4ème	M. SAGELOLY	Route de PERPIGNAN	Favorable	Ouvert	21/03/2012	21/03/2017	240

MAIRIE DE PONTEILLA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ECOLE MATERNELLE ANTONI GAUDI	R-, N	4ème	M. le Maire	Rue des Vignes	Favorable	Ouvert	22/08/2008	22/08/2013	128

MAIRIE DE PORT VENDRES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DE RETRAITE LA CASTELLANE	J, L, X	2ème	M. CONESA	Place CASTELLANE	Favorable	Ouvert	10/02/2011	10/02/2013	1225
MAGASIN SUPER U PORT VENDRES	M	2ème	Mme Gloria LEMATRE	Avenue Marius DEMONTE	Favorable	Ouvert	12/04/2012	12/04/2015	793
CENTRE SOCIOCULTUREL - CINEMA VAUBAN	L	3ème	M. le Maire	Place CASTELLANE	Favorable	Ouvert	28/11/2012	28/11/2015	519
BRICOMARCHE PORT VENDRES	M	3ème	Mme TRILLA	Ldt Pla du Port	Favorable	Ouvert	16/12/2008	16/12/2013	312
MAGASIN DIA PORT VENDRES	M	3ème	M. Benoît GASLAIN	Pla du port	Favorable	Ouvert	3/11/2009	3/11/2014	539
LIDL PORT VENDRES	M, PS	3ème	M. MOUTOU	Coma Sadulle	Favorable	Ouvert	23/06/2008	23/06/2013	446
STADE PAUL CERVELLO PORT VENDRES	PA	3ème	M. CAPALLERE Jean	Route de BANYULS SUR MER	Favorable	Ouvert	28/10/1992		636
IME LA MAURESQUE PORT VENDRES	J, R+	4ème	M. Claude GENSANA	Lien-dit La Mauresque	Favorable	Ouvert	19/11/2012	19/11/2015	124
SALLE LAMARTINE	L	4ème	M. Jean CAPALLERE	Rue LAMARTINE	Défavorable	Ouvert	19/11/2009	19/11/2014	113
LA VOILE D'OR	L, N	4ème	M. CONSTAN	2 Quai de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	5/03/2009	5/03/2014	205
COLLEGE DE LA COTE VERMEILLE CANTINE	N	4ème	Mme Micheline PAYET	Boulevard PARES	Favorable	Ouvert	23/01/2012	23/01/2017	272
COLLEGE DE LA COTE VERMEILLE EG 2	R-	4ème	Mme Micheline PAYET	Boulevard PARES	Favorable	Ouvert	23/01/2012	23/01/2017	148
ECOLE PASTEUR PORT VENDRES	R-	4ème	M. le Maire	Rue PASTEUR	Favorable	Ouvert	4/06/2009	4/06/2014	270
ECOLE MATERNELLE JOSEPH PARES	R-, N	4ème	M. CAPALLERE Jean	Rue Aristide BRIAND	Favorable	Ouvert	5/03/2009	5/03/2014	159
CENTRE HEBERGEMENT BLEU MARINE (habitat)	J	5ème	Ministère de la justice	Route de la Jetée	Favorable	Ouvert	24/03/1997	5/09/2008	10

HOTEL LES TAMARINS	O	5ème	M. PALET	Route de la Jetée	Favorable	Fermé	29/01/1998	29/01/2002	48
HOTEL LES VIGNES SOUS BEAR	O	5ème	Mme Marie-Eve SOTTO	Avenue MARIEUS DEMONTE	Favorable	Ouvert	9/05/2012	9/05/2016	50
HOTEL SAINT ELME	O	5ème	M. RABOT	2 Quai René FORGUES	Favorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2016	60
HOTEL RESTAURANT DES PAQUEBOTS	O, N	5ème	M. DERNONCOURT	14 Rue Jules FERRY	Favorable	Ouvert	16/01/2012	16/01/2016	79
HOTEL RESTAURANT LES JARDINS DU CEDRE	O, N	5ème	M. Xavier MAHAUX	Route de BANYULS SUR MER	Favorable	Ouvert	12/06/2012	12/06/2016	98
GITE LE SWAN	O, R-	5ème	M. LEBERGER Paul	11 Rue du 4 septembre	Favorable	Ouvert	29/11/2012	29/11/2016	107

MAIRIE DE PORTA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CHALET YVON	O, N, L	4ème	M. TRANCHANT	Ldt PAS DE LA CASE	Favorable	Fermé	20/03/1997	20/03/2000	86
AUBERGE DU CAMPCARDOS	O, N	5ème	M. BEZIAT	RN 20	Favorable	Ouvert	17/12/2009	17/12/2013	135
CENTRE DE VACANCES LA CIBADE	R+	5ème	Colonel Jean-Pierre BOS	RN 20	Favorable	Ouvert	16/06/2008	16/06/2013	25
EQUI LIBRE LA PASTORALE	R+	5ème	M. ENOFF	RN 20	Favorable	Ouvert	23/03/2009	23/03/2014	30
FOYER MAGISTERIEN	O, N, R+	5ème	M. BUSCAIL	RN 20	Favorable	Ouvert	20/02/2012	20/02/2016	50
GITES SNCF PORTA	O	5ème	M. HERNANDEZ	RN 20	Favorable	Ouvert	20/02/2012	20/02/2016	40

MAIRIE DE PORTE PUYMORENS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE VACANCES L'ARANYO	R+	4ème	M. BOURGEOIS	Le village	Défavorable	Fermé	28/05/2002	28/05/2007	19

MAIRIE DE PORTE PUYMORENS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE FOL 34 LES GITES	R+	4ème	M. BEZIAT Claude	Le village	Favorable	Ouvert	18/07/2012	18/07/2015	47
CENTRE FOL ALTITUDE 2000	OA, R+	4ème	M. BOYER Jérôme	RN 20 - Ldt Col du PUYMORENS	Défavorable	Ouvert	4/07/2012	4/07/2015	111
CENTRE LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 34	R+	4ème	M. BEZIAT	Le village	Favorable	Ouvert	2/06/2010	2/06/2013	125
ECOLE ET MAIRIE PORTE PUYMORENS	R-, W	4ème	M. SARDA	Place de la MAIRIE	Défavorable	Ouvert	20/02/2009	20/02/2014	33
HOTEL DU COL DU PUYMORENS	OA	4ème	M. Marc GUITTARD	RN20	Défavorable	Ouvert	22/02/2010	22/02/2013	231
CENTRE HEBERGEMENT FORTECH	R+, O	5ème	M. FERRIEZ	Lieu-dit La Rive Redonne	Favorable	Ouvert	11/04/2012	11/04/2017	28
GITES KOMAROFF	O	5ème	Mlle KOMAROFF	Le village	Favorable	Ouvert	20/02/2012	20/02/2016	31
HOTEL RESTAURANT CASTEL ISARD	O, N	5ème	M. REINOSA	Station de ski	Favorable	Ouvert	18/10/2010	18/10/2014	192
REFUGE TCMS	REF	5ème	M. CALVIGNAC	RN 20	Favorable	Ouvert	19/05/2004	19/05/2009	18

MAIRIE DE PRADES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CC SUPER U PRADES - ASSURANCES ALABERT	M	1ère	Mlle MONET	La Grande Rocade	Défavorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2010	13
CC SUPER U PRADES - HYPERMARCHE	M	1ère	M. ELLUL	La Grande Rocade	Favorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2010	1594
CC SUPER U PRADES - LOCAL NON AFFECTE	M	1ère	M. ELLUL Alain	La Grande Rocade	Défavorable	Fermé	20/11/2008	20/11/2010	0
CC SUPER U PRADES - LOOK COIFFURE	M	1ère	Mme VALERO	La Grande Rocade	Favorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2010	7
CC SUPER U PRADES - NOCIBE (PRESSE)	M	1ère	M. DUPLOYEZ	La Grande Rocade	Défavorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2010	15
CC SUPER U PRADES - PHARMACIE MONAURY	M	1ère	Melle MONAURY Laur	La Grande Rocade	Favorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2010	36

CC SUPER U PRADES - PRESSE	M	1ère	M. ELLUL Alain	La Grande Rocade	Favorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2010	15
CC SUPER U PRADES - SAINT CLAIR	M	1ère	Mme CORP	La Grande Rocade	Favorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2010	14
CC SUPER U PRADES - SUPER CHALUSS 66	M	1ère	Mme FELIP	La Grande Rocade	Favorable	Ouvert	20/11/2008	20/11/2010	14
PARC SPORTIF PLAINE SAINT MARTIN	PA	1ère	M. DENIS	Ldt PLAINE SAINT MARTIN	Favorable	Ouvert	7/04/2000	7/04/2002	6000
STADE CLEMENT PADRIXE	PA	1ère	M. DENIS Jean-François	Avenue du Docteur ARROUS	Favorable	Ouvert	15/02/1996		2000
CENTRE SPORTIF SAINT MARTIN	X, L, P, N, T	1ère	M. CASTEIX	Ldt PLAINE SAINT MARTIN	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2015	2100
GIFI PRADES	M	2ème	M. LAFABREGUE	Route de MARQUIXANES	Favorable	Ouvert	1/10/2012	1/10/2015	861
INTERMARCHÉ PRADES - BEAUTY ONE	M	2ème	Mme LEGRILL	RN 116	Défavorable	Ouvert	1/09/2010	1/09/2013	14
INTERMARCHÉ PRADES - PRADES SERVICES	M	2ème	M. LIBAR	RN 116	Favorable	Ouvert	1/09/2010	1/09/2013	7
INTERMARCHÉ PRADES - VISIO PLUS	M	2ème	Melle THOMAS	RN 116	Favorable	Ouvert	1/09/2010	1/09/2013	20
MAGASIN WELDOM	M	2ème	Mme LAFABREGUE	Lien-dit Les Boixeres	Favorable	Ouvert	4/05/2012	4/05/2015	1408
INTERMARCHÉ PRADES	M, N	2ème	M. DIAZ Mamiel	RN 116	Favorable	Ouvert	1/09/2010	1/09/2013	1497
INTERMARCHÉ PRADES - BISTROT DU CANIGC	M, N	2ème	M. DUCHAN	RN 116	Défavorable	Ouvert	1/09/2010	1/09/2013	72
COLLEGE GUSTAVE VIOLET	R-	2ème	M. CROUCHANDEU	Ldt PLAINE SAINT MARTIN	Favorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2015	750
LYCEE RENOUVIER - EXTERNAT	R-, L	2ème	M. AMEZIANE	Route de CATLLAR	Favorable	Ouvert	13/11/2012	13/11/2014	930
HALLE DES SPORTS GIPOLO	X, L, T	2ème	M. le Maire	Ldt PLAINE SAINT MARTIN	Favorable	Ouvert	28/11/2011	28/11/2014	1146
CINEMA LE LIDO PRADES	L	3ème	M. le Maire	174 Avenue du Général de Gaulle	Favorable	Ouvert	14/02/2011	14/02/2014	416
SALLE POLYVALENTE LE FOIRAIL	L	3ème	M. CASTEIX	Rue du Foirail	Favorable	Ouvert	28/02/2012	28/02/2015	668
EXPERT	M	3ème	M. PINARD	Route d'EUS	Favorable	Ouvert	19/11/2008	19/11/2013	318

MAIRIE DE PRADES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
EXPERT - CITY SERVICE	M	3ème	M. LIBAR	Route d'EUS	Favorable	Ouvert	19/11/2008	19/11/2013	7
EXPERT - PRESSING LA ROCADE	M	3ème	Mme DIENIS	Route d'EUS	Favorable	Ouvert	19/11/2008	19/11/2013	7
LYCEE RENOUVIER - RESTAURATION	R-, N	3ème	M. ANEZIANE	Route de CATLLAR	Favorable	Ouvert	13/11/2012	13/11/2014	505
RESTAURANT SCOLAIRE PRADES	R-, N, W	3ème	Mme BIGORRE	Ldt Plaine Saint MARTIN	Favorable	Ouvert	16/05/2011	16/05/2014	510
ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT JOSEPH	R+	3ème	Mme MATTEONI	Avenue du Festival	Favorable	Ouvert	15/02/2012	15/02/2015	510
LYCEE RENOUVIER - INTERNAT GARCONS	R+	3ème	M. BOURQUIN	Route de CATLLAR	Favorable	Ouvert	26/10/2010	26/10/2013	378
EGLISE SAINT PIERRE PRADES	V	3ème	M. DENIS Jean-François	Impasse MARCEAU	Favorable	Ouvert	13/05/2009	13/05/2014	600
PISCINE MUNICIPALE PRADES	X, N	3ème	M. le Maire	Allée de la Plaine St Martin	Favorable	Fermé	23/09/2003	23/09/2008	354
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE L'ORRI	J	4ème	Mme DE MONTELLA	ZAC Coste de Clara	Favorable	Ouvert	5/01/2011	5/01/2014	60
MAISON DE RETRAITE GUY MALE PRADES	J	4ème	Mme FERLIN	1 Rue de LA BASSE	Favorable	Ouvert	28/07/2010	28/07/2013	155
SALLE DE REUNIONS LA PAYSANNE	L	4ème	M. le Maire	Avenue de la Gare	Favorable	Ouvert	15/10/2009	15/10/2014	207
SALLE DES AINES PRADES	L	4ème	M. le Maire	19 Rue de l'Agriculture	Favorable	Ouvert	12/12/2011	12/12/2016	121
MAGASIN LA PLANTULA - BIO COOP	M	4ème	M. DERIVASSON	7 Rue de la BASSE	Favorable	Ouvert	28/11/2011	28/11/2016	250
MAGASIN SPAR PRADES	M	4ème	M. LALOQUETTE	14 et 16 Rue Jean JAURES	Favorable	Ouvert	21/08/2009	21/08/2014	260
SPORT 2000 PRADES	M	4ème	M. ANGLES François	1 Zone GIBRALTAR	Favorable	Ouvert	31/05/2012	31/05/2017	285

HOTEL PRADOTEL	O	4ème	M. PEREZ	Avenue du Festival	Favorable	Ouvert	16/05/2011	16/05/2014	78
LE SPHYNX	P, N	4ème	M. BRIAL	115 Route Nationale	Favorable	Ouvert	18/12/2008	18/12/2013	158
ECOLE JEAN CLERC PRADES	R-	4ème	M. le Maire	Avenue PASTEUR	Favorable	Ouvert	11/05/2010	11/05/2015	229
ECOLE JEAN PETIT PRADES	R-	4ème	M. le Maire	Avenue Charles RENOUVIER	Favorable	Ouvert	23/09/2009	23/09/2014	170
ECOLE MATERNELLE ARAGO	R-	4ème	Mme la Directrice	40 Rue PASTEUR	Favorable	Ouvert	22/11/2010	22/11/2015	110
ECOLE MATERNELLE PASTEUR PRADES	R-	4ème	M. le Maire	Rue PASTEUR	Favorable	Ouvert	14/06/2011	14/06/2016	101
ECOLE PRIMAIRE LA BRESSOLA PRADES	R-	4ème	M. le Maire	27 Rue de l'Hospice	Favorable	Ouvert	15/10/2009	15/10/2014	99
LYCEE RENOUVIER - CDI	R-	4ème	M. MOREL	Route de CATLLAR	Favorable	Ouvert	16/10/2008	16/10/2013	152
CENTRE D'ETUDE HEBERGEMENT PAU CASAL	R+	4ème	M. Jean BECAT	Avenue Pau Casals	Favorable	Ouvert	29/08/2012	29/08/2015	160
LYCEE RENOUVIER - INTERNAT FILLES	R+	4ème	M. TUBERT	Route de CATLLAR	Favorable	Ouvert	13/11/2012	13/11/2014	115
CLINIQUE SAINT MICHEL	U+	4ème	M. GUICHARD	25 Avenue Louis PRAT	Favorable	Ouvert	26/09/2012	26/09/2015	270
HOPITAL LOCAL DE PRADES	U+	4ème	Mme FERLIN	Route de CATLLAR	Favorable	Ouvert	14/12/2010	14/12/2013	132
SESSAD POC A MAS PRADES	J	5ème	Mme DITCHE	Avenue Pasteur	Favorable	Ouvert	9/12/2009	9/12/2014	10
CENTRE D'HEBERGEMENT SESAME 1	O	5ème	M. le Maire	208 Avenue du Général de Gaulle	Favorable	Ouvert	11/05/2010	11/05/2014	33
HOTEL HEXAGONE	O	5ème	M. AUBERT	Allée Plaine St Martin	Défavorable	Ouvert	17/09/2012	17/09/2016	62
HOTEL RESTAURANT DES GLYCINES PRADES	O, N	5ème	Mme DIAZ	129 Avenue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	23/04/2012	23/04/2016	47
HOTEL RESTAURANT HOSTALRICH	O, N	5ème	Mme BAZART Géralde	156 Av Général DE GAULLE	Défavorable	Ouvert	15/02/2012	15/02/2016	123

MAIRIE DE PRATS DE MOLLO LA PRESTE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
FOYER RURAL PRATS DE MOLLO	L	3ème	M. le Maire	Place du Foiral	Défavorable	Ouvert	22/02/2011	22/02/2014	310
SALLE D'ACTIVITES CULTURELLES	L, S	3ème	M. REMEDI	15 Rue du faubourg	Favorable	Ouvert	6/07/2012	6/07/2015	337

MAIRIE DE PRATS DE MOLLO LA PRESTE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE VACANCES DU COS LA BERNEDE	O, L	3ème	Mme GRESEQUE	Lieu-dit La Bernède	Favorable	Ouvert	6/04/2012	6/04/2015	408
HOTEL ESTAMARIUS	O, N	3ème	M. MASSE	Route de LA PRESTE	Favorable	Fermé	28/02/2002	28/02/2005	520
PISCINE MUNICIPALE PRATS DE MOLLO	PA, X	3ème	M. REMEDI	Parc des sports	Favorable	Ouvert	9/08/2000	9/08/2003	452
STADE PRATS DE MOLLO	PA, X	3ème	M. REMEDI Bernard	Chemin de l'AUGUSTI	Favorable	Ouvert	9/07/2004		500
EGLISE PRATS DE MOLLO	V	3ème	M. REMEDI	Route du Château	Favorable	Ouvert	18/02/2008	18/02/2013	500
MAISON DE RETRAITE EL CANT DELS OCELLS	J	4ème	M. DIULIUS Francis	Route de LA PRESTE	Favorable	Ouvert	22/02/2011	22/02/2014	125
GRAND HOTEL THERMAL LA PRESTE	O, N	4ème	M. PEREZ	Lieu-dit La Preste	Favorable	Ouvert	6/04/2012	6/04/2015	184
HOTEL DES TOURISTES	O, N	4ème	Mme POULIQUEN	Avenue du Haut Vallespir	Défavorable	Fermé	14/06/2005	14/06/2008	256
CLUB CAN CAMAOU	P, N	4ème	M. NOLHAC	Route de LA PRESTE	Favorable	Ouvert	14/05/2009	14/05/2014	130
ETABLISSEMENT THERMAL DE LA PRESTE	U-	4ème	M. PEREZ	Lieu-dit La Preste	Favorable	Ouvert	6/04/2012	6/04/2015	184
FORT LAGARDE	Y	4ème	M. REMEDI	Ldt FORT LAGARDE	Favorable	Ouvert	23/07/2012	23/07/2017	300
HOTEL ESTAMARIUS - ANNEXE ELIZABETH	O	5ème	Mlle MASSE	Route de LA PRESTE	Favorable	Fermé	3/10/2001	3/10/2005	32
CHALET DE LAS CONQUES	O, N	5ème	M. PICAS	Station de ski	Défavorable	Ouvert	11/04/2012	11/04/2016	50

HOSTELLERIE DU COFFRET	O, N	5ème	Mme BRUNEAU	Ldt LA PRESTE	Défavorable	Fermé	28/02/2002	28/02/2006	108
HOTEL BELLEVUE PRATS	O, N	5ème	M. VISELLACH	Lieu-dit Le Foiral	Favorable	Ouvert	6/12/2011	6/12/2015	130
HOTEL RESTAURANT AUSSEIL	O, N	5ème	M. SANTOLINI Gilles	Place Josep de la TRINXERA	Défavorable	Ouvert	2/10/2012	2/10/2016	68
HOTEL RESTAURANT LE COSTABONNE	O, N	5ème	M. Bertrand CASES	Lieu-dit Le Foiral	Défavorable	Ouvert	6/12/2011	6/12/2015	147
HOTEL RESTAURANT LE RELAIS	O, N	5ème	M. DESAUGERE	Place de la TRINXERIA	Défavorable	Ouvert	23/07/2012	23/07/2016	20
HOTEL RESTAURANT RIBES	O, N	5ème	M. RIBES Alain	Ldt LA PRESTE	Favorable	Ouvert	28/06/2012	28/06/2016	28
HOTEL VAL DU TECH	O, N	5ème	M. REMEDI	Ldt LA PRESTE	Favorable	Ouvert	2/10/2012	2/10/2016	86
INTERNAT DU CENTRE ANIMATION	R+	5ème	M. REMEDI	1 Place du Foiral	Favorable	Ouvert	28/06/2012	28/06/2017	56
REFUGE DE NOTRE DAME DU CORAL	REF	5ème	M. BEZLA Jean-Noël	Ermitage de ND DU CORAL	Favorable	Ouvert	15/04/2004	15/04/2009	42

Mairie de PRUGNANES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GITE ETAPE PRUGNANES	O	5ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	16/02/2012	16/02/2016	17

Mairie de PUYVALADOR RIEUTORT

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE ACCUEIL LOISIR CATALAN	R+	4ème	M. GUITARD	Carrer de FONT BONNE	Favorable	Ouvert	30/11/2011	30/11/2014	179

Mairie de PY

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE LES ISARDS	R+	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	27/03/2012	27/03/2015	48
GITE D'ETAPE PY	REF	5ème	M. RABAT	Le village	Favorable	Ouvert	24/02/2004	24/02/2009	14

Mairie de RABOUILLET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
FOYER RURAL RABOUILLET	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	6/03/2012	6/03/2017	178
CENTRE LE RIALET	R+	4ème	M. BLANC	4 Rue RIALLIT	Favorable	Ouvert	7/04/2010	7/04/2013	32

Mairie de RAILLEU

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GITE DU PRESBYTERE RAILLEU	R+	5ème	Mme le Maire	Lieu-dit Le presbytère	Favorable	Ouvert	25/06/2009	25/06/2014	20

Mairie de RASIGUERES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DU TEMPS LIBRE	L	4ème	M. le Maire	Place de la Mairie	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2017	261

Mairie de REYNES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
LE MAMBO CLUB	P	3ème	M. CARTAN	118 Route d'AMELIE	Défavorable	Fermé	13/04/2006	13/04/2009	445
LIDL REYNES	M	3ème	M. ROCHETTE	Chemin Départemental 115	Favorable	Ouvert	6/07/2010	6/07/2015	527

SALLE MULTICULTURELLE REYNES	L	3ème	M. le Maire	Place de la Mairie	Favorable	Ouvert	30/11/2011	30/11/2014	315
SALLE POLYVALENTE REYNES	L	4ème	M. le Maire	CD 115	Favorable	Ouvert	13/03/2012	13/03/2017	167
HOTEL LE MAS TRILLES	O	5ème	M. BUKK	Lieu-dit Le Mas Trilles	Défavorable	Ouvert	21/06/2011	21/06/2015	23

MAIRIE DE RIA SIRACH

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
LIDL RIA	M	2ème	M. GIRET	RN 116	Favorable	Ouvert	11/10/2011	11/10/2014	790
SALLE POLYVALENTE GUIFRED D'ARIA	L	4ème	M. le Maire	Rue des Micoconliers	Favorable	Ouvert	16/03/2009	16/03/2014	122
MAISON DES JEUNES (CENTRE D'ACCUEIL)	L, R-	4ème	M. le Maire	Rue des Sports	Favorable	Ouvert	23/09/2009	23/09/2014	116
HALLE AUX CHAUSSURES RIA	M	4ème		RN 116	Favorable	Ouvert	29/08/2008	29/08/2013	269
GROUPE SCOLAIRE MAIRIE RIA	R-, N	4ème	M. MAURY	Le village	Favorable	Ouvert	23/09/2009	23/09/2014	120
GITE D'ETAPE NAULIN	O	5ème	M. NAULIN	Hameau de Lhugols	Défavorable	Fermé	11/02/1998	11/02/2002	16

MAIRIE DE RIVESALTES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MULTIPLEXE MEGA CGR	L, N, P	1ère	M. GARCIA Sylvain	C.C. ROUSSILLON NORD	Favorable	Ouvert	2/07/2008	2/07/2010	2014
LES DOMES	L, P, X, N	1ère	M. Le Maire	Lieu-dit LO PLA PETIT	Favorable	Ouvert	18/02/2008	18/02/2010	2500
BOULANGER RIVESALTES	M	1ère	Mme RENAUD Evelyne	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	20/09/2011	20/09/2013	2027
CAP ROUSSILLON - MAXI TOYS	M	1ère	M. LACROIX Jacques	Lieu-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Ouvert	11/06/2008	11/06/2010	633
LEROY MERLIN RIVESALTES BAT A	M	1ère	M. Gatto	Mas de la Garrigue Sud	Favorable	Ouvert	27/09/2010	27/09/2012	3245
CAP ROUSSILLON - MS 7	M, P, N	1ère	M. LACROIX Jacques	Lieu-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Fermé	27/10/2003	27/10/2005	1471
STADE MUNICIPAL RIVESALTES	PA	1ère	M. BASCOU	Avenue du stade	Favorable	Ouvert	22/11/2001	22/11/2003	3000
CAP ROUSSILLON - AUBERT	M	2ème	M. LACROIX Jacques	Lieu-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Ouvert	11/06/2008	11/06/2011	739
ELECTRO DEPOT RIVESALTES	M	2ème	M. VANDENBERGHE	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2014	1335
INTERMARCHÉ RIVESALTES	M	2ème	M. DUPRE	Avenue de l'Aéroport	Favorable	Ouvert	2/12/2011	2/12/2014	1369

MAIRIE DE RIVESALTES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHÉ RIVESALTES - AGENCE IMMOB	M	2ème	M. DUPRE	Avenue de l'Aéroport	Favorable	Ouvert	2/12/2011	2/12/2014	8
INTERMARCHÉ RIVESALTES - COIFFEUR	M	2ème	M. DUPRE	Avenue de l'Aéroport	Favorable	Ouvert	2/12/2011	2/12/2014	12
INTERMARCHÉ RIVESALTES - PRESSING	M	2ème	M. DUPRE	Avenue de l'Aéroport	Favorable	Ouvert	2/12/2011	2/12/2014	7
LA GRANDE RECRE RIVESALTES	M	2ème	Mme RENAUD Evelyne	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2014	808
LA HALLE RIVESALTES	M	2ème	M. BALMIGUERE	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	9/08/2011	9/08/2014	940
MAGASIN CABESTO RIVESALTES	M	2ème	Mme Alice HONORE	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	19/04/2011	19/04/2014	1387
LEADER PRICE RIVESALTES	M, CTS	2ème	Mme BORRAS	Lieu-dit Mas de la Garrigue Sud	Favorable	Ouvert	2/12/2011	2/12/2014	832
ROCHER DES PIRATES	N	2ème	M. BISSONNIER	Rue Georges MELIES	Favorable	Ouvert	14/06/2012	14/06/2015	397
ROCHER DES PIRATES - LES DELICES D'ASIE	N	2ème	M. HUANG Haiyi	Rue Georges MELIES	Favorable	Ouvert	14/06/2012	14/06/2015	297
DOMAINE DE ROMBEAU - GRAND CHAIS	N, L, T	2ème	M. DE LA FABREGUE	Ldt Domaine de ROMBEAU	Favorable	Ouvert	2/12/2011	2/12/2014	831
HOTEL DES VIGNES	O, N	2ème	M. DE LA FABREGUE	Avenue de la Gare	Favorable	Ouvert	7/02/2011	7/02/2013	866

GYMNASSE MUNICIPAL RIVESALTES	X	2ème	M. Le Maire	Avenue Mal LECLERC	Favorable	Ouvert	19/10/2011	19/10/2014	1448
CENTRE AFPA RIVESALTES SALLE POLYVALE	L	3ème	Mme ZAMPONI	Esplanade Entreprise méditerranée	Défavorable	Fermé	15/05/2003	15/05/2006	400
SALLE DE L'ALZINE	L	3ème	M. JUAREZ	Avenue de l'ALZINE	Favorable	Ouvert	29/11/2011	29/11/2014	301
SALLE DU 3EME AGE RIVESALTES	L, N, W	3ème	M. le Maire	12 Rue Général ESTIRACH	Favorable	Ouvert	27/04/2010	27/04/2013	650
CENTRE ASSOCIATIF ET CULTUREL RIVESALT	L, S	3ème	M. le Maire	Place du Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	29/11/2011	29/11/2014	529
CLUB DES JEUNES RIVESALTES	L, X, P	3ème	M. le Maire	Quai de l'AGLY	Favorable	Ouvert	26/08/2010	26/08/2013	314
BAZARLAND RIVESALTES	M	3ème	M. LACAILLE Bernard	Rue Marc Allégret	Favorable	Ouvert	15/03/2011	15/03/2016	596
CAP ROUSSILLON - MS 4	M	3ème	M. LACROIX Jacques	Lien-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Fermé	11/06/2008	11/06/2013	738
CAP ROUSSILLON - MS 5	M	3ème	M. LACROIX Jacques	Lien-dit Mas de la Garrigue	Défavorable	Fermé	11/06/2008	11/06/2013	804
CAP ROUSSILLON - MS 6	M	3ème	M. LACROIX Jacques	Lien-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Fermé	11/06/2008	11/06/2013	737
CAP ROUSSILLON - SPORT 2000	M	3ème	M. LACROIX Jacques	Lien-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Ouvert	11/06/2008	11/06/2013	948
CC ROUSSILLON - BEBE 9	M	3ème	M. Mare COMBRIE	Rue Mare ALLEGRET	Favorable	Ouvert	9/12/2010	9/12/2015	339
CC ROUSSILLON - ZOOLAND	M	3ème	M. WEYNACHTER	Rue Mare ALLEGRET	Favorable	Ouvert	9/12/2010	9/12/2015	339
LA HALLE O CHAUSSURES RIVESALTES	M	3ème	Mme RENAUD Evelyne	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	12/08/2008	12/08/2013	673
LIDL RIVESALTES	M	3ème	M. DOUMENC Mickael	Lien-dit Mas de la Garrigue Sud	Favorable	Ouvert	14/06/2010	14/06/2015	672
MAGASIN CASA RIVESALTES	M	3ème	Mme RENAUD Evelyne	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	4/05/2010	4/05/2015	339
MAGASIN ESPRIT RIVESALTES	M	3ème	M. LUME Sébastien	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	26/04/2010	26/04/2015	332
MAGASIN JOUR DE FETE RIVESALTES	M	3ème	M. David RIFFAUD	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	26/04/2010	26/04/2015	562
MAGASIN MAXI ZOO RIVESALTES	M	3ème	Mme Evelyne RENAUD	Rue Henri CHRETTEN	Favorable	Ouvert	26/04/2010	26/04/2015	392
ROUSSILLON LITTORAL - AU COIFF I CHO	M	3ème	Mme MORNEY	Rue Henri CHRETTEN	Défavorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2016	18
ROUSSILLON LITTORAL - CACHE CACHE	M	3ème	Mme GOUT GALTIER	Rue Henri CHRETTEN	Défavorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2016	88
ROUSSILLON LITTORAL - CUISINE JENA STYL	M	3ème	M. MARTINEZ	Rue Henri CHRETTEN	Défavorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2016	18
ROUSSILLON LITTORAL - DRUGSTORE COIFFU	M	3ème	Mme Jessica TURQUIN	Rue Henri CHRETTEN	Défavorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2016	133
ROUSSILLON LITTORAL - TELEPHONIE 5 SUR 5	M	3ème	M. Marc TARRUS	Rue Henri CHRETTEN	Défavorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2016	34
ROUSSILLON LITTORAL - TOKYO	M	3ème	M. MEUNIER	Rue Henri CHRETTEN	Défavorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2016	71

MAIRIE DE RIVESALTES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAGASIN ORCHESTRA	M, L	3ème	M. IDOUX Philippe	Rue Georges MELIES	Favorable	Ouvert	24/06/2008	24/06/2013	364
CAP ROUSSILLON - MS 3	N	3ème	M. LACROIX Jacques	Lien-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Fermé	11/06/2008	11/06/2013	404
HOTEL KYRIAD COURTEPAILLE	O, N	3ème	M. DOUIN	Lieu-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Ouvert	27/06/2011	27/06/2014	337
HOTEL NOVOTEL IBIS	O, N	3ème	Mme CHAUTARD	KM 9, Route Nationale 9	Favorable	Ouvert	22/02/2012	22/02/2015	415
HOTEL CAMPANILE RIVESALTES	O, N, L	3ème	M. GAUZE Henri	Lien-dit Mas de la Garrigue	Favorable	Ouvert	27/06/2011	27/06/2014	580
PATINOIRE LES DOMES	PA	3ème	M. Le Maire	Lieu-dit Lo Pla Pctit	Favorable	Ouvert	25/02/2011	25/02/2011	376
COLLEGE JOFFRE - BATIMENT A	R-	3ème	M. CASSOU	Rue Louis TORCATIS - BP 65	Favorable	Ouvert	19/09/2011	19/09/2014	538
COLLEGE JOFFRE - BATIMENT B	R-	3ème	M. CASSOU	Rue Louis TORCATIS - BP 65	Favorable	Ouvert	19/09/2011	19/09/2014	494
ECOLE JOSEPH SEBASTIEN PONS	R-	3ème	M. Le Maire	Rue Docteur Emile PARES	Favorable	Ouvert	10/12/2012	10/12/2015	309

L'INDEPENDANT (CAMPUS DES METTERS)	R-	3ème	M. CAPDET Gérard	2 Avenue Alfred Sauvy	Favorable	Ouvert	12/11/1996	12/11/1999	455
COLLEGE JOFFRE - DEMI-PENSION	R-, N	3ème	M. CASSOU	Rue Louis TORCATIS - BP 65	Favorable	Ouvert	19/09/2011	19/09/2014	315
EPLEA RIVESALTES - CFPPA et H	R+	3ème	Mme DETAILLE	4 Rue PASTEUR	Favorable	Ouvert	19/10/2011	19/10/2014	370
FOYER ACCUEIL MEDICALISE VAL D'AGLY	J	4ème	Mme MORSHEIDT	29 Avenue de l'AGLY	Défavorable	Ouvert	29/11/2011	29/11/2014	93
LE CAVEAU MUNICIPAL RIVESALTES	L	4ème	M. Le Maire	Rue du VENT	Favorable	Ouvert	24/06/2009	24/06/2014	131
ADMINISTRATION AUTOROUTE A9	L, W	4ème	M. VERNEAU	Route de RIVESALTES	Favorable	Ouvert	22/10/2010	22/10/2015	141
LEROY MERLIN RIVESALTES BAT B	M	4ème	M. FABREGUES	Mas de la Garrigue SUD	Favorable	Ouvert	10/12/2012	10/12/2017	410
BUFFALO GRILL RIVESALTES	N	4ème	Mme BALTA	Rue Marc Alegret	Favorable	Ouvert	10/12/2012	10/12/2017	234
CENTRE AFPA RIVESALTES RESTAURANT	N	4ème	Mme ZAMPONI	Esplanade Entreprise méditerranée	Favorable	Ouvert	21/06/2011	21/06/2016	250
DOMAINE DE ROMBEAU - SALLE DU PARC	N	4ème	M. DE LA FABREGUE	Ldt Domaine de ROMBEAU	Favorable	Ouvert	18/02/2008	18/02/2013	292
QUICK RIVESALTES	N	4ème	M. Frédéric COUSIGOU	Rue des Frères LUMIERE	Favorable	Ouvert	22/10/2010	22/10/2015	253
RESTAURANT EL RANCHO	N	4ème	M. MOREL Jérémy	Centre Commercial Cap Roussillon	Favorable	Ouvert	27/08/2009	27/08/2014	253
ETAP HOTEL RIVESALTES	O	4ème	Mme CHAUTARD	RN 9 - Mas de LA GUARRIGUE	Favorable	Ouvert	22/02/2012	22/02/2015	245
HOTEL PREMIERE CLASSE	O	4ème	M. GAUZE	Ldt MAS DE LA GARRIGUE	Défavorable	Ouvert	30/11/2011	30/11/2014	200
TROPIC HOTEL	O, N	4ème	Mme MONTAZEM	Zone artisanale Nord	Défavorable	Ouvert	9/02/2011	9/02/2014	286
CRECHE HALTE GARDERIE RIVESALTES	R-	4ème	M. BASCOU André	Rue Bernard PALISSY	Favorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2017	48
ECOLE ANDRE MALRAUX RIVESALTES	R-	4ème	M. Le Maire	Rue Frédéric MISTRAL	Défavorable	Ouvert	6/03/2008	6/03/2013	170
ECOLE JEAN ZAY RIVESALTES	R-	4ème	M. AMIGOU	70 Avenue Jean JAURES	Favorable	Ouvert	25/03/2009	25/03/2014	256
ECOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL	R-	4ème	M. le Maire	Rue Michelet	Favorable	Ouvert	13/10/2010	13/10/2015	210
EPLEA RIVESALTES - D	R-	4ème	Mme DETAILLE	Rue PASTEUR	Favorable	Ouvert	19/10/2011	19/10/2014	268
CANTINE SCOLAIRE RIVESALTES	R-, N	4ème	M. le Maire	Rue Bernard PALISSY	Favorable	Ouvert	13/10/2010	13/10/2015	283
EPLEA RIVESALTES - B- INTERNAT	R+	4ème	Mme DETAILLE	Rue PASTEUR	Favorable	Ouvert	19/10/2011	19/10/2014	104
CENTRE DE VACANCES SOLEIL 2000	R+, N	4ème	M. ROLANDO	Rue des YVELINES	Favorable	Ouvert	30/11/2011	30/11/2014	144
LE BOEUF EN FOLIE	X, N	4ème	M. IDOUX Philippe	Rue Georges MELIES	Favorable	Fermé	8/06/2009	8/06/2014	282
PENSIONNAT COUVENT RIVESALTES	J	5ème	Mme Pilar LASSEIRA	35 Avenue Vietor HUGO	Défavorable	Ouvert	3/02/2012	3/02/2017	50
HEBERGEMENT ESPACE AFFAIRE LA TRAMON	O, L	5ème	M. GARIZONE	7 Alfred SAUVY	Favorable	Ouvert	9/12/2010	9/12/2014	22
HOTEL BAR LE ROBINSON	O, N	5ème	M. LOPEZ	Avenue de la Gare	Défavorable	Ouvert	16/06/2009	16/06/2013	61

MAIRIE DE RIVESALTES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL DE LA TOUR DE L'HORLOGE	O, N	5ème	M. SERRA	11 Rue Armand BARBES	Favorable	Ouvert	16/06/2009	16/06/2013	41

MAIRIE DE RODES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE RODES	R-	4ème	Mme GRAU	CARRER GRAN	Favorable	Ouvert	8/10/2008	8/10/2013	65

MAIRIE DE SAHORRE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ECOLE SAHORRE	R-	4ème	Mme Le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	3/04/2009	3/04/2014	45

SALLE DES FETES SAHORRE	L	4ème	Mme Le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	7/04/2010	7/04/2015	150
-------------------------	---	------	--------------	------------	-----------	--------	-----------	-----------	-----

MAIRIE DE SAILLAGOUSE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE SAILLAGOUSE	L	2ème	M. le Maire	Route d'ESTAVAR	Favorable	Ouvert	4/07/2012	4/07/2015	1450
WELDOM 2 SAILLAGOUSE	M	2ème	M. SEGOVIA	116 Lien-dit "Pla de Dal"	Favorable	Ouvert	2/07/2010	2/07/2013	996
MAGASIN SPAR	M	3ème	M. ROUGE	25 Rue des Comtes de Cerdagne	Favorable	Ouvert	6/04/2009	6/04/2014	360
WELDOM SAILLAGOUSE	M	3ème	M. FABRE	RN116	Favorable	Ouvert	10/05/2010	10/05/2013	336
MAS LE NID CERDAN	J	4ème	M. GILLES	6 Impasse Maurice BRIAND	Favorable	Ouvert	1/10/2010	1/10/2013	84
MAISON AVENIR VERNETOIS	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2015	175
SALLE POLYVALENTE CAMPING LE CERDAN	L	4ème	Mme MARCOUYRE	11 Route d'Estavar	Défavorable	Ouvert	28/07/2009	28/07/2014	122
CINEMA SAILLAGOUSE (MEDIATHEQUE)	L, S	4ème	M. ARMENGOL	Le village	Favorable	Ouvert	10/05/2010	10/05/2015	159
HOTEL CAFE RESTAURANT PLANES	O, N	4ème	M. PLANES	RN 116	Favorable	Ouvert	10/05/2010	10/05/2013	230
PLANOTEL	O	5ème	M. PLANES	Le village	Favorable	Ouvert	14/11/2011	14/11/2015	53
HOTEL RESTAURANT LE CRAPAHUTEUR	O, N	5ème	M. REINOSA	RN 116	Défavorable	Ouvert	17/09/2012	17/09/2016	197
PRL LE VEDRIGNANS SALLE DE JEUX	P	5ème	M. POUGET	Route de Védri gnans	Favorable	Ouvert	17/03/2010	17/03/2015	50

MAIRIE DE SAINT ANDRE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHE SAINT ANDRE	M	2ème	M. WIND	Rue Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	22/03/2012	22/03/2015	1268
STADE SAINT ANDRE	PA	2ème	M. MANENT	Avenue Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert			1266
SALLE POLYVALENTE LIBERTE	L	3ème	M. Francis MANENT	Allée de la Liberté	Favorable	Ouvert	29/02/2012	28/02/2015	422
COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	R-, L, N	3ème	M. Le Président du Cons	Chemin de Villeclaire	Défavorable	Ouvert	30/05/2012	30/05/2015	680

MAIRIE DE SAINT ANDRE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES SAINT ANDRE	L	4ème	M. MANENT	Rue Nationale	Favorable	Ouvert	12/09/2008	12/09/2013	215
SALLE POLYVALENTE ET SPORT SAINT ANDR	L, X	4ème	M. le Maire	Passage JACOMET	Favorable	Ouvert	1/03/2011	1/03/2016	259
ECOLE MATERNELLE SAINT ANDRE	R-	4ème	Mme la Directrice	Route Nationale	Favorable	Ouvert	28/01/2010	28/01/2015	98

MAIRIE DE SAINT CYPRIEN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
AQUALAND	PA	1ère	M. FLEURY	hemin du MAS DES CAPELLAN	Favorable	Ouvert	26/06/2000	26/06/2002	7000
STADE MUNICIPAL DE LA TINE	PA	1ère	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	21/12/2000	21/12/2002	2000
GYMNASSE DE LA PLAGES	L, X	2ème	M. le Maire	Rue Georges BERNANOS	Favorable	Ouvert	17/03/2011	17/03/2014	801
CASINO JOACASINO	P, N	2ème	M. CASTELLANI	Quai Arthur RIMBAUD	Favorable	Ouvert	22/10/2012	22/10/2014	902
PISCINE CAMPING BOSQ D'EN ROUG	PA	2ème	M. BOUILLE	Lien dit "Bosc d'en Roug"	Favorable	Ouvert	10/07/2007		713
PISCINE DISCOTHEQUE RESTO CALA GOGO	PA, P, N	2ème	M. MIQUEL	Rue Armand LANOUX	Favorable	Ouvert	7/09/2007	7/09/2009	852

COLLEGE ALICE ET JEAN OLIBO	R-	2ème	M. Christian MASSE	Avenue Georges POMPIDOU	Favorable	Ouvvert	21/11/2011	21/11/2014	848
SALLE DE REUNIONS TOUR CARREE PONS	L	3ème	M. le Maire	Immenble PORT CYPRIANO	Défavorable	Ouvvert	24/10/2011	24/10/2014	337
SALLE GENIN DE REGNES		3ème	M. le Maire	Avenue du ROUSSILLON	Favorable	Ouvvert	12/07/2012	12/07/2015	402
SALLE POLYVALENTE AZUREVA	L	3ème	M. TUBERT	Cami de la Mar	Favorable	Ouvvert	15/02/2012	15/02/2015	324
SALLE HOTEL DE VILLE SAINT CYPRIEN	L, W	3ème	M. le Maire	Place de la Mairie	Défavorable	Ouvvert	24/10/2011	24/10/2014	369
GRAND STADE LES CAPELLANS	L, X, N	3ème	M. le Maire	Lien-dit Les Capellans	Favorable	Ouvvert	14/11/2012	14/11/2015	573
MAGASIN SIMPLY MARKET	M	3ème	M. FERRER Jérôme	Avenue Maréchal LECLERC	Favorable	Ouvvert	28/06/2011	28/06/2016	472
SUPERETTE MARCHÉ U ST CYPRIEN	M	3ème	M. Stéphane BAZIL	Rue Henri BARBUSSE	Favorable	Ouvvert	18/03/2010	18/03/2015	400
SUPERMARCHE G20	M	3ème	M. RICART Olivier	Rue François DESNOYER	Favorable	Ouvvert	3/07/2012	3/07/2017	593
CCAS LAS MONGES - SERVICES GENERAUX	N, L, S, X, W, P	3ème	M. DEMARCEY	Cami de la Mar	Favorable	Ouvvert	10/11/2011	10/11/2016	597
HOTEL LE GOLF MAS DHUSTON	O, N, L	3ème	M. SCHLINGER	Mas d'HUSTON	Favorable	Ouvvert	2/03/2010	2/03/2013	587
HOTEL RESTAURANT ILE DE LA LAGUNE	O, N, L	3ème	M. Xavier LORMAND	Lien-dit Les Capellans	Défavorable	Ouvvert	14/11/2012	14/11/2015	320
CCAS LAS MONGES - DISCOTHEQUE	P, L, X	3ème	M. DEMARCEY	Cami de la Mar	Favorable	Ouvvert	10/11/2011	10/11/2014	472
PISCINE VILLAGE VACANCES AZUREVA	PA	3ème	Mme Sylvie PI	Lien-dit Cami de la Mar	Favorable	Ouvvert	2/03/2010	2/03/2013	365
CCAS LAS MONGES - THEATRE PA ET PISCINE	PA, X	3ème	M. DEMARCEY	Cami de la Mar	Favorable	Ouvvert	10/11/2011	10/11/2014	620
GROUPE SCOLAIRE PRIVE RAYMOND HENRI	R-	3ème	Mme la Directrice	Rue François ARAGO	Favorable	Ouvvert	24/02/2011	24/02/2014	395
PISCINE LEON HENNEBICQ SAINT CYPRIEN	X	3ème	M. le Président	Rue LEMAITRE	Favorable	Ouvvert	16/10/2008	16/10/2013	454
MAISON DE RETRAITE DESNOYERS	J	4ème	M. le Maire	Rue MONTESQUIEU	Défavorable	Ouvvert	30/12/2010	30/12/2013	83
MAISON DE RETRAITE JEAN ROSTAND	J	4ème	Mme CASTALDI	Route d'ALENYA	Favorable	Ouvvert	15/02/2012	15/02/2015	195
MAISON DE RETRAITE LOUIS PASTEUR	J	4ème	Mme ADLER	32 Rue Edmond MICHELET	Favorable	Ouvvert	30/12/2010	30/12/2013	153
CENTRE ASSOCIATIF BAZIN	L	4ème	M. le Maire	41 Avenue du ROUSSILLON	Favorable	Ouvvert	17/03/2011	17/03/2016	150
SALLE DE SQUAT SAINT CYPRIEN	L	4ème	M. BOUILLE	Avenue du ROUSSILLON	Favorable	Ouvvert	16/10/2008	16/10/2013	200
LIDL ST CYPRIEN	M	4ème	M. COLARD	9001 Chemin Rural N°22	Favorable	Ouvvert	18/06/2009	18/06/2014	202
MAGASIN VITAMINE	M	4ème	M. GUENOUN Alain	Quai RIMBAUD	Favorable	Ouvvert	21/10/2008	21/10/2013	260
BRASSERIE PATISSERIE ESPI	N	4ème	M. Bruno VIGNAUD	Place de Marbre	Défavorable	Ouvvert	10/06/2009	10/06/2014	270
RESTAURANT CENTRE UCPA	N	4ème	M. CARMIGNAC	Rue Verdi	Favorable	Ouvvert	21/05/2012	21/05/2015	254
CENTRE DES SPORTS DE MER UDSIS ADM	N, R-	4ème	M. MASCARDO	Quai Jules VERNE	Favorable	Ouvvert	9/12/2011	9/12/2016	274
HOTEL LA LAGUNE	O, N	4ème	M. LORMAND	Lieu-dit Presqu'île des Capellans	Favorable	Ouvvert	26/03/2012	26/03/2015	165
DISCOTHEQUE LE PEARL	P	4ème	M. Thierry CASTELLAN	Quai Arthur RIMBAUD	Favorable	Ouvvert	13/04/2010	13/04/2015	275
CENTRE AERE FRANCOIS GATOUNES	R-	4ème	M. le Maire	Rue François ARAGO	Favorable	Ouvvert	8/07/2010	8/07/2015	150

MAIRIE DE SAINT CYPRIEN

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ECOLE MATERNELLE LOUIS NOGUERES	R-	4ème	M. le Maire	Rue Auguste RODIN	Favorable	Ouvvert	1/12/2009	1/12/2014	140
ECOLE MATERNELLE MET	R-	4ème	M. le Maire	Rue François ARAGO	Favorable	Ouvvert	1/12/2009	1/12/2014	143
ECOLE PRIMAIRE DESNOYER	R-	4ème	M. FOURNOLS	Rue Jules LEMAITRE	Défavorable	Ouvvert	3/12/2009	3/12/2014	297
GROUPE SCOLAIRE ALAIN	R, N	4ème	M. le Maire	Rue Albert CAMUS	Défavorable	Ouvvert	17/11/2011	17/11/2016	220

COLLEGE PRIVE SAINT PIERRE DE LA MER	R-, N, W	4ème	M. VIGNAUD Roger	Rue François ARAGO	Favorable	Ouvert	11/12/2008	11/12/2013	281
CENTRE DES SPORTS DE MER UDSIS HEBERGE	R+	4ème	M. MASCARDO	Quai Jules VERNE	Favorable	Ouvert	9/12/2011	9/12/2014	95
CENTRE HEBERGEMENT UCPA MADELOC	R+	4ème	M. CARMIGNAC	Rue Verdi	Favorable	Ouvert	21/05/2012	21/05/2015	73
CENTRE HEBERGEMENT UCPA MASSANE	R+	4ème	M. CARMIGNAC	Rue Verdi	Favorable	Ouvert	21/05/2012	21/05/2015	75
CENTRE HEBERGEMENT UCPA TAUTAVEL	R+	4ème	M. CARMIGNAC	Rue Verdi	Favorable	Ouvert	21/05/2012	21/05/2015	73
COLLEGE ALICE ET JEAN OLIBO - GYMNASE	X	4ème	M. Christian MASSE	Avenue Georges POMPIDOU	Favorable	Ouvert	21/11/2011	21/11/2014	223
GYMNASE DU VILLAGE	X, L	4ème	M. BOUILLE	Route de LATOUR BAS ELNE	Défavorable	Fermé	3/11/2005	3/11/2010	242
HOTEL DU PORT	O	5ème	M. Raymond ARNAUD	Quai Arthur RIMBAUD	Favorable	Ouvert	7/03/2012	7/03/2016	73
HOTEL LE BELVEDERE	O	5ème	M. BELLAIS	Rue Pierre BENOIT	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2013	83
HOTEL OASIS SAINT CYPRIEN	O	5ème	M. GEOFFROY	12 Rue CHASSERIAU	Défavorable	Ouvert	3/07/2012	3/07/2016	17
HOTEL RESTAURANT MAR I SOL	O, N	5ème	M. PADROS	8 Rue Auguste RODIN	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2013	188
DISCOTHEQUE LE GOLD	P	5ème	M. RIBERA	Rue CONDORCET	Favorable	Ouvert	10/06/2010	10/06/2015	118

MAIRIE DE SAINT ESTEVE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
BAR RESTAURANT LE CONCORDE	L, N	4ème	M. GUITER	6 Avenue du Général De GAULLE	Défavorable	Ouvert	17/10/2012	17/10/2017	210
CARREFOUR MARKET SAINT ESTEVE	M	1ère	M. RECARTE	10 Boulevard du CANIGOU	Favorable	Ouvert	24/05/2011	24/05/2013	1626
CENTRE ADAPEI MAS DU BOIS JOLI	J, U+	4ème	M. ASCENSIO	108 Rue du FOURNAS	Favorable	Ouvert	29/02/2012	28/02/2015	105
CENTRE CULTUREL SAINT MAMET	L, Y	4ème	M. le Maire	Lien-dit Saint Mamet	Favorable	Ouvert	11/01/2011	11/01/2016	187
CENTRE DE LOISIRS LEO LAGRANGE	R-	3ème	M. le Maire	Mas CARBASSE	Favorable	Ouvert	10/02/2012	10/02/2015	350
CENTRE DE REEDUCATION LA PINEDE	U+	3ème	M. JOUE Henri - Direct	Route de PEYRESTORTES	Favorable	Ouvert	29/06/2011	29/06/2014	436
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL SAINT ESTEVE	L	3ème	M. Mare PIPERNO	Place du Mas Carbasse	Favorable	Ouvert	19/06/2012	19/06/2015	500
CLINIQUE DE CONVALESCENCE SUPERVALTE	U+	3ème	M. Patriek MATHEU	Rue Arnaud de VILLENEUVE	Favorable	Ouvert	19/04/2012	19/04/2015	371
CLUB HOUSE DU XIII	L, N	4ème	M. DURAND René	Avenue Général DE GAULLE	Défavorable	Fermé	21/07/2010	21/07/2015	247
COLLEGE LE RIBERAL - BATIMENT 1	R-	2ème	M. BOE	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	18/06/2010	18/06/2013	1000
COLLEGE LE RIBERAL - BATIMENT 2	R-	3ème	M. BOE	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	18/06/2010	18/06/2013	561
COLLEGE LE RIBERAL - BATIMENT 3	R-	4ème	M. BOE	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	18/06/2010	18/06/2015	272
ECOLE MATERNELLE TORCATHIS SAINT ESTEVE	R-	4ème	M. le Maire	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	17/06/2010	17/06/2015	152
ECOLE PRIMAIRE TORCATHIS SAINT ESTEVE	R-	4ème	M. le Maire	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	17/06/2010	17/06/2015	305
EGLISE ET CENTRE PAROISSIAL ST ESTEVE	V, L, R-	3ème	Père SOULET	Rue ROC DE QUAZEMI	Favorable	Ouvert	21/06/2012	21/06/2017	320
FOYER DES AINES SAINT ESTEVE	L	3ème	M. le Maire	Boulevard du CANIGOU	Favorable	Ouvert	17/02/2012	17/02/2015	399
FOYER HEBERGEMENT DU RIBERAL	J	4ème	M. LEFEVRE David	Avenue du Général de Gaulle	Favorable	Ouvert	11/01/2012	11/01/2015	80
FOYER OCCUPATIONNEL LE RIBERAL 1	J	5ème	M. LEFEVRE	42 Avenue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	9/05/2012	9/05/2017	23

MAIRIE DE SAINT ESTEVE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
FOYER OCCUPATIONNEL LE RIBERAL 2	J	5ème	M. LEFEVRE	42 Avenue du Général de Gaulle	Favorable	Ouvert	9/05/2012	9/05/2017	19
HALLE AU FRAIS	M	4ème	M. CECCHINATO	12 bis Boulevard du Canigou	Défavorable	Ouvert	13/03/2009	13/03/2014	19

HALLE DES SPORTS FRISON ROCHE	X	4ème	M. Nicolas COSTE	Espace MEDITERRANEE	Favorable	Ouvert	13/11/2012	13/11/2017	251
HALLE DES SPORTS TORCATIS	X	4ème	M. le Maire	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	22/06/2010	22/06/2015	300
LE TREFLE A QUATRE FEUILLES	N, R+, P	3ème	M. Jean-Luc GALEA	Rue Arnaud de Villeneuve	Favorable	Ouvert	23/02/2012	23/02/2017	500
LE TREFLE A QUATRE FEUILLES - ANNEXE	R-, L	4ème	M. Jean-Luc GALEA	RD 5 Rue Arnaud de Villeneuve	Défavorable	Ouvert	23/02/2012	23/02/2017	193
LIDL SAINT ESTEVE	M	3ème	M. DOUMENC Mickael	Avenue de l'Aérodrome	Favorable	Ouvert	2/09/2008	2/09/2013	623
MAISON DE RETRAITE VIA MONESTIR	J	4ème	M. ICHANSON Joël	10 Av Déclaration Droits l'Homme	Favorable	Ouvert	22/06/2012	22/06/2015	143
NEW NETTO SAINT ESTEVE	M	3ème	Mme DENNINGER	Avenue de BAIXAS	Favorable	Ouvert	4/04/2008	4/04/2013	689
PISCINE MUNICIPALE SAINT ESTEVE	X	4ème	M. le Maire	Chemin des Aloès	Favorable	Ouvert	10/02/2012	10/02/2017	240
REFECTOIRE LEO LAGRANGE	R-, N	4ème	M. PUIGMAL Elie	Mas CARBASSE	Favorable	Ouvert	26/06/2012	26/06/2017	290
SALLE JEAN JAURES SAINT ESTEVE	L	4ème	M. le Maire	Rue de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	21/07/2010	21/07/2015	300
SALLE POLYVALENTE ESPACE SAINT MAMET	L, T, Y, P, X	1ère	M. le Maire	RD 616 - Route de PERPIGNAN	Favorable	Ouvert	24/02/2009	24/02/2011	2110
SALLE POLYVALENTE LANFRANCA	L	3ème	M. LANFRANCA	Rue des POTTERS 2b	Défavorable	Ouvert	23/04/2012	23/04/2015	328
SALLE POLYVALENTE LES PORTES DU LAC	L, N, P	4ème	M. GARCIA Georges	4 bis Rue des Potiers	Favorable	Ouvert	14/06/2011	14/06/2016	285
THEATRE DE L'ETANG SAINT ESTEVE	L	2ème	M. le Maire	Avenue de l'Etang	Favorable	Ouvert	2/02/2010	2/02/2013	1166

MAIRIE DE SAINT FELIU D'AVALL

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE SAINT FELIU D'AVALL	L, X	2ème	Mme le Maire	Allée des Sports	Favorable	Ouvert	16/11/2011	16/11/2014	988
CENTRE SOCIOCULTUREL ST FELIU D'AVALL	L, W	3ème	Mme le Maire	92 Avenue du Canigou	Favorable	Ouvert	4/07/2012	4/07/2015	556
ECOLE MATERNELLE LA TROBADA	R-	4ème	Mme Sylvie PUJOL	Avenue du CANIGOU	Favorable	Ouvert	1/03/2012	1/03/2017	110

MAIRIE DE SAINT GENIS DES FONTAINES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE HOMS JONCA ST GENIS DES F.	L	4ème	M. LOPEZ	Place Jean ROLLAND	Défavorable	Ouvert	2/10/2008	2/10/2013	268
HOTEL RESTAU LA TRAMONTANE (BAR CACH)	O, N	5ème	M. DE BOUVIER	62 Boulevard JOFFRE	Défavorable	Fermé	2/12/2003	2/12/2007	74
HOTEL RESTAURANT DU CARREFOUR	O, N	5ème	M. CLAVIER	43 Avenue Maréchal JOFFRE	Défavorable	Fermé	5/06/2007	5/06/2011	110

MAIRIE DE SAINT HIPPOLYTE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE SAINT HIPPOLYTE	L	2ème	M. le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	6/06/2011	6/06/2014	751
BAR RESTAURANT CASTELL EMBRUIXAT	L, N	4ème	M. DOLQUES	7 Avenue Jeanne d'ARC	Défavorable	Ouvert	6/04/2011	6/04/2016	203

MAIRIE DE SAINT HIPPOLYTE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRES	R-, N	4ème	M. le Maire	Chemin des Peupliers	Favorable	Ouvert	25/02/2009	25/02/2014	258
ECOLE MATERNELLE JAUME FIGUEROLA	R-	4ème	Mme CARBONEILL	Chemin des Peupliers	Favorable	Ouvert	5/10/2010	5/10/2015	128
ECOLE PRIMAIRE SAINT HIPPOLYTE	R-	4ème	Mme Andrée ESCARE	3 Chemin du BOUTOU	Favorable	Ouvert	5/10/2010	5/10/2015	255

MAIRIE DE SAINT JEAN LASSEILLE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE MARCEL CAZEILLES	L	4ème	M. NOURY Roland	4 Place de la Sardane	Favorable	Ouvert	23/04/2009	23/04/2014	299

MAIRIE DE SAINT JEAN PLA DE CORTS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE SAINT JEAN PLA DE CO	L	3ème	M. GARRABE	Avenue des ALBERES	Favorable	Ouvert	15/12/2011	15/12/2014	652
SALLE COMMUNALE BAR LES ABEILLES	P, N	5ème	M. GARRABE	Rue des ALBERES	Favorable	Ouvert	15/12/2011	15/12/2016	110

MAIRIE DE SAINT LAURENT DE CERDANS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
PISCINE MUNICIPALE SAINT LAURENT	PA, X	3ème	M. le Maire	Ldt LA SORT	Favorable	Ouvert	17/08/2005	17/08/2010	342
SALLE DE L'AVENIR	L	3ème	M. le Maire	Rue de la Mairie	Favorable	Ouvert	29/11/2011	29/11/2014	350
SALLE POLYVALENTE ST LAURENT DE CERDA	L	3ème	M. le Maire	Rue de la Mairie	Favorable	Ouvert	22/02/2011	22/02/2014	418
CENTRE DE VACANCES DE LA SORT	R+	4ème	M. WAFLAFERT	Mas de la SORT	Favorable	Ouvert	21/09/2011	21/09/2014	60
CENTRE DE VACANCES LA QUERE	R+	4ème	M. GALAND	Mas de la QUERE	Favorable	Ouvert	6/07/2010	6/07/2013	80
CENTRE DE VACANCES LE CHALET	R+	4ème	Mme DURAND	Rue du 8 mai	Favorable	Fermé	17/06/2008	17/06/2011	65
CENTRE DE VACANCES LE NOELL	R+, N, W	4ème	M. Claude RIGAUD	Ferme le NOELL	Favorable	Ouvert	17/02/2012	17/02/2015	135
CINEMA DES TRAVAILLEURS SYNDIQUES	L, Y	4ème	M. le Maire	Rue J. Nivet	Favorable	Ouvert	29/11/2011	29/11/2016	226
MAISON DE RETRAITE NOSTRA CASA	J	4ème	M. DIULIUS	La Borde	Favorable	Ouvert	22/10/2010	22/10/2013	139
MAISON DE RETRAITE NOSTRA CASA PLEIN S	J	4ème	M. DIULIUS	Rue Borde	Favorable	Ouvert	22/10/2010	22/10/2013	59
CENTRE DE LOISIRS ST LAURENT DE C	R+	5ème	M. le Maire	5 Rue Joseph NIVET	Favorable	Ouvert	1/04/2010	1/04/2015	49
HOSTELLERIE DU CHATEAU - L'ESQUIROL	O, P	5ème	M. REYES Bernard	Place de l'Eglise	Défavorable	Fermé	29/04/2004	29/04/2008	119

MAIRIE DE SAINT LAURENT DE LA SALANQUE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
INTERMARCHÉ SAINT LAURENT	M	1ère	M. AFFLARD Bruno	Route du BARCARES	Défavorable	Ouvert	16/10/2012	16/10/2014	2044
COMPLEXE SPORTIF JO MASO	X, PA	2ème	M. le Maire	Route de St HIPPOLYTE	Favorable	Ouvert	13/10/2010	13/10/2013	793
FOYER RURAL DE SAINT LAURENT	L	2ème	M. le Maire	Boulevard Nicolas CANAL	Favorable	Ouvert	18/11/2011	18/11/2014	1398
SALLE POLYVALENTE SAINT LAURENT	L, X	2ème	M. le Maire	Chemin de LEUCATE	Favorable	Ouvert	18/11/2011	18/11/2014	1441
COLLEGE JEAN MERMOZ ENSEIGNEMENT	R-, N, X	3ème	M. ROUHI	7 Avenue Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	2/04/2012	2/04/2015	1070
COLLEGE JEAN MERMOZ GYM REPECTOIRE	R-, N, X	3ème	Mme DEMONCHY	Avenue Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	2/04/2012	2/04/2015	382
ECOLE JOSEPH CORTADA	R-	3ème	Mme la Directrice	Chemin de LEUCATE	Favorable	Ouvert	18/11/2011	18/11/2014	360
LIDL SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	M	3ème	M. JOUARY Laurent	Lieu-dit Le Pairol - RD 90	Favorable	Ouvert	8/10/2012	8/10/2017	648
STADE JEP MASO	PA	3ème	M. SIRE Fernand	Le village	Favorable	Ouvert	16/03/1999	16/03/2002	555
CENTRE DE LOISIRS SAINT LAURENT SAL 2	R-	4ème	M. le Maire	Rue Alfred de Musset	Favorable	Ouvert	2/07/2010	2/07/2015	268
ECOLE MATERNELLE ROMAIN VIDAL	R-	4ème	Mme la Directrice	16 Chemin de LEUCATE	Favorable	Ouvert	18/11/2010	18/11/2015	183
ECOLE VICTOR HUGO SAINT LAURENT	R-	4ème	M. le Directeur	Rue Paul BERT	Favorable	Ouvert	6/02/2012	6/02/2017	135
GROUPE SCOLAIRE CHARLES PERRAULT	R-	4ème	M. SIRE Fernand	Rue du Docteur Marques	Favorable	Ouvert	6/09/2012	6/09/2017	220
MAC DONALD'S ST LAURENT DE LA SALANQUE	N	4ème	M. DORADO José	Lieu-dit La Torre	Favorable	Ouvert	12/10/2012	12/10/2017	265

MAIRIE DE SAINT LAURENT DE LA SALANQUE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

MAGASIN BRICOLAGE ST LAURENT	M	4ème	M. André ROGER	Lien Dit La Toure	Favorable	Ouvert	26/09/2008	26/09/2013	276
MAGASIN DE JARDINERIE LA MAIN VERTE	M	4ème	M. Nicolas LOPEZ	Parking Supermarché CHAMPION	Favorable	Ouvert	19/10/2012	19/10/2017	226
MAISON DE RETRAITE LE MAS D'AGLY	J	4ème	Mme MATAS	24 Av Mal de Latre de Tassigny	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2015	157
AUBERGE DU PIN ANNEXE	O	5ème	M. MAGGIO	16 Av Maréchal de la Salanque	Favorable	Ouvert	19/05/2009	19/05/2013	31
AUBERGE DU PIN BATIMENT PRINCIPAL	O, N	5ème	M. MAGGIO Maxime	16 Avenue Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	19/05/2009	19/05/2013	40
FOYER ARAGO SAINT LAURENT	J	5ème	M. ROULIN Pierre	7 Place ARAGO	Favorable	Ouvert	6/02/2012	6/02/2017	18
HOTEL LE BLAS'BAN	O, N	5ème	M. VABRE	20 Rue ARAGO	Défavorable	Fermé	3/06/2005	3/06/2009	23
HOTEL LE COMMERCE SAINT LAURENT	O	5ème	Mme LERMUSIEAUX	2Boulevard de la REVOLUTION	Favorable	Ouvert	20/05/2009	20/05/2013	99

MAIRIE DE SAINT MARSAL

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
AUBERGE DE SAINT MARSAL	O, N	5ème		Le village	CD 618	Favorable	Ouvert	4/11/2009	50

MAIRIE DE SAINT MARTIN DE FENOUILLET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE SAINT MARTIN	L	4ème	M. le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	11/10/2012	11/10/2017	115
GITE D'ETAPE AUBERGE TAICHAC	O	5ème	M. le Maire	Place du Village	Favorable	Ouvert	25/03/2010	25/03/2014	42

MAIRIE DE SAINT MICHEL DE LLOTES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE SAINT MICHEL	L	4ème	M. NOÛU	Le village	Favorable	Ouvert	8/10/2008	8/10/2013	239

MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE MUNICIPAL SAINT NAZAIRE	PA	2ème	M. TORRENS		Favorable	Ouvert	18/12/2000		751
HALLE DES SPORTS SAINT NAZAIRE	X, L	3ème	M. Le Maire	Ldt ELXANXO	Défavorable	Ouvert	19/08/2009	19/08/2014	430
FOYER RURAL SAINT NAZAIRE	L	3ème	M. le Maire	Rue MASSANE	Favorable	Ouvert	4/06/2012	4/06/2015	365
ECOLE MATERNELLE CANTINE LES MOUETTE	R, N	4ème	M. le Maire	Allée Jules FERRY	Favorable	Ouvert	23/06/2010	23/06/2015	108

MAIRIE DE SAINT PAUL DE FENOUILLET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
FOYER RURAL DE SAINT PAUL	L	2ème	M. le Maire	Rue Léo LAGRANGE	Défavorable	Ouvert	8/06/2011	8/06/2014	1171
CARREFOUR MARKET ST PAUL	M	3ème	M. GARCIA	Route de CAUDIES	Favorable	Ouvert	20/06/2012	20/06/2017	569
PISCINE MUNICIPALE SAINT PAUL	PA	3ème	M. FOULQUIER	Rue du Docteur Louis BRUN	Favorable	Ouvert	23/10/2001		301
MAISON DE RETRAITE PIERRE BROSOLETTA	J	4ème	Mme BASCOU	Place Pierre MENDES FRANCE	Défavorable	Ouvert	17/09/2012	17/09/2015	69

MAIRIE DE SAINT PAUL DE FENOUILLET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL RELAIS DES CORBIERES	O	5ème	M. Eric TRIQUERE	10 Avenue Jean MOULIN	Favorable	Ouvert	18/06/2012	18/06/2016	76
HOTEL RESTAURANT LE CHATELET	O	5ème	M. RAUSS	Route de CAUDIES	Favorable	Ouvert	6/04/2011	6/04/2015	37

MAIRIE DE SAINT PIERRE DELS FORCATS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE DE VIE SAINT PIERRE DELS FORCATS	R-, L, W	4ème	M. le Maire	Hôtel de Ville	Favorable	Ouvert	4/09/2012	4/09/2017	260
CENTRE CATHOLIQUE DE JEUNESSE NOTRE D	R+	4ème	M. POYO	Route de PLANES	Favorable	Ouvert	22/02/2010	22/02/2013	109
CENTRE D'ACCUEIL DU CAMBRE D'AZE	R+	4ème	M. CLOUPEAU	Rue des Narcisses	Favorable	Ouvert	6/09/2012	6/09/2015	102
RESTAURANT LE SLALOM	N	4ème	M. Pierre BLANQUE	Station de ski	Favorable	Ouvert	21/06/2010	21/06/2013	260
CHAMBRES ET TABLE D'HOTES	O, N	5ème	M. Ian PENDRY	Route de PLANES	Défavorable	Ouvert	18/07/2012	18/07/2016	265

MAIRIE DE SAINTE LEOCADIE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES	L	4ème	M. le maire	Pla de Sal	Favorable	Ouvert	27/11/2012	27/11/2017	165
SALLE DE LA BERGERIE	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2015	261

MAIRIE DE SAINTE MARIE LA MER

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CAMPING RATP ESPACE ANIMATION	L, CTS	3ème	C.R.E R.A.T.P	Lien-dit Pas Del Fang	Favorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2014	440
ENSEMBLE SOCIOCULTUREL OMEGA	L, Y, W	3ème	M. ROIG	Lotissement AGORA	Favorable	Ouvert	5/06/2012	5/06/2015	698
MAGASIN CASINO SAINTE MARIE	M	3ème	M. MONTAGNON Bruno	7 Rue Alfred Nobel	Favorable	Ouvert	14/06/2011	14/06/2016	622
SALLE DAVID DOUILLET STE MARIE	L	3ème	M. ROIG	Stade municipal	Favorable	Ouvert	12/10/2012	12/10/2015	500
SALLE DES FETES ET FOYER SAINTE MARIE	L	3ème	M. ROIG	1 Impasse du Boulodrome	Favorable	Ouvert	24/06/2010	24/06/2013	431
STADE LOUIS CARRERE	PA	3ème	M. ROIG	Stade Louis CARRERE	Favorable	Ouvert	7/12/2006		959
CAMPING RATP PISCINE	PA	4ème	C.R.E R.A.T.P	Lieu dit Pas Del Fang	Favorable	Ouvert	23/06/2011	23/06/2016	346
CENTRE DE VACANCES CCAS SAINTE MARIE	R+, N, S, L	4ème	M. ESTRABAUT	Avenue du Stade	Favorable	Ouvert	5/03/2010	5/03/2013	290
ECOLE JULES FERRY SAINTE MARIE	R-	4ème	Mme PETIT Sandrine	Rue Jules FERRY	Favorable	Ouvert	25/10/2012	25/10/2017	210
ECOLE MATERNELLE PERRAULT - BAT2	R-	4ème	M. ROIG Pierre	Place Charles PERRAULT	Favorable	Ouvert	1/07/2009	1/07/2014	54
ECOLE MATERNELLE PERRAULT BAT 1	R-	4ème	M. ROIG Pierre	Place Charles Perrault	Favorable	Ouvert	1/07/2009	1/07/2014	110

MAIRIE DE SALEILLES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
COMPLEXE SPORTIF JOSE ARRIETA	X	2ème	M. le Maire	16 Rue Louison Bobet	Favorable	Ouvert	12/12/2011	12/12/2014	736
RESIDENCE SENIOR PARC SUD ROUSSILLON	N, L	2ème	M. CHELLI Albert	AC - Parc d'activités Sud Roussillon	Favorable	Ouvert	9/03/2012	9/03/2015	833
RESTAURANT LE GLOBE	N	2ème	M. CHELLI	5 ZAC SUD ROUSSILLON	Défavorable	Fermé	9/12/2008	9/12/2011	1141
CENTRE REMISE EN FORME ET BALNEO CALIC	X, PA	3ème	Mme MORESMAU	ZAC Parc Activité Sud Roussillon	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2017	645
DISCOTHEQUE LE UP AND DOWN	P	3ème	M. BAZIN DE CAIX	ZACs Sud Roussillon	Favorable	Fermé	17/10/2005	17/10/2008	680
GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND	R-, N	3ème	M. le Maire	Rue Raoul FOLLEREAU	Favorable	Ouvert	19/02/2010	19/02/2013	430
LIDL SALEILLES	M	3ème	Mme LE MOINE Frédéric	Avenue Pierre de Coubertin	Favorable	Ouvert	21/11/2011	21/11/2016	355
SALLE POLYVALENTE MAIRIE SALEILLES	L, W	3ème	M. le Maire	2 Boulevard du 8 mai 1945	Favorable	Ouvert	22/03/2012	22/03/2015	475
COMPLEXE ANGELS DANCERS ACADEMY	L, R-	4ème	M. CAZAL Jean	1 Rue de Cerdagne	Favorable	Ouvert	23/01/2009	23/01/2014	194
HOTEL INTER HOTEL SALEILLES	O, L	4ème	Mme EL HAOUS	ZAC Sud Roussillon	Défavorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	242
MAGASIN G 20 SALEILLES	M	4ème	M. PIGEARD	1 Boulevard CLAIR SOLEIL	Défavorable	Ouvert	22/10/2008	22/10/2013	221

Mairie de Saleilles

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
RESTAURANT SANXO PANXA	N	4ème	M. PASTORET	ZAC Sud Roussillon	Favorable	Ouvert	9/12/2008	9/12/2013	295
HOTEL LES DOMES SALEILLES	O	5ème	Mme BERG	6 Rue du Capeir	Favorable	Ouvert	17/08/2011	17/08/2015	100
LE TEMPO	P	5ème	Mme CANALS	Rue Ferdinand de LESSEPS	Favorable	Ouvert	15/12/2009	15/12/2014	123

Mairie de Salses le Château

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE ET SPORTIVE SALSES	L, X	2ème	M. le Président	Mas d'EN VALETTE	Favorable	Ouvert	13/12/2010	13/12/2013	1488
FORTERESSE DE SALSES	Y, M, R-, W	3ème	Mme VELAY	Le village	Favorable	Ouvert	19/11/2010	19/11/2015	330
LA BERGERIE	N, L	3ème	M. ROUDIERES	14 Boulevard Jules FERRY	Favorable	Ouvert	26/08/2010	26/08/2015	500
ECOLE MATERNELLE SALSES	R-	4ème	Mme ARBOUET	Boulevard Jules FERRY	Favorable	Ouvert	24/11/2009	24/11/2014	103
ECOLE PRIMAIRE SALSES	R-	4ème	Mme BARBE	Boulevard Jules FERRY	Favorable	Ouvert	3/05/2010	3/05/2015	176
MAISON DE RETRAITE SALSES	J	4ème	Mme MARRE Anne-Ma	Route de NARBONNE	Favorable	Ouvert	6/04/2011	6/04/2014	157
SALLE DE SPECTACLES PORTAIL A ROULETTE	L	4ème	M. NGUYEN	Avenue du Général de Gaul	Favorable	Ouvert	28/06/2010	28/06/2015	93
SALLE DES FETES SALSES	L	4ème	M. le Maire	Rue Gaston CLOS	Favorable	Ouvert	6/04/2011	6/04/2016	251

Mairie de Sansa

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
REFUGE LES ESTAGNOLS	REF		Mme BRUNET	Lien-dit Les Estagnols	Favorable	Ouvert	19/09/2012		12

Mairie de Sauto Fetges la Cassagne

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE SAUTO	L	4ème	M. SANTANACH	LE VILLAGE	Favorable	Ouvert	13/01/2010	13/01/2015	93
GITE D'ETAPE DU MAS LACASSAGNE	O	5ème	M. FOURADE	RN 116	Favorable	Fermé	24/04/2001	24/04/2005	31

Mairie de Serdinya Joncet

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES SERDINYA	L	4ème	M. MAYDAT	RN 116	Défavorable	Ouvert	13/01/2010	13/01/2015	132

Mairie de Serralongue

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
DOMAINE DE FALGOS HOTEL RESTAURANT	O, N, M, L	3ème	M. BERNARD	Domaine de FALGOS	Favorable	Ouvert	23/05/2011	23/05/2014	437
SALLE POLYVALENTE SERRALONGUE	L, N	4ème	M. Jean-Marie BOSCH	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	24/09/2012	24/09/2017	114

Mairie de Sorede

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES SOREDE	L	3ème	M. le Maire	Rue Moulin de CASSANYES	Favorable	Ouvert	25/11/2010	25/11/2013	420
MAISON DE RETRAITE LES VALBERES	J	4ème	M. TARRIUS	Avenue de la Vallée Heureuse	Favorable	Ouvert	25/11/2010	25/11/2013	159
FOYER LE VEINAT	J	5ème	Mme SAVY	8 Rue de VEINAT	Favorable	Ouvert	3/10/2012	3/10/2017	22
GITE MAS CALA	O	5ème	M. KERUEL	32 Bis Rue de la Côte Vermelle	Défavorable	Fermé	26/01/2010	26/01/2014	13
HOTEL SAINT JACQUES	O, N	5ème	M. PATARD	Rue SAINT JACQUES	Favorable	Ouvert	3/10/2012	3/10/2016	72

REFUGE DE TAGNAREDE	REF			GR 10 - Avant Pie NEOULOUS	Favorable	Ouvert	15/02/2007		12
---------------------	-----	--	--	----------------------------	-----------	--------	------------	--	----

MAIRIE DE SOURNIA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LA DESIX	J	4ème	Mme PIHAN Annie	12 Route de PRADES	Favorable	Ouvert	17/10/2011	17/10/2014	40
FOYER HEBERGEMENT LE PUITG	J	4ème	M. ROULIN	Le village	Favorable	Ouvert	6/03/2012	6/03/2015	98
MAISON DE RETRAITE LES CEDRES	J, L	4ème	M. NISON	1 Rue RIAL	Favorable	Ouvert	17/10/2011	17/10/2014	94
VILLAGE DE VACANCES ET GITE LE MOULIN	O, N	5ème	Mme CRAMBES	Lieu-dit Le Moulin	Favorable	Ouvert	10/07/2012	10/07/2016	63

MAIRIE DE TAILLET

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE TAILLET	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	24/01/2012	24/01/2017	92

MAIRIE DE TARGASSONNE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE PISCINE TARGASSONNE	L, X, W	3ème	M. le Maire	Route d'ANDORRE	Favorable	Ouvert	29/08/2011	29/08/2014	375
MAISON DE VACANCES LOU PRADEILLES	O, N	4ème	Mme Martine RIVAUX	Résidence Lou PRADEILLE	Favorable	Ouvert	21/06/2010	21/06/2013	120
THEATRE D'IMAGES DE THEMIS	Y	4ème	M. AZE	Site Thémis	Favorable	Ouvert	1/10/2010	1/10/2015	255
HOTEL LA TOURANE (HABITATION TREMA)	O, N	5ème	M. BAYLEY	21 Rue de la TOURANE	Favorable	Fermé	29/04/2004	29/04/2008	121

MAIRIE DE TAURINYA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GRUPE SCOLAIRE - MAIRIE TAURINYA	R-, W	4ème	Mme LEVY	13-15 Cami del CANIGO	Favorable	Ouvert	23/02/2011	23/02/2016	37
SALLE POLYVALENTE TAURINYA	L	4ème	M. le Maire	Carreer de l'Escoln	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2015	140
GITE D'ETAPE COMMUNAL	O	5ème	M. LOUPIEN	Lieu-dit "site minier de SALVER"	Favorable	Ouvert	30/07/2012	30/07/2016	23
REFUGE DES CORTALETS	REF	5ème	CLUB ALPIN FRANCA	Pied du Canigou	Favorable	Ouvert	12/06/2008	12/06/2013	90
REFUGE JEAN CODERCH	REF		CLUB ALPIN FRANCA	Pied du Canigou	Favorable	Ouvert	12/06/2008	12/06/2013	19

MAIRIE DE TAUTAVEL

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE SPORTIVE JO MASO TAUTAVEL	X	2ème	M. BILE	Avenue Jules VILAR	Favorable	Ouvert	23/06/2010	23/06/2013	1131
SALLES EXPOSITIONS ET CONGRES TAUTAVE	L, Y	2ème	M. le Maire	Rue Anatole FRANCE	Favorable	Ouvert	13/02/2012	13/02/2015	1127
MUSEE ET CENTRE DE LA PREHISTOIRE	Y, R-	3ème	M. ILARY	Avenue Léon Jean GREGORY	Défavorable	Ouvert	13/02/2012	13/02/2017	504
THEATRE DE VERDURE TAUTAVEL	PA, P	3ème	M. ILARY	Le village	Favorable	Ouvert	21/11/2001	21/11/2004	301
CENTRE DE FORMATION DU MAS DE L'ALZINE	R+, N	4ème	M. SCHERER	Route d'ESTAGEL	Défavorable	Fermé	19/11/2008	19/11/2011	60
CENTRE VACANCES TORRE DEL FAR	R+, N	4ème	M. Frédéric DELPORTE	Avenue VERDOUBLE	Favorable	Ouvert	22/06/2011	22/06/2014	217
SALLE DES FETES TAUTAVEL	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	21/09/2012	21/09/2017	251

MAIRIE DE THEZA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
LYCEE AGRICOLE FEDERICO GARCIA LORCA	R+, L	3ème	Mme Anne DETAILLE	Route d'Alenya	Favorable	Ouvert	26/04/2012	26/04/2015	360
CENTRE ASSOCIATIF THEZA	L	4ème	M. le Maire	2 Plaece de Verdun	Favorable	Ouvert	19/03/2012	19/03/2017	211

CLINIQUE DU PRE	U+	4ème	M. Michel VIDEGRAIN	Anneil de l'Ort	Favorable	Ouvert	24/02/2011	24/02/2014	248
SALLE DES FETES THEZA	L	4ème	M. le Maire	Place de la Promenade	Favorable	Ouvert	4/02/2010	4/02/2015	275

Mairie de THEZA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE MULTI ACCUEIL THEZA	L	4ème	M. le Maire	Rue François ARAGO	Favorable	Ouvert	4/02/2010	4/02/2015	75

Mairie de THUES ENTRE VALLS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE THUES	L	4ème	M. le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	3/10/2011	3/10/2016	100
CENTRE DE VACANCES SNCF THUES	R+	4ème	M. NACIRI	RN 116	Défavorable	Ouvert	9/02/2012	9/02/2015	40

Mairie de THUIR

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
COLLEGE PIERRE MORETO - BATIMENT A	R-, N	2ème	M. SEGUREL	Allée Hector CAPDELLAYRE	Favorable	Ouvert	8/02/2010	8/02/2013	1028
GYMNASE MUNICIPAL ROSELLO	X	2ème	M. le Maire	Chemin SALAOU	Favorable	Ouvert	22/11/2012	22/11/2015	870
INTERMARCHÉ THUIR	M	2ème	M. ORFILA	1 Av de la COTE VERMEILLE	Favorable	Ouvert	18/07/2012	18/07/2015	1061
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE THUIR	L, P, R-, N, W	2ème	M. le Maire	9 Avenue du Docteur ECOIFFIER	Défavorable	Ouvert	9/03/2012	9/03/2015	711
CHS GREGORY - CENTRE SOCIAL	L, N, X	3ème	M. BANYOLS	Route de Castelnou	Favorable	Ouvert	24/03/2011	24/03/2014	370
COMPLEXE VIOLET - SALLE JANTET VIOLET	L, N	3ème	M. OLIVE	Boulevard VIOLET	Défavorable	Fermé	15/06/2006	15/06/2009	680
GROUPE SCOLAIRE JAURES - FERRY THUIR	R-	3ème	Mme BADIE - M.ROUCH	Ave H. CAPDELLAYRE	Favorable	Ouvert	1/03/2010	1/03/2013	491
HALLE DES SPORTS THUIR	X	3ème	M. le Maire	Avenue François MITTERRAND	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2015	320
IMMEUBLE MUNICIPAL MULTIFONCTIONS THUIR	R-, N, W	3ème	M. le Maire	Allée Hector CAPDELLAYRE	Favorable	Ouvert	9/03/2012	9/03/2015	513
STADE MUNICIPAL THUIR	PA	3ème	M. OLIVE	Avenue des sports	Favorable	Ouvert	19/06/2002		401
CHS GREGORY - ARAGO ACCUEIL SS INFO DIM	U-, W	4ème	M. BANYOLS	Route de Castelnou	Favorable	Ouvert	24/03/2011	24/03/2014	77
CHS GREGORY - ASPRES ALBERES ACCUEIL SS	U-, W	4ème	M. BANYOLS	Route de Castelnou	Favorable	Ouvert	24/03/2011	24/03/2014	82
CHS GREGORY - LES CAMPILLES	U+, W	4ème	M. BANYOLS	Route de Castelnou	Favorable	Ouvert	24/03/2011	24/03/2014	65
CHS GREGORY - LLARET	U+	4ème	M. BANYOLS	Route de Castelnou	Favorable	Ouvert	24/03/2011	24/03/2014	35
CHS GREGORY - PUIGMAL SOREDE OLIVIER	U+, W, J	4ème	M. BANYOLS	Route de Castelnou	Favorable	Ouvert	24/03/2011	24/03/2014	89
CHS GREGORY - SOLANE	U+	4ème	M. BANYOLS	Route de Castelnou	Favorable	Ouvert	17/07/2012	17/07/2015	62
CHS GREGORY - UNITE PSY BAT 3/4	U+	4ème	M. BANYOLS	Avenue du Roussillon	Favorable	Ouvert	9/03/2011	9/03/2014	128
CHS GREGORY - UNITE PSY BAT UAO	U+	4ème	M. BANYOLS	Avenue du Roussillon	Favorable	Ouvert	1/09/2011	1/09/2014	115
CITE ADMINISTRATIVE THUIR - ANNEXE	R-, W	4ème	M. André PEJOUAN	30 Boulevard L.J Grégory	Favorable	Ouvert	10/04/2012	10/04/2017	46
CLUB HOUSE TENNIS THUIR	L	4ème	M. OLIVE	Tennis Municipal	Favorable	Ouvert	9/10/2012	9/10/2017	66
COMPLEXE VIOLET - ANCIEN RESTO SCOLAIRE	L, N	4ème	M. LE MAIRE	Boulevard VIOLET	Favorable	Fermé	15/06/2006	15/06/2011	230
CRECHE TOUXAGAS - CENTRE AERE THUIR	R-	4ème	Mme MENDEZ	Rue des droits de l'enfant	Défavorable	Ouvert	12/05/2010	12/05/2015	135
DISCOTHEQUE CLUB 66	P	4ème	M. ROFES	4 Av de la COTE VERMEILLE	Favorable	Ouvert	13/06/2012	13/06/2017	250
ECOLE MICHEL MAURETTE	R-	4ème	Mme VILLAS	Cité VALLESPIR	Favorable	Ouvert	15/04/2010	15/04/2015	174
ESPACE RECEPTION PISCINE THUIR	X, L, PA	4ème	M. le Maire	Avenue de la MEDITERRANEE	Favorable	Ouvert	28/03/2012	28/03/2017	295

MAC DONALD'S THUR	N	4ème	M. DORADO José	RD 612 - Lieu-dit La Pietat	Favorable	Ouvert	19/09/2011	19/09/2016	276
MAISON DE RETRAITE SIMON VIOLET	J	4ème	Mme SABRAZAT Lucie	39 Av Général GUILLAUM	Favorable	Ouvert	26/10/2012	26/10/2015	170
POLE SANTE DES ASPRES	U-, M	4ème	M. Stéphane BENOIT	Avenue de la Méditerranée	Favorable	Ouvert	9/03/2012	9/03/2015	235

MAIRIE DE THUR

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE MICHEL OLIVERES	L	4ème	M. le Maire	Stade Municipal EUGENE RIBERT	Favorable	Ouvert	15/12/2011	15/12/2016	222
CHS GREGORY - MAS DE L'ORRI 2	U+	5ème	M. BANYOLS	Avenue du Roussillon	Favorable	Ouvert	24/03/2011	24/03/2016	21
HOTEL CASA 9	O	5ème	M. PEDREGAL	Mas Petit	Favorable	Ouvert	22/05/2012	22/05/2016	25
HOTEL RESTAURANT CORTIE	O, N	5ème	M. CORTE	3 Rue Jean-Jacques ROUSSEAU	Favorable	Ouvert	19/04/2011	19/04/2015	100

MAIRIE DE TORDERES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ESAT GÛTTEL LE MONA	O, L, N	4ème	M. MARTY Jean	Route de FOURQUES	Favorable	Ouvert	30/10/2012	30/10/2015	253
RESTAURANT CLUB LA COSTELLE	P, N	5ème	M. BLANC Dominique	Ldt LAS FENADES	Défavorable	Ouvert	16/10/2012	16/10/2017	180

MAIRIE DE TORREILLES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HALLE DES SPORTS POINT JEUNES TORREILLES	L, X	2ème	M. CARLES	Rue Alphonse DAUDET	Favorable	Ouvert	21/03/2011	21/03/2014	1066
STADE JOSEPH SAYROU TORREILLES	PA, N	2ème	M. Louis CARLES	LE VILLAGE	Favorable	Ouvert	10/05/2007	21/06/2015	1010
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - BAR MARCO	N	3ème	M. PARENT	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	45
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - BOUCHERIE	M	3ème	M. BLAZY	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	11
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - BOULANGERIE	M	3ème	SARL BATIBOUL	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	10
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - CAVE VIN	M	3ème	Cave cooperative vinicol	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	14
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - FANTAISIE 1	M	3ème	M. VUOZO	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	15
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - FANTAISIE 2	M	3ème	M. CASTELLO	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	18
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - FRUIT ET LEG	M	3ème	M. CASTELLO	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	26
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - LA GRIGNOTT	N	3ème	M. PARENT	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	25
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - LAVERIE	M	3ème	Camping Les Tropiques	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	14
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - LE TORREILL	M, N	3ème	M. CUVE	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	1/08/2003	1/08/2008	21
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - MACABOU	M	3ème	M. CASTELLO	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	11
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - PECHE	M	3ème	M. VUOZO	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	11
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - PRESSE	M	3ème	M. CASTELLO	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	12
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - SPAR	M	3ème	M. DEBLANCHY	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	90
CENTRE COMMERCIAL PLAYA - TABAC	M	3ème	M. BONIFASY	Voie de Barcelone	Favorable	Ouvert	10/06/2009	10/06/2014	14
PISCINE LUDIQUE LE MAR I SOL	PA	3ème	M. BLANC Christophe	Boulevard de la Plage	Favorable	Ouvert	24/10/2012	6/11/2017	502
RESTAURANT DISCOTHEQUE ALHAMBAR	N, P	3ème	M. ZAMORA	Route interplage Torreilles	Favorable	Ouvert	24/06/2011	24/10/2015	509
BAR GLACIER CASTELLO	N	4ème	M. CASTELLO	Route de TORREILLES PLAGE	Favorable	Fermé	26/11/1996	26/11/2001	250
BATIMENT ASSOCIATIF TORREILLES	L, R-	4ème	M. Louis CARLES	Rue des Ecoles	Favorable	Ouvert	27/10/2008	27/10/2013	222

ECOLE MATERNELLE CANTINE PERRAULT	R-, N	4ème	M. CARLES	Rue Jean GIONO	Favorable	Ouvert	3/04/2012	3/04/2017	169
GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE	R-	4ème	M. ROUQUIE	Rue Alphonse DAUDET	Favorable	Ouvert	21/06/2010	21/06/2015	290
LOCAUX COMMUNS LE MAS DE TORREILLES	L, W, X	4ème	M. JALADE Georges	Lien-dit Mas des Capellans	Favorable	Ouvert	6/11/2012	2/07/2016	96
SALLE DES FETES TORREILLES	L	4ème	M. CARLES	Place BLASI	Favorable	Ouvert	21/06/2010	24/06/2016	241

MAIRIE DE TORREILLES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HEBERGEMENT ATELIER DE MOSAIQUE	R+, T	5ème	M. SECALL Frédérie	Place Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	16/11/2011		29
HOTEL LE REGENT	O	5ème	M et Mme Claude COTE	Place Louis Blasi	Favorable	Ouvert	2/07/2012	16/11/2016	34

MAIRIE DE TOULOUGES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CENTRE SPORTIF NATUPOLE	X	2ème	M. le Maire	Boulevard de CLAIRFONT	Favorable	Ouvert	3/10/2012	3/10/2015	1411
COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND	R-, N	2ème	M. DE BRUYNE	Allée de Barcelone	Favorable	Ouvert	7/03/2012	7/03/2015	934
ESPACE SOCIOCULTUREL TOULOUGES	L	2ème	M. le Maire	Avenue LAVOISIER	Favorable	Ouvert	22/11/2012	22/11/2015	1041
SALLE POLYVALENTE ET SPORTIVE TOULOUGES	L	2ème	M. CASEILLES	Espace ABELANET	Favorable	Ouvert	3/12/2012	3/12/2015	740
ECOLE MATERNELLE CANTINE MASSE	R-, N	3ème	M. le Maire	Avenue Aristide MAILLOL	Favorable	Ouvert	19/04/2010	19/04/2013	400
ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES MAIRIE	R-	3ème	M. CAILLENS Bernard	Rue Jules FERRY	Favorable	Ouvert	10/05/2010	10/05/2013	380
SALLE DE CONFERENCE CLAIRFONT	L	3ème	M. CASEILLES Louis	Boulevard de Clairefont	Favorable	Ouvert	22/06/2011	22/06/2014	560
SALLE FETES - ECOLE MUSIQUE- CINEMA	L	3ème	M. le Président Cité Cnes	Avenue Jules FERRY	Favorable	Ouvert	9/07/2012	9/07/2015	325
TRIBUNE STADE COMPLEXE SPORTIF TOULOUGES	PA	3ème	M. CASEILLES	Boulevard Clairfont	Favorable	Ouvert	7/04/2006	7/04/2009	443
CENTRE DE LOISIRS CLAIRFONT	R-, Y	4ème	Mme Liliane GARCES	Boulevard de CLAIRFONT	Favorable	Ouvert	30/09/2009	30/09/2014	260
CLUB DES AINES TOULOUGES	L	4ème	M. le Maire	Avenue LAVOISIER	Favorable	Ouvert	7/03/2012	7/03/2017	142
CRISTE MICHEL CREPEAU TOULOUGES	R-, L, Y, S	4ème	M. Pierre BERNADET	Lien-dit Parc de Clairfont	Favorable	Ouvert	7/03/2012	7/03/2017	239
ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE	R-	4ème	Mme TINET	Chemin des ROURES	Favorable	Ouvert	11/03/2010	11/03/2015	246
MAISON DE RETRAITE FRANCIS PANICOT	J	4ème	M. S. LEGUEVAQUES	Rue du 19 mars 1962	Favorable	Ouvert	25/05/2012	25/05/2015	107
MAISON DES ASSOCIATIONS TOULOUGES	W, L	4ème	M. CASEILLES	Espace ABELANET	Favorable	Ouvert	17/10/2012	17/10/2017	285
RESTAURANT LE K RE	N	4ème	M. PEGORIER	1 Rue PARMENTIER	Favorable	Ouvert	18/09/2008	18/09/2013	232
STEP HEBERGEMENT TOULOUGES	J	5ème	M. CLARIMON Robert	Chemin Dels Horts	Favorable	Ouvert	30/07/2009	30/07/2014	18
STEP TOULOUGES	J	5ème	M. CLARIMON Robert	Chemin del Horts	Favorable	Ouvert	11/02/2009	11/02/2014	107

MAIRIE DE TRESSERRE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
CAVE AUX CONTES TRESSERRE	L	3ème	M. le Maire	Avenue de PERPIGNAN	Favorable	Ouvert	4/06/2012	4/06/2015	90
ECOLE MATERNELLE TRESSERRE	R-	4ème	M. le Maire	5 Rue du PLA DEL REY	Favorable	Ouvert	22/01/2009	22/01/2014	200
HOTEL RESTAURANT LA GARENNE	O, N	4ème	Mme MELLOUDIA	RN 9	Favorable	Ouvert	20/11/2012	20/11/2015	310
SALLES FIGUERES PLURI ASSOCIATIVES	L	4ème	M. le Maire	Avenue de PERPIGNAN	Favorable	Ouvert	22/01/2009	22/01/2014	19

MAIRIE DE TREVILLACH

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
---------	------	------	-------------	---------	------	--------	-------------	---------------	------

ESPACE DECOUVERTE DU TERROIR	L	4ème	M. BOURREIL	Route de Soumia	Favorable	Ouvert	26/03/2008	26/03/2013	241
------------------------------	---	------	-------------	-----------------	-----------	--------	------------	------------	-----

Mairie de Trouillas

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES TROUILLAS	L, W	3ème	M. ATTARD	Avenue des Albères	Favorable	Ouvert	8/04/2010	8/04/2013	405
ECOLE PRIMAIRE TROUILLAS	R-	5ème	M. ATTARD	2 Rue des Aires	Favorable	Ouvert	5/06/2002		75

Mairie de Ur

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
MAISON DE RETRAITE LES MYOSOTIS	J	4ème	M. ROQUELAURE	Avenue Emmannel BROUSSE	Favorable	Ouvert	13/09/2011	13/09/2014	65
SALLE POLYVALENTE MAIRIE UR	L, W	4ème	M. GINESTET	Le village	Favorable	Ouvert	16/04/2009	16/04/2014	270
SALLE POLYVALENTE SPORTIVE UR	L	4ème	M. le Maire	CD 30	Favorable	Ouvert	29/08/2011	29/08/2016	75
GITE D'ETAPE - BISTROT DE PAYS UR	O, N, M, W	5ème	M. le Maire	Route Nationale 618	Favorable	Ouvert	29/08/2011	29/08/2015	88

Mairie de Valcebollere

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE VALCEBOLLERE	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	19/04/2011	19/04/2016	115
AUBERGE LES ECUREUILS	O, N	5ème	M. LAFFITTE	Le village	Favorable	Ouvert	9/03/2009	9/03/2013	100

Mairie de Valmanya

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GITE DE GROUPE ROC DE L'OURS	O	5ème	M. MARY	Le village	Défavorable	Ouvert	10/05/2012	10/05/2016	26

Mairie de Vernet les Bains

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE VERNET	L, O, R-	2ème	Mme le Maire	Avenue Saint SATURNIN	Favorable	Ouvert	22/11/2010	22/11/2013	990
STADE JACQUES MORER VERNET LES BAINS	PA	2ème	Mme le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	14/03/2007		901
CASINO VERNET - DISCOTHEQUE	P, N, L, Y	3ème	M. PEYRAT (Directeur)	Parc du Casino	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	210
CASINO VERNET - MUSEE	P, N, L, Y	3ème	M. TROCHON	Parc du Casino	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	50
CASINO VERNET - RESTAURANT JEUX	P, N, L, Y	3ème	M. PEYRAT (DU)	Parc du Casino	Favorable	Ouvert	12/11/2012	12/11/2015	190
CHAPELLE NOTRE DAME DU PARADIS	V	3ème	M. l'abbé PERICHON	Rue de la Chapelle	Favorable	Ouvert	15/01/2010	15/01/2015	306
ECOMARCHE VERNET	M	3ème	M. ROMANI	Boulevard Clémenceau	Favorable	Ouvert	3/10/2011	3/10/2016	422
ETABLISSEMENT LES SOURCES - LES THERME	U-, O, N	3ème	M. GASNIER	Avenue des Thermes	Favorable	Ouvert	18/02/2010	18/02/2013	556
CENTRE DE VACANCES CLAIR CANIGOU	O, R+	4ème	M. MOURET	Avenue du Docteur JALIBERT	Favorable	Ouvert	14/06/2011	14/06/2014	144
DISCOTHEQUE GAMBLER'S CLUB CASINO	P	4ème	M. PEYRAT	Parc du Casino	Favorable	Ouvert	12/12/2008	12/12/2013	280
GROUPE SCOLAIRE VERNET	R-	4ème	Mmes GENDRE	Place de l'ancienne Mairie	Favorable	Ouvert	22/11/2010	22/11/2015	111
HOTEL DU PORTUGAL	O, N	4ème	M. CERVERA	Parc du Casino	Favorable	Ouvert	31/08/2010	31/08/2013	154
LA MECS DU ROUSSILLON VERNET	R+, N	4ème	M. PAILLARD	Avenue des Thermes	Favorable	Ouvert	9/02/2012	9/02/2015	120
MAISON DE RETRAITE LES AIRELLES	J	4ème	M. SOLER	21 Boulevard CLEMENCEAU	Favorable	Ouvert	18/07/2011	18/07/2014	80
HOTEL ALZINA VERNET	O, N	5ème	M. FITTE	4 Rue des Beaux	Défavorable	Ouvert	24/11/2010	24/11/2014	83
HOTEL LE MAS FLEURY	O	5ème	M. MALEPART	25 Boulevard CLEMENCEAU	Favorable	Ouvert	5/06/2012	5/06/2016	67

HOTEL MODERNE LE COLIBRI	O, N	5ème	M. ZAGOLSKI	9	Avenue des Thermes	Favorable	Ouvert	26/03/2010	26/03/2014	192
HOTEL PRINCESS	O	5ème	M. BRUN		Rue des Lavandières	Favorable	Ouvert	12/12/2012	12/12/2016	97

MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE DES FETES VILLEFRANCHE	L	3ème	M. le Maire	21 Rue Saint Jean	Favorable	Ouvert	23/10/2012	23/10/2015	322
CENTRE D'ACCUEIL VILLEFRANCHE	R+	4ème	M. Guy DURBET	38 Rue Saint Jean	Favorable	Ouvert	16/02/2012	16/02/2015	48

MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
HOTEL LE VAUBAN	O	5ème	M. LORY	Place de l'église	Favorable	Fermé	22/04/1998	22/04/2002	35

MAIRIE DE VILLELONGUE DE LA SALANQUE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
EGLISE VILLELONGUE DE LA SALANQUE	V	3ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	7/12/2010	7/12/2015	301
ESPACE JOFFRE	L, X	3ème	M. le Maire	Place Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	2/07/2012	2/07/2015	338
SALLE DES FETES VILLELONGUE DE LA SALANQUE	L	3ème	M. le Maire	Rue du Printemps	Favorable	Ouvert	21/03/2011	21/03/2014	363
STADE VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PA	3ème	M. ALDUY Jean-Paul	RD 51	Favorable	Ouvert	12/07/2001	12/07/2004	430
ECOLE MATERNELLE VILLELONGUE DE LA SALANQUE	R-, N	4ème	M. LE MAIRE	Place Maréchal JOFFRE	Favorable	Ouvert	9/11/2009	9/11/2014	109
FOYER JOSEPH SAUVY	J	5ème	Mme ALQUIER	Avenue de la SALANQUE	Favorable	Ouvert	30/04/2008	30/04/2013	23

MAIRIE DE VILLELONGUE DELS MONTS

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
LYCEE ALFRED SAUVY - BATIMENT C	R-	3ème	M. le Proviseur	Route du BOULOU	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2015	300
ECOLE MEDIATHEQUE SALLE POLYVALENTE	R-, L	4ème	M. le Maire	Carrer de las Ezeolas	Favorable	Ouvert	9/07/2012	9/07/2017	119
LYCEE ALFRED SAUVY - BATIMENT A	R-	4ème	M. le Proviseur	Route du BOULOU	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2017	250
LYCEE ALFRED SAUVY - BATIMENT B	R-	4ème	M. le Proviseur	Route de BOULOU	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2017	300
LYCEE ALFRED SAUVY - INTERNAT ET CANTINE	R+, N	4ème	M. le Proviseur	Route du BOULOU	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2015	206
LYCEE ALFRED SAUVY - MAISON DES LYCEENS	R+, N, W	4ème	M. le Proviseur	Route du BOULOU	Favorable	Ouvert	13/12/2012	13/12/2015	230
MAISON DE RETRAITE VILLELONGUE DELS MONTS	J	4ème	M. Alain COLOMER	Lieu-dit " Puig Tarrous"	Favorable	Ouvert	25/09/2012	25/09/2015	143
SALLE DES FETES - CENTRE DE LOISIRS	L, R-	4ème	M. le Maire	Rue de la Mairie	Favorable	Ouvert	8/09/2009	8/09/2014	150

MAIRIE DE VILLEMOLAQUE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
AUBERGE DU CEDRE VILLEMOLAQUE	N, L	4ème	M. MELHEM Jaoudat	Ldt MAS SABOLE	Défavorable	Ouvert	18/10/2012	18/10/2017	233
SALLE DES FETES VILLEMOLAQUE	L, N, W	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	4/05/2010	4/05/2015	270
SALLE POLYVALENTE MEDITERRANEE	L	4ème	M. le Maire	Rue de la Marinade	Favorable	Ouvert	25/04/2012	25/04/2017	168

MAIRIE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE ET SPORTIVE VILLENEUVE DE LA RAHO	L, X	1ère	Mme Jacqueline IRLES	Route de Bages	Favorable	Ouvert	17/09/2008	17/09/2010	1935
STADE VILLENEUVE DE LA RAHO	PA, X	2ème	Mme le MAIRE	Route de Bages	Favorable	Ouvert	17/10/2006		1406

COMPLEXE MAIRIE SALLE DES FETES ROUZE	L, M, W	3ème	Mme le Maire	1	Rue Général DE GAULLE	Favorable	Ouvert	7/12/2012	7/12/2015	348
SALLE CAPITULAIRE CAP DE FOUSTE	L, W	3ème	M. ALCOUFFE		Mas CAP DE FOUSTE	Défavorable	Ouvert	7/12/2012	7/12/2015	394
SUPERMARCHÉ CASINO	M	3ème	M. SYLVESTRE Laurier		Avenue Salvador DALI	Favorable	Ouvert	1/12/2011	1/12/2016	643
ESPACE JEUNES VILLENEUVE DE LA RAHO	L, S	4ème	Mme IRLES Jacqueline		Boulevard du ROUSSILLON	Favorable	Ouvert	10/06/2008	10/06/2013	297
GROUPE SCOLAIRE ALFRED SAUVY - PRIMAIR	R-	4ème	Mme IRLES Jacqueline	29	Rue J. CAZEILLES	Favorable	Ouvert	31/03/2009	31/03/2014	225

MAIRIE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
GROUPE SCOLAIRE ALFRED SAUVY - MATERN	R-	4ème	Mme IRLES Jacqueline	29 Rue Joseph CAZEILLES	Favorable	Ouvert	31/03/2009	31/03/2014	174

MAIRIE DE VILLENEUVE DE LA RIVIERE

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
ÉCOLE PRIMAIRE SALLE DES FETES CANTINE	L, R-, N	3ème	M. le Maire	Rue des Ecoles	Défavorable	Ouvert	1/03/2012	1/03/2015	425
SALLE POLYVALENTE BIBLIO	L, S	4ème	M. MARRASSE	Rue des Caves	Favorable	Ouvert	3/09/2009	3/09/2014	181

MAIRIE DE VINCA

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLF POLYVALENTE VINCA	L, X	2ème	M. le Président	RN 116	Défavorable	Ouvert	8/10/2012	8/10/2015	1171
STADE MUNICIPAL VINCA	PA	2ème	M. Le Maire	Le village	Défavorable	Ouvert	23/10/2006		1186
EGLISE SAINT JULIEN - SAINTE BASELISSE	V	3ème	M. Le Maire	Place de l'Eglise	Favorable	Ouvert	22/10/2008	22/10/2013	333
ÉCOLE MATERNELLE VINCA 2	R-	4ème	M. le Maire	Route de RIGARDA	Défavorable	Ouvert	19/04/2011	19/04/2016	108
MAISON DE RETRAITE FRANCIS CATALA	J	4ème	M. MEUNIER Serge	12 Av Conventionnel FABRE	Favorable	Ouvert	27/11/2012	27/11/2015	136
SALLE DES FETES VINCA	L	4ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	16/03/2009	16/03/2014	295

MAIRIE DE VINGRAU

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
STADE MUNICIPAL VINGRAU	PA	2ème	M. le Maire	Le village	Favorable	Ouvert	18/02/2009	18/02/2011	810
GROUPE SCOLAIRE VINGRAU	R-	4ème	Mme HELLET	Place de la REPUBLIQUE	Favorable	Ouvert	27/02/2012	27/02/2017	64
SALLE POLYVALENTE VINGRAU	L	4ème	M. le Maire	Route de TU'CHAN	Favorable	Ouvert	3/02/2011	3/02/2016	202

MAIRIE DE VIVES

Libellé	Type	Cat.	Responsable	Adresse	Avis	Ouvert	Der. Visite	Proch. Visite	Eff.
SALLE POLYVALENTE VIVES	L	4ème	M. ARNAUDIES	Lieu-dit Serre de Lot Cami	Favorable	Ouvert	22/02/2012	22/02/2017	170

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

PERPIGNAN, le

Direction de la
Réglementation et des
Libertés Publiques

Bureau des usagers de la
route et de l'administration
générale

Section administration
générale

☎ : 04.68.51.66.42

☎ : 04.86.06.02.78

Courriel :

martine.kherab@pyrenees-
orientales.gouv.fr

ARRETE n°

portant répartition du nombre des jurés
pour
la formation de la liste du jury criminel
pour l'année 2014

Le PRÉFET des PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de procédure pénale ;

VU l'arrêté du 16 février 2012 relatif à l'extension dans certaines juridictions de l'expérimentation des dispositions prévoyant la participation de citoyens assesseurs au fonctionnement de la justice pénale ;

VU le recensement général de la population de 1999, et les recensements complémentaires ;

VU les circulaires n°79-09 de M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et n°79-94 de M. le Ministre de l'intérieur en date du 19 Février 1979 ;

CONSIDÉRANT que le quotient à appliquer dans le département des Pyrénées Orientales est de un juré pour 1300 habitants, le nombre des jurés pour l'ensemble du département s'élève à **349** ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

Article 1er : Les 349 jurés qui, aux termes de l'article 260 du code de procédure pénale doivent composer la liste annuelle du jury d'Assises du département des Pyrénées-Orientales, pour l'année 2014, sont répartis, proportionnellement au tableau officiel de la population par arrondissement, cantons, communes et communes regroupées, conformément au tableau ci- après annexé.

Article 2 : Dans chaque commune concernée, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé pour la circonscription et rappelé dans le tableau joint en annexe (colonne 1 ou 2).

Dans les communes regroupées (colonne 2), le tirage au sort porte sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées et est effectué par le Maire de la commune désignée ci-dessous :

ARRONDISSEMENT de PERPIGNAN	
CANTONS	COMMUNES DEVANT PROCEDER AU TIRAGE AU SORT
SAINT-ESTEVE LATOIR-de-FRANCE MILLAS RIVESALTES SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET THUIR	VILLENEUVE-de-la-RIVIERE BELESTA NEFIACH OPOUL-PERILLOS MAURY FOURQUES
ARRONDISSEMENT DE CERET	
CANTONS	COMMUNES DEVANT PROCEDER AU TIRAGE AU SORT
ARGELES-sur-MER ARLES-sur-TECH CERET PRATS-de-MOLLO	VILLELONGUE-dels-MONTS CORSAVY LE PERTHUS PRATS-de-MOLLO
ARRONDISSEMENT DE PRADES	
CANTONS	COMMUNES DEVANT PROCEDER AU TIRAGE AU SORT
PRADES MONT-LOUIS OLETTE SAILLAGOUSE SOURNIA VINCA	VILLEFRANCHE-de-CONFLENT MONT-LOUIS OLETTE SAILLAGOUSE SOURNIA BOULETERNERE

Article 3 : La **liste préparatoire** doit être dressée en deux originaux dont l'un est déposé à la mairie et l'autre **transmis avant le 15 avril 2013**, au **secrétariat du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PERPIGNAN, siège de la Cour d'Assises des Pyrénées-Orientales**.

Article 4 : Après l'établissement de la liste préparatoire, **le maire doit** :

1) avertir les personnes qui ont été tirées au sort. Il leur demande de lui préciser leur profession et de lui indiquer si elles ont été désignées pour l'année en cours ou si elles ont exercé les fonctions de juré au cours des quatre années précédentes. Il les informe qu'elles ont la possibilité de demander par lettre simple, avant le 1er septembre, au Président du Tribunal de Grande Instance de Perpignan, Président de la commission chargée d'établir la liste annuelle, de bénéficier de l'article 258 du code de procédure pénale.

***article 258** : Sont dispensées des fonctions de juré, les personnes âgées de plus de 70 ans, qui en font la demande à la commission prévue à l'article 262.

Peuvent en outre être dispensées de ces fonctions, les personnes qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission.

2) informer le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de PERPIGNAN, siège de la Cour d'Assises des inaptitudes légales résultant des articles 255, 256 et 257 du Code de procédure pénale, qui à sa connaissance, frapperait les personnes portées sur la liste préparatoire. Le Maire, peut en outre présenter des observations sur le cas des personnes qui, pour des motifs graves, ne paraissent pas en mesure d'exercer les fonctions de juré.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées Orientales, Mme et M. les sous-préfets de PRADES et de CERET, Mmes et MM. les maires du Département, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs et dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à M. le Procureur de la République et M. le Président du Tribunal de Grande Instance de Perpignan.

LE PREFET,

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des usagers de la route
et de l'administration générale
Section administration générale

☎ : 04.68.51.66.43
☎ : 04.86.06.02.78
Courriel : martine.joly@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 25 Février 2013

ARRETE n° 201356-

abrogeant l'arrêté n° 2011104-0002 du 14 avril 2011
et portant autorisation d'acquisition, de détention et
de conservation d'armes destinées à la police
municipale par la commune de PERPIGNAN

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la légion d'Honneur,

Vu le code de sécurité intérieure et notamment ses articles L.511-5, L.512-1, L.512-4 et L.512-5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, R.2212-1, R.2212-11 et R.2212-12 ;

Vu le décret n° 2000-276 du 24 mars 2000 modifié, fixant les modalités d'application de l'article L.412-51 du code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale, notamment ses articles 8 à 12;

Vu le décret n° 2003-735 du 1^{er} août 2003 portant code de déontologie des agents de police municipale, et notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011104-0002 du 14 avril 2011 modifiant l'arrêté n° 2010308-0011 du 4 novembre 2010 autorisant la commune de Perpignan à acquérir et détenir des armes destinées à la police municipale ;

Vu la demande du Maire de Perpignan du 14 janvier 2013 sollicitant l'autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes destinées à la police municipale ;

Vu l'avis du Directeur Départemental de la Sécurité Publique du 1er février 2013 ;

Vu la convention communale de coordination conclue le 02 mars 2012 par le Préfet des Pyrénées Orientales et le Maire de Perpignan, conformément aux dispositions de l'article L.512-4 du code de la sécurité intérieure ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

1/2

Adresse Postale : Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☎ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er}. - La commune de PERPIGNAN est autorisée à acquérir, à détenir et à conserver les armes suivantes :

- 99 révolvers de calibre 38 spécial ;
- 12 pistolets à impulsions électriques de type TASER ;
- 06 Flashball (lanceur de balles)
- 104 matraques de type « bâton de défense » et « Tonfa »
- 104 générateurs d'aérosol incapacitant ou lacrymogène ;

en vue de leur remise aux agents de police municipale préalablement agréés et autorisés au port d'arme dans l'exercice de leurs fonctions prévues à l'article 3 du décret du 24 mars 2000 susvisé.

Article 2.- L'arrêté susvisé n° 2011104-0002 du 14 avril 2011 modifiant l'arrêté n° 2010308-0011 du 4 novembre 2010 autorisant la commune de Perpignan à acquérir et détenir des armes destinées à la police municipale est abrogé.

Article 3.- Sauf lorsqu'elles sont portées en service par les agents de police municipale ou transportées pour les séances de formation, les armes et les munitions faisant l'objet de la présente autorisation doivent être déposées, munitions à part, dans le coffre fort ou l'armoire forte scellé au mur ou au sol de la pièce sécurisée du poste de police municipale.

Article 4.- La commune de PERPIGNAN est autorisée à acquérir, détenir et conserver les armes, éléments d'armes et munitions mentionnés à l'article 1^{er} tient un registre d'inventaire de ces matériels permettant leur identification et établit un état journalier des sorties et réintégrations des armes et des munitions, ainsi que l'identité de l'agent de police municipale auquel l'arme et les munitions ont été remises lors de la prise de service. Le registre d'inventaire satisfait aux prescriptions de l'article 11 du décret du 24 mars 2000 susvisé.

Article 5.- La présente autorisation d'acquisition, de détention et de conservation d'armes est délivrée pour **une durée de cinq ans**. La présente autorisation peut être abrogée à tout moment pour des motifs d'ordre public ou de sécurité des personnes ou en cas de résiliation de la convention de coordination du 02 mars 2012 susvisée. Le vol ou la perte de toute arme ou munitions fait l'objet sans délai par la commune d'une déclaration aux services de la police ou de la gendarmerie nationales territorialement compétents.

Article 6.- M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et M. le Maire de PERPIGNAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général
Pierre Regnault de la Mothe

REPARTITION DES JURES POUR 2014

ANNEXE à l'arrêté n° 2013053-0002
du 22 FEV. 2013

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN					
CANTON population	Nbre total de jurés	<u>COLONNE 1</u> COMMUNES	Nombre de jurés	<u>COLONNE 2</u> COMMUNES REGROUPEES	Nombre de jurés
<u>PERPIGNAN I</u> 14087 habitants Total....	11				
<u>PERPIGNAN II</u> 11961 habitants Total....	9				
<u>PERPIGNAN III</u> 17104 habitants Total....	13	PERPIGNAN III CABESTANY	6 7 <hr/> 13		
<u>PERPIGNAN IV</u> 20631 habitants Total....	16				
<u>PERPIGNAN V</u> 15009 habitants Total....	11				
<u>PERPIGNAN VI</u> 8540 habitants Total....	7				
<u>PERPIGNAN VII</u> 21388 habitants Total....	17	PERPIGNAN VII BOMPAS	11 6 <hr/> 17		
<u>PERPIGNAN VIII</u> 12961 habitants Total....	10				
<u>PERPIGNAN IX</u> 14791 habitants Total....	11				
<u>SAINT ESTEVE</u> 18308 habitants Total....	14	SAINT ESTEVE BAHO BAIXAS	9 2 2 <hr/> 13	<u>CALCE</u> <u>VILLENEUVE LA</u> <u>RIVIERE</u>	1
					1

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN (suite)

CANTON population	Nbre total de jurés	COLONNE 1 COMMUNES	Nombre de jurés	COLONNE 2 COMMUNES REGROUPEES	Nombre de jurés
<u>COTE RADIEUSE</u> 20467 habitants		ALENYA LATOIR BAS ELNE SAINT CYPRIEN SALEILLES	2 2 8 3		
Total....	15		15		
<u>ELNE</u> 22073 habitants		ELNE BAGES CORNEILLA DEL VERCOL..... MONTECOT ORTAFFA THEZA VILLENEUVE DE LA RAHO.....	6 3 2 1 1 1 3		
Total....	17		17		
<u>LATOIR DE FRANCE</u> 5259 habitants		LATOIR DE FRANCE ESTAGEL TAUTAVEL	1 1 1	<u>BELESTA</u> CARAMANY CASSAGNES LANSAC MONTNER PLANEZES RASIGUERES	
Total....	4		3		1
<u>MILLAS</u> 21971 habitants		MILLAS CORNEILLA LA RIVIERE..... PEZILLA LA RIVIERE ST FELIU D'AVALL LE SOLER	3 1 2 2 6	<u>CORBERE</u> CORBERE LES CABANES <u>NEFIACH</u> ST FELIU D'AMONT	
Total....	17		14		3
<u>RIVESALTES</u> 25994 habitants		RIVESALTES ESPIRA DE L'AGLY PEYRESTORTES PIA SALSES LE CHATEAU	7 2 1 6 2	<u>CASES DE PENE</u> <u>OPOUL PERILLOS</u> VINGRAU	
Total....	20		18		2
<u>ST LAURENT DE LA SALANQUE</u> 21939 habitants		ST LAURENT DE LA SALANQUE..... LE BARCARES CLAIRA SAINT HIPPOLYTE TORREILLES	7 3 3 2 2		
Total.....	17		17		
					2

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN (suite)

CANTON population	Nbre total de jurés	COLONNE 1 COMMUNES	Nombre de jurés	COLONNE 2 COMMUNES REGROUPEES	Nombre de jurés
<u>CANET EN ROUSSILLON</u> 23452 habitants		CANET EN ROUSSILLON..... SAINT NAZAIRE STE MARIE LA MER VILLELONGUE DE LA SALANQUE.....	10 2 4 2		
Total....	18		18		
<u>ST PAUL DE FENOUILLET</u> 4257 habitants		ST PAUL DE FENOUILLET.....	1	ANSIGNAN CAUDIES DE FENOUILLEDES FENOUILLET FOSSE LESQUERDE <u>MAURY</u> PRUGNANES SAINT ARNAC SAINT MARTIN VIRA	
Total....	3		1		2
<u>THUIR</u> 21771 habitants		THUIR LLUPIA PONTEILLA TROUILLAS VILLEMOLAQUE	6 1 2 1 1	BROUILLA CAIXAS CAMELAS CASTELNOU <u>FOURQUES</u> LLAURO PASSA STE COLOMBE comm. ST JEAN LASSEILLE TERRATS TORDERES TRESSERRE	
Total....	16		11		5
<u>TOULOGES</u> 15524 habitants		TOULOGES CANOHES POLLESTRES	5 4 3		
Total....	12		12		

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN

337 487 habitants

TOTAL.....259 (dont 92 jurés pour Perpignan)

ARRONDISSEMENT de CERET					
CANTON population	Nbre total de jurés	COLONNE 1 COMMUNES	Nombre de jurés	COLONNE 2 COMMUNES REGROUPEES	Nombre de jurés
ARGELES SUR MER 26623 habitants		ARGELES SUR MER LAROQUE ALBERES PALAU DEL VIDRE SAINT ANDRE ST GENIS FONTAINES SOREDE	8 2 2 2 2 2	MONTESQUIEU VILLELONGUE DELS MONTS	
Total....	20		18		2
COTE VERMEILLE 13651 habitants		BANYULS SUR MER CERBERE COLLIOURE PORT VENDRES	4 1 2 4		
Total....	11		11		
ARLES SUR TECH 7466 habitants		ARLES SUR TECH AMELIE LES BAINS	2 3	LA BASTIDE CORSAVY MONTBOLO MONTFERRER SAINT MARSAL TAULIS	
Total....	6		5		1
CERET 22359 habitants		CERET BANYULS dels Aspres LE BOULOU MAUREILLAS LAS ILLAS..... REYNES ST JEAN PLA DE CORTS.....	6 1 4 2 1 2	L'ALBERE CALMEILLES LES CLUSES MONTAURIOL OMS LE PERTHUS TAILLET VIVES	
Total....	17		16		1
PRATS DE MOLLO 2953 habitants		ST LAURENT DE CERDANS.....	1	PRATS DE MOLLO COUSTOUGES LAMANERE SERRALONGUE LE TECH	
Total....	2		1		1
ARRONDISSEMENT DE CERET 73 052 habitants					
TOTAL 56					
4					

ARRONDISSEMENT de PRADES

CANTON population	Nbre total de jurés	<u>COLONNE 1</u> COMMUNES	Nombre de jurés	<u>COLONNE 2</u> COMMUNES REGROUPEES	Nombre de jurés
<u>PRADES</u> 14435 habitants		PRADES RIA SIRACH VERNET LES BAINS	5 1 1	CAMPOME CASTEIL CATLLAR CLARA CODALET CONAT CORNEILLA CONFLE. EUS FILLOLS FUILLA LOS MASOS MOLITG LES BAINS MOSSET NOHEDES TAURINYA URBANYA <u>VILLEFRANCHE DE CONFLENT</u>	
Total....	11		7		4
<u>MONT LOUIS</u> 4171 habitants				LES ANGLES BOLQUERE LA CABANASSE CAUDIES DE CONFL. FONTPEDROUSE FONTRABIOUSE FORMIGUERES LA LLAGONNE MATEMALE <u>MONT LOUIS</u> PLANES PUYVALADOR REAL SAUTO ST PIERRE DELS FOR.	
Total....	3				3
					5

ARRONDISSEMENT de PRADES suite

CANTON population	Nbre total de jurés	<u>COLONNE 1</u> COMMUNES	Nombre de jurés	<u>COLONNE 2</u> COMMUNES REGROUPEES	Nombre de jurés
<p><u>OLETTE</u> 1640 habitants</p> <p align="right">Total....</p>	<p align="center">1</p>			<p><u>OLETTE</u> AYGUATEBIA-TALAU CANAVEILLES ESCARO JUJOLS MANTET NYER OREILLA PY RAILLEU SAHORRE SANSA SERDINYA SOUANYAS THUES ENTRE VALLS</p>	<p align="center">1</p>
<p><u>SAILLAGOUSE</u> 11537 habitants</p> <p align="right">Total....</p>	<p align="center">9</p>	<p>BOURG MADAME FONT ROMEU- ODEILLO-VIA..... OSSEJA</p>	<p align="center">1 2 1</p>	<p>ANGOUSTRINE- VILLENEUVE LES ES. DORRES EGAT ENVEITG ERR ESTAVAR EYNE LATOUR DE CAROL LLO NAHUJA PALAU de CERDAGNE PORTA PORTE PUYSMORENS <u>SAILLAGOUSE</u> STE LEOCADIE TARGASSONNE UR VALCEBOLLERE</p>	<p align="center">5</p>

ARRONDISSEMENT de PRADES suite

CANTON population	Nbre total de jurés	COLONNE 1 COMMUNES	Nombre de jurés	COLONNE 2 COMMUNES REGROUPEES	Nombre de jurés
SOURNIA 1239 habitants				ARBOUSSOLS CAMPOUSSY FEILLUNS PEZILLA de Conflent PRATS de SOURNIA RABOUILLET SOURNIA TARRERACH TREVILLACH TRILLA LE VIVIER	
Total....	1				1
VINCA 11176 habitants		VINCA ILLE SUR TET	2 4	BAILLESTAVY BOULE D'AMONT BOULETERNERE CASEFABRE ESPIRA de Conflent ESTOHER FINESTRET GLORIANES JOCH MARQUIXANES MONTALBA le château PRUNET et BELPUIG RIGARDA RODES St MICHEL de LLOTES VALMANYA	
Total....	9		6		3
ARRONDISSEMENT DE PRADES <i>44 198 habitants</i> TOTAL 34					

RECAPITULATION GENERALE

Arrondissement	Population générale	Nombre de jurés
Arrondissement de PERPIGNAN	337 487 habitants	259
Arrondissement de PRADES	44 198 habitants	34
Arrondissement de CERET	73 052 habitants	56
DEPARTEMENT des Pyrénées Orientales	454 737 habitants	349

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des Collectivités Locales

Ouverture au public : du lundi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Bureau du contrôle administratif
et de l'intercommunalité

Dossier suivi par :

Isabelle FERRON

☎ : 04.68.51.68.46

courriel : isabelle.feron@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 18 février 2013

ARRETE N°

**constatant la dissolution du syndicat mixte de préfiguration
pour l'aménagement et la gestion des stations et fixant les
conditions de sa liquidation**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu les articles L 5211-25-1, L 5211-26, L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009202-11 du 21 juillet 2009 portant création du syndicat mixte de préfiguration pour l'aménagement et la gestion des stations ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010026-05 du 26 janvier 2010 portant prorogation de la durée du syndicat jusqu'à la fin de la saison de sports d'hiver 2009/2010 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2010 et adhésion du SIMV de la Vallée du Carol ;

Vu la correspondance en date du 6 avril 2012 par laquelle le directeur départemental des finances publiques demande au préfet des Pyrénées-Orientales de procéder à la liquidation du syndicat à partir de la balance des comptes du syndicat mixte de préfiguration pour l'aménagement et la gestion des stations arrêtée au 31 décembre 2011 ;

Vu les délibérations des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et établissement publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte sur la répartition du montant de l'excédent de fonctionnement du syndicat ;

Considérant que la durée pour laquelle le syndicat mixte a été institué, est expirée ;

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Adresse des bureaux : 5 rue Bardou Job - PERPIGNAN

Téléphone standard : 04.68.51.66.66

Renseignements : ⇨ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
⇨ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Télécopie : 04 89 12 29 17

Considérant que les conditions de la dissolution et de la liquidation du syndicat mixte de préfiguration pour l'aménagement et la gestion des stations, sont réunies ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées- Orientales ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est constatée, sous la réserve des droits des tiers, la dissolution de plein droit du syndicat mixte de préfiguration pour l'aménagement et la gestion des stations, en application de l'article L 5721-7 du CGCT.

Article 2 :

Est prononcée, sous la réserve des droits des tiers, la liquidation du syndicat mixte de préfiguration pour l'aménagement et la gestion des stations, conformément à la balance des comptes arrêtée au 31 décembre 2011, annexée au présent arrêté.

L'excédent de fonctionnement du syndicat mixte d'un montant de 7 604,97 euros est transféré au syndicat intercommunal à vocation unique pour l'exploitation du Cambre d'Aze.

Article 3 :

Un exemplaire des délibérations susvisées et de la balance des comptes arrêtée au 31 décembre 2011, demeurera annexé au présent arrêté.

Article 4 :

M. le secrétaire général de la préfecture, Madame le sous-préfet de Prades, Madame la présidente du Conseil Général, Messieurs les présidents des Communautés de communes de Pyrénées Cerdagne et Capcir Haut Conflent, du syndicat Intercommunal du Puigmal, du syndicat intercommunal à vocation unique pour l'exploitation du Cambre d'Aze, du syndicat intercommunal à vocation multiple de la Vallée du Carol, Messieurs les maires de Eyne, Saint Pierre dels Forcats, Formiguères, Porté Puymorens et Err, et M. le receveur du syndicat mixte, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le secrétaire général
Pierre REGNAULT de la MOTHE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PRÉFECTURE

Direction des collectivités locales
Ouverture au public du lundi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Bureau de l'urbanisme, du foncier
et des installations classées

affaire suivie par :
Marie MARTINEZ
AP DUP ZAC Granja Bompas.odt
Tél. : 04.68.51.68.61
marie.martinez
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 19 février 2013

COMMUNE DE BOMPAS

ZAC DE LA GRANJA

Arrêté préfectoral n°

Déclarant d'utilité publique et urgents les travaux relatifs au projet
d'aménagement du secteur de la zone d'aménagement concerté
(ZAC) de la Granja sur le territoire de la commune de Bompas

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code rural ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012145-0005 du 24 mai 2012 prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du secteur de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Granja sur le territoire de la commune de Bompas ;
- VU les pièces constatant que l'arrêté n°2012145-0005 du 24 mai 2012 a été publié, affiché et inséré dans deux journaux départementaux quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci et que le dossier de l'enquête est resté déposé en mairie de Bompas, durant 33 jours consécutifs du 14 juin 2012 au 16 juillet 2012 inclus. ;
- VU l'avis favorable de Monsieur Paul CROS, commissaire enquêteur, à l'exécution dudit projet ;
- VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bompas en date du 23 novembre 2012 relative à l'intérêt général du projet ;

J..

VU le document annexé exposant les motifs et considérations qui justifient l'utilité publique de l'opération ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux relatifs au projet d'aménagement du secteur de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Granja sur le territoire de la commune de Bompas.

ARTICLE 2 : La commune de Bompas et la SARL Domaine de la Grange sont autorisées, chacune pour ce qui la concerne, à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation les immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de l'opération envisagée telle qu'elle résulte du dossier soumis à enquête.

ARTICLE 3 : L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot) dans le délai de deux mois courant à compter de sa publication.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé, qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

ARTICLE 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Maire de Bompas et Messieurs les gérants de la SARL Domaine de la Grange sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales et affiché aux lieux habituels en mairie de Bompas.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTHE

COMMUNE DE BOMPAS

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA GRANJA

EXPOSE DES MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT L'UTILITE PUBLIQUE DU PROJET DE REALISATION LA ZAC DE LA GRANJA

Aux termes de l'article L11-1-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« En ce qui concerne les projets mentionnés au II de l'article L. 11-1, la déclaration de projet prévue à l'article L. 126-1 du code de l'environnement prend en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le résultat de la consultation du public. Elle intervient selon les modalités et dans les conditions suivantes :

(...)3. L'acte déclarant l'utilité publique est accompagné d'un document qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération. »

Sur l'objet de l'opération

La commune de Bompas a connu depuis plusieurs années une forte croissance démographique, qui s'est accompagnée d'une urbanisation importante, sous la forme quasi-exclusive de lotissements ou de découpages parcellaires le long des axes viaires.

Le parc de logements est occupé en grande majorité (80%) par des propriétaires et le logement social (locatif ou accession à la propriété) est très faible. La commune présente donc un déficit important en la matière qui coïncide avec une demande très forte de sa population, dans l'incapacité de se maintenir sur son territoire.

Afin de répondre à cette problématique et de permettre l'aménagement des dernières surfaces urbanisables de son territoire, la commune a fait le choix de mettre en œuvre une opération sous la forme d'une ZAC afin de créer un véritable quartier d'habitat résidentiel nouveau se greffant à l'urbanisation existante sur la partie Nord-Est du territoire communal.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette opération d'aménagement ont consisté notamment :

-à permettre l'aménagement de l'un des derniers secteurs urbanisables du territoire communal, en continuité de l'urbanisation existante, dans les limites fixées par le plan de prévention des risques inondation et dans le respect des objectifs et des règles d'urbanisme résultant de la révision simplifiée du secteur approuvée par DCM en date du 28/12/2005.

-à assurer la création d'environ 240 logements représentant une SHON globale de 47.495m² cessibles environ, dont 35% de logement locatifs sociaux (LLS) correspondant à environ 80 logements, selon deux tranches répondant aux besoins opérationnels et autonomes de la zone.

-à accueillir de nouveaux équipements publics en vue d'assurer un développement urbain cohérent du secteur et notamment par la création de bassins de rétention et de noues paysagères, la réalisation de voiries structurantes et de voiries de desserte interne avec réseaux divers, d'un giratoire sur la RD1 avec accès à la ZAC, d'espaces verts, de travaux de réhabilitation de la rue de la Grange et du chemin du mas Boher ;

-à accompagner la création de logements par l'implantation de commerces de proximité implantés en rez-de-chaussée du collectif situé au Nord de l'opération pour une SHON globale de 600m² cessibles environ ;

-à garantir la mise en valeur de la zone par un traitement soigné des franges urbaines, la création d'espaces verts et la mise en valeur du patrimoine écologique existant dans le secteur.

La ZAC de la Granja a donc été créée par délibération du conseil municipal en date du 29/11/2006.

Elle a préalablement donné lieu à une adaptation de la règle d'urbanisme par le biais d'une révision simplifiée du POS approuvée le 28/12/2005.

Sa réalisation a été confiée à la SARL Domaine de la Grange, concessionnaire désignée après mise en œuvre de la procédure de publicité prévue par les articles L300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Sur les motifs et considérations qui justifient l'intérêt général de l'opération

La ZAC de la Granja est une opération d'habitat résidentiel, qui vise à créer un véritable quartier se greffant sur la partie Nord Est du territoire communal. Elle permettra de restructurer totalement le secteur de la Granja et d'améliorer la desserte et la circulation des riverains. Elle répondra également aux besoins en logement qui sont considérables dans l'agglomération de Perpignan, plus particulièrement en matière de logements locatifs sociaux dans le respect des objectifs fixés par le projet de SCOT et le PLH.

La ZAC de la Granja répond tout d'abord à un besoin social évident de création de logements, en l'état d'une crise et d'une spéculation immobilière sans précédent, qui touchent de plein fouet sa population jeune et active, souvent dans l'incapacité de se fixer sur l'agglomération de Perpignan.

L'opération répond par ailleurs à une logique urbaine d'aménagement et de restructuration de l'un des derniers secteurs urbanisables du territoire communal, en l'état de fortes contraintes liées au risque inondation et de la nécessité de limiter la consommation des espaces agricoles.

La ZAC de la Granja sera également l'occasion pour la commune de Bompas de renforcer ses équipements publics (bassins de rétention pluviale, espaces paysagers...) et de restructurer pour partie le tissu viaire de son territoire par la réhabilitation de voies existantes et l'amélioration de la desserte vers le centre du village.

La ZAC de la Granja est une opération d'intérêt général car elle permet ainsi :

- la création d'environ 240 logements,
- la production de 80 à 85 logements locatifs sociaux (soit 35 % de volume des résidences principales),
- la restructuration des voies existantes et dessertes (rue de la Grange et chemin du Mas Boher),
- la création d'équipements et d'infrastructures publics (bassin de rétention, noues paysagères),
- la création d'un véritable quartier en couture d'urbanisation existante,
- le financement de tout ou partie d'équipements publics nouveaux (groupe scolaire, crèche, terrain de sport, maison des associations...),

Le coût de cette opération, les atteintes limitées à l'environnement et à la propriété privée ne sont pas excessifs au regard de l'intérêt général qu'elle représente.

VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour

Perpignan le **19 FEV. 2013**

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Le Maire

Jean-Paul BATHIE



Pierre REGNAULT de la MOTHE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction
des collectivités locales

Bureau du contrôle
budgétaire et des dotations

Contrôle budgétaire

Dossier suivi par :
Dominique BAULOZ

☎ : 04.68.51.68.57
☎ : 04.68.35.56.84
✉ : dominique.bauloz
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **21 FEV. 2013**

ARRÊTÉ n° 2013

**Nommant Monsieur Hervé HAMON en qualité
de comptable de l'établissement public industriel et commercial
dénommé « régie forestière de Les Angles »**

**Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-1 à L. 2221-10 relatifs aux services communaux, ses articles L. 2224-1 à L. 2224-4 relatifs aux services publics industriels et commerciaux, ses articles R. 2221-1 à R. 2221-52 relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, et particulièrement son article R. 2221-30 relatif aux conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Les Angles du 5 juin 2008, reçue à la sous-préfecture de Prades le 30 juin 2008, créant l'établissement public industriel et commercial dénommé « régie forestière de Les Angles » ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la régie forestière de Les Angles en date du 17 janvier 2013, reçue en sous-préfecture de Prades le 30 janvier 2013 proposant de nommer le trésorier de Mont-Louis comptable de l'établissement public industriel et commercial ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques en date du 5 février 2013 sur cette nomination ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Hervé HAMON est nommé comptable de l'établissement public industriel et commercial « régie forestière de Les Angles » à compter du 1er février 2013.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Madame le Sous-Préfet de Prades et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.


Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,
Pierre REGNAUD de la MOTHE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des Collectivités Locales

Ouverture au public : du lundi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Bureau du contrôle administratif
et de l'intercommunalité

Dossier suivi par :

Isabelle FERRON

☎ : 04.68.51.68.46

courriel : isabelle.ferron@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 21 février 2013

ARRETE N°

portant modification des statuts de la communauté de communes Sud Roussillon

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles L 5211-20 et L 5214-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 1992 portant constitution de la communauté de communes Sud Roussillon ;

Vu ensemble les arrêtés préfectoraux modificatifs ultérieurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012362-0003 du 27 décembre 2012 autorisant le retrait des communes de Corneilla del Vercol, Montescot et Théza de la communauté de communes du secteur d'Illibéris et leur adhésion à la communauté de communes Sud Roussillon ;

Vu les délibérations concordantes par lesquelles le conseil communautaire (le 9 janvier 2013) et les conseils municipaux de Alenya (le 27/11/2012), Corneilla del Vercol (le 17/12/2012), Latour Bas Elne (le 03/01/2013), Montescot (le 17/12/2012), Saint Cyprien (le 18 décembre 2012) et Théza (le 17/12/2012) se prononcent favorablement sur la modification du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire ainsi que du nombre de vice-présidents ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Adresse des bureaux : 5 rue Bardou Job - PERPIGNAN

Téléphone standard : 04.68.51.66.66

Renseignements : ⇨ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
⇨ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Télécopie : 04 89 12 29 17

ARRETE

Article 1er :

Les statuts de la communauté de communes Sud Roussillon sont modifiés comme suit :

« Article 4 : Le conseil de la communauté de communes est composé de 52 délégués des conseils municipaux des communes membres ».

Le reste est sans changement.

« Article 5 : En application de l'article 4, les sièges sont ainsi répartis entre les communes membres :

- Alénia :	13 sièges
- Corneilla del Vercol :	4 sièges
- Latour Bas Elne :	8 sièges
- Montescot :	4 sièges
- Saint Cyprien	20 sièges
- Théza :	3 sièges

Article 6 : Le bureau est formé de 16 membres (1 président et 15 vice-présidents). »

Article 2 :

Un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le président de la communauté de communes Sud Roussillon, Messieurs les maires des communes membres, ainsi que Monsieur le receveur de la communauté de communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le secrétaire général
Pierre REGNAULT de la MOTHE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE
Mission des Politiques interministérielles
Pilotage interministériel
Réf. : M-H Sauvageot
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°
portant suppléance du préfet.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45-I ;

VU le décret du 27 janvier 2011 nommant Mme Alice Coste sous-préfète de Prades ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 15 décembre 2011 nommant M. Pierre Regnault de La Mothe secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Mme Alice Coste, sous-préfète de Prades, est désignée pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales le dimanche 10 mars 2013.

ARTICLE 2 : Mme la sous-préfète de Prades est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 22 février 2013

Le Préfet,



René BIDAL



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le

Cabinet du Préfet
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2013
portant composition de l'équipe de secours
en milieux périlleux

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales R.1424-1 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

VU l'arrêté ministériel du 08 décembre 2000 fixant le guide national de référence relatif au secours en montagne ;

VU l'arrêté ministériel du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif au secours en canyon ;

SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La composition de l'équipe de secours en milieux périlleux est la suivante :

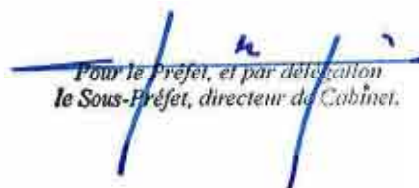
NOM Prénom	GRIM P (IMP)	Secours Canyon (CAN)	SMO	Neige	Hélico	Tél. Abrégé	C.I.S
MENIGON Christophe Conseiller Technique Départemental	3	2	3	1	oui	11113	Groupement Nord
FERRER Laurent Conseiller adjoint	3	2	2	1	oui	11241	Perpignan Sud
ROCHEL Frédéric	3	1	2	1	oui	11242	Salanque
PAGES Denis	3	1	2	1	oui	11128	Salanque
CAMPS Jean-Marie	2	1	2	1	oui	11255	Perpignan Nord
CHANARD Jean-Philippe	2	1	1	-	oui	11244	Perpignan Nord
CONILL Jérôme	2	1	1	-	oui	13534	Perpignan Nord
CYPRIEN Olivier	2	1	2	-	oui	11118	Perpignan Nord
GARCIA Julien	2	1	1	-	oui	11246	Canet
HERNANDEZ Franck	2	1	1	-	oui	11247	Perpignan Nord
LARRUY Florent	2	1	1	-	-	13537	Perpignan Sud
LEROUGE Jean-Laurent	2	1	1	-	-	16530	Perpignan Sud
LOPEZ Jordi	2	1	1	-	oui	11227	Perpignan Nord
MORALES Laurent	2	-	1	-	-	16619	Perpignan Nord
PAGES Benoît	2	1	1	-	oui	11250	Elne
PLA Fabrice	2	1	1	-	oui	11251	Perpignan Sud
VILLALONGUE Christophe	2	1	2	-	oui	11254	Perpignan Nord
WALCZAK Rémy	2	1	1	-	-	16620	Perpignan Nord

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2012016.0003 du 16 janvier 2012.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,


Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet, directeur de Cabinet.

Fabrice ROSAY

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale
des Pyrénées-Orientales

Pôle 3 E
Service à la personne

Téléphone : 04.68.66.25.94
Télécopie : 04.68.67.28.82
dd-66.oasp@direccte.gouv.fr

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le

N° SAP/ 401797071

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet des Pyrénées-Orientales du 06 décembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2012 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame la responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales de la Direccte du Languedoc-Roussillon.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Chevalier de la légion d'honneur et par délégation, la responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

➤ qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon,

le 06 février 2013, par Monsieur ESTABEN Bernard, en sa qualité de responsable de l'organisme,

dont le siège social est situé – 4 rue des fauvelles – 66530 CLAIRA

➤ qu'après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré sous le n° SAP 401797071, avec une date d'effet au 06 février 2013 et sans limitation dans le temps.

La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- *Prestation de services*

L'(les) activité(s) déclarée(s) est(ont) la(les) suivante(s), à l'exclusion de toute autre :

- *soutien scolaire et / ou cours à domicile.*

Cette(ces) prestation(s) sera(seront) exclusivement réalisée(s) au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Cette(ces) activité(s) exercée(s) par le déclarant, sous réserve d'être exercée(s) à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé de déclaration peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 22 février 2013

P/Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Subdélégation du Directeur Languedoc-Roussillon,
La responsable de l'unité territoriale,




Géraldine MORILLON-BOFILL

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale
des Pyrénées-Orientales

Pôle 3 E
Service à la personne

Téléphone : 04.68.66.25.94
Télécopie : 04.68.67.28.82
dd-66.oasp@direccte.gouv.fr

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le

N° SAP/ 488705377

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet des Pyrénées-Orientales du 06 décembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2012 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame la responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales de la Direccte du Languedoc-Roussillon.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Chevalier de la légion d'honneur, et par délégation la responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

➤ qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon, pour renouvellement,

le 22 février 2013, par Monsieur BEAUREGARD Gildas, en sa qualité de responsable de l'organisme Les paysagistes de la Têt,

dont le siège social est situé – 6 lotissement de la sardane – 66130 BOULETERNERE

➤ qu'après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré sous le n° SAP 488705377, avec une date d'effet au 15 juin 2012. et sans limitation dans le temps.

La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- *Prestation de services*

L'(les) activité(s) déclarée(s) est(sont) la(les) suivante(s), à l'exclusion de toute autre :

- *entretien de la maison et travaux ménagers,*
- *petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,*
- *travaux de petit bricolage dits «hommes toutes mains».*

Cette(ces) prestation(s) sera(seront) exclusivement réalisée(s) au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Cette(ces) activité(s) exercée(s) par le déclarant, sous réserve d'être exercée(s) à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé de déclaration peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 22 février 2013

P/Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Subdélégation du Direccte Languedoc-Roussillon,
La responsable de l'unité territoriale,



Géraldine MORILLON-BOFILL

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction régionale
des entreprises
de la concurrence
de la consommation
du travail et de l'emploi
du Languedoc-Roussillon

Unité Territoriale
des Pyrénées-Orientales

Pôle 3 E
Service à la personne

Téléphone : 04.68.66.25.94
Télécopie : 04.68.67.28.82
dd-66.oasp@direccte.gouv.fr

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le

N° SAP/ 538251935

et formulée conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail.

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet des Pyrénées-Orientales du 06 décembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 03 septembre 2012 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Madame la responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales de la Direccte du Languedoc-Roussillon.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Chevalier de la légion d'honneur, et par délégation la responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales,

CONSTATE,

➤ qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon,

le 23 janvier 2013, par Monsieur VENDRELL Richard, en sa qualité de responsable de l'organisme Enca Services,

dont le siège social est situé – 20 Suzanne Lenglen – 66280 SALEILLES

➤ qu'après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré sous le n° SAP 538251935, avec une date d'effet au 23 janvier 2013. et sans limitation dans le temps.

La structure exerce son activité selon le mode suivant :

- *Prestation de services*

L'(les) activité(s) déclarée(s) est(ont) la(les) suivante(s), à l'exclusion de toute autre :

- *entretien de la maison et travaux ménagers,*
- *collecte et livraison de linge repassé,*
- *livraison de courses,*
- *assistance informatique et Internet,*
- *soins et promenades d'animaux de compagnie à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes,*
- *maintenance, entretien et vigilance temporaires de la résidence principale et secondaire,*
- *assistance administrative,*
- *accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante).*

Cette(ces) prestation(s) sera(seront) exclusivement réalisée(s) au domicile des particuliers ou dans leur environnement immédiat.

Cette(ces) activité(s) exercée(s) par le déclarant, sous réserve d'être exercée(s) à titre exclusif ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé de déclaration peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales qui modifiera le récépissé initial.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 22 février 2013

P/Le Préfet des Pyrénées Orientales,
et par Subdélégation du Direccte Languedoc-Roussillon,
La responsable de l'unité territoriale,



Géraldine MORILLON-BOFILL